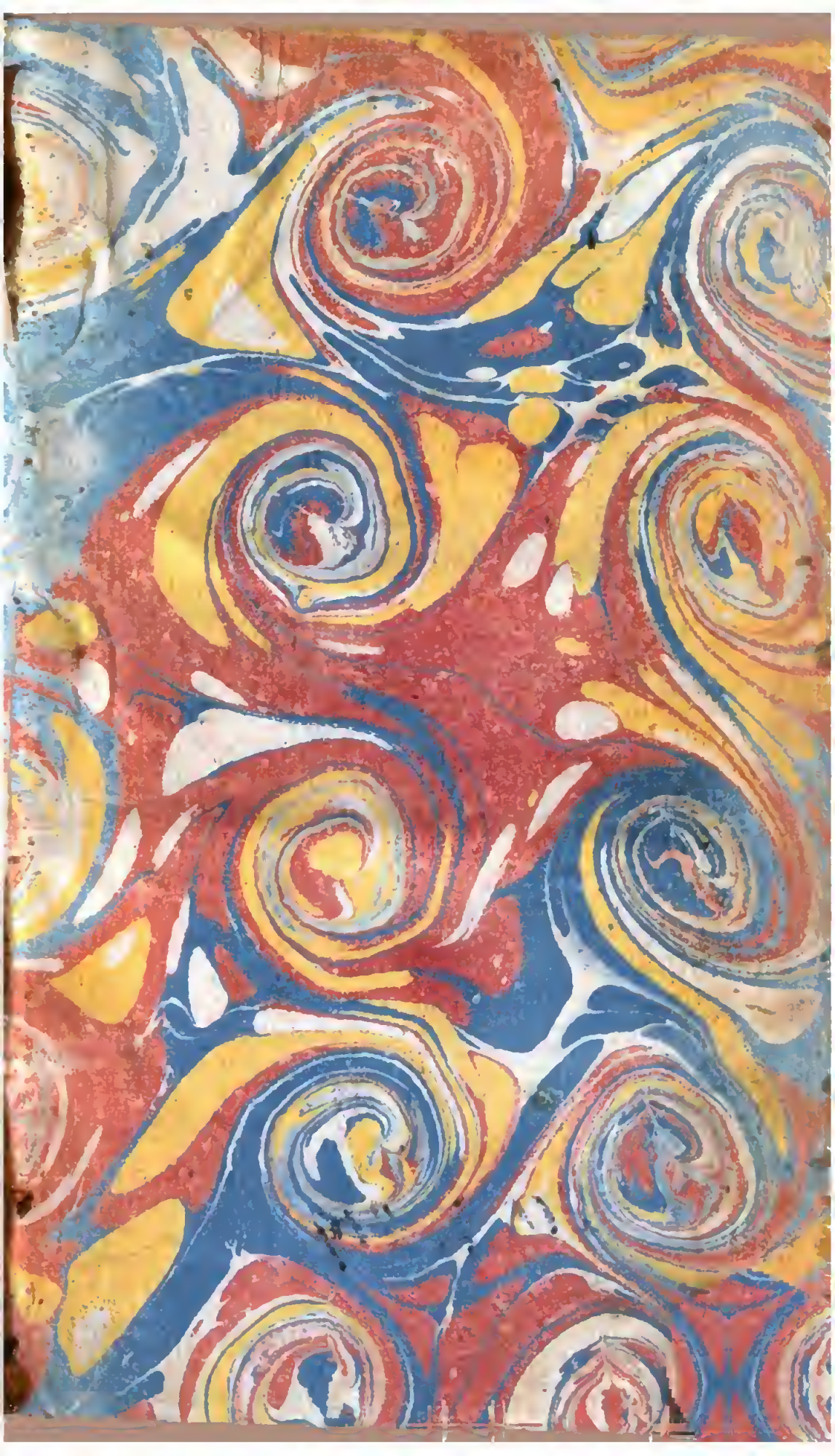

XXXi
Anon. Ti
ege 1769
Pal. 711 611.8
20.7.219
20 I.7

DE LA SAINTETÉ

ET DES DEVOIRS

DE L'ÉPISCOPAT.

A PARIS,
Chez HUMBLOT, Libraire,
rue S. Jacques, entre la rue du
Plâtre & la rue des Noyers,
près S. Ives.

DE LA SAINTETÉ
ET DES DEVOIRS
DE L'ÉPISCOPAT,

Selon les Saints Peres & les Canons de l'Égliſe.

TOME PREMIER.

Quanquam ſciam pro hoc libello plurimos mihi Sacerdotes qui hæc quæ loquimur agere nolunt, infideliter eſſe detracturos, confido tamen plurimos qui hæc agunt vel agere obnituntur, fideliter pro nobis oraturos. *S. Ambr. de dignit. Sacerd.*

A LIÉGE,
Chez BASSOMPIERRE, Libraire.

M. DCC. LXIX.

AVERTISSEMENT.

L'OUVRAGE que l'on donne au Public eſt d'un pieux Solitaire mort depuis pluſieurs années, & il a été compoſé il y a plus de ſoixante ans, puiſque M. le Cardinal le Camus, Evêque de Grenoble, décédé en 1707, s'y trouve cité comme vivant encore; c'eſt donc ſans prétention & ſans aucune vue particuliere qu'il paroît au jour par la voie de l'impreſſion. La morale qui y regne ſera ſans doute trop auſtere pour un ſiécle comme celui-ci; mais les hommes religieux verront avec conſolation reparoître les anciennes maximes dans une longue ſuite de témoignages & d'exemples depuis les premiers tems de l'Egliſe juſqu'à nos jours. Il y

a même lieu d'eſpérer que la même Providence qui a conſervé le manuſcrit, fera auſſi porter des fruits à la publication que l'on en fait. Ce ſera d'ailleurs un nouvel hommage rendu à la pureté des regles, qui ne peut que faire honneur à la Religion.

TABLE DES CHAPITRES.

TOME I.

CHAP. I. *De l'origine & de l'eſſence de l'Epiſcopat.* page 1
CHAP. II. *De la vocation à l'Epiſcopat.* 100
CHAP. III. *Des conditions néceſſaires pour entrer dans l'Epiſcopat.* 233
CHAP. IV. *Des diſpoſitions immédiates à l'Epiſcopat.* 399

TOME II.

CHAP. V. *De la Réſidence.* page 1
CHAP. VI. *De la pluralité des Bénéfices.* 169
CHAP. VII. *De l'emploi qu'un Evêque doit faire de ſes revenus.* 289
CHAP. VIII. *De l'Aumône & de l'Hoſpitalité.*

TOME III.

Suite du CHAP. VIII. *De l'Aumône & de l'Hoſpitalité.* page 1
CHAP. IX. *Des Viſites épiſcopales.* 83
CHAP. X. *Des divertiſſemens qui peuvent être permis aux Evêques.* 184
CHAP. XI. *Des Tranſlations.* 265

Fin de la Table.

DE

DE LA SAINTETÉ
ET DES DEVOIRS
DE L'ÉPISCOPAT.

CHAPITRE PREMIER.
De l'origine & de l'eſſence de l'Épiſcopat.

PREMIERE QUESTION.
Qu'eſt-ce qu'un Évêque ?

R. C'Est un homme que Dieu ſe conſacre, & que Jeſus-Chriſt fait entrer dans ſon apoſtolat & ſa miſſion, pour chercher, aſſembler, inſtruire & ſervir ſes élus :

ou ſi vous voulez que je me ſerve des paroles d'un grand Pape, c'eſt un homme qui, après s'être exercé long-tems dans la pratique la plus parfaite de toutes les vertus chrétiennes, eſt appellé de Jeſus-Chriſt par une vocation ſpéciale, & autoriſé de lui pour éclairer ſon Egliſe, & conduire ſon peuple dans les voies du ſalut, autant par ſa parole que par ſon exemple, & par l'ardeur de ſes prieres.

Paſtor. S. Greg. ch. 1. & 10.

DEUXIÉME QUESTION.

Il ſemble que vous portez l'Épiſcopat bien haut, & qu'on n'en a pas à préſent des idées ſi nobles & ſi relevées.

R. Je ne vous parle qu'après les Peres, & je ne vous dis rien d'un état ſi ſaint & ſi ſublime que ce qu'ils en ont dit. « Quand il s'agit d'élire un » Evêque, dit ſaint Cyprien, nous » devons jetter les yeux ſur une per- » ſonne ſi ſainte, & dont la vie ſoit » ſi pure & ſi innocente, que non- » ſeulement il ſoit en état d'offrir à » Dieu des ſacrifices qui lui ſoient

S. Cypr. ep. 4. Oxon. 97.

» agréables ; mais qu'il mérite même
» d'être exaucé toutes les fois qu'il ſe
» met en prieres pour ſon peuple. Or
» nous ſçavons, par le témoignage de
» l'Ecriture, que Dieu n'écoute point
» les pécheurs ; ſes oreilles ne ſont
» attentives qu'aux prieres de ceux
» qui obéiſſent à ſes commandemens,
» & qui font ſa volonté en toutes cho-
» ſes : quel eſt donc le crime de ceux
» qui rempliſſent ces places ſi auguſtes,
» de gens dont la vie profane & mon-
» daine, pour ne pas dire ſouvent ſcan-
» daleuſe, les a rendu indignes d'être
» écoutés de Dieu, & d'être les média-
» teurs de ſon peuple auprès de lui ? »

C'eſt pour éviter cette profana- Ibid.
tion, ajoute ce ſaint Evêque, que dans l'ancienne loi & dans la nouvelle il a été ordonné, dès le tems même des Apôtres, que cette élection ſe feroit en préſence de tout le peuple ; parce qu'il eſt beaucoup plus difficile d'en impoſer à une multitude, qu'à quelques perſonnes particulieres qui ſeroient chargées de ce choix ; il eſt moralement impoſſible qu'un homme qui a paſſé trente ou quarante ans dans

une ville, n'ait été apperçu ; & s'il a mené une vie peu digne de la ſainteté de l'état auquel on le deſtine, peut-on l'ignorer ? La diſcipline de l'Egliſe eſt changée ; depuis le concordat de Léon X avec François I, ce n'eſt plus le clergé & le peuple qui éliſent les Evêques : mais il eſt certain que l'eſprit de l'Egliſe n'a point changé, & qu'il ſera toujours vrai qu'elle ne veut que des ſaints, & des hommes d'une vertu conſommée pour ſes Evêques. Auſſi eſt-ce la qualité qu'on leur donnoit autrefois, on ne les appelloit pas autrement, que très ſaints & *bienheureux*.

S. Amb. de Dig. Sacer. c. 2. & ſeq.

« Il n'y a point de langue ſur la » terre, dit ſaint Ambroiſe, qui puiſſe » dignement exprimer quelle eſt la » grandeur & l'excellence de l'épiſco- » pat. Toutes les comparaiſons qu'on » en pourroit faire avec ce qu'il y a de » plus brillant dans le monde, n'en » donneroit aucune idée juſte ; ce ſe- » roit un or précieux enchaſſé dans un » vil métal. En vain tâchez-vous de le » comparer à l'éclat de la pourpre des » Rois, à l'or de leurs couronnes & de » leurs diadêmes, à la puiſſance de

» leurs ſceptres, à l'étendue de leur au-
» torité : ne voyons-nous pas tous les
» jours les Princes du ſiécle, & les Em-
» pereurs les plus redoutables, aux
» pieds des Evêques, baiſer leur main
» avec humilité, & leur demander
» avec inſtance quelque part dans
» leurs prieres ?

» Mais lorſque nous expoſons ainſi
» aux yeux des Evêques l'élévation de
» leur dignité, ce n'eſt pas pour leur
» tendre des piéges, ou leur inſpirer
» des ſentimens d'orgueil : ce n'eſt au
» contraire qu'afin qu'ils connoiſſent
» ce qu'ils ſont, qu'ils n'ignorent pas
» la ſainteté de leur état : que leurs
» actions correſpondent à la grandeur
» du nom qu'ils portent, & à l'honneur
» que Jeſus-Chriſt leur a fait, lorſ-
» qu'il leur a dit à tous en la per-
» ſonne de ſaint Pierre : *Paiſſez mes*
» *brebis.*

» Car hélas ! pourſuit ce ſaint Doc-
» teur, qu'y auroit-il de plus déplora-
» ble que de voir un grand nom avec
» une ame baſſe & rampante ; une di-
» gnité ſublime & des actions vicieu-
» ſes ; une profeſſion toute divine, &

» une vie toute mondaine ; un habit » ſaint & une conduite profane ; un » rang élevé, un trône ſublime, & » une conſcience ſouillée de mille cri- » mes ; une voix d'agneau, & une fé- » rocité de loup ; un extérieur de co- » lombe, & au dedans un oiſeau de » proie ? Un Evêque n'eſt donc Evê- » que, qu'autant qu'il en fait les » actions ; c'eſt par ſes œuvres plutôt » que par ſon nom & ſon caractere, » qu'on le doit reconnoître : car » s'il n'y a rien de plus excellent » que la dignité épiſcopale, il n'y » a rien auſſi de plus miſérable, & » plus digne de mépris qu'un Evêque » qui ne mene pas une vie ſainte. »

Il explique dans la ſuite, quelle eſt cette vie ſainte qui doit faire tout l'ornement d'un Evêque. « Il faut pre- » mierement, dit-il, ſelon la doctrine » de ſaint Paul, qu'il n'ait qu'une » épouſe, c'eſt-à-dire une ſeule Egliſe » à gouverner. Il faut qu'il ſoit ſi ſobre, » qu'on ne s'apperçoive jamais qu'il a » fait le moindre excès ; ſi prudent, » qu'il joigne la ſimplicité de la co- » lombe avec la prudence du ſerpent :

» car pour la prudence du monde, il
» doit ſçavoir que c'eſt une folie devant
» Dieu. Son principal vêtement eſt un
» tiſſu de vertus, dont il doit ſe parer
» aux yeux du Seigneur. Loin d'ici ces
» habits de ſoie & de poil de caſtor,
» la vanité ſeule les a introduits. C'eſt
» une choſe digne de compaſſion, de
» voir un Evêque ſe croire d'autant
» plus élevé ſur ſes confreres, qu'il
» ſe voit plus magnifiquement habillé.
» Sa charité doit être ſans bornes.
» L'Apôtre l'a compriſe ſous le nom
» d'hoſpitalité; elle conſiſte à faire part
» de ſa table aux pélerins & aux paſ-
» ſans, de ſa maiſon à ceux qui ne ſa-
» vent où ſe retirer, de ſes biens à ceux
» qui ſont dans l'indigence. S'il dévore
» lui ſeul le patrimoine de Jeſus-Chriſt,
» ſans le partager avec les pauvres,
» c'eſt un vautour & non pas un paſteur.
» Sa ſcience doit être telle qu'il en ait
» ſuffiſamment pour inſtruire lui-mê-
» me ſon peuple, & détruire toutes les
» héréſies qui pourroient s'élever dans
» ſon diocèſe. S'il ne ſe ſent pas aſſez
» fort pour remplir ces devoirs, qu'il
» céde la place à un autre qui les rem-

» plira mieux que lui, & qui fera hon-
» neur à l'Egliſe. Jeſus-Chriſt n'a pas
» prétendu confier l'inſtruction de ſon
» peuple à un ignorant ; il ne veut pas
» qu'un aveugle conduiſe d'autres
» aveugles. Il doit être humble, mo-
» deſte, témoigner de l'éloignement
» pour toute ſorte de violence ; n'avoir
» point de manieres hardies, hau-
» taines, impérieuſes : c'eſt un Evê-
» que, & non pas un Militaire qui
» doit conduire l'Egliſe de Dieu ; il
» lui ſied mieux au contraire de ſup-
» porter patiemment les injures qu'on
» peut lui faire, & ne jamais ſe ven-
» ger.

» S'il n'eſt ennemi des querelles &
» des procès, on verra un monſtre en
» ſa perſonne ; car quelle choſe plus
» monſtrueuſe que de voir un homme
» d'une même langue bénir Dieu &
» maudire ſon peuple, proférer d'une
» même bouche des bénédictions
» dans l'Egliſe, & des malédictions
» dans ſa maiſon ; offrir au Seigneur
» des ſacrifices de louanges au pied
» des autels avec des victimes pacifi-
» ques, & préparer en même-tems le

» venin de la chicane, & le poiſon des
» procédures du Palais ?

» Son déſintéreſſement doit paroître
» en toutes choſes. Pour peu qu'il aime
» l'argent, il eſt perdu ; cette cupidité
» le fera tomber dans l'avarice, qui
» eſt la ſource de tous les crimes. Qu'il
» ſe contente des revenus de ſon Egli-
» ſe ; ſi elle eſt pauvre, qu'il s'en ré-
» jouiſſe ; & au lieu de deſirer du ſu-
» perflu, qu'il enrichiſſe les pauvres
» de ſa pauvreté même.

» Enfin il faut qu'il ſçache gouver-
» ner ſon domeſtique ; c'eſt-à-dire,
» avoir un empire abſolu ſur ſon corps
» & ſur toutes ſes paſſions, réprimer
» ſes convoitiſes, & les mouvemens de
» ſa chair : autrement s'il ne ſçait pas
» ſe conduire lui-même, comment
» pourra-t-il conduire ſon peuple ? &
» s'il ſe laiſſe conſumer par les flam-
» mes de l'impureté, ſera-t-il en état
» de les éteindre dans les ames qui lui
» ſont confiées ? Une grande éléva-
» tion demande une grande circon-
» ſpection. Plus on ſe voit élevé au-
» deſſus des autres, plus on doit s'é-
» tudier à ſe rendre irrépréhenſible ; ſe

» ſouvenir ſans ceſſe que Dieu à ſon » jugement demandera beaucoup à » ceux à qui il a beaucoup donné, & » qu'enfin les chutes dans un état ſi re- » levé, ne peuvent être que terribles.

S. Amb. epiſt. ad Marcel. Ep.

» L'Egliſe, dit-il ailleurs, trouve le » fond de ſa ſubſiſtance dans le mérite » de la vie ſainte d'un Evêque; par ſon » moyen elle jouit d'une merveilleuſe » fécondité qu'il arroſe par ſes divines » inſtructions. Enrichie de ces biens ſi » avantageux, elle ne ſe met pas en pei- » ne de chercher ceux de la vie préſen- » te; elle en poſſede de plus précieux. » Jeſus-Chriſt même ne peut rien avoir » de plus excellent en ce monde, que » les vertus d'un Evêque qui lui eſt » conſacré pour le ſervice de ſon » Egliſe; les fruits qu'il s'attend tous » les jours de recueillir par ſes ſoins, » ſont ceux de l'intégrité & de la con- » tinence, de la charité & de la tran- » quillité. »

Aug. Serm. 19 de verb. Apoſt.

Saint Auguſtin n'a pas eu d'autres idées de l'épiſcopat. « S'il falloit expli- » quer en détail, dit cet incompara- » ble Docteur, toutes les auguſtes qua- » lités que ſaint Paul demande dans

» un Evêque, je n'aurois jamais aſſez
» de forces pour le faire, ni vous aſſez
» de patience pour l'entendre. Je ren-
» ferme tout en deux mots, lorſque je
» vous dis qu'il n'y a pas de charge
» plus peſante que l'épiſcopat. C'eſt un
» état gliſſant environné de précipices,
» où l'on eſt toujours en danger de ſe
» perdre ; c'eſt une entrepriſe qui ſur-
» paſſe les forces de l'homme ; &
» quand il n'y auroit d'autre obliga-
» tion que celle de reprendre ceux qui
» s'écartent de leur devoir, & les faire
» rentrer dans les voies de ſalut, c'en
» eſt aſſez pour faire trembler celui qui
» ſe trouve chargé de ce terrible mi-
» niſtere. »

Le Saint ne laiſſe pas de parcourir en d'autres endroits les principales obligations d'un Evêque ; & le tableau qu'il en trace eſt d'autant plus admirable qu'il exprime beaucoup en peu de paroles. « Malheur à l'Evêque, dit-il, » s'il ſe plaît plus dans l'honneur qui » lui revient de ſa charge, que dans le » fruit qu'il y peut faire, & s'il a plus » de ſoin de ce qui le touche que de » l'avancement de ſon peuple. Vou- Serm. 39 tom. 10.

» lez-vous ſçavoir quelles ſont ſes obli-
» gations? Les voici : Il faut qu'il re-
» prenne les eſprits inquiets ; qu'il
» ſoutienne les foibles ; qu'il conſole
» ceux qui ſont dans l'affliction ; qu'il
» porte, comme entre ſes bras, les
» infirmes ; qu'il réduiſe au ſilence
» ceux qui s'oppoſent à la ſaine
» doctrine ; qu'il ſoit ſur ſes gardes
» contre ceux qui lui tendent des pié-
» ges; qu'il inſtruiſe les ignorans; qu'il
» inſpire de la ferveur aux ames lâches
» & pareſſeuſes ; qu'il appaiſe tous les
» différends qui s'élévent parmi ſon
» peuple ; qu'il réprime l'inſolence
» des ſuperbes ; qu'il arrête les eſprits
» brouillons & turbulens ; qu'il ter-
» mine tous les procès & entretienne
» la charité ; qu'il ſoulage les pauvres
» de telle ſorte qu'ils ne s'apperçoivent
» pas qu'ils ſont dans l'indigence ;
» qu'il délivre les petits de l'oppreſſion
» des grands ; qu'il ſoutienne les gens
» de bien, & les appuie de ſon auto-
» rité; qu'il exerce la patience à l'égard
» des méchans ; & qu'enfin il les aime
» tous en Jeſus-Chriſt. Telle eſt ſon
» occupation journaliere. Au milieu

» de tant de ſoins & de tant d'inquié-
» tudes, peut-il prendre quelque re-
» pos ? peut-il penſer aux joies du mon-
» de ? lui reſte-il du tems pour ſe di-
» vertir ? ou plutôt ne doit-il pas être
» dans une ſollicitude continuelle pour
» remplir tant de devoirs, dont l'omiſ-
» ſion & l'oubli ne peuvent attirer ſur
» lui qu'un malheur éternel ?

» A toute heure, dit-il dans un autre
» endroit, à tous momens, tous les
» jours, tous les mois, toutes les an-
» nées, un Evêque doit être occupé de
» la grandeur de ſon miniſtere, & du
» compte terrible qu'il en doit rendre
» à Dieu. Il faut qu'il examine ſans
» ceſſe les plis & replis de ſa con-
» ſcience, pour voir ſi la multitude
» de ſes ſoins & de ſes occupations
» ne l'a point obligé quelquefois de
» rebuter ceux qui avoient beſoin de
» ſon ſecours; s'il n'a regardé perſonne
» de travers; s'il n'a point refuſé au-
» dience à ceux qui vouloient lui par-
» ler, s'il les a écoutés avec patience,
» & auſſi long-tems qu'ils le ſouhai-
» toient, s'il ne lui eſt point échappé
» quelque parole dure, s'il ne les a

Hom. 24 & 25, in anniver. ordin. Epiſc.

» point renvoyés bruſquement ; s'il a
» fermé aux pauvres l'entrée de ſa
» maiſon ; s'il a manqué d'en aſſiſter
» quelqu'un ; s'il n'a point troublé les
» conſciences ; s'il a conſolé ceux qui
» étoient dans l'affliction ; s'il n'a point
» témoigné d'indignation contre ceux
» qui parloient mal de lui, ou qui lui
» avoient rendu de mauvais offices :
» mais rien n'eſt plus capable de le re-
» tenir dans la crainte que ces paroles
» effrayantes que Dieu adreſſe à un
» de ſes Prophetes, & en ſa perſonne
» à tous les Evêques. *Fils de l'homme*,
» lui dit-il, *je vous ai établi pour ſervir*
» *de ſentinelle à la maiſon d'Iſraël :*
» *vous écouterez fidelement toutes les*
» *paroles de ma bouche, & vous leur an-*
» *noncerez de même tout ce que je vous*
» *aurai dit. Si lorſque je dirai à l'impie :*
» *Impie, vous mourrez, vous ne parlez*
» *point à l'impie afin qu'il ſe retire de*
» *ſa mauvaiſe voie, & qu'il meure en-*
» *ſuite dans ſon iniquité ; je vous rede-*
» *manderai ſon ſang à vous-même. Si*
» *voyant l'épée qui vient fondre ſur*
» *une province, vous ne ſonnez pas de*
» *la trompette, & que le peuple ne ſe*

» *tenant point ſur ſes gardes, l'épée*
» *vienne, & ôte la vie à quelqu'un,*
» *celui-là ſera ſurpris dans ſon iniquité;*
» *mais je vous redemanderai ſon ſang.*
» Voilà, mes Freres, continue ce ſaint
» Evêque, voilà la grandeur de ma
» charge qui m'épouvante. Aidez-
» moi, je vous en conjure, par la ſain-
» teté de votre vie, à porter ce fardeau
» ſi peſant, afin que je ne ſuccombe
» pas ſous un poids ſi terrible; car ſi
» ces paroles foudroyantes ne ſont pas
» capables d'allarmer un Evêque, je
» ne ſçais plus ce qui eſt capable de le
» toucher. »

Enfin rien n'exprime mieux la grande idée que ce ſaint avoit de ſon miniſtere, que ces paroles toutes de feu qu'il répétoit ſouvent à ſon peuple. « Que peut vouloir un Evêque, diſoit- Serm. 39.
» il, que peut-il deſirer, que peut-il
» ſouhaiter? pourquoi parle-t-il?
» pourquoi eſt-il aſſis ſur un trône?
» pourquoi vit-il, s'il n'a envie de
» vivre avec J. C. & de la vie de
» J. C.? J'avoue que c'eſt tout mon
» deſir, comme c'eſt ma gloire, & le
» ſujet de ma joie: mais hélas! quelle

» joie, ſi en me ſauvant je vois que » vous vous perdez, ou plutôt puiſ- » ſé-je me ſauver, ſi je ne vous ſauve » avec moi ? »

S. Greg. Paſtor, 1. p. Saint Grégoire a parlé ſur ce ſujet comme ſaint Auguſtin & comme les autres Peres. « Il n'eſt pas permis, dit » ce grand Pape, à ceux qui ſont les » chefs de l'Egliſe, d'être médiocre- » ment vertueux. Ils ne ſont pas loua- » bles, ils ſont même répréhenſibles, » s'ils n'excellent dans la piété. Ils ne » peuvent paſſer pour bons, s'ils ne de- » viennent tous les jours meilleurs ; & » ce mérite commun qui fait la bonté » des particuliers, eſt un défaut & une » imperfection pour eux.

» En effet, pourſuit-il, il n'y a rien » de ſi ſaint ni de ſi grand dans tout » le chriſtianiſme que la dignité des » Evêques que le Saint-Eſprit a établis » pour gouverner ſon Egliſe, pour » être les miniſtres du nouveau teſta- » ment, & de la réconciliation des » hommes, les diſpenſateurs des ſa- » crées myſteres, & la lumiere qui » doit éclairer & enflammer tout le » monde ; ils ſont appellés à être par-

» faits,

» faits, & à perfectionner les autres ; » non-ſeulement Dieu les ſépare des » pécheurs, mais il les tire même de » l'ordre commun des fideles, afin » qu'ils ſoient ſaints, & qu'ils tra- » vaillent à la ſanctification des peu- » ples ; afin qu'ils ſoient à Dieu, & » qu'ils conduiſent à lui les ames que » ſa providence leur a confiées ; il faut » que leur eſprit ſoit ſi éclairé de la » lumiere divine, leur cœur ſi déga- » gé des affections humaines, leur » courage ſi intrépide pour réſiſter à » l'iniquité, leur zèle ſi ardent pour » s'oppoſer aux relâchemens, leur » charité ſi vive & ſi agiſſante, leur » tempérance ſi auſtere, leur douceur » ſi ferme, leur ſévérité ſi prudente & » ſi raiſonnable, & toute la vie ſi pure » & ſi irrépréhenſible, qu'il paroiſſe » que Jeſus-Chriſt les a choiſis pour » être les images de ſa vie, & les » imitateurs de ſon ſacerdoce. »

Il explique en un autre endroit, ces contradictions apparentes d'une douceur mêlée de fermeté, & d'une ſévérité tempérée par la douceur, lorſqu'il dit, « que le zèle du Pa-

» ſteur doit être réglé par la pruden-
» ce, ſa prudence animée par le zèle;
» une auſtérité ſans chagrin, une
» douceur, & une condeſcendance
» ſans relâchement; que l'autorité ne
» doit point le rendre orgueilleux, ni
» l'humilité le rendre mépriſable; que
» la retraite ne doit pas le porter à l'oi-
» ſiveté, ni le commerce du monde le
» jetter dans la diſſipation & dans le
» trouble : d'où il conclut que le plus
» difficile de tous les arts, & le gou-
» vernement qui demande plus de
» ſcience & plus de travail, c'eſt la
» conduite des ames; & qu'il faut
» dans ceux qui l'entreprennent un
» dégré de ſainteté, & un concert ad-
» mirable de toutes les vertus, qui ne
» ſe rencontre que dans les hommes
» extraordinaires. »

Id. 1. p. c. 9. Il nous le fait connoître auſſi-tôt, cet homme extraordinaire, en nous apprenant qu'un Evêque qui eſt élu pour gouverner un diocèſe, « eſt un
» médecin qu'on fait venir pour gué-
» rir un grand malade; & comme un
» médecin couvert de plaies & d'in-
» firmités, auroit honte de ſe préſen-

» ter devant un malade pour le guérir
» de peur d'entendre de ſa bouche ce
» terrible reproche : *Médecin, guéris-*
» *toi toi-même.* Auſſi rien n'eſt plus
» honteux à celui qu'on deſtine pour
» guérir les maladies de nos ames,
» que d'en avoir une toute ulcérée, &
» d'être défiguré par autant de plaies
» intérieures qu'il a de paſſions qui
» l'agitent & le tourmentent.

» Il faut donc, pourſuit ce grand Ibid. c. 10.
» Pape, qu'un Evêque ſoit un homme
» ſi ſpirituel, & qu'il ait tellement
» dompté toutes ſes paſſions qu'on n'en
» apperçoive pas au dehors le moindre
» mouvement ; il faut qu'il ne vive
» plus de la vie des ſens, & qu'il puiſſe
» dire avec le grand Apôtre & le mo-
» dele de tous les Evêques : *Je vis,*
» *mais ce n'eſt plus moi qui vit, c'eſt*
» *Jeſus-Chriſt qui vit en moi.* Pour
» cet effet, il eſt néceſſaire qu'il ſoit
» dans ces diſpoſitions. Il ne doit plus
» avoir aucune eſtime ni aucun amour
» pour le monde ; ſes faveurs, comme
» ſes diſgraces, lui doivent être égale-
» ment indifférentes ; ou pour mieux
» dire, il ne doit avoir que du mé-

» pris pour ſes faveurs, & ne point
» craindre ſes adverſités, puiſque tous
» ſes deſirs doivent être pour le ciel.

» Pour s'acquitter dignement de
» ces obligations, il faut qu'il ait
» de la ſanté, & un bon tempéra-
» ment : mais il doit craindre davan-
» tage les infirmités de ſon ame que
» celles de ſon corps, & l'orgueil de
» ſon eſprit eſt plus dangereux, que
» toutes les maladies corporelles qui
» peuvent lui ſurvenir. Au lieu de
» convoiter par un eſprit d'ambition
» ou d'avarice, les biens & les hon-
» neurs que poſſedent les autres, il
» doit être toujours prêt à leur faire
» part de ſes biens ; & la diſtribu-
» tion journaliere qu'il en doit faire
» aux pauvres, ſera la preuve de
» ſon déſintéreſſement. On le verra
» prompt & facile à pardonner, ſans
» nourrir les vices & les déréglemens
» qu'il doit punir, de crainte qu'ils ne
» s'augmentent. La piété demande de
» lui le premier de ces devoirs, & la
» charité l'oblige au ſecond. Comme
» il ne doit jamais faire le mal, il doit
» auſſi déplorer ſans ceſſe celui que les

» autres commettent, & plus amére-
» ment que s'il l'avoit commis lui-
» même : s'il y manque, ce n'eſt plus
» un pere, ce n'eſt plus un paſteur ;
» c'eſt un mercénaire, c'eſt une ma-
» râtre, c'eſt un loup qui eſt entré dans
» la bergerie du Seigneur. Par la
» même raiſon, il doit reſſentir plus
» de joie du bien qui arrive à ſes en-
» fans, que s'il lui arrivoit à lui-
» même : ſa vie, ſes diſcours, ſes
» inſtructions, doivent être autant de
» ſources fécondes qui banniſſent la
» ſéchereſſe des cœurs, & faſſent ger-
» mer les vertus dans les ames les plus
» ſtériles ; puiſſant en œuvres & en
» paroles, il faut qu'il le ſoit encore
» plus auprès de Dieu par la priere,
» dont l'uſage lui doit être ſi familier,
» qu'il obtienne de ſa divine majeſté
» tout ce qu'il ſera obligé de lui de-
» mander. Enfin il faut qu'il ſoit tel-
» lement l'exemple de ſon diocèſe,
» qu'il ne puiſſe pas même ſe repro-
» cher intérieurement quelque faute
» ſecrette capable de le faire rou-
» gir, quoiqu'il l'eût commiſe long-
» tems avant que d'être Evêque. »

S. Bern. l. 4. de Consid. Dans les siécles suivans, quoique fort éloignés de la ferveur des premiers, on n'avoit pas néanmoins de moindres idées de l'épiscopat. « Considérez, dit S. Bernard à un souverain Pontife, quelle est l'étendue de » vos obligations, & cette grande sainteté que Dieu exige de vous ? Car » vous devez être un modele de toute » justice, un miroir de pureté, un » exemple de piété, le protecteur de » la vérité, le défenseur de la loi, le » docteur des peuples, le conducteur » des chrétiens qui vous sont soumis, » l'ami de l'époux, & le paranimphe » de l'Eglise qui est son épouse. C'est » à vous à mettre le bon ordre dans » votre clergé, à réprimer l'insolence » de ceux qui s'élevent contre la disci- » pline, & à faire voir que vous êtes » le pasteur de tous. Ceux qui sont » dans l'oppression doivent toujours » avoir en votre personne un refuge » assuré, les pauvres un puissant avo- » cat, les pupilles un tuteur vigilant, » les veuves un prompt secours, & tous » les misérables un asyle & un port » où ils puissent être à couvert contre

» les tempêtes & les adverſités. Vous » devez être, pour parler le langage » de l'Ecriture, l'œil des aveugles, la » langue des muets, le bâton des vieil- » lards, le vengeur des crimes, la ter- » reur des méchans, la gloire des » bons, le fléau des tyrans & le pere » des puiſſans du ſiécle. C'eſt à vous » à expliquer les loix, à leur donner » le véritable ſens, à en diſpenſer lors- » que la néceſſité le demande, à les » faire obſerver, & à leur ſervir de » rempart contre la licence. Enfin ſou- » venez-vous que vous êtes le ſel de » la terre, la lumiere du monde, le » prêtre du Très-Haut, le vicaire de » Jeſus-Chriſt, l'oint du Seigneur, » & le dieu de Pharaon. »

» Vous êtes placé dans un lieu fort » élévé, dit-il à un autre Evêque, » vous avez donc beſoin d'un eſprit » élevé, & d'une ame encore plus ſu- » blime qui ait quelque rapport à la » dignité de la place que vous occupez. » Ne regardez pas votre ſiége épiſco- » pal comme une place d'honneur, » mais comme une charge peſante; » comme un pénible travail, & Id. ep. 425, nov. édit.

» non pas comme un grand nom ;
» comme un engagement à la prati-
» que de toutes les vertus, & non pas
» comme un moyen d'acquérir des ri-
» cheſſes. Ecoutez ce qu'en dit l'Apô-
» tre : *Celui qui deſire l'épiſcopat, de-*
» *ſire un travail qui de ſoi eſt bon* ; il
» ne dit pas qu'il deſire une charge
» honorable, & une dignité élevée,
» mais un travail bon & utile. Ainſi
» puiſque vous vous trouverez chargé
» d'un grand travail, vous avez beſoin
» de force & de courage. Dieu vous a
» mis comme une ſentinelle ſur la
» maiſon d'Iſraël, vous avez beſoin
» de prudence. Vous êtes redevable à
» tout le monde, aux ſages & aux in-
» ſenſés, vous avez donc beſoin d'une
» ſage tempérance. Enfin dans l'obli-
» gation où vous êtes de rendre à cha-
» cun ce qui lui eſt dû, pouvez-vous
» vous en acquiter ſans une grande
» juſtice ? Voilà les quatre principales
» vertus qui doivent tirer votre char.
» Heureux celui qui étant appuyé ſur
» l'humilité, comme ſur le timon de
» ce char, a l'adreſſe d'en ſçavoir faire
» tourner les roues par-tout où cette
» vertu

» vertu ſe porte avec le plus d'inclina-
» tion ! car ſans l'humilité, qui eſt la
» mere de vertus, le choix que la
» prudence vous fera faire, ſera une
» fauſſe diſcrétion ; les adverſités que
» la force vous fera ſurmonter, ne
» vous procureront qu'une victoire
» vaine ; les plaiſirs auxquels la tem-
» pérance vous fera renoncer, ne
» pourront vous rendre véritablement
» ſobre ; & toutes les œuvres de juſtice
» que vous ferez, ne ſeront, à propre-
» ment parler, qu'un orgueil dégui-
» ſé : parce que l'humilité que Jeſus-
» Chriſt, en deſcendant des cieux,
» eſt venu enſeigner aux hommes, eſt
» la ſeule qui ſpiritualiſe les vertus,
» & les rend dignes d'une récom-
» penſe éternelle. Un Evêque auroit-
» il toutes les vertus imaginables, ſi
» l'humilité n'eſt profondément enra-
» ciné dans ſon cœur, elles ſeront
» bientôt détruites, & deviendront à
» ſon égard autant de vices. »

Enfin le Docteur Angélique ſaint Thomas, fait voir avec une ſolidité qu'aucune raiſon ne peut affoiblir, que l'épiſcopat eſt non-ſeulement un

S. Thom. 2. 2. q. 184. a. 5, 6 & 7.

état de perfection, mais que les Evêques ſont encore beaucoup plus obligés d'être parfaits, que les religieux n'y ſont engagés par leur profeſſion; qu'ils doivent pratiquer tous les conſeils évangéliques qui forment proprement la perfection du Chriſtianiſme, & que non-ſeulement ils ſont dans l'obligation de ſacrifier avec joie leurs biens, leur honneur & leur repos, pour l'utilité de l'Egliſe, pour le ſalut des ames qui leur ſont confiées; mais de plus qu'ils doivent être prêts à donner leur vie, lorſque l'occaſion s'en préſente; ce qui eſt le témoignage le plus aſſuré d'une charité parfaite, ainſi que Jeſus-Chriſt nous en aſſure. Or quel fond de vertu, quel amour pour Dieu, n'eſt-il pas néceſſaire afin d'être dans cette diſpoſition? Quels combats ne faut-il pas avoir livrés contre la chair & le ſang? A quel degré de perfection & de ſainteté ne faut-il pas être parvenu pour ſe trouver dans un tel dégagement? Ainſi en réuniſſant toutes les penſées de ces Saints, vous trouverez que l'idée que nous vous avons donnée de l'épiſco-

pat, quelque grande qu'elle vous ait parue, eſt encore infiniment au deſſous de celle qu'ils en avoient.

Si nous paſſons de l'autorité des Peres de l'Egliſe Latine à celle des Peres Grecs, nous y trouverons une parfaite conformité de ſentimens ſur ce ſujet. Le premier qui ſe préſente à ma mémoire, eſt l'Auteur de la Hiérarchie Eccléſiaſtique attribuée à ſaint Denis l'Aréopagite. Il ne demande pas moins d'un Evêque que des qualités toutes divines; ou, pour me ſervir de ſes termes, il faut que ce ſoit un homme déifié & tout tranſformé en Dieu. « Comme les corps » ſupérieurs, dit-il, ne ſçauroient » tranſmettre aux corps inférieurs la » lumiere du ſoleil, qu'ils n'en ſoient » remplis : de même dans les choſes » divines il ne faut pas qu'un homme » ait la hardieſſe de ſe faire le con- » ducteur des autres, c'eſt-à-dire Evê- » que, ſi, par toute ſa conduite exté- » rieure, & par ſes diſpoſitions inté- » rieures, il n'eſt très-ſemblable à Dieu. » Quelle ſainteté ! quelle élévation !

Chryſ. de Sacer. l. 3. c. 4.

C'étoit à peu près la penſée de ſaint Chryſoſtôme lorſqu'il diſoit : « Quoique les fonctions épiſcopales « s'exercent ſur la terre, il faut » avouer néanmoins qu'elles doivent » tenir rang parmi les choſes céleſtes, » puiſque ce n'eſt point un homme » mortel, ni même un Ange ou un » Archange, mais le Saint-Eſprit » qui en eſt l'auteur, & qui a re- » vêtu des hommes mortels de cette » puiſſance céleſte, afin de leur fai- » re exercer le miniſtere des An- » ges : ce qui fait qu'un Evêque doit » être ſi ſpirituel, avoir le cœur ſi » pur, l'ame ſi dégagé de toutes les » paſſions du ſiécle, qu'il n'eut pas » même ſujet de rougir s'il ſe trouvoit » dans le ciel parmi les eſprits bien- » heureux. On dit, ajoute ce Saint, que » dans l'ancienne loi on ne pouvoit » enviſager le grand Prêtre revêtu de » ſes habits pontificaux, ſans être ſaiſi » d'une ſecrette frayeur qui imprimoit » l'idée d'une majeſté redoutable ; » mais quelle comparaiſon avec le ſa- » cerdoce de la loi nouvelle ? Eſt-ce à » eux ou à nous à qui il a été dit :

» *Tout ce que vous lierez ſur la terre de-*
» *meurera lié dans le ciel, & tout ce*
» *que vous délierez y ſera délié ?* Quel
» Roi, quel Prince, en ce monde,
» pour puiſſant qu'il ſoit, a un tel
» pouvoir ? Ainſi l'on peut dire, que
» comme le Pere céleſte a donné à ſon
» fils bien-aimé toute l'étendue de ſon
» autorité, ce fils a communiqué à
» ſes Apôtres & à leurs ſucceſſeurs,
» tout le pouvoir qu'il avoit reçu de
» ſon pere : d'où il s'enſuit qu'ils ne
» ſont pas engagés à une moindre ſain-
» teté que celle dont Jeſus-Chriſt étoit
» revêtu, puiſqu'ils ſont ſes vicaires,
» ſes ſucceſſeurs & ſes images vivan-
» tes ſur la terre.

» Si on voit quelques Egliſes mal Ibid. c. 10. & 11.
» gouvernées, & des chrétiens vivre
» d'une maniere ſi indigne du nom
» qu'ils portent, cela ne vient que du
» mauvais choix qu'on fait des Evê-
» ques. On n'a pas aſſez fait réflexion
» que lorſque la tête eſt foible, toutes
» les parties du corps s'en reſſentent.
» Les vapeurs groſſieres qui montent
» des entrailles au cerveau, l'offuſ-
» quent, puis l'affoibliſſent par leurs

» attaques continuelles, & enfin le » détruiſent & le perdent, s'il n'eſt » d'une complexion aſſez forte pour » diſſiper ces fumées & les diſtribuer » dans toutes les parties inférieures du » corps qui en prennent ce qui leur eſt » néceſſaire, & rejettent le reſte. Il » en eſt de même d'un Evêque ; ſi ſa » vertu n'eſt ſolide, s'il n'a un tempé- » rament de force & de courage au-deſ- » ſus du commun, tantôt ſes propres » paſſions, tantôt celles des hommes, » tantôt l'adverſité, & tantôt la proſ- » périté, lui livreront de ſi rudes at- » taques, qu'enfin il y ſuccombera ; » & le fort d'Iſraël, qui devoit ſoute- » nir les autres, ſera la proie de ſes » ennemis ou domeſtiques ou étran- » gers, & le ſujet de la riſée des peu- » ples. »

Idem, c. 12. & ſeq.

Il paſſe enſuite au détail des principales vertus qui doivent faire l'ornement d'un Evêque, & qu'il regarde comme inſéparables d'un état ſi relevé. Il compte pour rien les veilles, les jeûnes, les abſtinences, les lits durs, & les autres auſtérités corporelles. Il ſuppoſe qu'un Evêque eſt accoutumé

à toutes ces pratiques de pénitence, & que le ſoin qu'il a eu de s'y exercer dès ſa jeuneſſe, lui en a fait acquérir une habitude qui ne lui coute plus rien ; mais il veut qu'il ait une patience à l'épreuve de toutes les injures, de tous les affronts, de toutes les inſultes, & de toutes les injuſtices qu'on lui peut faire ; un front d'airain pour réſiſter à toutes les puiſſances de la terre qui s'oppoſent à la gloire de Dieu, une adreſſe plus qu'humaine pour ménager les eſprits, accommoder les différents, appaiſer les querelles, terminer les procès des particuliers ; un courage invincible pour s'oppoſer au torrent des abus, à la tyrannie des mauvaiſes coutumes & du reſpect humain ; un déſintéreſſement ſi univerſel, qu'il ne puiſſe être ni intimidé par les menaces & les mauvais traitemens, ni fléchi par les ſoumiſſions & les prieres, ni corrompu par les flatteries & par les préſens, lorſqu'il s'agit de rendre juſtice & de s'acquitter de ſon devoir.

Il prétend que l'épiſcopat & le ſacerdoce de Jeſus-Chriſt, étant le comble de la grandeur & de la gloire de

l'Egliſe, obligent auſſi à plus de ſoins & de devoirs, & rendent ou plus vigilant, ou plus coupable. Il veut qu'un Evêque, après s'être rempli de la vérité, la répande ; & diſpenſe aux hommes la miſéricorde de Dieu, ſans s'attirer ſa juſtice ; conduiſe les ames par ſa ſageſſe, & poſſede la ſienne par ſa patience. J'exige de lui un fond de connoiſſances & de lumieres, un empreſſement de zèle, une ſollicitude de charité, une condeſcendance raiſonnable, une diſcrette ſévérité, une priere continuelle & une vigilance ſans relâche. Tant de vertus néanmoins, ajoute-t-il, ne ſont qu'une partie des qualités que doit avoir un véritable Evêque. Il faut encore qu'il éclaire les eſprits, qu'il gagne les cœurs, qu'il liſe dans les conſciences, qu'il ſoit le docteur des ignorans, le conſolateur des affligés, la reſſource des pauvres, le ſerviteur de tous ceux qui ſont confiés à ſes ſoins, & le pere de tous les fideles. Que peut-on imaginer de plus grand & de plus magnifique en matiere de ſainteté ? Avons-nous rien dit qui en approche dans la définition

que nous vous avons donnée d'un Evêque ? Ecoutons encore quelques Peres Grecs ſur ce ſujet.

Ceux-là ſe trompent groſſierement, dit ſaint Grégoire de Nazianze, qui s'imaginent n'être pas obligés d'être parfaits avant que d'entrer dans l'épiſcopat, & qu'ils auront le tems de ſe perfectionner lorſqu'ils y ſeront. C'eſt vouloir apprendre un métier lorſqu'il s'agit de l'exercer actuellement, & de l'enſeigner aux autres. Dans quelle partie du monde a-t-on vu qu'un homme ſoit aſſez téméraire pour ſe faire paſſer maître dans un art qu'il ignore, & qu'il n'a jamais exercé ? Sa folie néanmoins ſeroit encore plus excuſable que celle d'un homme qui s'ingere dans la conduite des ames, avant que d'avoir acquis la perfection du chriſtianiſme : car enfin le premier ne riſque que ſon bien & ſa réputation ; & l'autre eſt dans un péril évident de perdre ſon ame, & toutes celles dont il entreprend la conduite avec tant de témérité. Qu'il ſoit donc perſuadé que le moindre défaut le rend incapable d'une dignité ſi éminente, & d'une

Nazian. Apologet. 1.

charge ſi redoutable. L'Evêque eſt un diamant, c'eſt une pierre précieuſe ; & la moindre tache dans un diamant le fait rebuter, il n'eſt plus bon à rien.

Theophilact. in ep. 1. ad Tim. c. 3.

Théophilacte qui s'étoit étudié particulierement à prendre l'eſprit de ſaint Chryſoſtôme & de ſaint Grégoire de Nazianze, s'eſt expliqué comme eux ſur la ſainteté des Evêques. Il les conſidere comme des étoiles du premier rang, comme autant d'aſtres lumineux, ou ſi vous voulez, comme un ſoleil dans ſon midi qui éclaire toute la terre. Il devroit ſuffire de les regarder, dit ce grand Archevêque, pour être éclairé, il n'y auroit qu'à jetter les yeux ſur eux & ſur leur conduite pour connoître auſſi-tôt les voies de la perfection chrétienne, s'ils étoient ce qu'ils doivent être.

Chryſoſt. hom. 10. in I. ep. ad Timoth.

Il répéte ſouvent cette belle penſée de ſon maître ſaint Chryſoſtôme, qui conſidere un Evêque, au milieu de ſon diocèſe comme un Ange parmi des hommes, comme un homme parmi des enfans, comme une perſonne raiſonnable parmi des animaux ; c'eſt-à-

dire autant élevé par ſa vertu au-deſſus de ſon peuple, que les anges le ſont au-deſſus des hommes, les hommes au deſſus des enfans, & les créatures raiſonnables au-deſſus des bêtes : mais avec cette terrible obligation qu'il faut que de ces hommes il en faſſe des anges, de ces enfans il en faſſe des hommes parfaits, & de ces animaux il en faſſe des créatures raiſonnables. Quel fond de vertu, de lumiere, & de patience, ne faut-il pas pour cela ?

Au reſte loin de regarder ces expreſſions des Peres de l'Égliſe comme des exagérations, ou comme des ornemens d'un diſcours empoulé, il faut demeurer d'accord avec ſaint Jérôme, qu'ils n'ont encore rien dit de ce qui en eſt, & que toutes leurs penſées ſont infiniment au-deſſous de la ſainteté que ſaint Paul exigeoit lui-même d'un Evêque, & qui eſt toute renfermée, ſelon la penſée de ce ſaint Docteur, dans cette ſeule parole : *Il faut qu'un Evêque ſoit irrépréhenſible.* J'avois cru juſqu'à préſent, dit-il, qu'il n'y avoit que Jeſus-Chriſt qui fût irréprocha-

Hieron. ad Oceanum.

ble ; je m'étois perſuadé qu'il n'y avoit que lui qui pût dire avec vérité : Joan. 8. 46. *Qui de vous peut me convaincre d'aucun péché.* Je regardois cette entrepriſe comme infiniment au-deſſus des forces d'un homme mortel : mais l'Apôtre m'apprend que c'eſt celle dont un Evêque ſe trouve chargé, & que pour être tel qu'il doit, il faut qu'on ne puiſſe pas appercevoir en ſa perſonne ni en toute ſa conduite une ombre de péché.

Ce ne ſont pas ſeulement les Saints & les Docteurs de l'Egliſe qui ont eu ces idées de l'épiſcopat, de ſimples laïques éclairés des lumieres de la foi & de la raiſon, avoient les mêmes ſentimens ; & pour n'en rapporter qu'un exemple d'un grand nombre que l'Hiſtoire Eccléſiaſtique nous fournit, voici comme l'Empereur Valentinien premier parloit dans une aſſemblée de ſaints Evêques, qui l'avoient prié de nommer lui-même celui qu'il jugeroit le plus digne de remplir un ſiége épiſcopal qui étoit vacant. « Vous ſçavez, » leur dit ce grand Prince, comme » ayant été nourris dans l'étude des

Theodoret. l. 4. c. 5.

» Ecritures ſaintes, quelles doivent
» être les qualités d'un Prélat, élevé
» au gouvernement de l'Egliſe, &
» qu'il n'eſt pas ſeulement obligé de
» conduire ſes inférieurs par la lumie-
» re de ſa ſcience, mais auſſi par la
» ſainteté de ſa vie, en faiſant voir
» dans ſes actions un parfait modele
» de toutes ſortes de vertus, & en ren-
» dant par l'innocence de ſa conduite
» un fidele témoignage à la pureté de
» ſa doctrine. Elevez donc maintenant
» vous-mêmes ſur le ſiége archiépiſ-
» copal de Milan, un homme qui poſ-
» ſede toutes ces perfections ; afin
» qu'étant chargés comme nous ſom-
» mes du gouvernement de l'empire,
» nous puiſſions ſoumettre nos têtes à
» ſon autorité ſacrée, avec une hum-
» ble ſincérité, & recevoir la ſévérité
» de ſes répréhenſions comme une
» médecine ſalutaire : car étant hom-
» mes comme nous ſommes, & ſur-
» chargés de tant d'affaires, il ne ſe
» peut que nous ne commettions beau-
» coup de fautes. »

TROISIÉME QUESTION.

Expliquez nous, s'il vous plaît, quelle eſt l'origine des Evêques; car il ſemble que les ſentimens des Docteurs ſont fort partagés ſur ce ſujet.

R. Le nom d'Evêque eſt particulier à la loi de grace, & nous n'en voyons aucune trace dans l'ancien Teſtament, ſi on en excepte un ſeul paſſage du livre d'Eſdras, où il eſt dit qu'Azzi fut fait Evêque des Lévites qui demeuroient à Jéruſalem, *Epiſcopus Levitarum.* Mais il eſt facile de s'appercevoir qu'en cet endroit le mot d'Evêque ne ſignifie rien moins que ce que nous entendons aujourd'hui par ce terme, & toute l'étendue qu'on lui peut donner eſt de dire qu'il étoit le premier des Lévites, avoit quelque intendance ſur eux & ſur leurs fonctions.

2. Eſd. c. 11. v. 22.

Nous ſommes redevables de ce terme aux Athéniens. *Epiſcopos* eſt un mot grec, qui ſignifie inſpecteur ou ſurveillant, & c'eſt le nom que ces peuples donnoient à ceux qu'ils en-

voyoient dans les provinces pour voir ſi tout ſe paſſoit dans l'ordre. Saint Auguſtin convient de cette étymologie. Les Romains ont imité les Grecs en ce point de diſcipline, & ont donné le même nom à ceux qu'ils avoient établis pour prendre garde aux actions des citoyens ; ils en ont même fait autrefois un office, dont celui qui étoit pourvu avoit ſoin de veiller ſur les vivres de l'armée, des garniſons & des villes ; & il paroît par une épitre de Ciceron qu'il avoit été lui-même Evêque en ce ſens:

Aug. ſerm. de anniv. Epiſc.

Cic. ep. ad Attic.

Les Chrétiens donnent ce nom à celui qui eſt élevé à la plus haute & à la plus auguſte charge qui ſoit dans l'Egliſe ; & ils paroiſſent le faire à plus juſte titre que ni les Grecs ni les Romains. Les Evêques de ces peuples devoient pourvoir aux néceſſités de la vie corporelle, & le devoir des Evêques chrétiens eſt de pourvoir à ce qui eſt néceſſaire à la vie, ſpirituellement à tout ce qui regarde le ſalut de ceux que J. C. leur a confiés ; les premiers ne leur fourniſſoient qu'un pain matériel, les autres nous diſtribuent le pain ſpi-

rituel, le pain de la parole de Dieu ; & le corps de Jeſus-Chriſt, qui eſt la véritable nourriture des chrétiens : ceux-là n'avoient ſoin que des corps, & ceux-ci ſont chargés du ſoin des ames ; les uns travaillent pour la terre, & les autres pour le ciel.

Il eſt vrai que tout le monde ne convient pas du tems de l'établiſſement des Evêques, ni de leur autorité parmi les chrétiens ; les uns prétendent qu'ils ſont de droit divin, & les autres d'inſtitution humaine ; quelques-uns veulent que l'épiſcopat ſoit un ordre & un caractere différent du ſacerdotal, d'autres ſoutiennent que c'eſt le même ; enfin on en trouve qui le font ſeulement conſiſter dans une prééminence & une certaine juriſdiction plus ample & plus étendue que celle des Prêtres : & les uns & les autres ne manquent pas d'autorités, d'exemples, & de raiſons pour ſoutenir leur opinion.

La vérité ne ſe peut connoître qu'en ſéparant premierement le certain d'avec l'incertain ; ce qui eſt de foi, d'avec ce qui peut être révoqué en doute.

La

La foi nous apprend qu'il y a dans l'Egliſe une hiérarchie d'inſtitution divine, compoſée d'Evêques, de Prêtres, & d'autres Miniſtres inférieurs; que les Evêques ont ſuccédé aux Apôtres; qu'ils ont le premier rang dans l'ordre hiérarchique; qu'ils ont été établis par le Saint-Eſprit pour gouverner l'Egliſe de Dieu; qu'ils y ont la ſupériorité ſur les Prêtres; qu'il leur appartient de droit, & préférablement à tout autre de conférer le Sacrement de Confirmation, & que c'eſt à eux d'ordonner les Miniſtres de l'Egliſe; qu'enfin ils peuvent faire beaucoup d'autres fonctions, qui ne ſont pas au pouvoir des Miniſtres inférieurs. C'eſt ce que le ſaint Concile de Trente, fondé ſur la tradition de tous les ſiécles nous enſeigne, c'eſt ce qu'il déclare à tous les chrétiens être un dogme de foi, & prononce enſuite anathême contre ceux qui oſeront nier des vérités ſi conſtantes.

Concil. Trid. ſeſs. 23. c. 4. & can. 6. & 7.

Elles étoient niées alors par Luther & Calvin, & par tous leurs diſciples, qui pour établir leur prétendue réforme ſur les ruines de la véritable

Egliſe avoient aboli l'épiſcopat, & introduit un gouvernement presbytérien qui recevoit ſon autorité du peuple ou des Princes ſéculiers : ce qui les obligeoit de ſoutenir, qu'il n'y avoit point de différence eſſentielle entre les Prêtres & les Evêques ; que les Prêtres dans leur origine étoient égaux aux Evêques ; que dès le tems des Apôtres l'Egliſe n'étoit gouvernée que par des Prêtres en commun ; que ç'a été par un uſage inſenſiblement introduit qu'on a déféré à un ſeul la ſupériorité dans chaque province ; & qu'enfin les noms d'Evêques & de Prêtres ne ſont au fond que divers noms du même ordre, ſans autre différence que celle que la coutume y a miſe.

Il faut avouer cependant qu'ils ne ſont pas les premiers qui ſoient tombés dans cette erreur. Le deſir de dominer, & de ſe voir chef d'un puiſſant parti, l'intérêt, & la honte qu'ont naturellement les hommes corrompus de ſe dédire, lorſqu'ils ont fait une fauſſe démarche, leur fit renouveller ce que de ſemblables paſſions avoient déjà inventé dans les ſiécles les plus reculés.

En effet, ſaint Auguſtin & ſaint Epiphane nous apprennent, que dès le quatriéme ſiécle, un certain Prêtre nommé Aërius, ayant formé le deſſein ambitieux d'avoir l'évêché de Sébaſte en Arménie, eut tant de chagrin de voir qu'on en avoit favoriſé Cuſtate à ſon excluſion, qu'il réſolut de ne plus avoir de commerce avec ceux qui à ſon gré, ne l'avoient pas aſſez récompenſé de tous ſes emportemens contre les orthodoxes : car pour plaire aux Ariens qui étoient alors tous puiſſans à la cour de Conſtance, il s'étoit attaché à leurs ſentimens, & avoit cruellement perſécuté les catholiques. Il ſe fit donc chef de parti pour trouver dans ce poſte de quoi ſatisfaire ſa vanité, qu'il n'avoit pu raſſaſier par les honneurs de la prélature, & ajouta aux erreurs d'Arius, la plupart des dogmes de nos Proteſtans; entr'autres qu'il n'y avoit point de différence entre les Evêques & les ſimples Prêtres.

Aug. de Hæreſ. c. 53. Epiphan. de Hæt. c. 75.

Mais, comme remarquent fort bien ces ſaints Docteurs, les nouveautés de cet héréſiarque furent mépriſées & également combattues par les hérétiques.

& par les orthodoxes, tant on étoit dès-lors convaincu de la différence des Evêques & des Prêtres, & de la supériorité de ceux-là sur ceux-ci. C'eſt ce qui eſt auſſi arrivé à nos prétendus Réformés. Quelque inclination que l'Angleterre ait eu pour recevoir leur nouvel évangile, qu'elle trouvoit favorable à ſon orgueil & à ſon avarice ; elle n'a jamais pu ſe réſoudre à embraſſer ce point de leur doctrine, tant l'autorité épiſcopale eſt gravée profondément dans le cœur de la nation. Il n'en eſt pas de même du caractere épiſcopal, nous n'avons aucune déciſion des Conciles, ni des Peres qui nous oblige de croire qu'il eſt diſtingué de celui des Prêtres ; & malgré le ſentiment de quelques Docteurs qui en ont fait dans ces derniers tems un ſacrement particulier, il ſera toujours vrai de dire que c'eſt une opinion très-commune parmi les Théologiens, que l'épiſcopat, eſt ſeulement une extenſion du caractere ſacerdotal.

C'eſt le ſentiment de l'Ange de nos écoles ſaint Thomas, qu'on ne peut accuſer de partialité, puiſqu'il n'y a

guéres de Théologiens qui ait porté ſi haut les droits & les prérogatives des Evêques, juſqu'à leur attribuer certains pouvoirs qu'on leur diſpute encore tous les jours : mais il a cru devoir ici céder à la force de la raiſon. En effet, qu'eſt-ce qui fait la différence des caracteres ſacrés parmi les Miniſtres de l'Egliſe, ſinon le différent pouvoir qu'ils ont ſur le corps naturel de Jeſus-Chriſt ? Or l'ordination des Prêtres, qui eſt la plus grande & la plus auguſte des prérogatives de l'Evêque, lui donne bien un pouvoir ſur ces Miniſtres, qui ſont une partie du corps myſtique de Jeſus-Chriſt : mais elle ne lui en donne pas ſur ſon corps naturel plus que n'en a le moindre Prêtre, qui peut auſſi bien que l'Evêque, changer le pain & le vin au corps & au ſang du Sauveur. L'épiſcopat n'eſt donc pas un ordre, un caractere différent du ſacerdotal, quoique celui-là ait plus d'étendue par rapport aux autres fonctions qui regardent le corps myſtique de l'Egliſe. Un homme qu'on ordonneroit Prêtre ſans être ni Diacre ni Soudiacre, ne laiſſeroit

2. 2. q. 67. 1. 23.

Suppl. q. 40. a. 5.

Ibid.

pas que de recevoir l'ordre de prêtriſe, & d'en avoir tout le pouvoir & l'autorité ; parce que le caractere ſacerdotal eſt diſtingué de celui du Diacre & du Soudiacre. Il n'en eſt pas ainſi de celui qu'on ordonneroit Evêque ſans être Prêtre ; tout le monde demeure d'accord qu'il ne pourroit ni ordonner, ni conſacrer, ni célébrer les ſaints myſtéres ; en un mot qu'il ne ſeroit point Evêque : c'eſt donc une marque évidente que ces deux miniſteres ne ſont qu'un ordre, un ſacrement & un ſeul caractere.

Simon. Dict. Bib. vid. *Evêque*, & al.

Ceux qui ſoutiennent que l'épiſcopat eſt ſeulement d'inſtitution apoſtolique, ſe trouvent encore plus preſſés que les autres par la force de ces raiſons. Car enfin, ſans entrer dans cette grande queſtion, ſi Jeſus-Chriſt a pu commettre à ſes Apôtres le pouvoir d'inſtituer quelques ſacremens, il eſt certain qu'il ne l'a pas fait, & que les Apôtres n'en ont jamais établi aucun dans l'Egliſe. Il eſt donc impoſſible dans cette opinion, que l'épiſcopat ſoit un ſacrement diſtingué du ſacerdoce, beaucoup plus dans la penſée de

S. Thom. 3. p. q. 64. a. 2. in c. & q. 72. a. 1. ad 2.

ceux qui ſoutiennent qu'il n'eſt que d'inſtitution purement humaine.

Saint Ambroiſe, qui n'a rien oublié de ce qui pouvoit relever l'éclat & la dignité des Evêques, avoue l'unité de leur ordre & de leur caractere avec celui des Prêtres. *Una eſt Epiſcopi & Presbyteri ordinatio*, dit-il. Saint Chryſoſtôme, ſaint Jérôme & ſaint Anſelme parlent ſi fortement ſur ce ſujet, que pour n'être pas obligés de dire qu'ils ne mettent aucune diſtinction entre l'Evêque & le Prêtre, on ſe trouve dans la néceſſité d'avouer que ces Saints parlent de l'unité du ſacrement & du caractere, & non pas d'une unité de charge, d'office & de juriſdiction.

Ambr. in 1. ad Tim. t. 2. p. 295. *nov. edit.*

Chryſoſt. com. in c. 3. 1. ad Timot. Hieron. in ep. ad Tit. tom. 9.

Enfin le ſaint Concile de Trente, qu'on ſçait avoir été ſi zélé pour l'honneur de l'épiſcopat, ſe contente de déclarer que l'Evêque eſt au-deſſus du Prêtre, qu'il y a une grande diſtinction entre l'un & l'autre; mais il n'a jamais touché à la différence du caractere, quoiqu'il y eût pluſieurs Evêques dans cette ſainte aſſemblée qui demandaſſent que le Concile s'expli-

quât ſur cet article, & en fît un dogme de foi ; ce qui marque au moins que la choſe eſt incertaine, & tout au plus problématique.

Il n'en eſt pas ainſi de l'inſtitution de l'épiſcopat. On ne peut douter qu'elle ne ſoit immédiatement de Jeſus-Chriſt, & par conſéquent d'inſtitution divine au premier chef. Lorſque ce divin Sauveur, que ſaint Pierre nomme ſi bien *l'Evêque de nos ames*, appella ſes Apôtres à ſa ſuite, il les deſtina dès-lors à toutes les fonctions épiſcopales, & en les faiſant Prêtres, il les fit auſſi Evêques, & par conſéquent tous ceux qui leur ont ſuccédé. C'eſt pourquoi le Prince des Apôtres ayant aſſemblé l'Egliſe de Jéruſalem quelque tems après la deſcente du Saint-Eſprit pour donner un ſucceſſeur au perfide Judas, dit à ceux qui compoſoient l'aſſemblée, qu'il s'agiſſoit de choiſir quelqu'un d'entr'eux qui remplît *l'épiſcopat* de ce traître ; & ſaint Ambroiſe n'a pas cru cette preuve indigne de ſon érudition & de ſon éloquence, puiſqu'il s'en ſert lui-même pour prouver

Act. 1. 20.

Ambr. in ep. 1. ad Cor. t. 2. p. 153. *nov. edit.*

ver que tous les Apôtres étoient Evêques.

Si on conſidere attentivement que l'épiſcopat eſt le comble & la plénitude du ſacerdoce de la nouvelle alliance, on trouvera qu'il eſt auſſi impoſſible que tous les Apôtres n'aient pas été Evêques, comme il eſt impoſſible que Jeſus-Chriſt lui-même ne l'ait pas été. Car enfin qui doute que Jeſus-Chriſt, avant de quitter la terre & ſe retirer dans le ciel, ne les ait établis les Vicaires de ſon ſacerdoce, & ne leur ait donné en même tems le pouvoir d'en exercer toutes les fonctions, & de le perpétuer tant que l'Egliſe durera ? Dira-t-on qu'il ne leur en a donné qu'une partie, & qu'il s'eſt réſervé l'autre ? Mais ſi cela eſt, comment ont-ils pu communiquer aux autres ce qu'ils n'avoient pas ? comment ont-ils pu établir des Evêques, & leur donner un pouvoir dont ils étoient eux-mêmes deſtitués ? D'ailleurs que font les Evêques à préſent dans l'exercice du ſacerdoce que n'aient fait les Apôtres, Ils ont baptiſé, ils ont enſeigné & prêché l'Evangile, ils ont

fait deſcendre le Saint-Eſprit ſur les nouveaux baptiſés, & leur ont conféré le ſacrement de confirmation, ils ont ordonné des Prêtres & des Evêques, ils ont remis les péchés, ils ont fait des réglemens de diſcipline dans les lieux où ils ont établi la foi, ils ont dépoſé ceux qui s'étoient rendus indignes du pouvoir qu'ils leur avoient communiqué. N'eſt-ce pas dans toutes ces fonctions que conſiſte la plénitude du ſacerdoce de la loi nouvelle ? Et s'ils ont été véritablement Evêques, en vertu du pouvoir que Jeſus-Chriſt leur avoit donné, peut-on dire que leurs véritables & légitimes ſucceſſeurs ne le ſont pas ?

Bellarmin. de Rom. Pontif. l. 1. c. 23.

J'avoue que quelques Docteurs catholiques prétendent, qu'entre tous les Apôtres il n'y a que ſaint Pierre qui ait été ordonné Evêque immédiatement de Jeſus-Chriſt ; qu'enſuite ce Prince des Apôtres a ordonné ſaint Jacques & ſaint Jean, & ceux-ci tous les autres. Mais ce ſentiment, quand il ſeroit véritable, ce que je ne crois pas, ne détruit point ce que nous venons d'établir, & n'empêche pas

que l'épiſcopat ne ſoit de droit divin, & inſtitué de Jeſus Chriſt même; ſoit que tous les Apôtres en aient reçu l'ordination de ſes mains, ſoit qu'il n'en ait ordonné qu'un ſeul, avec pouvoir de conférer aux autres la même dignité, ſelon les différens beſoins de l'Egliſe.

Il s'agiſſoit, diſent les Peres, d'y établir une hiérarchie eccléſiaſtique qui fut l'accompliſſement de celle que Dieu avoit inſtituée lui-même dans l'ancienne loi : celle de la nouvelle ne pouvoit donc pas lui être inférieure. Jamais la vérité n'a été inférieure à la figure, ni l'image à ſes ombres. Or nous voyons que dans l'ancien Teſtament, Dieu avoit mis les Pontifes au-deſſus des ſimples Prêtres, & les Prêtres au-deſſus des Lévites, juſqu'à menacer de la mort ceux qui refuſeroient de garder cet ordre, & d'obéir aux Pontifes comme à leurs ſupérieurs : puis donc que nos Evêques, nos Prêtres & nos Diacres ſont dans l'Egliſe ce que les Pontifes, les Prêtres & les Lévites étoient dans l'ancien Teſtament, on ne peut ſans injuſtice &

Concil Hiſp. 2, can. 7.
Damaſ. ep. 3. de Chorepiſc.
Hieron. in ep. ad Evag.
Leo ep. ad Epiſc. Gal. & Germ. 83.
Deut. c. 17.

ſans renverſer l'ordre des deſſeins de Dieu, en attribuer l'inſtitution aux hommes, tandis qu'on ſe voit obligé d'avouer qu'il étoit l'auteur de l'inſtitution des autres, & de la différence qui ſe trouvoit entr'eux. Enfin ſi l'épiſcopat avec l'autorité qui lui eſt attribuée, n'étoit que de diſcipline eccléſiaſtique, & non point d'inſtitution divine, lorſque de ſimples Prêtres en auroient ordonné d'autres, cette ordination ſeroit valide, quoiqu'elle ne fût pas licite. Cependant nous voyons que l'Egliſe en a toujours jugé d'une autre maniere: elle a déclaré une infinité de fois que ces ordinations étoient nulles, que ces Prêtres devoient être ordonnés tout de nouveau par de véritables Evêques, ſinon chaſſés de l'Egliſe, & réduits au rang des laïques. C'eſt ainſi que Grégoire III, qui vivoit dans le huitiéme ſiécle, s'en eſt expliqué dans cette excellente lettre qu'il écrivit à ſaint Boniface, Archevêque de Mayence. Plus de quatre cens ans auparavant, le Pape Damaſe avoit déclaré la même choſe au ſujet des Corévêques qui ſe mêloient quelque-

Greg. 3, ep. ad Bonif.

Damaſ. ep. 3.

fois d'ordonner des Prêtres par une uſurpation du droit épiſcopal. Il parle des ſimples Corévêques qui n'étoient que Prêtres : car on ſçait bien qu'il y en a eu quelques-uns qui étoient véritablement Evêques ; mais qui ayant été chaſſés de leurs dioceſes par les guerres, ou par d'autres calamités publiques, étoient réduits à ſe faire les Vicaires des autres Evêques, & d'aller faire les viſites des Egliſes de la campagne, comme font à préſent les Archidiacres. Les canons du Concile d'Ancyre permettent ſeulement à ces derniers d'ordonner des Prêtres, & de conſacrer des Egliſes, du conſentement de l'Evêque dont ils étoient les Vicaires : mais on n'a jamais vu, & l'on ne verra jamais, que de ſimples Prêtres aient eu cette autorité.

Tous ces Papes & ces Conciles ſe fondent ſur ce raiſonnement de ſaint Epiphane ; qu'il appartient bien aux Prêtres de donner des enfans à l'Egliſe, en leur conférant le divin ſacrement de la régénération : mais qu'il n'y a que les Evêques qui aient le pouvoir de lui donner des peres ; pouvoir Epiphan. hær. 75.

qu'ils ont reçu de Jeſus-Chriſt, & qu'ils ne peuvent communiquer aux autres que par la conſervation qui les éleve à cette ſuprême dignité. On voit la même choſe dans le Concile d'Antioche, dans celui d'Ancyre, dans ſaint Jérôme, dans ſaint Léon, dans ſaint Chryſoſtôme, dans Théodoret, dans Théophilacte, dans Œcuménius, qu'on ſçait avoir été les plus ſçavans & les plus habiles Evêques de leurs ſiécles. Pouvoit-on après tant d'aſſurances s'imaginer que l'épiſcopat fut une invention des hommes ?

Concil. Antioch. can. 10. Conc. Ancyr. c. 12. Hiero. ep. ad Evagr. S. Leo ep. 88. Chryſ. Theod. Theophil. Œcum. in 3. & 4. c. 1. ad Timoth.

Je ſçais que lorſque cette queſtion fut agitée dans le Concile de Trente ſous Pie IV, le Cardinal de Mantoue, Préſident du Concile, & la plupart des Evêques d'Italie étoient d'un ſentiment contraire au nôtre, & vouloient qu'au moins la juriſdiction des Evêques ne fût pas de droit divin : ils avoient leurs vues. Les uns & les autres prétendoient faire paſſer une opinion fauſſe, mais ſi commune à Rome qu'il n'y a que la juriſdiction du Pape qui ſoit immédiatement de droit divin, & que celle des autres Evêques

émane du ſaint Siége, comme Bellarmin l'a enſeigné depuis. Mais je n'ignore pas auſſi que dom Pedro Guerrero, Archevêque de Grenade, un des plus ſaints & des plus ſçavans Prélats de cette auguſte aſſemblée, les combattit ſi fortement par une infinité d'autorités des Peres, & par les témoignages de la tradition, qu'ils furent obligés d'en faire leurs plaintes à Rome. Le Pape prit cette affaire fort à cœur. Effectivement rien ne le touchoit de ſi près. Il en écrivit d'une maniere très-forte à Philippe II, Roi d'Eſpagne, & le pria d'obliger l'Archevêque de ſe retirer du Concile où, diſoit-il, il brouilloit tout. Ce Prince, qui ne comprenoit pas la fin de cette priere, commanda à ſon Ambaſſadeur de témoigner de ſa part à cet Archevêque qu'il n'étoit pas content de ſa conduite. Mais il avoit à faire à un homme qui ne s'étonnoit pas du bruit : il répondit ſagement « qu'il étoit bien perſuadé » que Sa Majeſté lui faiſoit l'honneur » de croire qu'il ne manquoit point de » zéle pour ſon ſervice, mais que l'af» faire dont il s'agiſſoit étoit pure-

» ment eccléſiaſtique : que comme
» dans les affaires civiles, il attendoit
» avec reſpect les ordres du Roi, il
» ne conſultoit que Dieu & ſa vérité
» dans celle de l'Egliſe, ſçachant que
» c'étoit à lui qu'il étoit obligé d'en
» rendre compte ; qu'il étoit perſuadé
» que le Roi étant ſi ſage & ſi éclairé,
» le mépriſeroit comme indigne de ſa
» charge, s'il changeoit ainſi d'avis,
» & s'il trahiſſoit ſon devoir par une
» baſſe & indigne complaiſance. Que
» ce Concile qui avoit été tant deſiré,
» ſeroit inutile s'il n'étoit entierement
» libre ; & que ſi on commençoit à
» vouloir troubler & intimider les
» Prélats, ils ne penſeroient plus auſſi
» qu'à demander leur congé pour s'en
» retourner dans leurs dioceſes ; qu'au
» reſte le point qu'il avoit établi dans
» le Concile, étoit une vérité de l'E-
» criture & de la Tradition, & que
» tant s'en faut qu'il pût affoiblir la
» moindre choſe de ce qu'il avoit dit,
» qu'il étoit prêt de donner encore ſa
» vie pour la ſoutenir. »

Le Roi, loin de s'offenſer de la ſainte liberté du Prélat, conçut de-

puis une eſtime encore plus grande pour ſa perſonne : tout ce qu'il y avoit d'habiles gens dans le Concile ſe joignirent à l'Archevêque de Grenade, & malgré tous les efforts des Ultramontains, il obtint la déciſion telle que nous l'avons rapportée au commencement de cette queſtion.

QUATRIÉME QUESTION.

Pourriez-vous nous faire voir par l'autorité de l'Ecriture ſainte que l'épiſcopat eſt d'inſtitution divine ?

R. Rien n'eſt plus facile ; & cette grande vérité, y eſt marquée en tant d'endroits, avec des caracteres ſi viſibles, qu'on ne peut aſſez s'étonner, qu'on ait jamais oſé la révoquer en doute.

Lorſque la mere des enfans de Zébédée demanda à Jeſus-Chriſt les deux premieres places de ſon royaume pour ſes deux fils, il eſt certain, ſans approfondir les intentions de cette femme, qui peuvent n'avoir pas été fort ſpirituelles, que le fils de Dieu dans ſa Matth. 20. v. 21 & ſeq.

reponſe lui parloit de ce divin royaume qu'il étoit venu lui même établir dans ce monde, & qui n'eſt autre que ſon Egliſe. C'eſt ainſi que la plupart des ſaints Peres l'ont entendu. Or il lui déclare, & à tous ſes diſciples qui étoient témoins de cet entretien, qu'il n'appartient qu'à ſon Pere céleſte de donner ces premieres charges de l'Egliſe; que lui-même, comme homme & comme inférieur à ſon pere, n'en a pas le pouvoir. Pouvoit-il nous faire comprendre plus clairement que l'ordre de la hiérarchie eccléſiaſtique étoit établi de Dieu ſeul, que ceux qui y tiennent le premier rang, tels que ſont les Evêques, le reçoivent de ſa main, & que ce droit n'appartient pas aux hommes?

Luc. 27, 29 & ſeq. C'eſt de ce royaume tout divin dont il leur parle dans ſaint Luc, lorſqu'il leur dit, qu'il leur prépare un royaume tel que ſon pere lui a préparé à lui-même: c'eſt-à-dire, comme l'explique un autre Evangéliſte, qu'il les envoie pour nous convertir avec la même autorité que ſon pere lui a donné lorſqu'il l'a envoyé

ſur la terre : qu'il prétend que dans ce royaume, ils mangent & boivent à ſa table, & qu'ils ſoient aſſis ſur des trônes élevés, pour juger tous les hommes ; qu'à la vérité ſatan avoit fait tous ſes efforts pour obtenir la permiſſion de les cribler, comme on crible le froment ; mais qu'il avoit prié pour eux, afin que leur foi ne vienne point à s'affoiblir. Et qu'ainſi toute leur occupation devoit être, lorſque la deſcente du Saint-Eſprit les auroit parfaitement confirmés dans la croyance des vérités évangéliques, d'y affermir leurs freres ; c'eſt-à-dire tous ceux qui ſeroient ſoumis à leur autorité ; & ces dernieres paroles ſont aſſez connoître qu'il ne parle point du royaume céleſte, mais de celui qu'il a établi lui-même ſur la terre, en jettant les fondemens de ſon Egliſe.

Nous voyons au même endroit une confirmation de ces grandes vérités. Il s'éleva, dit l'Evangéliſte, une conteſtation entre les Apôtres, ſur la primauté : ils diſputoient pour ſçavoir qui étoit le plus grand d'entreux. Etrange foibleſſe qui ſe trouve quelquefois

Luc. 22, 24 & ſeq.

parmi les perſonnes les plus ſpirituelles ! Mais que fait le fils de Dieu pour les confondre ? Les Princes de la terre, leur dit-il, traitent leur ſujet avec empire & autorité ; ils ſe glorifient de l'élévation où ils ſe trouvent au-deſſus d'eux : il n'en ſera pas de même parmi nous. Je prétends que celui qui ſera le plus grand & le plus élevé, devienne comme le moindre de tous, & que celui qui gouverne les autres ſoit comme leur ſerviteur : c'eſt ainſi qu'étant parmi vous, je me ſuis fait le ſerviteur de tous, quoique je ſois votre maître & votre ſeigneur. On ne peut douter que Jeſus-Chriſt ne fût le véritable Evêque de tous les chrétiens, & qu'il n'ait eu en ce monde toute l'autorité & la plénitude du ſacerdoce. Il forme ſes diſciples ſur ſon exemple ; il leur apprend à exercer avec douceur & humilité les plus hautes dignités de l'Egliſe : il eſt donc vrai qu'il les y deſtinoit, qu'il les formoit à l'exercice d'un emploi ſi redoutable ; qu'il leur apprenoit la maniere dont ils ſe devoient comporter, lorſqu'ils ſeroient les ſucceſſeurs de ſon miniſtere. Peut-

on ne pas appercevoir ici une vérité ſi conſtante ? Auſſi eſt-ce de ce principe que les Papes mêmes, qui ſont les premiers Evêques du monde, n'ont jamais pris, depuis ſaint Grégoire le grand, d'autre qualité que celle de ſerviteur des ſerviteurs de Dieu.

Sans nous éloigner beaucoup, nous trouverons encore dans le même Evangéliſte, une preuve de cette importante vérité. Jeſus-Chriſt, dit-il, étant venu à Nazareth, entra ſelon ſa coutume un jour de ſabbat, dans la Synagogue. On lui préſenta par honneur le livre du Prophete Iſaïe pour en faire quelque lecture ; & l'ayant ouvert, il trouva le lieu où ces paroles étoient écrites: *L'Eſprit du Seigneur s'eſt repoſé ſur moi, c'eſt pourquoi il m'a conſacré par ſon onction ; il m'a envoyé pour prêcher l'évangile aux pauvres ; pour guérir ceux qui ont le cœur briſé ; pour annoncer aux captifs leur delivrance, & aux aveugles le recouvrement de la vue ; pour renvoyer libres ceux qui gémiſſent ſous les fers ; pour publier l'année favorable du Seigneur, & le jour auquel il ſe vengera de ſes*

Luc. 4. 16.

Iſaïe. 1. 61.

ennemis. Alors ayant fermé le livre, il le rendit au Miniſtre, & toute l'aſſemblée ayant les yeux arrêtés ſur lui, il commença à leur dire : c'eſt aujourd'hui que cet écriture que vous venez d'entendre, eſt accomplie.

On voit dans ces paroles un miniſtere apoſtolique établi de Dieu même par l'onction du Saint-Eſprit, & par une conſécration ſpéciale ; ou pour mieux dire, on y voit les principales fonctions d'un ſaint Evêque décrites dans des termes énergiques, avec la plus haute puiſſance dont il peut être revêtu. Jeſus-Chriſt déclare que tout cela eſt accompli en ſa perſonne ; que c'eſt de lui dont parloit le Prophete. On ne peut donc nier que ceux qui lui ont ſuccédé dans ces fonctions toutes divines, n'aient la même miſſion que lui ; que l'une & l'autre ſoit d'inſtitution divine, ſur-tout après qu'il a déclaré tant de fois à ſes Apôtres qu'il les envoyoit de la même maniere que ſon Pere céleſte l'avoit envoyé.

Joan. 10. 1. & ſeq.

Cela paroît encore avec plus d'évidence dans ſaint Jean. Le fils de Dieu y declare que tous ceux qui entrent

ſans ſa miſſion dans le miniſtere paſtoral & dans la conduite des ames, ſont autant de voleurs & de mercénaires; qu'il eſt lui-même la porte par où il faut entrer : il promet à ceux qui y entreront par cette porte, une abondance de fruits & de bénédictions. Voilà donc le miniſtere paſtoral établi de Jeſus-Chriſt, même dans l'Egliſe, & communiqué aux hommes. Je demande qui ſont ces hommes à qui Jeſus-Chriſt l'a premierement communiqué, ſinon les Apôtres ? Ils ſont donc, auſſi-bien que les Evêques qui leur ont ſuccéde, d'inſtitution divine.

Si quelqu'un en doutoit, il n'auroit qu'à jetter les yeux ſur ce qui ſe paſſa entre Jeſus-Chriſt & le premier de ſes Apôtres, quelque tems après la réſurrection du Sauveur. Il commence par lui demander s'il l'aime ? & après l'avoir engagé, ſelon la remarque de ſaint Auguſtin, à réparer en quelque ſorte par une triple confeſſion ſon triple renoncement, afin que ſa langue ne donnât pas moins à l'amour, qu'elle avoit donné auparavant à la crain-

Joan. 21 15 & ſeq.

Aug. in Joan. Tract. 113.

te, il l'engage à paître ſon troupeau, c'eſt-à dire, à conduire ſon Egliſe, & à la nourrir de ſa parole & de ſon exemple. Les termes dont il ſe ſert ſont fort remarquables : *Paiſſez*, lui dit-il, *mes agneaux & mes brebis.* Pour nous faire entendre, ſelon la penſée des Peres, qu'il ne lui donnoit pas ſeulement le ſoin de quelques fideles, comme aux autres; mais qu'il l'établiſſoit le chef de toute l'Egliſe, & le paſteur de tout le troupeau : de tous les fideles en commun, figurés par les agneaux; & des paſteurs mêmes figurés par les brebis, qui ſont les meres des agneaux.

S. Cyril. in Joan. l. 12, c. 1.

Chryſ. hom. 87. in Joan.

Act. 1. 16. Auſſi-tôt que Jeſus-Chriſt fut monté au ciel, les Apôtres montrerent, par le choix qu'ils firent de ſaint Mathias pour remplir la place de celui qui avoit livré ſon Seigneur, que le miniſtere du ſacerdoce & de la prélature, ne leur avoit pas ſeulement été confié pour leur perſonne particuliere, mais qu'ils avoient encore le pouvoir de le perpétuer dans l'Egliſe par une ſucceſſion non interrompue; & pour empêcher qu'on ne crût qu'ils s'ingéroient

roient dans une choſe qui ne leur appartenoit pas, ou qu'ils entreprenoient de leur propre autorité, de faire ce que Jeſus-Chriſt avoit fait lui-même, ils citent le témoignage des Prophetes dont le Saint-Eſprit s'étoit ſervi pour autoriſer leur conduite, & faire voir le droit inconteſtable qu'ils avoient dans cette élection.

Ils en uſerent de même dans l'inſtitution des Diacres, & firent voir que cette ordination leur appartenoit. Toute l'Egliſe aſſemblée confirma ce droit, en leur préſentant ceux qu'elle avoit jugé les plus capables de s'acquiter ſaintement de ce miniſtere : les Prêtres mêmes nouvellement convertis étoient dans la ſujétion & la dépendance de ces premiers Evêques du monde chrétien, ils déclarent ſeulement, après s'être réſervé l'impoſition des mains, que la prédication de l'évangile & une priere aſſidue doivent faire leur principale occupation. Pouvoit-on mieux nous repréſenter l'autorité, les devoirs & les fonctions épiſcopales ? Act. 6. 2. & ſeq.

Pourvoir l'Egliſe de dignes Pa-

ſteurs, ordonner par tout des Prêtres avec des cérémonies particulieres, établir des Evêques dans les principales villes, ſont ſans doute autant de
* Ac. 14. 22. fruits du miniſtere épiſcopal. C'eſt néanmoins ce que nous voyons avoir été pratiqué fort ſouvent par ſaint Paul & par ſaint Barnabé dans le cours de leurs miſſions: ils étoient donc véritablement Evêques ; & c'eſt en vain qu'on prétend que les hommes dans les ſiécles ſuivans, ſont les auteurs de ce ſuprême ſacerdoce, dont nous trouvons les traces dès le tems même des Apôtres, en vertu du pouvoir que Jeſus-Chriſt leur avoit communiqué, & de l'ordination qu'ils avoient reçue de ſes mains.

Saint Paul n'a pas recours à un établiſſement humain lorſqu'il leur
Ac. 20. 28. parle de leur ordination. C'eſt le Saint-Eſprit, leur dit-il, qui vous a établi Evêques pour gouverner l'Egliſe de Dieu qu'il a acquiſe par ſon propre ſang ; & c'eſt ce qui vous doit engager à veiller ſoigneuſement ſur vous-mêmes, & ſur tout le troupeau qu'il vous a confié. Je ſçais que ceux qui

prétendent que la diſtinction qu'on voit à préſent entre les Evêques & les Prêtres, n'eſt qu'un effet de l'ambition des hommes, ſoutiennent en même tems que ſaint Paul donne ici le nom d'Evêques à de ſimples Prêtres ; ſoit parce qu'il eſt dit qu'il fit venir les Prêtres de l'Egliſe, *vocavit majores natu Eccleſiæ ;* ſoit parce qu'il eſt impoſſible que dans une ſeule ville comme Ephèſe, il y eût pluſieurs Evêques. Mais j'apprens auſſi de ſaint Irenée, l'un des plus anciens Evêques des Gaules, & une des plus grandes lumieres d'occident, que cet endroit des actes doit être entendu non-ſeulement de l'Evêque & des Prêtres de l'Egliſe d'Ephéſe, mais encore des Evêques & des Prêtres de pluſieurs villes voiſines de cette capitale de l'Aſie, qui s'étoient rendus à Milet pour voir le ſaint Apôtre, & recevoir ſes ordres. Témoignage d'autant plus digne de reſpect, qu'on ſçait que cet illuſtre diſciple de ſaint Polycarpe, étoit ſi proche des tems apoſtoliques, & que le dépôt ſacré des vérités chrétiennes étoit alors dans toute ſa pureté.

S. Iren. l. 3. adverſ. hær. c. 3.

Si nous conſidérons attentivement le miniſtere ſacré de l'épiſcopat dans ceux que Dieu en a honoré les premiers, & les ſentimens qu'ils en ont eu, nous ſerons encore plus fortement perſuadés que ce choix ne vient point des hommes, & qu'il a ſa ſource dans l'ordre de la volonté de Dieu. « Qu'on
2. Cor. 4, 1. » nous regarde, dit ſaint Paul, com-
» me les miniſtres de Jeſus-Chriſt, &
Ibid. c. 5, v. 5 & 9. » comme les diſpenſateurs des myſte-
» res de Dieu : car nous ſommes ef-
» fectivement les miniſtres de celui en
» qui vous avez cru, & les coopéra-
» teurs de Dieu dans le grand ouvrage
« de notre ſanctification. Mais qui
» nous a donné ce pouvoir & cette au-
» torité? Nous vient-elle des hommes?
» Vous vous trompés ſi vous avez cette
2. Cor. 3. v. 5 & 6. » penſée. C'eſt Dieu même qui nous
» l'a donnée; c'eſt lui qui nous a ren-
Ibid. c. 4. v. 1. & ſeq. » dus capables d'être les miniſtres de
» la nouvelle alliance. Il eſt vrai que
» cette élévation eſt un pur effet de ſa
» miſéricorde que nous ne méritions
» point; mais laiſſant à ceux qui ſe
» ſont ingérés d'eux-mêmes dans le
» miniſtere, à s'enfler de l'idée toute

» humaine de ſa grandeur, nous que » ſa ſeule miſericorde a appellés, nous » nous élevons au-deſſus de toutes les » choſes de la terre, par la confiance » que nous donne la ſainteté de notre » miniſtere, la grandeur du Dieu que » nous ſervons, & la puiſſance de ſa » grace. Ne croyez pas pour cela que » nous nous prêchons nous-mêmes. » C'eſt Jeſus-Chriſt que nous prê- » chons; & nous nous regardons ſeu- » lement comme vos ſerviteurs en Je- » ſus-Chriſt; parce que le même Dieu » qui a commandé que la lumiere ſor- » tît des ténébres, eſt celui qui a fait » luire ſa clarté dans nos cœurs, » afin que nous puiſſions éclairer les » autres par la connoiſſance de la » gloire de Dieu. Que s'il ſe trouve » encore en nous quelque foibleſſe, » c'eſt afin que l'on reconnoiſſe que » la grandeur de la puiſſance qui eſt » en nous, eſt de Dieu & non pas de » nous. »

C'eſt un Evêque qui parle, & dont le témoignage ne peut être révoqué en doute par aucun fidele. Il parle de ſon miniſtere & de cette ſouveraine puiſ-

ſance que ſon caractere lui donnoit ſur toute l'Egliſe des Gentils ; il déclare que c'eſt de Dieu qu'il l'a reçue, & que les hommes n'y ont aucune part. Pourquoi donc nous vient-on dire que la juriſdiction épiſcopale eſt une invention des hommes ? Les Evêques d'à-préſent en ſont-ils plus que ſaint Paul ? leur autorité eſt-elle plus grande ? ont-ils plus de droits qu'il n'en avoit ? Il eſt bien vrai que s'ils le portoient plus haut qu'il ne faiſoit, s'ils ſe conduiſoient avec moins d'humilité & de modeſtie, s'ils dominoient ſur le clergé d'une maniere toute mondaine, ils abuſeroient de la ſainteté de leur miniſtere, contre les régles & les enſeignemens du ſaint Apôtre : mais cela n'empêcheroit pas que leur miniſtere ne vienne, auſſi-bien que le ſien, de Dieu même, comme la corruption du cœur humain n'empêche pas que Dieu ne ſoit l'auteur de la nature.

Il eſt rare qu'on voie ſaint Paul parler de ſon miniſtere, qu'il ne faſſe en même-tems remarquer qu'il vient de Dieu : « Quand je me glorifierois un

[a] Ibid. c. 10 & ſeq.

» peu plus de la puiſſance que le Sei-
» gneur m'a donnée, dit-il aux Co-
» rinthiens, je n'aurois pas ſujet d'en
» rougir ; puiſqu'il ne me l'a donnée
» que pour votre édification, & non
» pour votre deſtruction : je m'en ab-
» ſtiens, afin qu'on ne diſe pas que je
» veux vous étonner par mes lettres, &
» que je tremble en la préſence de
» ceux à qui j'écris ſi fortement lorſ-
» que j'en ſuis éloigné ; que ceux
» néanmoins qui ſont dans ces ſenti-
» mens ſçachent que nos actions cor-
» reſpondront à nos diſcours. Loin de
» nous glorifier avec excès, nous nous
» renfermons dans les bornes du par-
» tage que Dieu nous a donné, &c. »
Ce qui eſt à remarquer, c'eſt que l'Apôtre parle ici à toute l'Egliſe de Corinthe, & en particulier à quelques-uns du clergé qui ſe glorifioient de quelques talens extérieurs qu'ils diſoient n'être pas dans ſaint Paul. Le Saint leur fait voir quel eſt ſon pouvoir & ſon autorité au-deſſus d'eux ; pouvoir, dit-il, qu'il a reçu de Dieu, & qui ne peut lui être ravi, & qu'il ſçaura bien faire valoir en leur endroit

quand il ſera néceſſaire. Il y avoit donc dès ce tems-là dans l'Evêque une juriſdiction ſur les miniſtres inférieurs, dont Dieu étoit l'auteur. C'eſt la conſéquence qu'on ne peut s'empêcher de tirer de ce diſcours de ſaint Paul.

Epheſ. 3, 2. Coloſ. 1, 23. On voit la même choſe dans les épitres qu'il a écrites à ceux d'Ephéſe, & aux fideles de Coloſſe. Par-tout il tâche de leur inſpirer un profond reſpect pour ſon caractere, & une ſoumiſſion ſans bornes à l'autorité d'un miniſtere auſſi ſaint que celui qu'il exerce : ce n'étoit pas par rapport à ſa perſonne, qu'il parloit ainſi, on ne peut rien de plus humble que ce ſaint Apôtre ; & lorſqu'il ne s'agiſſoit que de ſes intérêts particuliers, il ſe conduiſoit plutôt comme le ſerviteur de tous, que comme le pere, l'Apôtre, & l'Evêque d'un ſi grand peuple ; auſſi n'apporte-t-il point d'autre raiſon de ce qu'il exige, que la volonté de Dieu qui l'avoit élévé lui-même à ce haut point d'autorité & de puiſſance.

Que peut-on oppoſer à la force de ces raiſons ? Dira-t-on que cette autorité

torité que Dieu lui avoit donnée ne s'étendoit que ſur les miniſtres inférieurs, & non pas ſur les Prêtres auxquels il étoit égal en toutes choſes; ou que ſi elle s'étendoit ſur les uns & ſur les autres, ce n'étoit que pour ſa perſonne particuliere, ſans avoir le pouvoir de la communiquer à d'autres ? Mais ſaint Paul détruit lui-même tous ces vains raiſonnemens. Il fait aſſembler les Prêtres & les Evêques de l'Aſie, il les inſtruit, il les forme, il les corrige, & exerce ſur eux une pleine autorité. Il en agit de même à l'égard de Timothée & de Tite, qu'on ne peut douter avoir été Evêques; il déclare que depuis qu'ils ont été ordonnés de ſes mains, ils ont ſur tout le Clergé, & en particulier ſur les Prêtres, une pleine autorité; il les avertit de corriger tous les abus de leurs diocèſes, d'y établir les ordres néceſſaires, d'avoir l'œil aux corruptions qui s'y gliſſent pour s'y oppoſer; afin qu'ayant remédié à ce qui avoit beſoin d'une plus exacte & plus rigoureuſe cenſure dans les maladies ſpirituelles, ils ne manquent

Act. 20, 28.

Ad Tit. 1, 5 & ſeq.

pas de pourvoir ces ames de médecins fidéles & habiles, par l'établiſſement des Evêques dans les villes principales, & ſur-tout qu'ils prennent garde au choix de ceux qu'ils prendront pour les élever à une dignité ſi ſainte.

Ce n'eſt pas tout. Il fait voir qu'ils
1. Tim. 5. 19 & 20. ſont les juges des Prêtres même, & que s'il faut apporter beaucoup de précaution, lorſqu'il s'agit de prononcer contre les oints du Seigneur, s'il ne faut point recevoir d'accuſation contre eux, qu'après un long & prudent examen de la qualité des témoins, afin de ménager la réputation des Paſteurs, & ne pas rendre leurs travaux inutiles; cependant lorſque leurs déſordres ſont publics, l'Evêque doit les reprendre ſévérement en préſence même de tout le monde, afin de donner de la crainte à ceux qui ſont témoins de la correction.

Rien donc n'eſt plus conſtant dans l'Ecriture, que la diſtinction des Prêtres & des Evêques. On y voit par-tout la puiſſance de l'ordre & de la juriſdiction plus étendue que celle des Prêtres, dès le tems même des Apô-

tres, ou plutôt dès la naiſſance de l'Egliſe ; & par conſéquent la différence qu'il y a entre les uns & les autres ne peut être que de droit divin.

CINQUIÉME QUESTION.

Cette différence entre les Prêtres & les Evêques a-t-elle continué après les Apôtres, & n'y a-t-il point eu de changement dans l'Egliſe ſur ce point de diſcipline ?

R. Non-ſeulement l'Egliſe étoit gouvernée par les Evêques avec une autorité abſolue du tems des Apôtres, mais ils ont eu ſoin eux-mêmes pour la plûpart, de ſe donner des ſucceſſeurs, & de les multiplier ſelon les beſoins de l'Egliſe ; & ceux-ci y ont eu la même autorité que ceux qui les avoient précédés, ſans qu'on voie aucune trace du gouvernement presbytérien, que les Novateurs ont voulu introduire dans les derniers ſiécles, pour ſervir de fondement à leur prétendue réforme.

Tous les Hiſtoriens Eccléſiaſtiques,

Hiſt. Magd. cent. 1. l. 2. col. 15. ſans excepter même les Centuriateurs de Magdebourg, avouent que ſaint Pierre, le prince des Apôtres, nomma ſaint Lin pour gouverner après lui l'Egliſe de Rome ; qu'il établit S. Apollinaire Evêque de Ravenne, Maternus à Trèves, Hermagoras à Aquilée, ſaint Marc à Alexandrie, &c ; que S. Paul mit des Evêques à Icone & à Antioche, qu'il envoya Timothée à Ephéſe, Tite à Candie, Denis l'Aréopagite à Athénes, &c ; S. Jean mit ſaint Polycarpe à Smirne ; S. Matthieu envoya Platon à Myre même ; & on voit par des témoignages authentiques des premiers Peres de l'Egliſe, que tous ces SS. Evêques ont gouverné leurs diocéſes avec une autorité abſolue, non-ſeulement ſur le peuple, mais encore ſur le Clergé & ſur les Prêtres qui leur étoient ſoumis, & n'agiſſoient que par leurs ordres.

Iren. l. 3. c. 3. Tertul. de Præſcrip. S. Leo. ep. 81. Euſeb. l. 3. c. 4. Niceph. l. 4. c. 41.

Saint Jean qui écrivit ſon Apocalypſe trente ou quarante ans après la mort de ſaint Pierre & de ſaint Paul, nous fait voir la vigilance de J. C. ſur les Evêques, le ſoin qu'il prenoit d'eux, & combien ils lui étoient

Apocal. c. 2 & 3.

chers. Les reproches qu'il fait à ceux d'Ephéſe, de Smirne, de Pergame, de Tyatire, de Philadelphe, de Laodicée & de Sardes, nous montrent leur autorité abſolue ſur toutes ces Egliſes : car pourquoi s'en prendre à ces Evêques, & les rendre reſponſables des déſordres qui commençoient à ſe gliſſer dans leurs diocèſes ? Pourquoi les menacer d'en ſubſtituer d'autres à leurs places, s'ils ne ſont plus vigilans & plus ſoigneux, ſi ce ſoin & cette vigilance n'eſt pas attachée à leur caractere, s'ils n'ont pas plus d'autorité que les Prêtres, & ſi le Clergé en commun étoit chargé du gouvernement de l'Egliſe ? Comme la faute auroit été commune, la réprimande l'auroit été auſſi, & le Prophete n'auroit pas été chargé de la part de Dieu de ne la faire qu'à ces Evêques.

Les choſes n'ont pas changées dans la ſuite. Saint Ignace, Evêque d'Antioche, qui a vu le premier ſiécle de l'Egliſe, n'a rien recommandé davantage dans ſes précieuſes lettres, que la ſoumiſſion aux Evêques, dont il repréſente ſans ceſſe la dignité, & ſous

Ignat. ep. ad Tral. & ep. ad Smirn.

l'autorité deſquels il veut que tout ſe faſſe dans l'Egliſe. Saint Irenée qui vivoit dans le ſecond, nous a conſervé avec beaucoup de fidélité la ſucceſſion des Evêques dans les premiers ſiéges du monde. Saint Cyprien dans le troiſiéme ſiécle établit d'une maniere invincible la ſupériorité des Evêques, & la ſubordination des autres Miniſtres; il avoue que le défaut de ſoumiſſion aux Evêques a été la ſource malheureuſe de tous les ſchiſmes, & de preſque toutes les héréſies qui ſe ſont élevées dans l'Egliſe. Saint Jérôme dans le quatriéme ſiécle déclare que le ſalut de l'Egliſe dépend tellement de la ſupériorité qu'ont les Evêques, qu'on ne peut ne pas reconnoître en eux un pouvoir particulier & plus éminent, ſans expoſer l'Egliſe à autant de ſchiſmes qu'il y a de Prêtres. Saint Chryſoſtôme qui parut quelque tems après, nous a laiſſé ce beau témoignage en faveur de l'épiſcopat établi de Dieu même. On ſe trompe, dit cette bouche d'or, ſi on s'imagine que cette éminente dignité eſt l'effet de l'invention ou du caprice des hom-

Iren. ut ſuprà.

Cypr. ep. 55. 65 & 69.

Hieron. contra Lucif. c. 4.

Chryſ. l. 3. de Sacerd.

mes ; ce ne ſont pas même les Anges & les Archanges qui l'ont introduite dans l'Egliſe, ni aucune puiſſance créée : elle ne reconnoît point d'autre auteur de ſon établiſſement, que le Saint-Eſprit. Saint Epiphane dans le même ſiécle nous aſſure que le principal ſujet de la condamnation d'Aërius, fut l'erreur qui lui faiſoit confondre avec témérité les titres auſſi diſtingués que ſont ceux d'Evêques & de Prêtres. Saint Léon, l'honneur & la gloire du cinquiéme ſiécle, déclare que ce ſeroit avilir le caractere & la dignité épiſcopale, que d'établir des Evêques dans des villages ou dans des bourgs ; qu'un ſimple Prêtre ſuffit pour cela ; & le Concile de Sardique en a fait un canon. Ils connoiſſoient donc l'extrême différence qu'il y a entre un Prêtre & un Evêque, loin de les confondre. Saint Grégoire le Grand qui eſt venu après, témoigne dans des termes extrêmement forts, que ſi l'on ne conſerve pas aux Evêques la juriſdiction telle qu'ils l'ont de tout tems exercée, c'eſt mettre dans l'Egliſe le trouble & la confuſion qui ſont tou-

Epiphan. hær. 75.

Leo. 1. ep. 67. ad Epiſc. Afric. c. 2.

Conc. Sard. Canon. 6.

Greg. l. 9. ep. indict. 4. & 32.

jours les préliminaires de l'erreur : auſſi voyons-nous qu'il n'y a jamais eu d'Egliſes depuis Jeſus-Chriſt qui n'aient été gouvernées par des Evêques, & l'on a toujours regardé comme ſchiſmatique toute ſociété régie par des Prêtres indépendans & ſans chef.

Enfin cette déclaration de l'Egliſe primitive ſur ce point capital a été ſi conſtamment révérée, que perſonne ne s'eſt jamais élevé pour la combattre avant le renouvellement des héréſies du ſeiziéme ſiécle. On voit même que l'ancienne diſcipline a été ſi loin ſur cette matiere, qu'il étoit défendu aux Prêtres, ſous peine de dépoſition, de faire aucune des fonctions les plus eſſentielles à leur ordre; comme de dire la meſſe, de baptiſer, d'abſoudre & de prêcher, ſans la permiſſion & le conſentement exprès de leurs Evêques, ſi ce n'étoit en leur abſence, ou dans le cas d'une néceſſité preſſante, s'il s'agiſſoit de baptiſer ou d'abſoudre.

Præsbyteri & Diaconi, præter Epiſcopum nihil agere pertenteı.t. can. *Apoſt.* can. 40.

Si la rigueur de cette diſcipline s'eſt relâchée dans la ſuite des tems quant à la maniere, on peut dire

néanmoins qu'elle a conſtamment ſubſiſtée dans tous les ſiécles quant au fond; c'eſt-à-dire, quant à la ſubordination que les Prêtres doivent garder dans l'exercice de leurs pouvoirs à l'égard des Evêques. Aucun n'adminiſtre les ſacremens & ne diſtribue le pain de la parole de Dieu aux fidéles ſans leur permiſſion; ils ne ſont, pour ainſi dire, que les Vicaires de l'Evêque pour ſuppléer à ce que l'étendue des diocèſes & la multitude des peuples ne lui permettent pas de faire lui-même.

Il eſt vrai que du tems des Apôtres les noms d'Evêque & de Prêtre étoient communs; les Evêques étoient ſouvent appellés Prêtres, & les Prêtres, Evêques. Cela ſe voit dans ſaint Paul, qui, parlant à Tite, lui dit, qu'il l'a laiſſé à Créte, afin qu'il ait ſoin d'établir des Prêtres dans les principales villes de cette province. On ne peut douter que l'Apôtre en cet endroit, par le nom de Prêtres, n'entende parler des Evêques, puiſqu'il ajoute auſſi-tôt : *il faut que l'Evêque ſoit irrépréhenſible.* Lorſqu'en d'au-

Ep. ad Tit. c. 1.

tres endroits il ſalue tout le Clergé d'une ville, & lui donne des inſtructions, il ne s'adreſſe qu'aux Evêques & aux Diacres, ſans parler des Prêtres, *cum Epiſcopis & Diaconibus* : Eſt-ce qu'il y avoit pluſieurs Evêques dans une ville ? C'eſt ce qui ne ſe peut ſoutenir, & que perſonne ne s'eſt jamais aviſé de dire. Eſt-ce qu'il n'y avoit aucun Prêtre dans une grande ville comme Philippes qui étoit la capitale de la Macédoine ? Encore moins. Mais c'eſt que le nom d'Evêque, dit ſaint Chryſoſtôme, ſe donnoit alors indifféremment à tous les Prêtres, étant tous chargés par leur miniſtere de veiller ſur la conduite des chrétiens, & d'avoir ſoin du ſalut des ames quoique différemment ; l'Evêque ſouverainement & indépendamment des autres ; les Prêtres avec ſubordination & dépendance de l'Evêque.

Philip. 1. 1. ad Tim. 3.

Chryſ. hom. 1. in hunc loc.

Le petit nombre d'ouvriers évangéliques que l'Egliſe avoit dans ces commencemens, étoit encore une autre cauſe de ce mêlange, & de ce peu de diſtinction. Souvent ſaint Paul étoit

obligé, faute de monde, de laiſſer un ſeul Prêtre dans une grande étendue de pays, avec quelques Diacres pour l'aider dans ſes fonctions, jusqu'à ce que le Paſteur eût lui-même découvert, parmi les nouveaux convertis, quelque rare ſujet capable du ſacerdoce. Ce Prêtre néanmoins étoit Evêque, il en avoit tout le pouvoir & la juriſdiction, autrement il n'auroit pu donner des Prêtres à ſon Egliſe; delà vient qu'étant ſeul on lui donnoit tantôt la qualité d'Evêque, & tantôt celle de Prêtre.

Lorſqu'il venoit à mourir, le plus ancien Prêtre lui ſuccédoit, & entroit dans tous ſes droits. Le Clergé le reconnoiſſoit pour l'Evêque, auſſi-bien que le peuple. On lui dreſſoit un trône dans l'Egliſe, où les autres Prêtres le conduiſoient & l'inſtalloient en préſence de tout le monde, ſi bien qu'il n'y avoit jamais de diſpute ſur le choix d'un ſucceſſeur dans l'épiſcopat; cela étoit dévolu au plus ancien. Cette pratique a duré juſqu'à ce qu'on en ait reconnu l'abus; car ſouvent il arrivoit que le doyen des Prêtres n'ayant

aucune des qualités néceſſaires pour le bon gouvernement, l'Egliſe ſe trouvoit mal pourvue de Paſteurs : ce qui obligea de changer de police, & d'ordonner qu'à l'avenir le mérite l'emporteroit ſur l'âge, & que les Prêtres choiſiroient entr'eux celui qui ſeroit le plus propre à s'acquitter dignement d'une charge ſi relevée, quand même il n'auroit que très-peu d'années de ſacerdoce.

Amb. in ep. ad Epheſ. p. 241. & in 1. ad Tim. p. 295, tom. 2, *edit. Bened.*

Saint Ambroiſe, ou l'auteur des Commentaires ſur ſaint Paul qui lui ſont attribués, nous apprend toutes ces circonſtances, & ajoute que ce réglement fut fait par un Concile dont il ne dit point le nom : il ſuppoſe apparemment que la choſe étoit ſi connue de ſon tems, qu'il n'étoit pas néceſſaire de s'expliquer davantage pour ſe faire entendre. Mais il nous fait voir auſſi que ce Concile n'étoit pas général, ou qu'il étoit ſi nouveau, que le réglement qu'il avoit fait n'avoit pu s'exécuter par-tout ; puiſqu'il avoue que pluſieurs Egliſes, entr'autres celles d'Egypte, retenoient encore l'ancienne pratique.

Enfin il ne faut pas oublier que dans les premiers ſiécles de l'Egliſe les Prêtres étoient le conſeil de l'Evêque ; il prenoit leur avis dans les plus importantes délibérations, & il ne faiſoit preſque rien de conſidérable ſans leur communiquer : nous avons une infinité d'exemples de cette conduite dans l'Hiſtoire Eccléſiaſtique ; & dès le tems des Apôtres cela ſe pratiquoit ainſi. Les actes en font foi. L'Evêque étoit donc dans ſon Clergé comme un Général d'armée au milieu de ſes Lieutenans, comme un pere de famille parmi ſes enfans, comme un Préſident environné de ſes aſſeſſeurs, comme un Prince dans ſon conſeil, aſſiſté de ſes Miniſtres & de ſes Conſeillers d'état. Lorſque quelques Evêques ſe ſont éloignés de cette conduite, les Prêtres s'en ſont plaints ; & nous avons encore ſur ce ſujet la belle réponſe que ſaint Jérôme fit à un Evêque qui s'imaginoit n'être pas aſſez honoré de ce ſaint Docteur : Regardez-moi comme un Sénateur, lui dit-il, & j'aurai pour vous tous les égards qu'on doit avoir pour un premier Con-

Act. 15. 6.

Sainte-Beuve, resol. tom. 1. p. 14.

ſul : *Non habebo te ut Conſulem, ſi non habueris me ut Senatorem.* C'eſt faute d'avoir fait attention à tous ces points de diſcipline, que quelques Théologiens ont trouvé de la peine à expliquer certains paſſages des Peres qui ſemblent confondre l'épiſcopat & le ſacerdoce, & mettre une autorité égale dans les Prêtres & les Evêques, juſqu'à dire que ſaint Ambroiſe, S. Auguſtin, S. Jérôme, ſaint Chryſoſtôme, Théodoret, & pluſieurs autres, étoient tombés ſur ce ſujet dans l'héréſie d'Aërius : mais que l'Egliſe, par reſpect pour le mérite & la vertu de ces grands Hommes, avoit diſſimulé ces erreurs ; comme ſi l'Egliſe étoit capable de faire acception des perſonnes, & de tolérer dans les uns ce qu'elle condamne dans les autres. On peut même aſſurer, ſi la penſée de ces Théologiens étoit véritable, que les ſaints Docteurs dont ils parlent, ſeroient infiniment plus criminels que Aërius : car qui eſt plus coupable de celui qui établit une opinion que l'Egliſe n'a point encore condamnée, ou de celui qui la ſuit & la défend

Medin. l. 1. de orig. ſac. c. 5.

après la condamnation de l'Egliſe ?

Il faut donc dire, & c'eſt la vérité, que dans tous les paſſages de ces Saints qu'on cite pour prouver l'égalité des Prêtres & des Evêques, ou leur inſtitution de droit humain, ils font alluſion à quelqu'une des anciennes pratiques de l'Egliſe que nous venons de remarquer. Tantôt ils veulent dire que les Prêtres & les Evêques n'avoient autrefois qu'un même nom ; tantôt que l'Egliſe étoit gouvernée par l'avis & par le conſeil des Prêtres ; tantôt qu'ils montoient de plein droit à l'épiſcopat ſans autre titre que celui de leur antiquité ; & tantôt que le caractere eſt le même dans les uns & dans les autres, puiſque c'eſt le même ſacrement. C'eſt le dénouement de cette grande difficulté qui a ſi fort partagé les eſprits, ſur-tout au ſujet de ſaint Jérôme, dont les expreſſions ſont plus fortes que celles d'aucun autre Pere.

Si on fait encore réflexion que ce ſaint Docteur défendoit la dignité du ſacerdoce contre l'inſolence d'un Diacre qui avoit la témérité de s'égaler aux Prêtres ; on ne ſera point

ſurpris de ce qu'il releve ſi fort le pouvoir & l'autorité de ceux-ci, qu'il ſemble les égaler aux Evêques. C'eſt aſſez l'ordinaire de ceux qui diſputent de pencher un peu vers l'autre extrémité; ceux qui défendent l'efficacité de la grace avec trop de chaleur, ne le font preſque jamais ſans paroître donner quelque atteinte à la liberté de l'homme: & ceux au contraire qui ſoutiennent les droits de la liberté, ils l'élevent ſi haut, qu'ils ſemblent toujours affoiblir ceux de la grace. Il ne ſeroit donc pas fort ſurprenant que ſaint Jérôme ayant à défendre l'honneur du ſacerdoce, il l'ait porté juſqu'à un point qu'il paroiſſe ne plus faire de diſtinction entre le Prêtre & l'Evêque.

Mais qui veut s'aſſurer de ſes véritables ſentimens, n'a qu'à l'entendre parler hors de ces diſputes perſonnelles. Il reconnoît qu'auſſi-tôt après l'Aſcenſion de J. C. ſaint Jacques fût élu Evêque de Jéruſalem: on n'a donc jamais vu l'Egliſe ſans Evêque, abandonnée à une eſpéce de gouvernement démocratique, où tout le pouvoir

Hieron. de Script. Eccle. a. Jacob.

voir réſide dans une aſſemblée de pluſieurs qui ont une égale autorité; c'eſt une conſéquence qui ſuit néceſſairement de ce principe.

Il avoue que les Evêques ont ſuccédé aux Apôtres. L'inſtitution de ceux-ci eſt de droit divin; celle des Evêques l'eſt donc auſſi. Ep. ad Marcel. de error. Mont.

Il compare les Evêques à Aaron, & les Prêtres aux enfans de ce ſouverain Pontife: qui a jamais douté qu'Aaron fut de droit divin au-deſſus de ſes enfans, ſoit qu'on conſidere ſon ſacerdoce, ſoit qu'on ne regarde que ſa juriſdiction? Il ajoute en un autre endroit, que les ſimples Prêtres tiennent la place des ſoixante-dix Diſciples; qu'ils doivent entrer dans le conſeil de l'Evêque, comme les ſoixante-dix Juges que Moïſe choiſit pour gouverner le peuple d'Iſraël avec lui. Pouvoit-on nous tracer par des caracteres plus vifs & plus naturels la différence qu'il y a entre les Prêtres & les Evêques, & la ſupériorité de ceux-ci à l'égard des autres? C'eſt donc en vain qu'on tâche de ſe perſuader que ſaint Jérôme eſt d'un ſentiment contraire; il faut ne Ep. ad Evagr. Ep. ad Helio.

l'avoir lu que ſuperficiellement pour conſerver cette idée.

Blondel, Apol. pro ſent. S. Hier.

L'abus que les Novateurs font de ſes paroles eſt ſi groſſier, qu'on ne peut aſſez s'en étonner. Ils prétendent que la corruption des tems, la vanité & l'ambition ont mis cette prodigieuſe différence qu'on voit aujourd'hui entre les Prêtres & les Evêques, & ſoutiennent que c'eſt le ſentiment de ſaint Jérôme. Cependant ce ſaint Docteur, dans l'endroit même qui paroît leur être plus favorable, avoue que cela ſe fit dès le tems des Apôtres, lorſque les fidéles moins attachés au miniſtere de l'Egliſe, qu'aux Miniſtres qui leur conféroient les ſacremens, ſe diviſoient entr'eux par une eſpéce de ſchiſme ; & pour relever le mérite & la vertu de celui qui les avoit baptiſés, ne faiſoient point difficulté de dire je ſuis à Paul, & moi je ſuis à Apollon. L'Egliſe a-t-elle jamais été plus pure & plus ſainte que dans ce tems ? Il eſt vrai que dans ces premieres années la douceur & la charité des Apôtres étoient telles, qu'ils ne ſe diſtinguoient pres-

que pas du reſte des Prêtres. Tous travailloient en commun & dans un même eſprit. On ſongeoit plus à la converſion des ames, qu'à la diſtinction de l'ordre hiérarchique. Mais le nombre des fidéles venant à s'augmenter, & leur ferveur indiſcrette mettant le trouble & la diviſion dans l'Egliſe par l'amour exceſſif qu'ils témoignoient à ceux qui les avoient retirés de l'erreur ; il a bien fallu faire paroître une diſtinction que la charité avoit comme enſevelie ſous les cendres de l'humilité, afin de réunir les eſprits. Alors chacun a tenu ſon rang ; les Apôtres ont fait voir leur pouvoir ; les ſimples Prêtres ont reconnu leur dépendance des Apôtres, & le ſchiſme a ceſſé. C'eſt-là le véritable ſens de ſaint Jérôme ; il parle, non point de la puiſſance & de l'autorité épiſcopale, qui a toujours été la même depuis J. C., mais de l'exercice & de l'uſage qu'on en fit alors pour arrêter un mal dont les ſuites auroient été très-funeſtes, & auroient peut-être entraîné après elles la perte de la religion.

C'eſt ainſi qu'un bon pere en agit

ſouvent avec ſes enfans, lorſqu'il les voit avancés en âge & pourvus de quelque charge honorable : il ſe conduit avec eux comme avec ſes égaux ; une amitié ſincere, une confiance mutuelle, une cordialité parfaite unit leurs cœurs & leurs eſprits ; à peine pourroit-on diſtinguer le pere d'avec ſes enfans : mais ſi ceux-ci, venant à s'oublier de leur devoir, s'élévent contre celui qui les a fait ce qu'ils ſont, forment des partis contre lui, & abuſent de ſa bonté & de ſa déférence ; alors il ſçait bien leur faire ſentir qu'il eſt leur pere, & reprendre toute l'autorité qu'il a naturellement ſur eux, ſans que les années & un long uſage d'égalité & de déférence affectées aient pu y apporter aucune preſcription.

Comme ſaint Anſelme, Sédulius & les autres, ne font que rapporter les paroles de ſaint Jérôme, il eſt inutile de s'arrêter à expliquer leur penſée ; on voit aſſez qu'elle eſt la même que celle de ce ſaint Docteur, & qu'ils ne veulent parler auſſi-bien que lui, que de l'uſage que les Apôtres ſe virent

alors obligés de faire de leur autorité ſuprême. Rien donc n'eſt plus ſolidement établi dans l'Ecriture, dans les Peres, dans les Conciles, & dans la Tradition, que le gouvernement épiſcopal, ſon inſtitution de droit divin, & la différence, auſſi-bien que la ſupériorité des Evêques à l'égard des Prêtres.

C'eſt cette vérité ſainte qui doit donner à tous les Evêques une grande idée de leur miniſtere, en ſe ſouvenant que les choſes ſaintes ne doivent être que pour les Saints. Ils ſont les vicaires de J. C., les ſucceſſeurs des Apôtres, les diſpenſateurs des divins myſteres : ils ont entre leurs mains le tréſor de ſes graces ; ils ſont les princes de l'Egliſe, les dépoſitaires de la foi & de la ſaine doctrine, comme ils en ſont les juges, & continuent de faire ſur la terre ce que Jeſus-Chriſt y a fait lui-même durant le tems de ſa vie mortelle. En un mot, ils perpétuent ſon divin ſacerdoce & ſon épiſcopat.

C'eſt lui proprement qui eſt le véritable Evêque de l'Egliſe & le Paſteur

de tous les fidéles; ce qui fait que pour parler juſte, il faut dire que l'épiſcopat n'eſt qu'un, parce que toute l'Egliſe ne faiſant qu'un troupeau, il ne peut auſſi y avoir qu'un Paſteur, ſelon la prédiction des Propheres; & c'eſt-là le but de toute la miſſion du Fils de Dieu, la fin de ſes travaux & de ſes myſteres, le fruit de ſa paſſion & de ſa mort, comme il le déclare lui-même par ces paroles : *J'ai encore d'autres brebis qui ne ſont pas de cette bergerie : il faut auſſi que je les amene; elles écouteront ma voix, & il n'y aura qu'un troupeau & un Paſteur.*

Ezech. 34. 23.

Joan. 10. 16.

Saint Auguſtin nous explique ceci d'une maniere admirable. Il ſuffit de l'écouter pour bien comprendre cette doctrine. « Comme il n'y a qu'un » avocat dans l'Egliſe, qui eſt le Saint-» Eſprit, dit-il, il n'y a auſſi qu'un » Paſteur, qui eſt Jeſus-Chriſt : mais ſi » J. C. eſt l'unique Paſteur, ſaint Pierre » ne l'eſt donc pas ? Ce n'eſt pas » une conſéquence, répond ce ſaint » Docteur; ſaint Pierre eſt Paſteur, » & tous les Evêques ſont ſans diffi-» culté de véritables Paſteurs; ſans

Aug. in Nat. Martyr. Cuſti & Æmilii. 10. in ſupplem.

» cela J. C. leur auroit-il dit : *paiſſez* » *mes brebis ?* Mais c'eſt qu'il n'y a » proprement de Paſteur que celui à » qui le troupeau appartient. Or on » n'a point dit à Pierre, ni à ſes ſuc- » ceſſeurs en ſa perſonne, *paiſſez vos* » *brebis*, mais *paiſſez mes brebis*. Par » conſéquent il n'eſt Paſteur qu'autant » qu'il entre dans le corps du véritable » Paſteur, & qu'il fait une même choſe » avec lui ; & du moment qu'il s'ima- » gineroit paître ſes propres brebis, ce » ne ſeroit plus des brebis, mais des » boucs dont il ſeroit le Paſteur. »

Ce ſentiment n'eſt point particulier à ſaint Auguſtin, il l'avoit puiſé dans l'antiquité ; & long-tems avant lui ſaint Cyprien avoit dit : « Nous ſça- » vons que comme il n'y a qu'un » Dieu, un Saint-Eſprit, & un J. C., » il n'y a auſſi qu'un ſeul Evêque dans » l'Egliſe catholique ». Cyp. ep. 11, ad Corn.

Ce ſçavant Africain s'explique encore d'une maniere infiniment plus forte dans un autre endroit. « Quand on ne conſidere pas les cho- » ſes dans leur origine, dit-il, il eſt » facile de s'y méprendre, & de s'é- Tract. de Simplic. Præ.

» loigner de la doctrine de Jesus-
» Christ. Considérons l'épiscopat dans
» sa source, ajoute-t-il, notre Sei-
» gneur s'adresse à Pierre, & lui dit:
Matth. 16. » *Tu es Pierre, & ce sera sur cette*
» *pierre que j'établirai les fondemens*
» *de mon Eglise; mais d'une maniere si*
» *solide, que toutes les puissances de*
» *l'enfer ne pourront l'ébranler. Pour*
» *ce sujet je te remets les clefs du ciel*
» *entre les mains. Tout ce que tu auras*
» *lié sur la terre, demeurera lié dans le*
» *ciel, & tout ce que tu auras délié,*
» *y sera délié:* aie soin de paître mes
» brebis. Après sa résurrection il a
» donné une pareille puissance à tous
» ses Apôtres. *Recevez le Saint-Esprit,*
Joan. 20. 21. » leur dit-il: *je vous envoie avec la*
» *même autorité que mon Pere céleste*
» *m'a envoyé; les péchés que vous au-*
» *rez remis aux hommes, leur seront*
» *remis; ceux que vous n'aurez pas*
» *jugé à propos d'absoudre, ne seront*
» *point absous.* Mais en même-tems
» pour marquer que cette grande au-
» torité n'est qu'une, sans division ni
» partage, il a commencé par la don-
» ner à un seul, & l'unité de son
» origine

» origine fait voir l'unité de ſa nature
» & de ſon eſſence : car enfin tous les
» Apôtres étoient ce qu'étoit Pierre ;
» ils avoient tous un même pouvoir,
» une même autorité, une égale puiſ-
» ſance, une pareille dignité : mais
» tout cela ſort d'une même ſource,
» & d'une même origine qui réſide
» dans Pierre, pour établir plus ſoli-
» dement l'unité de l'Egliſe, qui eſt
» cette unique colombe, cette unique
» parfaite, cette unique bien aimée,
» dont parle le Saint-Eſprit dans le
» Cantique. Avoir d'autres ſentimens, Cant. 6.
» c'eſt avoir perdu la foi. Auſſi voyons-
» nous que ſaint Paul ne ſe laſſe point Epheſ. 4.
» de répéter : *Il n'y a qu'un corps, un*
» *eſprit, une eſpérance, un Seigneur,*
» *une foi, un baptême, un Dieu.* C'eſt
» à nous autres Évêques, qui tenons le
» premier rang dans l'Egliſe, à ſoutenir
» & à défendre courageuſement cette
» ſainte unité, qui s'étend même
» ſur l'épiſcopat, qui eſt un & indivi-
» ſible. Ne vous laiſſez donc point
» tromper, mes freres, par des paro-
» les flatteuſes & menſongeres. Je vous
» le répéte encore, l'épiſcopat n'eſt

» qu'un, & chaque Evêque en poſ-
» ſéde une partie ſolidairement, com-
» me l'Egliſe n'eſt qu'une, quoiqu'el-
» le ſoit répandue dans tous le monde,
» & que par une fécondité merveil-
» leuſe on voie de tous côtés des tem-
» ples & des autels élevés à l'honneur
» du vrai Dieu. Quoique le ſoleil ait
» pluſieurs rayons, il n'y a pourtant
» qu'un corps de lumiere pour éclai-
» rer tout le monde, il n'y a qu'un ſo-
» leil. Un arbre a pluſieurs branches,
» mais il n'a qu'un tronc & une racine
» qui en fait la ſolidité, & qui leur
» donne à toutes la vie & la fécondité.
» On voit une fontaine produire plu-
» ſieurs ruiſſeaux; mais quelque grand
» que ſoit leur nombre, ils ne ſont
» qu'un dans leur ſource. Voulez-vous
» voir quelle eſt l'unité indiviſible de
» toutes ces choſes? Que le ſoleil s'é-
» clipſe, ſes rayons ne paroiſſent plus.
» Qu'on abatte un arbre, toutes ſes
» branches meurent: qu'on bouche une
» fontaine, tous les ruiſſeaux qui en
» ſortoient ſe tariſſent. Pourquoi cela?
» parce que toutes ces choſes ne fai-
» ſoient qu'un dans leur principe.

» Telle eſt l'unité de l'épiſcopat, un » dans tous, & tout dans chaque Evê- » que. C'eſt ce qui en fait la beauté » & la magnificence, c'eſt ce qui le » releve infiniment au-deſſus de tou- » tes les dignités de ce monde : mais » c'eſt ce qui doit auſſi engager les » Evêques à ne rien oublier de ce qui » eſt capable d'en conſerver la pureté » & la ſainteté. Ils ne ſont qu'un avec » Jeſus-Chriſt, le ſouverain Paſteur de » l'Egliſe & l'unique Evêque de nos Joan. 17, 22. » ames. Quelle gloire ! quelle avanta- » ge ! *Je leur ai donné la gloire que vous* » *m'avez donnée, afin qu'ils ne ſoient* » *qu'un, comme nous ſommes un* ; dit » le fils de Dieu, en parlant de ſes » Apôtres à ſon Pere. Peut-on trop y » penſer, & peut-il auſſi y avoir une » penſée plus douce & plus pleine de » conſolation pour un Evêque ? * »

---

* Voyez M. de Marca, *de Concord. Sacerd. & Imp. lib. 6.* Il y explique parfaitement bien cette unité de l'épiſcopat exercée ſolidairement par le Pape & les Evêques dans leurs diocèſes & dans la communion de l'Egliſe.

CHAPITRE SECOND.

De la vocation à l'Épiſcopat.

PREMIERE QUESTION.

Suffit-il d'avoir un grand deſir d'être Evêque pour croire qu'on en a la vocation?

R. LE ſeul nom de vocation ſuffit pour comprendre qu'elle ne doit pas venir de nous, mais d'un autre. Perſonne ne s'appelle ſoi-même. Entrer dans un état, dans un emploi, dans une dignité eccléſiaſtique, parce qu'on s'y ſent porté, eſt la même choſe que s'y ingérer, s'en emparer, l'envahir, l'uſurper, & par conſéquent s'en rendre indigne.

Si cela eſt vrai, en général de toutes les conditions du monde, & ſi l'on ſe trouve obligé d'avouer qu'il eſt impoſſible de ſe ſauver en aucun état, à moins que d'y être appellé de Dieu,

il l'eſt encore davantage de l'état eccléſiaſtique, & infiniment plus de l'épiſcopat, qui eſt non-ſeulement le plus ſaint & le plus auguſte de tous les miniſteres, mais qui en eſt encore le plus dangereux & le plus difficile.

C'eſt moi, diſoit Jeſus-Chriſt à ſes Apôtres, *qui vous ai choiſis, & qui vous ai établis, afin que vous marchiez, que vous rapportiez du fruit, que votre fruit demeure toujours, & que mon Pere vous donne tout ce que vous lui demanderez en mon nom.* Joa. 15. 16. Qui comprendroit bien ces divines paroles, y trouveroit non-ſeulement les marques d'une véritable vocation au miniſtere apoſtolique, mais encore les principales conditions pour n'en être pas indignes. Loin de s'y ingérer, il faut attendre le choix de Jeſus-Chriſt, il faut y être établi par ſa miſſion, non pas pour y demeurer oiſifs, & y rechercher la molleſſe & le repos; mais pour marcher, c'eſt-à-dire, pour travailler, ſans attendre même que le travail ſe préſente, l'aller chercher par une application continuelle au ſalut des ames qui nous

ſont confiées, ſans vouloir d'autre récompenſe que leur converſion & leur avancement dans les voies de Dieu, qui ſont les véritables *fruits* de l'apoſtolat; l'intérêt, la vanité, la complaiſance, n'étant que des feuilles qui périſſent. Enfin ſe rendre ſi affectionné aux intérêts de Dieu dans le travail, & ſi familier avec lui par la priere, que l'on ait la confiance de *tout demander*, & l'eſpérance de tout obtenir pour ſa gloire, pour le bien de l'Egliſe, & pour le ſalut des ames.

Rien n'eſt plus raiſonnable que ce choix que J. C. veut faire lui-même de ſes miniſtres. Qui a jamais été auſſi hardi pour entrer au ſervice d'un grand Prince ſans ſon conſentement? Qui a jamais pouſſé la témérité juſqu'à s'ingérer dans l'adminiſtration de ſes biens, ſans y être établi par ſon choix? On ne pourroit le ſouffrir dans le palais d'un Prince de la terre; ce préſomptueux en ſeroit chaſſé indignement, & on le ſouffre tous les jours dans l'empire de Jeſus-Chriſt. Cependant quelle comparaiſon entre ce Prince mortel, & ce Roi éternel,

entre les biens périſſables de celui-là, & les richeſſes infinies de celui-ci? C'eſt la diſpenſation même de ſon ſang qu'il commet à ſes miniſtres, lui ſeul peut donner les qualités néceſſaires pour s'en bien acquitter; au lieu qu'un Prince de la terre les ſuppoſe dans celui qu'il appelle à l'adminiſtration de ſes biens.

Mais ce qui doit ici confondre l'orgueil des hommes, eſt de voir que Jeſus-Chriſt même, qui pouvoit ſans injuſtice ſe dire égal à ſon pere, & agir en toutes choſes comme un Dieu ſouverain & indépendant, *n'eſt point entré de lui-même dans la gloire du ſouverain ſacerdoce, mais l'a reçue de celui qui lui a dit : Vous êtes mon Fils, & le Prêtre éternel ſelon l'ordre de Melchiſedec.* En un mot, il a attendu ſa vocation de ſon Pere céleſte, comme il a reçu de lui ſa miſſion; pour apprendre à tous ceux qui auroient l'honneur de lui ſuccéder dans cet auguſte miniſtere, à étudier ſur ſa conduite les régles de leur vocation, comme dans le modéle de la puiſſance, de la grace, & de l'eſprit du ſacerdoce;

Hebr. 5. 5.

au lieu de ſe rendre eux-mêmes les arbitres & les maîtres de leur vocation.

Galat. 1. 1. Heureux l'Evêque qui peut dire avec ſaint Paul : *Je ſuis Apôtre par une vocation légitime que je n'ai point reçue des hommes, mais de Jeſus-Chriſt & de Dieu ſon Pere.* Les vues humaines, l'intérêt, l'ambition, les deſſeins de famille, les brigues & les ſollicitations n'y ont point de part. Loin de rechercher cet honneur, je l'ai fui autant qu'il m'a été poſſible : je m'en ſuis toujours cru indigne, & il n'y a que l'obéiſſance & une néceſſité abſolue qui m'y ont engagé.

Il eſt même important qu'un peuple ſoit bien perſuadé que ſon Evêque lui eſt donné de la main de Dieu, qui eſt la ſource & l'origine de la miſſion des Paſteurs, ne pouvant ignorer cette

Joan. 10. 1. terrible parole de Jeſus-Chriſt : *Je ſuis la porte, & quiconque n'entre point par cette porte dans le miniſtere paſtoral, eſt un voleur.* De quel œil peut-il regarder celui qu'ils ſçavent s'être fait une entrée dans l'épiſcopat par d'autres vues que celles des intérêts de Jeſus-

Chriſt & de ſon Egliſe ? Quel fruit pourra-t-il faire dans les ames ? Quelle impreſſion ſa parole & ſes inſtructions pourront-elles produire dans les eſprits ? Enfin que peut-il attendre d'un miniſtere criminel juſque dans ſon principe ? Ses ouailles, le regardant comme un voleur & un mercénaire, s'enfuiront de lui ; au lieu d'entendre ſa voix, elles s'imagineront entendre celle du loup ; l'horreur, le mépris, l'indignation, ſeront les ſuites néceſſaires d'une entrée illégitime.

De ſon côté, quelque effort qu'il faſſe, il eſt impoſſible qu'il réuſſiſſe. Celui qui eſt uſurpateur de ſon ſacerdoce, dit ſaint Bernard, en ſera au moins l'inutile poſſeſſeur ; l'oiſiveté & le dégoût ſuivent ordinairement la précipitation & l'imprudence ; n'ayant pas conſulté Dieu, il ne fera pas l'ouvrage de Dieu ; & ayant fermé dès l'entrée la porte à ſes graces, il n'accomplira pas les fonctions que la ſeule grace de Dieu lui peut faire accomplir dignement : au lieu que la pureté de la vocation produit ordinairement la ferveur de l'action, & qu'il eſt dif-

Bern. de Conſid. ad Eugen.

ficile que celui qui a mis tous ſes ſoins & toute ſa joie à être reçu dans le ſervice de Dieu, ne mette ſon mérite & ſon application à l'honorer & & à le ſervir.

Il eſt vrai, comme l'a fort bien remarqué ſaint Thomas, que certains eſprits ambitieux, ne cherchant qu'à couvrir leurs paſſions de quelque honnête prétexte, ont cru trouver leur juſtification dans ces paroles de l'Apôtre: *Celui qui ſouhaite l'épiſcopat, deſire une œuvre ſainte.* Mais ils font voir, dit ce ſaint Docteur, qu'ils n'entendent pas ce paſſage, & qu'ils n'ont jamais bien étudié l'Ecriture ſainte. Lorſque ſaint Paul a prononcé ces paroles, il n'y avoit rien alors dans l'épiſcopat où la vanité & l'ambition ſe puſſent porter : il étoit dépouillé de tout ce vain éclat qui flatte ſi fort à préſent la cupidité des hommes. On n'y voyoit ni biens, ni richeſſes, ni marques d'honneur & d'élévation ; on n'y trouvoit aucune des commodités de la vie ; ni rien de cette grandeur mondaine qui éblouit les yeux de ceux qui ne jugent des choſes que par les ſens : au con-

1. ad Tim. 3. 1.

S. Thom. in hunc loc. Apoſt. & quodl. 2. n. 11. quodl. 3. n. 9. quodl. 12. n. 18. & 2. 2. q. 185. a. 1.

traire il étoit environné de tout ce qui étoit capable d'en donner de l'éloignement. Pauvreté, miſeres, travaux, périls, inſultes, mépris; l'exil, les chaînes, les priſons, & la mort, en étoient les appanages & les ſuites les plus ordinaires. L'Evêque étoit le premier qu'on traînoit ordinairement au martyre; & parce que les tyrans s'imaginoient pouvoir venir facilement à bout du reſte du peuple, s'ils pouvoient vaincre la conſtance du paſteur, il n'y a point de tourmens qu'on ne ſe crut en droit de leur faire ſouffrir: ainſi pendant trois ou quatre cens ans, il y a preſque eu autant de martyrs dans l'Egliſe qu'il y a eu d'Evêques.

Les choſes ont bien changé de face; la pauvreté & le mépris ſont bannis de l'épiſcopat, chaque Evêque à préſent eſt comme un Prince ſouverain dans ſon diocèſe, ordinairement très-riche des biens de la terre: heureux s'il l'eſt autant de ceux du ciel, & s'il peut ſans bleſſer la vérité, proférer ces belles paroles des premiers Evêques du chriſtianiſme, *argentum & aurum non eſt mihi.* Choſe bien difficile au milieu des richeſſes, qui étant la four-

ce de toutes les vanités du ſiécle, & des occaſions prochaines de faſte, d'orgueil & de molleſſe, ſont plus propres à irriter la cupidité, qu'à la réprimer, & à étouffer les ſaints deſirs, qu'à les produire.

Tout ce que les préciſions les plus métaphyſiques y pourroient appercevoir, dit le Docteur Angélique, eſt l'utilité du prochain & le ſalut des ames auquel un Evêque peut contribuer: mais parce que le bien eſt inſéparable des honneurs, de l'élévation, de l'autorité abſolue, des richeſſes & des commodités de la vie, ce ſaint Docteur conclut qu'on ne peut, ſans une horrible préſomption, deſirer d'être Evêque.

S. Thom. ut ſuprà.

Loin donc que le grand deſir qu'un Eccléſiaſtique reſſent en lui-même d'arriver à l'épiſcopat, ſoit une marque que Dieu l'y appelle, & puiſſe paſſer pour une preuve de la vocation divine, rien au contraire ne l'annonce moins digne d'un état ſi ſaint & ſi relevé.

C'eſt la conſéquence qu'en ont auſſi tirée tous les Saints qui ont traité cette matiere. Quelque bonne intention qu'on ait, dit ſaint Auguſtin, &

Aug. de Civ. l. 19. c. 19.

quelque forte réſolution qu'on prenne de bien faire ſon devoir dans l'épiſcopat, on ne peut néanmoins deſirer cette charge ſans ſe couvrir de honte & de confuſion.

Les charges eccléſiaſtiques ont cela de propre, dit S. Chryſoſtôme, qu'elles fuient & haïſſent ceux qui les deſirent, & aiment au contraire ceux qui les fuient : quoique ce ſoit une bonne choſe de ſouhaiter de faire le bien, cependant lorſque ce bien ne ſe peut faire ſans s'élever au-deſſus des autres, & monter à un degré de ſupériorité qu'on n'avoit pas, c'eſt une vanité inſupportable que de le deſirer. Chryſ. hom. 35. op. imp. in Matth.

C'eſt de ces ambitieux dont parloit le Fils de Dieu, lorſqu'il diſoit : « Mal-» heur à vous, Scribes & Phariſiens, » hypocrites ; vous aimez les premie-» res places dans les aſſemblées, & les » premieres chaires dans les ſynago-» gues. Vous aimez qu'on vous ſalue » dans les places publiques, & que les » hommes vous appellent maîtres. » « Funeſtes ſources de tous les malheurs, ajoute le même ſaint Chryſoſtôme ; » puiſque c'eſt cet amour des dignités Matth. 23. per totum. Chryſ. hom. 73. in Matth.

» & des préſéances qui a ruiné tant de
» villes & renverſé tant d'Egliſes. Je
» ne puis encore retenir mes larmes,
» ajoute-t il, lorſque j'entends parler
» de ce deſir déſordonné, d'être ſalué
» de tout le monde, d'être élévé dans
» un rang ſublime, & de dominer
» ſur les peuples. Alors je me ſouviens
» de tous les maux que cette convoi-
» tiſe a cauſés dans l'Egliſe de Dieu;
» & je m'étonne que ceux qui ſont
» établis pour inſtruire les autres,
» cherchent à s'élever par ces mar-
» ques d'honneur; tandis qu'ils ne
» devroient penſer à ſe diſtinguer du
» reſte des chrétiens que par leur vertu
» & leur humilité. Si chercher les pré-
» ſéances dans les feſtins & dans les
» aſſemblées populaires, eſt un crime,
» ſelon la doctrine de Jeſus-Chriſt,
» que ſera-ce de les chercher dans les
» Synagogues & dans l'Egliſe même? »

C'eſt dans cette vue que le Sauveur, pour interdire à ſes diſciples tout deſir d'être appellés maîtres, peres, docteurs, princes, il les oblige à ſe ſouvenir qu'il n'y a qu'un pere de tous les hommes, qui eſt dans le ciel, qu'il

n'y a qu'un maître qui eſt la ſageſſe de ce pere céleſte, & la vérité éternelle qui éclaire tous les hommes ; & que le plus grand d'entre eux doit être le ſerviteur des autres, par la véritable diſpoſition de ſon cœur, qui doit lui faire regarder comme quelque choſe de plus pénible & de plus dangereux pour le ſalut, de commander que d'obéir ; qu'enfin on ſeraou élevé à proportion qu'on ſe ſera abaiſſé, ou abaiſſé à proportion qu'on ſe ſera élevé.

Ce n'eſt pas que les peuples ſoient diſpenſés par là de reſpecter ceux qui ſont établis parmi eux pour être leurs paſteurs, puiſque c'eſt l'autorité de Dieu même qu'ils reverent en leurs perſonnes ; mais Jeſus-Chriſt veut dire, que plus on eſt élevé au-deſſus des autres par ſa dignité, plus on doit être éloigné de l'amour de ces honneurs & de ces préſéances, qui corrompt la ſimplicité & la pureté du cœur dont tout le deſir doit le porter à s'anéantir, pour ſe rendre, autant qu'il eſt poſſible, conforme à l'image de ce divin Sauveur humilié juſqu'à la mort de la croix pour l'amour des hommes.

S. Greg. Paſtor. 1. part.

La réflexion que fait ſaint Grégoire ſur la difficulté que vous propoſez, mérite encore votre attention. D'où vient, dit ce grand Pape, qu'on avoit tant de peine autrefois à trouver un homme pour être Evêque, & que maintenant il s'en préſente un ſi grand nombre, qu'on ne peut ſatisfaire tous ceux qui deſirent l'être ? Eſt-ce qu'alors il n'y avoit pas de gens capables d'exercer cette charge ? Eſt-ce qu'on manquoit de ſçavans Eccléſiaſtiques qui euſſent toutes les qualités néceſſaires pour s'en bien acquitter ? Jamais au contraire l'Egliſe n'a été plus riche & plus abondante en bons ſujets. Les cloîtres & les ſolitudes étoient des pépinieres fécondes où il y avoit preſqu'autant de perſonnes capables d'être Evêques qu'il y avoit de Religieux ; les villes étoient remplies de fervens chrétiens, dont le zéle & la capacité en auroient fait autant de ſaints Prélats : mais leur foi infiniment plus éclairée que la nôtre, ſçavoit mieux diſtinguer ce qui leur étoit avantageux pour leur ſalut ; & comme elle leur faiſoit enviſager les périls qui environnent un état

état ſi ſublime, ils le fuyoient plus que la mort ; au lieu que nous autres, inſenſibles à notre perte, nous nous jettons aveuglément dans le précipice : trop contens de ce qui flatte notre cupidité, nous expoſons notre ſalut éternel pour jouir des vains honneurs de ce monde.

A ne conſidérer ſeulement les choſes que du côté de la raiſon & de la prudence, il faut avoir perdu l'eſprit, dit un autre Pere, pour ſouhaiter d'être Evêque. Car qui eſt l'homme, pour peu de bon ſens qu'il ait, qui voulût de lui-même ſe faire eſclave ? Qui, tout embarraſſé qu'il eſt à rendre compte de ſa conduite particuliere au ſouvrain juge des hommes & des anges, voulût encore ſe charger, du compte d'une infinité d'ames qui ſe trouvent dans un dioceſe ? Non, il n'y a que ceux qui ont perdu la crainte des jugemens de Dieu, & qui veulent mener une vie ſéculiere & profane dans un état tout divin, à qui cette penſée puiſſe venir dans l'eſprit.

Hom. 35. op. imper. apud Chryſ.

DEUXIÉME QUESTION.

Ne trouve-t-on pas dans quelques Conciles, & dans les écrits de pluſieurs Saints, qu'il eſt permis de deſirer d'être Evêque, & même que c'eſt une bonne choſe?

R. Comme il n'y a rien de plus ingénieux que l'amour propre, il n'y a rien auſſi qu'il ne mette en œuvre pour ſe ſatisfaire, & colorer ſa paſſion d'une piété apparente. C'eſt dans cette vue qu'on a recherché dans l'antiquité tout ce qui pouvoit favoriſer le deſir d'être Evêque, & qu'on a donné la torture à quelques paſſages des Peres pour leur faire dire la même choſe, quoiqu'ils en ſoient infiniment éloignés.

Conc. Epheſ. 3. p. c. 20.

On cite premierement une lettre du Pape Céleſtin I. écrite au Concile d'Ephèſe, dans laquelle il excuſe Maximien, ſucceſſeur de Neſtorius, d'avoir deſiré l'épiſcopat de Conſtantinople; parce qu'il eſt perſuadé, dit-il, qu'il ne l'a fait que pour une bonne fin, & que

Dieu qui juge de nos actions par la droiture de nos intentions, n'a garde d'improuver cette conduite de ce Prélat : d'où on infere qu'il eſt donc permis de deſirer d'être Evêque lorſqu'on a de bonnes intentions, & qu'on eſt bien réſolu de faire ſon devoir dans cette charge. On appuie ce ſentiment d'une requête préſentée au Concile de Chalcédoine par un certain Théodore, Diacre de l'Egliſe d'Alexandrie, dans laquelle il ſe plaint qu'après avoir ſervi ſon Egliſe l'eſpace de quinze ans dans l'office de Diacre, dans l'eſpérance de monter plus haut, ſes ſupérieurs n'avoient eu aucun égard à ſes ſervices & l'avoient toujours laiſſé dans le même emploi : & on prend le ſilence des Peres du Concile pour une approbation de ce qui étoit contenu dans cette requête.

Mais ſi on conſidere les circonſtances & les motifs qui ont fait ainſi parler ce ſaint Pontife, on trouvera qu'il eſt fort éloigné d'approuver le ſentiment que nous condamnons. Premierement il ſe trouvoit obligé d'excuſer Maximien auprès des Peres de

ce Concile, parce qu'il appréhendoit qu'on ne lui fit un crime d'avoir témoigné quelque desir d'être Evêque; ce desir en ce tems là étoit donc illicite, & suffisoit, lorsqu'il étoit bien prouvé, pour être dépose; ce que le Pape avoit quelque sujet de craindre à l'égard de Maximien qui d'ailleurs étoit un saint prélat, & fort propre pour maintenir la pureté de la foi dans Constantinople, alors infectée de plusieurs héréfies, & sur-tout de celle de Nestorius. Cela se voit par les lettres que saint Cyrille lui écrivit, dans lesquelles il lui témoigne la joie qu'il a de voir l'impiété de Nestorius éteinte & lui assis dans sa chaire. Socrate nous assure que c'étoit un Prêtre d'une grande pieté, & d'un zele merveilleux pour la foi, quoique d'ailleurs il fut fort ignorant; & je ne doute point que son zele & son ignorance n'aient eu part à son ambition; l'un le portoit à s'aller consumer de peines & de travaux pour arracher la zizanie du champ du Seigneur; l'autre ne lui permettoit pas de connoître que la voie qu'il prenoit pour y réussir n'étoit

Socrat. l. 7. c. 34. & seq.

pas permiſe, & qu'il falloit attendre auparavant les ordres du pere de famille : mais le Pape dans ces conjonctures jugea que ſon zele devoit excuſer ſon ignorance, & c'eſt ce qui l'oblige à demander grace pour lui aux Peres du Concile, afin de les engager à pardonner une faute que la ſeule ignorance avoit produite ; & qui pouvoit cependant avoir d'heureuſes ſuites pour l'Egliſe, à cauſe du zele & de la piété ſinguliere de Maximien.

Ainſi cet exemple, loin de prouver quelque choſe contre notre ſentiment, ne fait que le confirmer ; & ſi l'on peut juger de la conduite des hommes par les événemens, il ſemble que la promptitude avec laquelle Dieu l'enleva de ce monde, étoit une marque que le ciel n'avoit point approuvé qu'il fut entré dans le ſiége épiſcopal de Conſtantinople par d'autres voies que celles de l'obéiſſance.

Pour la requête de Théodore préſentée au Concile de Chalcédoine, elle fait bien voir les vues intéreſſées & ambitieuſes que ce Diacre avoit eues dans ſon ordination ; mais elle ne

porte point ſon approbation avec elle : auſſi ne voyons-nous pas que les Peres de ce Concile y aient eu aucun égard, ni qu'ils aient blâmé la conduite des ſupérieurs qui l'avoient laiſſé quinze ans dans les fonctions du diaconat. Au contraire c'étoit aſſez la coutume de l'Egliſe dans ces premiers ſiécles, de laiſſer long-temps ſes miniſtres dans les ordres inférieurs, & pluſieurs même durant toute leur vie, ſans les élever jamais plus haut.

J'ajoute qu'il ne s'agiſſoit pas ici de l'épiſcopat, mais ſeulement du ſacerdoce, que Théodore eſpéroit ; & quoiqu'il ne ſoit pas permis de s'ingérer de ſoi-même ni dans l'un ni dans l'autre, cependant il eſt plus criminel de deſirer l'un que l'autre : car enfin le Prêtre, préciſément par ſon ordination, n'eſt point engagé dans la conduite des ames, il demeure toujours dans la ſoumiſſion & la dépendance de ſon Evêque, il ne doit agir que par ſes ordres ; il n'acquiet point ce ſouverain degré d'autorité qui flatte ſi fort l'ambition des hommes, & qui fait de l'épiſcopat le plus dangereux de tous les miniſteres.

On nous oppoſe en ſecond lieu une lettre du même Pape Céleſtin aux Evêques de France, dans laquelle il les avertit, « de ne point prendre d'eccléſiaſtiques d'un autre dioceſe pour » remplir le ſiége vacant d'un Evêque; » qu'il eſt juſte que des clercs qui ont » conſumé toute leur vie au ſervice » d'une Egliſe en ſoient récompenſés » par la premiere dignité; agir autrement, c'eſt mettre la faux dans la » moiſſon d'autrui, & ôter aux Eccléſiaſtiques le plus puiſſant aiguillon » qu'ils aient pour bien s'acquitter de » leur devoir, &c. » Mais quelle preuve ? Le Pape montre ce qui eſt dû au mérite de chaque clerc, & la récompenſe qu'on doit donner à ſes ſervices; mais il ne leur permet pas de l'ambitionner ni de la rechercher. Il fait voir ce qu'on doit ſouhaiter à un homme de bien & de mérite qui a long-tems ſervi l'Egliſe, mais non pas ce qu'il doit ſouhaiter lui-même. Cœleſt. I. ep. ad Epiſc. provinc. Vienn.

On prétend que ſaint Iſidore n'eſt pas de notre ſentiment, & qu'il permet aux perſonnes qui ſe ſentent du mérite & de la capacité, de ſouhaiter

d'être Evêque; voici ſes paroles qu'on dit être ſi formelles, qu'elles ſeules ſont capables de décider la queſtion.

Ibid. l. 1. ep. 10. « Il ne convient pas à toutes ſortes de » perſonnes, dit-il à un ſçavant Eccléſiaſtique, de deſirer l'épiſcopat; cela » n'appartient qu'à ceux dont la vie a » toujours été conforme aux régles que » ſaint Paul preſcrit pour entrer dans » cette charge. Si vous appercevez en » vous toutes ces vertus, montez avec » joie ſur ce trône éminent; mais s'il » vous en manque quelqu'une, ſçachez » que c'eſt un crime d'y aſpirer. »

Je m'étonne cependant qu'on n'apperçoive pas dans les paroles de ce Saint, tout le contraire de ce qu'on croit y voir; car enfin qui eſt l'homme ſur la terre qui poſſede toutes les éminentes qualités que l'Apôtre demande dans un Evêque? Qui peut ſe flatter d'être arrivé à ce comble de vertus où il veut qu'on ſoit avant que d'entrer dans cette charge? Si la plus ſolide piété conſiſte à ſe croire dépourvu de toute vertu, tandis que chacun des voit toutes en nous avec admiration, il eſt évident que ce Saint, qui nous renvoie

voie à notre propre conſcience, met un cas impoſſible, puiſqu'un homme ceſſe d'être vertueux du moment qu'il le croit être; on ne peut nier au moins qu'il ne manque alors d'humilité, & par conſéquent il n'a pas toutes les vertus que ſaint Paul exige d'un Evêque.

On croira peut-être que nous donnons une explication forcée aux paroles de ſaint Iſidore, & que nous nous éloignons de ſa penſée: mais écoutons-le parler lui-même, & on verra que loin de lui en impoſer, nous ne faiſons que le ſuivre pas à pas dans tous ſes ſentimens. « C'eſt une choſe étran-
» ge, dit ce grand Saint, qu'on pré-
» tende pour flatter ſa cupidité ſe ſer-
» vir des paroles de ſaint Paul, qu'il
» n'a employées que pour guérir cette
» dangereuſe maladie. Qui a jamais
» vu un malade dire que le reméde
» que ſon médecin lui prépare pour ſa
» ſanté, ſoit pour entretenir ſon mal,
» ou pour l'augmenter ? C'eſt ce que
» font ceux qui, pour excuſer les mou-
» vemens impétueux que leur ambi-
» tion déréglée leur inſpire, en cher-

Iſid. Peluſ. ad Pallad. Diac. l. 2. ep 115. & l. 3. ep. 116.

» chant les moyens d'être Evêques ;
» diſent que ſaint Paul le permet.
» Je loue avec l'Apôtre le miniſtere
» épiſcopal ; j'avoue que c'eſt quelque
» choſe de grand & de divin ; je loue &
» j'admire le travail où il engage : mais
» je ne puis louer le deſir & l'amour
» qu'on témoigne pour ce rang ſi éle-
» vé, parce que rien n'eſt plus dan-
» gereux ; & je ſuis encore plus ſur-
» pris qu'on ne s'apperçoive pas que
» ſaint Paul ne nous en a repréſenté
» tous les dangers, qu'afin d'éteindre
» dans le cœur des ambitieux, les
» vains deſirs qu'ils pourroient conce-
» voir d'entrer dans cette charge. »

Chryſ. in ep. 1. ad Tim. hom. 10.

Enfin ſaint Chryſoſtôme, qu'on ne peut accuſer d'avoir favoriſer l'ambition, eſt contre nous, dit-on ; & ce Saint ſe trouve obligé d'avouer que le deſir d'être Evêque n'eſt point criminel, lorſqu'on n'a en vue que de ſervir l'Egliſe ; & que le zéle d'une ardente charité nous y porte, & non pas l'envie du faſte & de la domination.

Mais ſans répéter ici ce grand principe de ſaint Thomas dont nous avons déjà parlé, qui traite de chimere

cette préciſion dans des choſes inſéparables, telles que ſont le travail du gouvernement d'avec l'autorité, l'élévation, l'honneur & les richeſſes ; ſaint Chryſoſtôme va l'expliquer lui-même. « Oui, dit-il, j'avoue que le » deſir de l'épiſcopat mérite ſa louan- » ge, lorſque ce deſir vient d'un amour » extrême pour Jeſus-Chriſt, d'une » ſoif ardente du ſalut des ames, & » d'une fervente charité pour le pro- » chain ; lorſqu'on ne deſire d'être » Evêque que pour employer ſon » ſang, ſa vie, ſes biens, ſon repos, » ſes talens, ſa perſonne toute entie- » re au ſervice de l'Egliſe : mais » croyez-moi, le deſir de s'aggrandir, » de devenir riche & opulent, de do- » miner ſur les peuples, & de s'en at- » tirer les honneurs & les applaudiſſe- » mens, ſont des peſtes bien dange- » reuſes, infiniment encore plus fines » & plus ruſées. Elles ſe cachent ſans » qu'on s'en apperçoive, & elles ſe » trouvent dans les choſes mêmes où » l'on n'en a pas le moindre ſoupçon ; » rien n'eſt plus facile que de s'y trom- » per. »

Chryſ. l. 3. de Sacerd. c. 11.

En effet, de tous ceux qui ont deſiré & recherché ces premieres dignités de l'Egliſe, il n'y en a pas un qui ne ſe couvre de ſa bonne intention, & qui ne proteſte qu'il eſt dans la réſolution de ſe ſacrifier pour le bien de l'Egliſe, pour le rétabliſſement de la diſcipline, & pour le ſalut des ames : mais combien en trouve-t-on qui le faſſent, lorſqu'ils ont obtenu ce qu'ils deſirent ? Combien en voit-on qui emploient, je ne dis pas leurs biens & leur patrimoine, mais ſeulement celui de l'Egliſe qu'ils poſſedent, à nourrir les pauvres, à délivrer les priſonniers qui ſont accablés de dettes, à entretenir de pauvres familles honteuſes, à ériger des ſéminaires, à réparer les Egliſes, à pourvoir celles de la campagne d'ornemens & de vaſes ſacrés, pour y faire le ſervice divin avec décence ? A peine les grands biens dont ils jouiſſent peuvent-ils ſuffire à entretenir ce qu'ils appellent la bienſéance de leur état. C'eſt où ſe terminent ordinairement toutes ces bonnes intentions, & tous ces deſirs ſi purs & ſi déſintéreſſés

qu'on avoit lorſqu'on ſouhaitoit d'être Evêque : ce qui fait voir, dit un un grand Pape, que toutes ces belles idées du bien public n'étoient que dans la ſuperficie de leur imagination, tandis que la cupidité regnoit effectivement dans leur cœur. Si ſous ce prétexte d'une bonne intention, qui ſe porte au travail de l'épiſcopat, & non pas aux richeſſes & aux honneurs qui s'y rencontrent, il étoit permis de le deſirer, il n'y a plus de crime ni de ſimonie, qu'on ne dût approuver, où, au moins, ce deſir ne conduiſit. Il ſeroit permis d'acheter les bénéfices, & même les évêchés, & la papauté. On pourroit dire qu'on n'a pas intention de donner de l'argent pour le bénéfice & pour l'autorité ſpirituelle qui ſe trouve dans ces emplois ; mais pour les terres, les ſeigneuries, les maiſons & les rentes qui y ſont annexées. Un vindicatif pourroit, ſans craindre l'excommunication, frapper & maltraiter les Prêtres, en diſant qu'il n'en veut pas au ſacerdoce, mais à la perſonne qui l'a offenſé. Simon le Magicien auroit pu répondre à ſaint Pierre, qu'il

S. Greg. Paſtor. 1. p. c. 9.

Act. 8. 18.

ne cherchoit que le bien de l'Egliſe & l'avantage des peuples, dans le don des miracles qu'il vouloit acheter. Ainſi toute l'iniquité du cœur de l'homme trouveroit ſon excuſe dans une bonne intention.

Chryſ. hom. 34. in epiſt. ad Hebr.

Mais écoutons encore une fois ſaint Chryſoſtôme, & nous connoîtrons mieux ſes véritables ſentimens. « Que » dirai-je à ces malheureux qui s'expo- » ſent volontairement & de gaieté de » cœur à un abîme de ſupplices éter- » nels, ſous prétexte d'aller travailler » au ſalut des autres, dit cette bouche » d'or ? Font-ils réfléxion qu'ils ſeront » obligés de rendre compte à Dieu de » cette multitude preſque infinie » d'hommes, de femmes & d'enfans » qui ſe trouve dans leur diocèſe, & » que la perte d'un ſeul entraîne in- » failliblement après ſoi leur damna- » tion ? En voyant qu'après toutes les » menaces que Dieu fait aux paſteurs » négligens, il y en a encore qui cou- » rent charger leurs foibles épaules » d'un fardeau ſi terrible ; je doute » qu'un ſeul de tous ces Evêques puiſſe » être ſauvé : car ſi ceux qui ſont en-

» traînés par force à l'épiſcopat, ne » peuvent être excuſés devant Dieu » s'ils s'acquittent de leur miniſtere » avec négligence, que deviendront » ceux qui, loin d'attendre qu'on leur » faſſe cette violence, s'offrent d'eux- » mêmes, pour ainſi dire, & ſou- » haitent avec paſſion d'être Evê- » ques ? »

Enfin le ſçavant Origène fait voir, avec une éloquence toute divine, que ce deſir des charges eccléſiaſtiques ruine entiérement les principes de la religion chrétienne, fondée ſur l'humilité, & en combat toutes les vertus ; qu'un chrétien ne doit avoir qu'un deſir & une ambition, qui eſt celle de fuir, de ſe cacher, & d'être toujours à la derniere place : s'il tient une autre conduite, dit-il, il faut qu'il n'ait guères d'envie de ſe ſauver.

Orig. hom. 6. in c. 6. Iſa.

TROISIÉME QUESTION.

Si vous condamnez ſi fort le ſeul deſir d'être Evêque, vous ſeriez donc bien éloigné d'approuver ceux qui recherchent cette dignité, & qui emploient tout leur crédit & leurs amis pour l'obtenir ?

S. Greg. Paſtor. ut ſuprà.

R. L'épiſcopat, dit ſaint Grégoire de Rome, eſt une profeſſion d'humilité, de pauvreté & de renoncement à tous les plaiſirs & les vanités du ſiécle ; ainſi quel renverſement de raiſon ſeroit-ce de chercher ſous un ſi beau nom les honneurs, les richeſſes & les divertiſſemens ?

2. q. 1. cap. *Si quis Epiſcopus.*

L'Egliſe a toujours regardé ces ambitieux comme des ſimoniaques, & les a traité de même ; elle a mis leurs recherches, leurs aſſiduités, leurs pourſuites & leurs ſollicitations, au nombre des ſommes d'argent, & ne fait pas de différence de ceux qui entrent dans un évêché par ces voies, d'avec ceux qui l'achetteroient par des ſommes conſidérables. S'il s'en trouve d'aſſez aveugle & aſſez impie, dit-elle

dans un de ſes canons, pour oſer ſe ſervir du crédit & de l'autorité des Magiſtrats, ou de la recommandation des Princes & des Perſonnes de qualité, afin d'obtenir un évêché, & qu'effectivement il l'obtienne par ces voies d'iniquité, qu'il ſoit dépoſé indignement, & auſſi-tôt excommunié, auſſi-bien que ceux qui le ſoutiendront, & qui auront communication avec lui : *Deponatur & ſegregetur & omnes qui illi communicant.* Can. 30. & 31. Apoſt.

On demandera peut-être pourquoi ces canons impoſent deux peines à ceux qui ſont coupables de cette faute ? Pourquoi ils ne ſe contentent pas de les dépoſer, ſans les ſoumettre encore à l'excommunication, puiſque c'eſt une régle inviolable dans l'Egliſe de ne punir jamais deux fois le même crime ? Mais ceux qui ont écrit ſur ces matieres répondent fort bien qu'il y a ici un double crime, & qu'il a fallu ajouter l'excommunication à la dépoſition, pour faire voir la ſimonie qui ſe rencontroit dans cette conduite, outre l'ambition qui a toujours été regardée comme un crime à l'égard des Thomaſſin. p. 3. l. 1. c. 49.

dignités de l'Egliſe. On ſe contentoit de dépoſer ceux qui s'ingéroient d'eux-mêmes dans l'épiſcopat, ou qui s'en emparoient par fraude ou par violence : mais pour ceux qui l'emportoient par faveur, à force de brigues & de recommandations, ils étoient regardés comme ſimoniaques, & comme tels excommuniés : car l'excommunication a de tout tems été la peine de la ſimonie, depuis que le Prince des Apôtres a dit au premier ſimoniaque :

Act. 8. 20. *Que votre argent périſſe avec vous, vous qui avez cru que le don de Dieu peut s'acquérir par argent.*

Chryſ. hom. 3. in Act. En effet, dit ſaint Chryſoſtôme, qu'importe que vous n'ayez point donné d'argent ni de préſens, pour entrer dans le ſacré miniſtere ; vos flatteries, vos viſites aſſidues, vos brigues, vos ſollicitations, vos lâches complaiſances, & tant d'autres moyens de cette nature dont vous vous êtes ſervi pour obtenir ce que vous deſiriez, ne tiennent-ils pas lieu d'argent, & n'a-t-on pas ſujet de vous dire, que votre ambition périſſe avec vous, vous qui avez cru que le don de Dieu pouvoit

s'acquérir par la faveur des hommes ?

C'eſt ſur ce principe que les Théologiens ont décidé que les ſervices, les prieres & les ſollicitations rendoient une entrée ſimoniaque, auſſi-bien que l'argent & les préſens ; parce que ces ſervices & ces prieres peuvent être appréciés, & qu'étant des choſes temporelles & paſſageres, elles ne peuvent ſans ſimonie être recompenſées d'un bénéfice, ou de quelque dignité eccléſiaſtique. S. Thom. 2. 2. q. 108. a. 5.

Saint Bernard écrivant au Pape Eugene, lui fait voir qu'un certain Evêque d'Angleterre devoit être dépoſé, parce qu'il étoit entré dans cette charge par des lettres de flatterie qu'il avoit écrites à ſon prédéceſſeur ; il aſſure que, conformément à la doctrine de l'évangile, il doit être traité comme un voleur, parce qu'il eſt entré dans le miniſtere paſtoral par une autre porte que par Jeſus-Chriſt. Enfin ſe ſentant preſſé par l'ardeur de ſon zéle, & par l'amour qu'il avoit pour la pureté de l'Egliſe & de ſes miniſtres, il s'écrie : *Ruant, ruant, qui noxiè ſtant, & erigantur digni.* S. Bern. ep. 240.

S. Thom. in ſuprà. ad 6.

L'angélique Docteur ſaint Thomas a décidé cette queſtion. Il fait voir que les louanges, les prieres & les flatteries, tiennent lieu d'argent en cette matiere, & que celui qui obtient un évêché par ces indignes moyens, eſt véritablement ſimoniaque, & par conſéquent doit être dépoſé. Il met dans ce même rang tous ceux qui s'empreſſent de rendre ſervice aux perſonnes qui conférent ces ſuprêmes dignités, & qui le font dans cette vue; beaucoup plus ceux qui pouſſent l'inſolence, juſqu'à les demander pour eux, & importuner les gens par prieres, par placets, par ſollicitations, par viſites, juſqu'à ce qu'ils aient obtenu ce qu'ils deſirent. Outre l'infâmie qu'ils encourent, & qui les rend incapables de porter témoignage en juſtice, ils ſont excommuniés, & doivent être dépoſés. Ainſi parle l'Ange de l'Ecole. Ce ſaint Docteur ne dit rien que ce que les canons de l'Egliſe, les ſouverains Pontifes, & les ſaints Peres avoient décidé avant lui. Quiconque, dit le Pape Urbain, eſt entré dans un bénéfice par argent, par prieres, par ſervices, ou

par flatteries, eſt un ſimoniaque, & doit être puni comme tel. L'Égliſe a trouvé le ſentiment de ce ſaint Pape, ſi juſte & ſi raiſonnable, qu'elle en a fait une loi, & l'a inſérée mot pour mot dans ſes canons. Le Concile de Chalcédoine ordonne la même choſe, & les déclare infâmes ; il veut qu'ils ſoient exclus pour toujours de toute charge eccléſiaſtique. Un autre canon ordonne qu'ils ſoient enfermés dans un cloître, pour y faire pénitence & pleurer le reſte de leurs jours un ſi grand crime. Le Concile de Melphes, tenu ſur la fin du onziéme ſiécle, défend abſolument à tous les Chrétiens d'employer ni préſens, ni promeſſes, ni ſervices, ni prieres, ni rien qui puiſſe être priſé ou eſtimé, pour être fait Evêque ; & quoiqu'il n'impoſe aucune peine à ceux qui violeront cette loi, on voit bien cependant qu'il parle dans l'eſprit & dans les vues des autres Conciles qui l'avoient précédé.

Habetur 1. q. 3. cap. *Salvator.*

Concil. Chal. can. 2.

Concil. Melphit. an. 1090.

Le canon *Ordinationes* s'explique plus clairement ; tous ceux qui entrent dans le ſacré miniſtere par prie-

Can. *Ordinationes*, 1. q. 1.

res, par ſollicitations, par ſervices, ou autres choſes de cette nature, y ſont déclarés ſimoniaques; parce que, dit-il, ils ne ſont point entrés par la porte, qui eſt Jeſus-Chriſt, & que ce ſont autant de voleurs.

Can. *In Scripturis.* 8. q. 1.

Le canon *In ſcripturis*, veut abſolument qu'on refuſe un bénéfice à charge d'ames, tel qu'eſt ſans doute un évêché, à tous ceux qui le demandent; & qu'au contraire on le donne à ceux qui appréhendent de s'y engager; afin, dit ce canon, que perſonne ne prenne de ſoi-même l'honneur, mais que celui-là le reçoive qui eſt appellé de Dieu comme Aaron, ainſi qu'il eſt écrit.

S. Thom. quodl. 3. a. 9. & quodl. 8. a. 6.

Il marque préciſément qu'il faut que ce ſoit un bénéfice à charge d'ames, parce qu'il eſt certain qu'un homme qui ſeroit effectivement dans la néceſſité, peut demander un bénéfice ſimple, pourvu que d'ailleurs il en ſoit digne: alors nous devons croire qu'il veut avoir le bénéfice par la vue de ſon beſoin plutôt que par ſes prieres. Si cependant celui qui le lui confére avoit principalement égard aux

prieres, ils ne laiſſeroient pas, dit ſaint Thomas, que d'être l'un & l'autre très-coupables devant Dieu. In 4. diſt. 25. q. 3. a. 3. ad 4.

Le canon *Nullus itaque*, déclare que ſi quelqu'un prie pour ſoi afin d'être élu Evêque, ſes prieres ſont non-ſeulement ambitieuſes, mais mauvaiſes & illicites, & devient par de telles prieres indigne de l'évêché, par conſéquent ſimoniaque; puiſque tout les canons déclarent qu'il y a ſimonie de demander un bénéfice lorſqu'on en eſt indigne. Can. *Nullus itaque*. 1. q. 1.

On ne le demande pas, dira-t-on, il n'y a perſonne aſſez hardi que d'aller demander un êvêché pour ſoi-même, mais on le fait demander par d'autres. C'eſt la même choſe, répond ſaint Bernard. « Vous verrez des gens, dit » ce grand ſaint au Pape Eugene, qui » viendront vous demander des bé- » néfices pour leurs amis ou pour leurs » parens; d'autres qui auront le front » d'en demander pour eux: tous ceux » pour qui vous ſerez ainſi prié, doi- » vent vous devenir ſuſpects; car celui » qui dans cette matiere prie pour ſoi, » porte avec lui ſa condamnation, & S. Bern. l. 4. de conſid. c. 4.

» il en eſt de même, s'il vous fait prier » par d'autres. »

Serm. 10. in Cant. Il traite ailleurs cette conduite d'*impudence*. Il eſt ſurpris qu'il y ait dans le monde des gens aſſez dépourvus, non ſeulement de piété & de religion, mais encore de raiſon & de bon ſens, pour s'aller ingérer d'eux-mêmes dans un miniſtere ſi redoutable : mais, hélas ! ajoute ce grand Saint, de quoi n'eſt pas capable une forte ambition ? Elle donne aux jeunes gens *un front de femme perdue ;* on a honte de n'être pas auſſi élevé que ceux auxquels on ſe croit égal en naiſſance & en mérite ; les honneurs & les commodités qui ſuivent la prélature, irritent cette furieuſe paſſion ; l'amour de l'indépendance acheve d'y mettre le comble ; alors il n'y a plus de régles ſi ſaintes & ſi inviolables ſur leſquelles on ne paſſe ſans le moindre ſcrupule. Les ſuites néanmoins en ſont terribles ; car ſans parler ici du ſalut & de l'éternité, ſans rien dire de la plaie profonde qu'on fait à la diſcipline de l'Egliſe, ſans faire mention du ſcandale que cauſe parmi les gens de bien, une

une conduite ſi peu ſenſée, quel fruit peut faire dans un dioceſe, un homme qui y eſt entré par cette porte ? Il eſt excommunié, & perſonne ne lui peut donner l'abſolution qu'à l'article de la mort, à moins qu'il n'ait recours au ſouverain Pontife. Outre cet anathême, dont il eſt frappé, & qui le met hors de la participation du corps & du ſang du fils de Dieu, il eſt ſuſpens de toutes les fonctions de ſon miniſtere, & n'en peut plus exercer aucune ; ſi bien qu'à chaque moment, à chaque pas, à chaque démarche qu'il fait, il ſe trouve dans la fatale néceſſité d'entaſſer crime ſur crime, & de multiplier, pour ainſi dire, ſes péchés à meſure que s'écoulent les momens de ſa vie. C'eſt ce que diſent le canon *Cum deteſtabile*, le canon *Quicumque*, & les conſtitutions de Paul II, de Pie IV & de Pie V. Enfin comme il n'eſt plus dans les voies de Dieu, Dieu ne le ſoutient plus de ſa grace ; il ne verſe plus ſes bénédictions ſur ſa conduite, ni même ſur ce qu'il pourroit entreprendre pour ſa gloire. C'eſt un arbre deſſéché qui ne porte plus de

S. Thom. 2 2. q. 100. a. 6. ad 7.

Can. *Cum deteſtabile*, de ſimon. in extravag. communib.

Can. *Quicumq.* 1. q. 5.

Pius V. Buſſ. 5. *Cùm primùm Apoſtolatûs*, &c.

fruit ; c'eſt un aveugle qui tombe de précipice en précipice, & qui ne peut que ſe perdre & perdre ceux qui ſont ſous ſa conduite.

Du côté du temporel, ſes affaires ne vont guere mieux, les mêmes conſtitutions ordonnent qu'ils ne pourront recevoir les revenus de leur évêché, & qu'ils ſont tenus en conſcience de reſtituer tous ceux qu'ils en auroient tirés. Elles obligent ceux qui auront connoiſſance de ces entrées ſimoniaques de le déclarer aux ſupérieurs, & défend qu'on leur donne l'abſolution, qu'après avoir fait cette révélation.

Les loix humaines ne ſont pas moins rigoureuſes ſur cet article que les loix divines ; & les Princes ſéculiers n'ont pas moins apporté de précautions pour exterminer ce crime de leurs états, que les Conciles & les ſouverains Pontifes ont fait paroître de zéle pour en purger l'Egliſe : parce qu'effectivement il eſt auſſi nuiſible à l'un qu'à l'autre, comme il eſt remarqué fort juſtement dans le canon *Qui ſtudet.*

Can. *Qui ſtudet* 1. q. 1.

La loi *Si quemquam* veut, que ſi

uelqu'un eſt parvenu à l'épiſcopat par es voies ſimoniaques, il ſoit puni omme s'il avoit commis un crime ublic de léſe-majeſté ; qu'il ſoit dé- oſé du ſacerdoce, & que non-ſeule- nent il ſoit privé pour toujours de et honneur, mais qu'il ſoit encore ondamné à une infâmie perpétuelle : fin, dit la loi, que ceux qui ont com- nis un crime égal à celui de léſe- najeſté, ſoient condamnés à la même eine.

Les novelles de Juſtinien diſent la même choſe ; & pour ne point ſortir le notre France, les Etats de Blois, enus en 1579, ſous Henri III, renou- ellent toutes les peines portées par es ſaints décrets & conſtitutions cano- iques ſur ce ſujet, & enjoignent rès-expreſſément aux ſupérieurs ec- léſiaſtiques, de procéder ſans aucun eſpect humain, & avec toute la rigueur oſſible, contre ces peſtes publiques, qui ſont ſeules capables d'attirer la ma- lédiction de Dieu ſur tout le royaume. Louis XIII, d'heureuſe mémoire, a non-ſeulement confirmé cette ordon- nance de Blois dans l'aſſemblée des

Juſtin. conſt. 115. chap. 331.

Art. 18.

Edits des Not. Jan. 1629.

Notables tenue à Paris au commencement de 1629, mais il ajoute encore que tous les bénéfices dont les pourvus ſeront infectés de ce vice, peuvent être impétrés, ſoit à la nomination du Roi s'ils ſont de cette nature, ſoit à la nomination de l'Ordinaire ſi la collation eſt de ſon reſſort.

Au reſte il eſt inutile de dire qu'on n'encoure toutes ces peines, & qu'on ne tombe dans ce malheureux état, qu'après que la ſimonie a été prouvée en juſtice. Toutes les conſtitutions que nous avons rapportées diſent le contraire, & déclarent que l'excommunication s'encourent *ipſo facto*, ſans qu'il ſoit même néceſſaire d'être dénoncé. Elles diſent la même choſe de l'obligation de reſtituer les revenus du bénéfice qu'on aura reçus, & de l'incapacité d'exercer les fonctions épiſcopales.

Quel eſt donc l'aveuglement de ceux qui ne pouvant ignorer un mal contre lequel toute la juſtice du monde s'eſt armée, ne laiſſent pas de le commettre à la face du ciel & de la

terre? Les uns paſſent une grande partie de leur jeuneſſe à ſuivre la Cour, & à s'attirer la protection & l'amitié des Grands, dans la vue de parvenir un jour à cette ſuprême dignité : les autres font tous leurs efforts pour ſe concilier la faveur des Dames, afin qu'elles intercedent pour eux, & n'ont pas de honte d'employer à cet effet les ſervices les plus bas, les complaiſances les plus indignes, les ſoumiſſions les plus honteuſes. Je ne parle point des préſens qu'on fait à ceux qu'on croit les plus capables d'avancer cette promotion ; des bons offices qu'on s'empreſſe de leur rendre, & du zele avec lequel on embraſſe leurs intérêts dans toutes les rencontres, ſouvent contre le droit & la juſtice ; des brigues & des cabales qu'on forme pour détruire ſes concurrens ; des calomnies & des médiſances dont on les charge pour les éloigner d'un poſte qu'on veut occuper : toutes voies ſimoniaques, & qui rendent l'entrée dans l'épiſcopat auſſi vicieuſe que ſi on l'avoit acheté.

Les moins criminelles ſont celles qui font rechercher des emplois à la

Cour pour s'y faire connoître, pour y prêcher, pour y faire remarquer ſes talens, & enfin parvenir à être Evêque. Si elles ne ſont pas ouvertement ſimoniaques, au moins ne peut-on diſconvenir qu'elles ne ſoient pleines d'ambition, & par conſéquent abominables aux yeux de Dieu qui veut qu'on attende ſa vocation, & que perſonne ne ſoit ſi hardi pour prendre de ſoi-même l'honneur de ſon ſacerdoce : mais toutes enſemble ſont un commerce impie, que la cupidité a trouvé pour s'enrichir & devenir puiſſant parmi les hommes, aux dépens des regles les plus ſaintes de l'Egliſe, qu'on voit avec douleur avoir inutilement fait tous ſes efforts pour réprimer cette impiété, qu'on peut appeller en un ſens très-véritable, *l'abomination de la déſolation dans le lieu ſaint.*

QUATRIÉME QUESTION.

Lorſque les parens ou les amis font toutes ces démarches pour d'autres, ſans que ceux-ci en ſçachent rien, leur entrée dans l'épiſcopat eſt-elle auſſi criminelle ?

R. Quoique celui qui entre dans un évêché qu'on a brigué pour lui à ſon inſçu, ne ſoit pas coupable devant Dieu, ſon entrée néanmoins eſt ſimoniaque, & lui-même eſt ſuſpens de l'exécution de l'ordre & de la puiſſance qu'il a reçue, de ſorte qu'il ne peut en exercer les fonctions ſans diſpenſe, que le Pape ſeul peut accorder ; & ſi du moment qu'il a reconnu les voies indignes dont ſes parens ou ſes amis ſe ſont ſervi pour le faire Evêque, il paſſoit outre, il tomberoit dans l'irrégularité.

C'eſt ainſi que l'Ange de nos Ecoles répond à la queſtion que vous propoſez ; & la raiſon qu'il en apporte eſt convaincante : car enfin, dit-il, on doit demeurer d'accord qu'on ne peut

S. Thom. 2. 2. q. 100. a. 6. ad 3. & ad 7.

en conſcience retenir ce qu'on a reçu contre la volonté du maître : or il eſt certain que Jeſus-Chriſt eſt le maître de ſon ſacerdoce & de l'épiſcopat ; l'Evêque conſécrateur, & ceux qui l'aſſiſtent dans ce ſacre, n'en ſont que les miniſtres, & les exécuteurs de ſes volontés ; puis donc qu'il a ordonné que les choſes ſpirituelles fuſſent données gratuitement, ſans intérêt & ſans aucune vue humaine, il s'enſuit que lorſqu'on a reçu quelque puiſſance ſpirituelle par des voies ſimoniaques, on ne peut l'exercer, quoi qu'on n'ait été coupable d'aucun péché en la recevant.

Cela ſe prouve encore par les bulles de Paul II & de Pie V, dont nous avons déjà parlé, puiſqu'il y eſt dit : que tous ceux qui ont été ordonnés par ſimonie ſont ſuſpens de l'éxécution de l'ordre qu'ils ont reçu, ſans faire diſtinction ſi ç'a été par une ſimonie qu'ils euſſent commiſe, ou que d'autres euſſent commiſe pour eux.

S. Thom. ut ſuprà. in 4.

Il eſt obligé de plus de quitter ſon évêché ſans aucun délai, & de le remettre entre les mains du collateur, quoique

quoique la ſimonie ait été faite ſans ſa participation ; cette obligation lui eſt commune avec ceux qui ſont eux-mêmes coupables de la ſimonie, parce que les uns & les autres ne peuvent en conſcience retenir ce qu'ils ont acquis contre la volonté de Dieu. Si un économe diſpoſoit du bien de ſon maître contre ſa volonté, celui en faveur duquel il en auroit diſpoſé, pourroit-il en conſcience le garder ? C'eſt le cas où nous ſommes.

Il y a pourtant cette différence entre l'un & l'autre, ſelon le ſentiment le plus ordinaire des Caſuiſtes, qu'après qu'ils ont remis leur évêché entre les mains du Pape, ſa Sainteté peut le rendre à celui qui n'a rien ſçu des brigues & des ſimonies qui ont été faites en ſa faveur ; au lieu que celui qui en eſt coupable, en eſt exclus pour toujours : mais ſi on a de ce crime toute l'horreur qu'on doit, il eſt bien difficile qu'on puiſſe ſe réſoudre à demeurer dans une place qu'on n'a occupé d'abord que par un ſacrilege. La vie eſt trop courte pour expier un ſi grand péché ; & ſi l'on

a, je ne dis pas quelque zele pour la gloire de Jeſus-Chriſt & l'honneur de ſon Egliſe, mais un peu d'amour pour le ſalut de ces parens & de ces amis qui ont employé des voies ſi injuſtes pour obtenir cet évêché, la premiere pénitence qu'on en doit faire pour eux, eſt de s'en priver, & de n'y rentrer jamais; afin qu'ils connoiſſent eux-mêmes l'énormité de ce crime, & qu'ils ſoient excités, en voyant une démarche ſi chrétienne, à expier leur faute par de dignes fruits de pénitence.

Ou l'ambition, ou l'avarice, ou un amour aveugle & deſordonné pour des enfans, eſt ce qui porte ordinairement les parens à briguer un évêché pour eux. On ſe croit élevé dans leur propre élévation : on a de la complaiſance de les voir dans une place ſi honorable & ſi reſpectée, on n'eſt plus dans la néceſſité de tirer de ſes propres revenus les ſommes conſidérables qui étoient néceſſaires pour les entretenir ſelon leur condition ; ceux de l'évêché y ſuppléent, c'eſt autant d'épargné ; par là on a plus de moyen d'avancer

un aîné, d'augmenter ſon train; de faire plus belle figure dans le monde. Voilà les vues qui ont fait agir ces parens, au mépris des régles les plus ſaintes de l'Egliſe : il eſt donc juſte que toutes ces violentes paſſions reſſentent la peine de leur déréglement; c'eſt une partie de la pénitence : *Per quæ quis peccavit, per hoc & punietur*, & c'eſt ce qui ne ſe peut faire tant que l'évêché demeure dans leur famille.

Le Pape Céleſtin III, rapporté dans le chapitre *Nobis*, paroît être de ce ſentiment. Lorſqu'il parle d'une telle élection, il dit qu'elle eſt nulle, & qu'il faut abſolument la rejetter : *Talis electio eſt penitùs reprobanda.* Ce qu'il ne diroit pas, s'il croyoit qu'on pût élire de nouveau celui qui auroit été pourvu de la ſorte. C'eſt une monnoie réprouvée, qui n'eſt plus d'aucun uſage, & s'il y a quelque occaſion où les enfans doivent porter l'iniquité de leurs peres, c'eſt aſſurément celle-ci.

Cap. *Nobis*, de ſimonia.

Le chapitre *Si alicujus*, eſt encore plus fort; il paroît décider entiére-

Cap. *Si alicujus*, de electione.

ment la queſtion, & exclure pour toujours de l'épiſcopat ceux qui y ſont entrés par ces voies. Voici les termes : « S'il arrive que quelqu'un entre dans » un bénéfice par la ſimonie d'un autre, alors après en avoir fait la démiſſion pure & ſimple entre les » mains du collateur, il pourra, s'il » le juge à propos, le lui conférer » derechef gratuitement, pourvu que » ce ſoit un bénefice ſimple, mais » non pas ſi c'eſt une prélature ou une » dignité ». Le canon met donc une grande différence entre les Evêques & les autres Bénéficiers ; & s'il permet à ceux-ci de reſter dans leur bénéfice après en avoir purgé la ſimonie, il ſemble le défendre aux autres.

Pour obvier à ce déſordre qui deshonore l'Egliſe, & empêche que les autels du Dieu vivant ne ſoient auſſi purs & auſſi ſaints qu'ils devroient être, comme le dit un Concile général, on ne devroit jamais donner d'évêché à ceux dont les parens ou les amis l'auroient demandé ; & plus leurs recommandations ſont fortes & puiſ-

Conc. Chalced. Act. 16

ſantes, plus elles devroient être ſuſpectes. Saint Jérôme a épuiſé toute la force de ſon éloquence pour perſuader cette maxime à ceux qui de ſon tems avoient le pouvoir de conférer les prélatures. Quelle honte, leur diſoit-il, de ne faire attention, dans ces conjonctures, qu'aux recommandations des Grands, ſans avoir preſque égard aux qualités perſonnelles, & au mérite de celui qu'on veut élever dans les plus ſublimes dignités de l'Egliſe ! Elle a beſoin de miniſtres qui, comme autant de fortes colonnes, la ſoutiennent par la ſolidité de leur vertu, par leur ferveur, par leur érudition, & non pas d'enfans de qualité ſelon le ſiécle, qui en ſont ſouvent fort deſtitués ; les ſollicitations d'une femme accréditée, les intrigues d'une courtiſanne, & ſouvent ce qu'on n'oſe dire, des vues encore plus criminelles, font toute la détermination d'un choix qui devroit être peſé au poids du ſanctuaire. On veut récompenſer les ſervices perſonnels qu'on a reçus, on veut donner des marques de l'amitié qu'on porte à certaines perſonnes, & c'eſt à

Hieron. in c. 57. Iſaï. & l. 1. adver. Jovin.

quoi ſervent les dignités de l'Egliſe. Ainſi parloit ce grand ſaint.

Id. in Matth. c. 21.

Dans un autre endroit il compare ces perſonnes à ces indignes négociateurs que Jeſus-Chriſt chaſſa honteuſement du temple ; il leur applique ces paroles toutes de feu de notre Sauveur : vous avez fait de la maiſon de mon Pere, qui doit être uniquement deſtinée à la priere & à la ſainteté, un lieu de négoce & de trafic. Saint Hilaire eſt dans la même penſée, & nous aſſure que le zéle que le Fils de Dieu fit paroître en cette rencontre, n'étoit que pour nous apprendre la rigueur de la juſtice dont il uſera envers ceux qui étant comme aſſis dans la chaire par le pouvoir ſuprême qu'ils poſſédent, font un trafic du miniſtere le plus ſacré, & rendent vénale, pour le dire ainſi, le don même du Saint-Eſprit.

Hilar. ibid.

S. Athan. Apol. ad Conſt.

Ce déſordre étoit grand du tems de l'Empereur Conſtance. Alors les Saints ſe plaignoient hautement qu'il n'y avoit que les courtiſans qui enlevoient les dignités de l'Egliſe ; que les meilleurs évêchés étoient ſouvent la récompenſe des cajolleries, d'une bala-

dine, ou de quelque jeune effrontée, comme la tête de Jean-Baptiſte avoit été le prix de la danſe de la fille d'Hérodiade. Il ne faut pas s'en étonner, ce Prince étoit obſédé par les Ariens, qui n'ayant ni piété, ni religion, ſe ſoucioient fort peu à qui on donnât les évêchés, pourvu que ce fût à des gens de leur ſecte. Ils étoient eux-mêmes tous puiſſans à la cour, la diſtribution des prélatures s'y faiſoit par leur canal; & comme ils avoient beſoin des perſonnes de qualité, & ſurtout des Dames & des Princeſſes pour s'y ſoutenir, ils n'avoient garde de rejetter leurs prieres lorſqu'elles demandoient un évêché pour leurs parens ou leurs amis.

Saint Athanaſe & les autres Peres ont regardé cette conduite comme la ſource de tous les maux dont l'Egliſe fut alors inondée, n'étant plus gouvernée que par des paſteurs mercénaires dont l'entrée étoit ſimoniaque, Dieu ne pouvoit plus verſer ſur leur conduite ſes bénédictions ſalutaires dont ils étoient indignes; le troupeau ſe reſſentoit de cette affreuſe ſtérilité:

jamais auſſi on ne vit plus de déréglement dans les mœurs, & plus d'affoibliſſement dans la diſcipline.

Mais dans un Royaume catholique ces malheurs ne devroient jamais ſe rencontrer, parce que les abus qui en ſont l'origine, en devroient être bannis. Tout devroit rouler ſur cette grande maxime : que quand il eſt queſtion des charges & des avantages du monde, on peut avoir égard au ſang & à la parenté ; mais lorſqu'il s'agit d'une charge qui eſt toute de Dieu & pour Dieu, c'eſt Dieu ſeul, & les qualités qu'il demande, qu'il faut conſidérer ; on doit toujours choiſir ceux qu'on croit qu'il a lui-même élus, c'eſt-à-dire, ceux qui ſont humbles & charitables, ceux en qui on remarque une ſcience animée par la piété, & une piété éclairée par la ſcience, un courage ferme & invincible, & ſur-tout un zéle ardent pour le ſalut des ames, puiſque ſans cette qualité toutes les autres ſont dans un Prélat comme des vertus inanimées. C'eſt à ces marques qu'on peut connoître la vocation de Dieu, & les ſujets qu'il a

choiſis lui-même pour l'épiſcopat. Ayez d'autres vues, jettez les yeux ſur vos parens & vos amis, ſur ceux qui ſont uniquement recommandables par les qualités du corps, de l'eſprit, & de la nobleſſe; vous êtes preſque toujours aſſuré de vous tromper.

CINQUIÉME QUESTION.

Que penſez-vous de la conduite de ces Evêques qui, ſe voyant ſur l'âge, font preſſentir la Cour ſur un ſucceſſeur; & après avoir tiré parole qu'on leur donnera leur neveu, font leur démiſſion, qu'ils ne feroient jamais ſans cette aſſurance?

R. Il ne faut pas être fort éclairé pour connoître que cette entrée dans l'épiſcopat n'eſt point canonique; la chair & le ſang y dominent; elles ſeules font un choix qui doit être tout de Dieu. L'ambition y a la meilleure part; on y voit un amour déſordonné pour l'élévation de ſa famille. Quelque précaution qu'on prenne dans ces occaſions, l'eſprit qui eſt preſque tou-

jours la dupe du cœur, il lui impoſe, il l'entraîne, & ſe retrouve ordinairement dans les choſes mêmes où on avoit cru d'abord que l'amour propre n'avoit aucune part; c'eſt le moins qui en puiſſe arriver. Mais j'ajoute qu'on ne peut excuſer cette conduite de ſimonie à cauſe du pacte qui ſe rencontre dans cet accord, dans lequel on ne ſe contente pas de la confiance qu'on auroit au Patron du bénéfice; on le prévient, on s'aſſure de lui, autrement on ne feroit point de démiſſion; & je dis que ce pacte eſt ſimoniaque. C'eſt ainſi que la Sorbonne l'a déterminé dans un cas tout ſemblable qui lui fut propoſé en 1667; le voici: « Pierre, pourvu d'un bénéfice, tombe malade, & en péril de mort. » Quoique c'en ſoit, il veut quitter » ſon bénéfice, & en faire pourvoir » un de ſes amis. Pour cet effet on » choiſit la voie d'une démiſſion pure » & ſimple entre les mains des Pa- » trons: mais avant de la faire, on » s'aſſure de leur parole, on la leur » demande; & à moins qu'ils ne la » donnent, & promettent de préſenter

Sainte-Beuve. t. 1. cas 36.

» ſur icelle la perſonne déſignée, on » ne feroit pas cette démiſſion : car » on n'a aucunement le deſſein que le » Patron en puiſſe faire ce qu'il lui » plaira ; on l'oblige par ſa parole de » préſenter un tel.

» L'on demande donc premiere- » ment ſi à raiſon des pactes ſuſdits, les » proviſions du bénéfice obtenues de » la ſorte ne ſont point illicites & ſi- » moniaques ? En ſecond lieu, ſi ceux » qui ſe font ainſi pourvoir, & ceux » qui en préſentent après ces paroles » données, ne tombent point dans les » cenſures ? En troiſiéme lieu, ſi » des Collateurs ſçachant qu'on s'eſt » ainſi aſſuré de la parole du Préſen- » tateur avant la démiſſion faite, peu- » vent admettre le préſenté ſans par- » ticiper au péché & aux peines ? »

On ne peut nier que ce ne ſoit ici préciſément la queſtion dont il s'agit, encore eſt-elle infiniment plus forte de la part d'un Evêque qui doit être éclairé, & qui d'ailleurs ne peut pas diſpoſer de ſon bénéfice, comme font les autres Bénéficiers. Voyons ce que les Docteurs de Sorbonne en diront.

« Les Docteurs en Théologie ſous-
» ſignés ſont d'avis ſur le premier, que
» les proviſions du bénéfice obtenues
» avec les pactes exprimés dans l'ex-
» poſé, ſont illicites & ſimoniaques.
» Sur le ſecond, que ceux qui ſe font
» ainſi pourvoir, & ceux qui ſe pré-
» ſentent après ces paroles données,
» tombent dans les cenſures. Sur le
» troiſiéme, que les Collateurs qui
» ſçavent que les pourvus, ou celui
» qui prétend le bénéfice, s'eſt aſſuré
» de la parole du Préſentateur, avant
» la démiſſion faite, ne peuvent l'ad-
» mettre ſans participer aux péchés &
» aux peines. Délibéré à Paris, ce 27
» Août 1667. »

DE SAINTE-BEUVE, GRANDIN, &c.

La choſe a paru ſi claire d'elle-même à ces ſçavans hommes, qu'ils ne ſe ſont pas mis en peine d'apporter les raiſons de leur délibération, comme ils font ordinairement lorſque la queſtion ſouffre quelque difficulté; & je crois auſſi qu'on en demeurera ſi convaincu qu'on nous diſpenſera bien de les aller chercher dans le droit.

On ôte aux Patrons cette liberté ſainte que l'Egliſe veut qu'ils aient dans le choix de ſes miniſtres ; on les empêche de choiſir le plus digne, comme ils y ſont obligés en conſcience ; on fait par ces ſortes de pactes une eſpéce de négoce & de trafic des choſes ſaintes ; on perpétue le ſanctuaire de Dieu dans les familles, & on en fait un bien héréditaire. Que peut-on attendre d'une conduite ſi peu chrétienne, ſinon le châtiment que le prophete Roi ſouhaitoit à ces impies, dont l'ambition déméſurée leur avoit fait dire : *Mettons-nous en poſſeſſion du ſanctuaire de Dieu comme de notre héritage.*

« Rendez-les, Seigneur, dit ce ſaint » Roi, rendez-les comme une roue qui » eſt dans un mouvement continuel, » ou qui tourne ſans ceſſe ſur un pen- » chant, juſqu'à ce qu'elle ſoit tom- » bée dans le fond du précipice ; » qu'ils deviennent comme la paille » qui n'a aucune ſolidité, & que le » vent emporte par-tout ; que la ven- » geance que vous en tirerez ſoit ſem- » blable à un feu dévorant qui em- » braſe une montagne couverte de Pſal. 82. 14.

» bois, où les arbres embraſés ſe
» conſument mutuellement ». Il fut
2. Paralip. c. 20. 22. exaucé, & l'Hiſtoire Sacrée nous apprend que tous ces peuples qui avoient voulu s'emparer de la ſainte Cité de Jéruſalem, comme d'un héritage qui leur appartenoit, tournerent leurs épées contre eux-mêmes, & ſe tuerent les uns les autres.

C'eſt ce qui arrive ordinairement à ces Prélats ambitieux : ils trouvent aſſez ſouvent dans ce neveu ou dans ce parent qu'ils ont fait entrer dans le ſanctuaire par ces voies indignes, la cauſe de leur perte & des chagrins mortels qui avancent leurs jours. La vie du fameux Hincmar, Archevêque de Reims, nous fournit une grande, mais funeſte preuve de cette vérité. On ſçait qu'il avoit élevé ſon neveu pour la prélature, & qu'il lui fit enfin donner l'évêché de Laon, ſans beaucoup conſulter la volonté de Dieu ſur ce choix : mais, hélas ! quelles en furent les ſuites ? On vit peu de tems après l'oncle armé contre le neveu, réduit à le faire dépoſer dans un Concile, à l'enfermer dans une priſon, &

à lui faire crever les yeux. Lui-même pourſuivi par ſes ennemis, obligé de ſe ſauver de Reims, errer de ville en ville, & enfin mourir accablé de douleur & d'amertume.

Si tous ceux qui avancent leurs parens dans les dignités de l'Egliſe, n'ont pas un ſi triſte ſort, ils ne ſont guere mieux partagés; car s'ils n'en font que de ſimples Coadjuteurs, la vie de leur bienfaiteur leur devient ſouvent à charge; ils comptent ſes jours & ſes années, & ils n'attendent que le moment où, devenus entiérement libres, ils pourront s'emparer de toute l'autorité. S'ils ſont en poſſeſſion de l'évêché, ils regardent la préſence de leurs prédéceſſeurs comme un obſtacle à leur liberté, l'envie qu'ils ont de changer les choſes, d'établir de nouveaux ordres & une nouvelle maniere de gouvernement, leur fait ſouhaiter d'être ſeuls. Ce ſont des diſputes continuelles qui ne finiſſent qu'avec la vie; la parenté s'y intéreſſe, les uns prennent le parti de l'oncle, les autres celui du neveu; on ſe fait mille reproches, & on paſſe ainſi ſes

jours malheureuſement dans la peine & dans la douleur. Juſte punition d'une entrée ſimoniaque, & d'une ambition démeſurée.

Auguſt. de Sales. l. 4.

Nous avons dans l'hiſtoire de notre tems un bel exemple de la conduite qu'on doit tenir dans ces occaſions. Claude de Granier, Evêque de Ge-

En 1594.

neve, ſur la fin du ſeiziéme ſiécle, voyant que ſes infirmités & ſon grand âge ne pouvoient plus ſeconder l'ardeur de ſon zele, obtint du Pape & du Duc de Savoie un Coadjuteur qui fut laiſſé à ſon choix, parce que la vertu de ce Prélat étoit également connue & à Rome & à la Cour du Prince. L'Evêque avoit auprès de lui ſon neveu, qu'il chériſſoit uniquement à cauſe de ſes rares qualités & de ſa piété. Non-ſeulement il rempliſſoit parfaitement un canonicat qu'il avoit dans la Cathédrale, & s'acquittoit avec édification de tous les devoirs de Chrétien, de Prêtre & de Chanoine; mais il s'étoit encore gouverné avec tant de ſageſſe, de lumieres & de prudence dans la charge de Grand-Vicaire

du

du diocèſe que ſon oncle lui avoit donnée, qu'il s'étoit attiré l'eſtime de tous les gens de bien & l'affection des peuples. L'Evêque pouvoit donc, ſans crainte de faire un mauvais choix, lui donner la coadjutorerie, le deſtiner à l'épiſcopat, & en faire ſon ſucceſſeur : mais quelque connoiſſance qu'il eût du mérite de ſon neveu, venant à conſidérer que François de Sales, qui n'étoit encore qu'un ſimple miſſionnaire du Chablais, l'emportoit ſur lui, il ne balança pas un moment, & choiſit celui-ci préférablement à l'autre. La chair & le ſang ne lui groſſirent point dans l'imagination les belles qualités de ſon parent ; il le jugeoit digne de l'épiſcopat, & il ne ſe trompoit pas : mais il ſçavoit en même-tems qu'il n'eſt pas permis de le donner à une perſonne qui en eſt digne, quand il s'en trouve encore un plus digne ; & ce fut ſur des régles ſi ſaintes, mais ſi peu obſervées & ſuivies, qu'il ſe détermina pour François de Sales, qui fit effectivement dans la ſuite l'honneur du dioceſe, la gloire de l'Egliſe, & toute la conſola-

tion de ce bon Evêque, dont il n'étoit point parent. Rare exemple qu'on ne peut assez proposer aux Evêques qui mettent tout leur soin & leur application pour se donner un successeur de leur famille. Quelque vertu qu'il puisse avoir, elle n'approchera pas assurément de celle qu'avoit le neveu de l'Evêque de Geneve. Son oncle même en étoit si persuadé, qu'il le choisit pour aller solliciter à Rome les expéditions de la coadjutorerie de François de Sales; & ce saint Ecclésiastique, après avoir témoigné à son oncle la joie qu'il avoit de ce qu'on ne l'avoit point chargé du pesant fardeau de l'épiscopat, il s'acquitta de sa commission de si bonne grace, que François de Sales, s'il avoit été lui-même à Rome, n'en auroit jamais tant fait pour soi.

Au reste, rien n'est plus capable de détourner les uns & les autres de ces vues ambitieuses, & de leur donner de l'éloignement de cette suprême dignité de l'Eglise, que de les obliger à l'envisager telle qu'elle est en elle-même, & non pas telle qu'elle paroît

aux yeux de la chair & du ſang ; de la conſidérer par les principes de la foi & de la religion, & non pas par les ſentimens de l'amour propre : c'eſt le défaut de cette conſidération qui fait qu'on en voit tant s'expoſer ſi légérement ſur cette mer orageuſe, ſans que les triſtes naufrages de ceux qui les ont précédés, dont ils ont peut-être été les témoins, puiſſent rallentir l'ardeur de leur cupidité.

« Si l'on ſçavoit, s'écrie ſaint » Chryſoſtôme, ce que c'eſt d'être » Evêque, & quel eſt l'engagement » qu'on contracte par l'épiſcopat ; d'ê- » tre tout à tous, & de porter les far- » deaux de tous, d'être ſaint non-ſeu- » lement pour ſoi-même, mais encore » pour tous ceux à qui on doit ſervir » de modele ; combien les fautes » qu'on commet dans un état ſi relevé » ſont grandes aux yeux de Dieu ; à » combien de jugemens & de contra- » dictions on s'expoſe, de combien » de ſoins & d'inquiétudes on eſt » tourmenté lorſqu'on veut s'acquit- » ter de ſon devoir, en veillant con- » tinuellement au ſalut des ames qu'on

Chryſoſt. hom. 3. in Act.

» doit préférer à ſa propre vie ; com-
» bien de perſonnes on eſt obligé de
» reprendre & de troubler dans le
» cours de leurs paſſions ; enfin com-
» bien il y en a peu qui ſe ſauvent,
» & combien au contraire il y en a
» qui ſe perdent dans ce miniſtere ;
» on n'y courroit pas, ſans doute,
» avec un ſi grand empreſſement...
» Non, dit-il, je ne crois pas qu'il
» y en eût un ſeul, quelque ambi-
» tieux & poſſédé de l'amour de la
» gloire qu'il ſoit, qui étant inſtruit
» de tous ces devoirs, voulut conſen-
» tir à être Evêque, à moins que d'y
» être engagé par néceſſité. ».

SIXIÉME QUESTION.

Au moins ſera-t-il permis d'accepter un évêché, lorſque ſans l'avoir ſouhaité ni recherché, on vient nous l'offrir, & nous déférer cet honneur ?

R. C'eſt ce qui eſt encore ſinon ouvertement condamné, au moins formellement contredit par l'exemple & par la conduite des Saints. Il n'y a rien

qu'ils n'aient mis en uſage pour éviter, je ne dis pas ſeulement de ſimples offres, mais les violences qu'on leur faiſoit pour les engager dans l'épiſcopat.

Saint Grégoire de Nazianze, ſurnommé le Théologien à cauſe de ſa profonde érudition, s'oppoſa tant qu'il pût au deſir qu'avoit ſon Evêque de l'ordonner Prêtre. Enfin après un long débat entr'eux ſur ce ſujet, il y conſentit : mais lorſqu'il s'apperçut qu'on vouloit paſſer outre, & qu'on avoit envie de le faire Evêque, il prit la fuite, & ſe retira dans l'affreuſe ſolitude du Pont où il demeura long-tems inconnu à toute la terre. Il eſt vrai que dans la ſuite il ne pût éviter l'évêché de Salime, mais quelle peine n'eût-on point à l'y engager ? Saint Baſile employa toute ſon éloquence pour vaincre ſes oppoſitions; ſon pere, qui étoit Evêque de Nazianze, n'oublia rien pour lui faire voir que c'étoit la volonté de Dieu : la modeſtie & l'humilité de Grégoire ne pouvoient céder, parce qu'il ne pouvoit abandonner ces deux vertus qui lui

In ejus vita.

étoient ſi cheres ; il fallut que ſaint Baſile & l'Evêque de Nazianze ſe ſerviſſent de toute l'autorité qu'ils avoient ſur lui, pour lui en faire un commandement abſolu de la part de Dieu.

Ce n'étoit pas petiteſſe d'eſprit, ni défaut de lumieres dans ce grand homme qui étoit l'oracle de ſon ſiécle, & le plus ſçavant Théologien qu'il y eût alors : mais plus il étoit éclairé, plus il voyoit l'obligation où étoit un chrétien de fuir l'élévation ; auſſi nous a-t-il enſeigné depuis qu'il n'y avoit point de marque plus ſenſible de la corruption du cœur ; que de ne pas s'enfuir à la premiere propoſition d'un évêché.

Greg. Naz. Orat. 28.

Pallade, qui nous a donné la vie de ſaint Chryſoſtôme, nous apprend toutes les ruſes dont il a fallu ſe ſervir pour faire aller ce ſaint homme à Conſtantinople, dont il avoit été élu Patriarche par un conſentement unanime de l'Empereur, du Clergé & du Peuple. On ne pouvoit le tirer d'Antioche où il étoit alors. Son humilité étoit ingénieuſe à trouver tous les

jours de nouvelles défaites. Enfin il fut enlevé malgré lui dans un char de l'Empereur lorſqu'il y penſoit le moins. Quels étoient alors les ſentimens de ce Saint ? Ecoutons-le parler, il va lui-même nous les apprendre. « Tantôt, dit-il, je m'étonnois » & je ne pouvois comprendre qu'on » eût été aſſez aveuglé pour penſer à » moi, & charger d'un miniſtere ſi » redoutable un homme qui en étoit » ſi indigne. D'autres fois il me ve- » noit en penſée que je ne pouvois » mieux me venger, ni punir plus ri- » goureuſement ceux qui m'avoient » fait cet affront, que de conſentir à » leurs deſſeins ; croyant qu'ils au- » roient aſſez de confuſion de me » voir dans une place que je ne pou- » vois remplir comme il faut : puis » faiſant réflexion aux périls où j'al- » lois m'engager, je méditois la fui- » te, mais on ne m'en donna pas le » tems ; & je fus enlevé lorſque j'é- » tois encore agité de toutes ces pen- » ſées. Dieu ſeul ſçait qu'elle fut » alors ma peine & l'affliction de mon » cœur, &c. » Chryſ. paſſim.

Chryſ. de Sacerd. l. 3. c. 11. & in aliis paſſim.

Tout ſon livre du ſacerdoce eſt rempli de pareils ſentimens ; & il y fait voir par des raiſons ſi fortes & des preuves ſi convaincantes, l'obligation où eſt un Chrétien de fuir lorſqu'on veut l'élever à la ſuprême dignité de l'Egliſe, qu'il faut être inſenſible aux intérêts de ſon ſalut pour ne s'y pas rendre.

Mais rien ne fait mieux connoître combien il étoit perſuadé de cette importante vérité, que le diſcours qu'il fit en ſortant de Conſtantinople : diſcours qu'on peut regarder comme ſon teſtament & ſes dernieres volontés. Tout ce qu'il y avoit de perſonnes de piété dans cette ville impériale ne pouvoit ſe conſoler de ſa ſortie ; ils regardoient l'arrêt de ſon exil, comme le comble de l'injuſtice, & l'ouvrage d'une iniquité conſommée. Toute l'Egliſe retentiſſoit des cris & des ſoupirs de ſon auditoire à qui il diſoit le dernier adieu ; il les y exhorte à conſerver la paix, l'union & la charité, & de n'être jamais ſi malheureux que de penſer à faire un ſchiſme à ſon occaſion ; pour ce ſujet il les conjure de

rendre

rendre à celui qui occuperoit ſa place, toute l'obéiſſance qu'ils doivent à leur véritable paſteur, qui tient parmi eux la place de Jeſus-Chriſt; *pourvu*, ajoute-t-il, *que ſon élection ſoit canonique, que la brigue & l'ambition n'y aient aucune part, & ſur-tout qu'il ſoit ordonné malgré lui, comme le doit être un véritable Evêque.* Pallad. c. 10.

On ſçait quels furent ſur ce ſujet les ſentimens & la conduite de Sineſius, l'un des plus doctes & des plus éloquens Prélats de ſon ſiécle. Il n'eut pas plutôt appris que le clergé & le peuple l'avoient élu en ſon abſence, pour remplir le ſiége de Ptolémaïde, qui l'écrivit auſſi-tôt à ſon frere, avec ordre de faire lecture de ſa lettre en pleine aſſemblée. Là il ſe dépeint avec des couleurs ſi noires, & fait un portrait de ſa conduite ſi affreux, qu'il auroit été plus que ſuffiſant pour lui donner l'excluſion de toutes les charges de l'Egliſe, ſi on ne l'avoit pas connu d'ailleurs, & ſi l'innocence de ſes mœurs ne l'avoient pas rendu reſpectable dans tout l'orient. C'eſt là qu'il

s'accuſe d'aimer le jeu, & d'être paſ-
Syn. ep. 105. ſionné pour la chaſſe. Il déclare qu'il ne veut point quitter ſa femme, qu'il n'abandonnera jamais les anciennes opinions de la philoſophie ſi oppoſée à celles du chriſtianiſme : après cela, ajoute-t-il, prenez un tel monſtre pour votre Evêque, afin que vous ſoyez la fable & l'opprobre de l'Egliſe de Dieu : mais toutes ſes innocentes fineſſes n'eurent aucun effet ; on vit bien qu'il ne parloit de la ſorte que pour éviter l'élévation qu'il appréhendoit, & Théophile d'Alexandrie le ſacra malgré lui dans le tems même qu'il appelloit la mort à ſon ſecours, & qu'il la conjuroit de le venir délivrer de la violence qu'il ſouffroit, & de venger l'injure qu'on faiſoit à Jeſus-Chriſt.

Ce qui eſt admirable en ceci, c'eſt que ce ſaint homme avoit conçu la plupart de ces beaux ſentimens, & avoit appris ce généreux mépris de toutes les grandeurs du monde, d'une ſimple fille, dont il ſe glorifioit d'être le diſciple, & qu'il honoroit comme ſa mere ; c'étoit la ſçavante Hipatia,

qui, en lui apprenant la philoſophie & les autres ſciences, l'avoit formé dans la vertu.

Théodoret ne témoigna pas moins de répugnance pour l'épiſcopat; il fut arraché de ſon monaſtere où il avoit paſſé toute ſa jeuneſſe. Son ordination fut de ſon propre aveu la plus grande violence qu'il ait ſoufferte en toute ſa vie : mais ayant été diſciple de ſaint Chryſoſtôme, pouvoit-il avoir d'autres ſentimens & tenir une autre conduite ? Cependant ſi jamais quelqu'un a eu tous les talens d'un grand Evêque, ce fut Théodoret. Ses ouvrages nous font voir que la Gréce n'avoit pas encore donné à l'Egliſe un plus beau génie, un homme plus profond & plus éloquent. La grace étoit ſur ſes lévres, lorſqu'il parloit en public, il perſuadoit tout ce qu'il vouloit. Aucun hérétique n'a jamais pu tenir contre lui; & quoique le dioceſe de Cyr en Syrie, dont il étoit Evêque, fut compoſé de plus de 800 paroiſſes toutes infectées de diverſes héréſies, il n'en reſta pas une qui ne fût orthodoxe avant ſa mort. Theodor. ep. 131.

Sozom. liv. 8. c. 19.

Sozomene nous apprend que le ſaint ſolitaire Nylammon, ayant ſçu que Théophile, Patriarche d'Alexandrie, venoit pour le faire Evêque, ſe mit auſſi-tôt en priere, & demanda à Dieu avec tant d'inſtances & tant de larmes, qu'il lui ôtât la vie, plutôt que de permettre que ce malheur lui arrivât, qu'il fût exaucé. On le trouva mort dans ſa cellule les bras étendus en croix.

Socrat. hiſt. l. 4. c. 18.

L'exemple d'Ammon, autre ſolitaire de la Syrie, n'eſt pas moins touchant. Ce ſaint n'eut pas plutôt appris ſon élection à l'épiſcopat, qu'il eut le courage de ſe couper l'oreille droite, afin que par cette irrégularité il fût hors d'état d'être jamais Evêque. Cette pieuſe fraude n'eut pas tout l'effet qu'il en eſpéroit; on n'y eut aucun égard, & ſon Patriarche l'ordonna malgré toutes ſes réſiſtances. Ce fut un des plus ſaints Evêques du cinquiéme ſiécle.

Saint Ephrem, Diacre de l'Egliſe d'Edeſſe, fut plus heureux qu'Ammon, quoique ſa ſcience & ſa vertu lui euſſent donné une telle réputation qu'on l'appelloit ordinairement *le*

Maître du monde. Cependant avec toutes ces éminentes qualités, il n'oſa jamais monter au ſacerdoce ; & ayant ſçu qu'on le vouloit faire Evêque, il contrefit ſi bien l'inſenſé, & eut tant d'adreſſe pour paroître ce qu'il n'étoit pas, qu'on y fut trompé. Une ſainte mort fut le couronnement d'une vie ſi ſainte, qu'il termina dans les fonctions du diaconat. Heureuſe folie, infiniment plus éclairée que toute la ſageſſe des mondains, & que toute l'ambition des hommes du ſiécle ! Sozom. l. 3. c. 15.

SEPTIÉME QUESTION.

Ne pourroit-on pas dire que toutes ces manieres d'agir ſont un peu outrées, & qu'elles ne ſont bonnes que pour les orientaux, dont le génie a toujours donné dans l'extrême ?

R. Si cette conduite, toute ſainte & toute admirable qu'elle eſt, étoit particuliere aux Grecs, votre difficulté ſeroit plus ſupportable ; mais les Saints de l'occident & de l'Egliſe latine n'en ayant pas tenue une autre, cette uniformité eſt une marque qu'elle

vient de l'eſprit de Dieu, & que le génie ou le tempérament des nations différentes n'y a aucune part.

La vertu de ſaint Corneille étoit déjà connue dans Rome & dans preſque toutes les Egliſes d'occident ; mais le généreux mépris qu'il fit de la papauté lui donna encore un nouvel éclat, & lui attira les louanges de tous les gens de bien. Il n'a pas fait comme pluſieurs autres qui briguent les évêchés & les premieres dignités
Cyp. ep. 52. de l'Egliſe, dit ſaint Cyprien ; non-ſeulement il ne les a pas recherchées, mais il les a refuſées conſtamment, lorſqu'on les lui a offertes, par une délicateſſe de conſcience, que ce ſaint appelle *une pudeur virginale ;* pour nous faire entendre que ſi cette conduite eſt une marque de pudeur, ceux qui en tiennent une oppoſée, & qui acceptent volontiers & facilement les évêchés les plus conſidérables, d'abord qu'on les leur préſente, font paroître un défaut de modeſtie qu'on n'oſeroit preſque nommer. Enfin, dit-il, il a fallu lui faire plus de violence pour l'obliger d'être Evêque,

que les autres n'en font pour tâcher de le devenir.

Saint Cyprien lui-même, que ne fit-il point pour éviter d'être Evêque? Aux premieres nouvelles qu'il eut qu'on avoit jetté les yeux ſur lui pour remplir le ſiége de Carthage, & qu'on étoit actuellement aſſemblé dans l'Egliſe pour cet effet, il fuit, il ſe cache dans les lieux les plus ſecrets de ſa maiſon, afin que la nuit étant ſurvenue il pût, à la faveur des ténébres, ſe retirer dans les plus affreuſes ſolitudes; & il auroit échappé à l'ardeur du peuple & du clergé, ſi les fideles n'avoient eu ſoin d'environner ſa maiſon, & d'y faire bonne garde. S. Pont. vit Cypr.

Saint Ambroiſe étant ſorti de l'Egliſe où il avoit vu avec une extrême douleur ce conſentement unanime du peuple pour ſon élection à l'épiſcopat, ſe ſervit de tous les moyens que ſon humilité pût lui ſuggérer pour s'en garantir. Dans cette vue il commença par faire dreſſer ſon tribunal de Gouverneur de Province, & en préſence de tout le monde fit donner la queſtion à quelques criminels, contre ſa coutu- Paulin. in vit. S. Amb.

me ; afin de paroître un homme cruel, & ſe faire juger indigne de l'épiſcopat, dont le caractere doit être un eſprit de douceur : mais quelque ſubtil que fut cet artifice, on n'eut pas de peine à découvrir ſon deſſein. On ne s'apperçut que trop qu'il faiſoit violence à ſon inclination naturelle, & qu'il n'avoit d'autres vues que d'éviter la charge qu'on lui impoſoit ; *que ſon péché retombe ſur nous*, s'écria l'aſſemblée, & qu'il ſoit notre Evêque.

Ce premier moyen lui ayant ſi mal réuſſi ; il réſolut de prendre la fuite, & de ſe retirer dans les déſerts pour y embraſſer la vie monaſtique. On découvrit ſa réſolution, & il fut arrêté avant de pouvoir l'exécuter. On lui donna des gardes, juſqu'à ce que l'Empereur averti de ce qui ſe paſſoit pût par ſon autorité obliger le ſaint de conſentir à ſon élection. Il lui écrivit lui-même, pour lui repréſenter, que la ſainteté de cet état le faiſoit trembler, & que n'ayant pas encore aſſez de vertu pour tenir dans l'Egliſe le rang d'un enfant de Dieu, il ne pouvoit concevoir par quel motif tant

Ambr. ep. 25. l. 3.

de fidéles avoient jetté les yeux ſur lui, pour le faire devenir leur pere & leur conducteur dans les voies du ſalut.

Cette précaution qu'il avoit priſe du côté de la Cour, ne fut pas capable d'arrêter ſa crainte & de calmer ſon cœur. Dans un ſaint déſeſpoir, il prit une réſolution extrême, qui n'auroit rien d'édifiant ſi on en jugeoit par la rigueur des régles; mais il la crut déciſive & il ſe perſuada qu'elle l'excluroit pour toujours d'une dignité qu'il ſçavoit demander une pureté angélique. Pour ce ſujet, il fit entrer chez lui, tout publiquement, des femmes débauchées; & ce ſpectacle, qui devoit inſpirer de l'horreur pour ſa perſonne, & décrier ſa vertu, la fit admirer davantage, & relever aux yeux de tout le monde l'humilité de ce grand ſaint. Plus il s'abbaiſſoit, plus on le croyoit digne d'être élevé.

Ce fut alors que voyant tous ſes artifices épuiſés, & toujours preſſé par la ſainte frayeur dont il étoit ſaiſi, il crut qu'il n'y avoit plus de ſalut pour

lui que dans la fuite ; il trompe ſes gardes, il ſort de ſa maiſon pendant l'obſcurité de la nuit, prend la route de Pavie : mais comme il n'eſt pas poſſible de réſiſter à la volonté de Dieu, après avoir marché toute la nuit, il ſe trouva encore vers le point du jour aux portes de Milan.

Il fut donc livré encore une fois par ce miracle, entre les mains de ceux qu'il regardoit comme ſes ennemis, parce qu'ils le vouloient faire Evêque. On redouble ſes gardes. On attend avec impatience la réponſe de l'Empereur, enfin elle arrive : mais elle n'étoit point favorable à l'humilité du ſaint ; au contraire ce prince ordonnoit à ſon Vicaire d'Italie de faire exécuter promptement la nomination d'Ambroiſe, qui ne pouvant ſortir de la crainte d'un ſi redoutable engagement avoit pris la fuite une ſeconde fois, & s'étoit caché auprès de la ville chez une perſonne qualifiée de ſes amis, où l'on auroit eu peine à le déterrer, ſi Léonce, c'eſt ainſi que s'appelloit cet ami, ne l'eût livré lui-

même par une innocente trahiſon aux officiers de l'Empereur, qui le firent ordonner ſans perdre de tems.

Telle fut dans cette occaſion la conduite d'un ſaint qu'on ne peut pas accuſer d'avoir eu des ſentimens outrés, puiſque rien n'étoit plus doux & plus humble que ſon eſprit ; & toutes ſes manieres : mais ſa foi étoit plus éclairée que la nôtre ; il enviſageoit l'épiſcopat par les endroits qu'un chrétien doit le regarder ; & j'avoue que ſi ce grand exemple ne fait trembler ceux qui aſpirent encore après cette haute dignité, ou qui la reçoivent facilement lorſqu'on la leur préſente, ils ont ſujet d'accuſer leur cœur d'une inſenſibilité effroyable.

Poſſid. vit. Aug. c. 4.

Saint Auguſtin n'en fit guére moins pour éviter le coup. On ſçait de quelle violence il fallut ſe ſervir pour l'engager dans la prêtriſe dont il ſe croyoit indigne : mais il y eût bien d'autres difficultés à ſurmonter quand on voulut le faire Evêque. L'appréhenſion qu'il en avoit lui fit prendre toutes les précautions que la prudence humaine peut ſuggérer, pour n'y être pas en-

Id. c. 8. gagé. Dans cette vue, il n'alloit jamais dans aucun dioceſe dont le ſiége épiſcopal étoit vacant, de crainte que ſa préſence ne fît penſer à lui ; il évitoit même d'aller prêcher dans d'autres Egliſes que celles d'Hippone, afin d'enſevelir, s'il étoit poſſible, tous ſes talens, & que la réputation qu'il avoit d'être un grand Prédicateur ne portât point de préjudice au deſir ſincere qu'il avoit de vivre toujours dans l'humilité.

Un jour ayant appris que le clergé & le peuple d'une certaine ville d'Afrique avoient réſolu de venir l'enlever pour le mettre ſur le ſiége épiſcopal de leur Egliſe, il s'adreſſa à ſon Evêque, & lui demanda avec tant d'inſtance la permiſſion de ſortir d'Hippone, que Valere, c'étoit le nom de ſon Evêque, fut obligé de la lui accorder. Il en ſortit effectivement, & il ſe cacha ſi bien qu'on ne put jamais le trouver ; il ne parut plus que lorſque le ſiége fut rempli.

Les vues de ſon Evêque étoient intéreſſées dans la permiſſion qu'il lui accorda alors de ſe retirer. Il avoit

auſſi le deſſein depuis long-tems d'en faire ſon ſucceſſeur, même dès ſon vivant. Mais la difficulté étoit de ſçavoir comment il s'y prendroit ; car pour le faire du conſentement d'Auguſtin, il n'ignoroit pas qu'il n'en viendroit jamais à bout. Il fallut donc ſe ſervir d'adreſſe : ainſi après en avoir communiqué avec le Primat de Numidie, il engagea ce Prélat à venir avec quelques autres Evêques à Hippone, ſous prétexte d'y faire la viſite. On s'aſſemble dans l'Egliſe. Auguſtin s'y trouve, comme ſon miniſtere l'y engageoit ; & lorſqu'il ne penſoit à rien moins, on ſe ſaiſit de lui, on l'arrête, & malgré toutes ſes réſiſtances, on l'ordonne Evêque d'Hippone.

En vain ſe récrie-t-il contre ſon ordination qu'il croit illicite, en vain fait-il mille proteſtations que c'eſt une choſe inouie dans l'Egliſe d'ordonner un Evêque du vivant de ſon prédéceſſeur. Il prie, il gémit, il conjure, il pleure ; on n'écoute ni ſes remontrances, ni ſes prieres, ni ſes larmes. Tout le monde eſt contre lui, & ſon humilité ne trouve perſonne

qui la défende ni qui plaide pour elle.

Après pluſieurs années, il s'en ſouvenoit encore, & ce ſouvenir produiſoit une abondance de larmes qui ne ſe pouvoit tarir. Ce qui l'affligeoit d'avantage, c'eſt que ce grand ſaint ſe perſuadoit que Dieu n'avoit permis ſon élévation que pour punir les péchés de ſa jeuneſſe; rempli de cette idée, il ſe comparoit à un cheval féroce qu'on ne peut dompter, qu'en lui mettant ſur le corps une charge ſi peſante, qu'il en ſoit preſque accablé. Sentimens dignes de l'humilité du plus grand Docteur de l'Egliſe, & qui feroient ſans doute changer de conduite à la plupart de ceux qui ſe croient en ſûreté de conſcience, lorſqu'ils n'ont point recherché l'épiſcopat, s'ils l'enviſageoient, à l'exemple de ſaint Auguſtin, comme la punition de leurs péchés, & des marques ſenſibles de la colere de Dieu ſur eux.

Aug. ep. 148.

Peut-être ne ſera-t-on pas fâché d'entendre ce ſaint parler lui-même ſur ce ſujet, & nous faire le récit de

la maniere dont il entra dans les charges de l'Egliſe. « J'avois, dit-il, » quitté toute eſpérance du ſiécle, & » ce que j'ai pu être je ne l'ai point » voulu, loin de rechercher ce que je » ſuis, j'ai toujours tâché de l'éviter. » Je n'ai point envié la premiere place » au banquet de mon Seigneur; au con- » traire, j'ai toujours choiſi la der- » niere, mais il lui a plu de m'ordon- » ner de monter plus haut. J'appré- » hendois ſi fort l'épiſcopat, que la ré- » putation même que je m'étois ac- » quiſe parmi les ſerviteurs de Dieu, » m'étoit ſuſpect; par-tout où je ſça- » vois qu'il n'y avoit point d'Evêque, » j'évitois d'y aller, & je tâchois » autant qu'il m'étoit poſſible de vivre » plutôt dans une condition abjecte » où je me puſſe ſauver, que dans » un état plus relevé où mon ſalut fut » en péril: mais le ſerviteur ne peut » s'oppoſer aux volontés de ſon ſou- » verain maître. J'étois venu à Hippone » pour voir un de mes amis que j'eſti- » mois pouvoir gagner à Dieu, afin » qu'il demeurât avec nous dans notre » monaſtere. J'y vins avec aſſurance; Serm. 49. de diverſ.

» parce qu'alors il y avoit un Evêque. » Je fus arrêté, & ordonné Prêtre » malgré moi ; on ne me fit pas moins » de violence pour m'élever enſuite à » l'épiſcopat. »

Rien de plus ſimple, ni de plus modeſte que cette confeſſion : mais dans ſa ſimplicité elle nous fait toucher au doigt toutes les marques de la vocation divine. On y voit cette importante vérité gravée profondément dans le cœur de ce grand ſaint & exprimée dans toute ſa conduite : que jamais la grace chrétienne ne pouſſe perſonne aux grands emplois, ni aux dignités éminentes, mais plutôt à demeurer au dernier rang, & à s'eſtimer le dernier de tous ; qu'elle peut y contraindre, mais jamais inſpirer de les aimer, beaucoup moins de les rechercher, ou de les recevoir avec avidité ; *qu'il y en a beaucoup*, ſelon cette terrible parole de ſaint Grégoire, *qui ſeroient ſauvés, s'ils étoient demeurés dans l'état d'une vie privée, & qui ſe damnent malheureuſement pour s'être témérairement ingérés dans les charges paſtorales.*

L. 1. in reg. c. 5.

Peut

Peut-on voir ſans admiration tout ce qu'a fait S. Fulgence pour éviter d'être Evêque ? Ce grand homme, dont les rares qualités l'ont fait appeller, *le ſaint Auguſtin de ſon ſiécle*, vivoit en repos dans ſon monaſtere, & goutoit les douceurs de la ſolitude ; uniquement occupé des vérités éternelles dont il faiſoit ſes chaſtes délices ; ſaint dans la penſée de tout le monde, il n'étoit petit qu'à ſes propres yeux. Lui ſeul ſe croyoit indigne du moindre rang dans l'Egliſe, tandis que chacun ſe perſuadoit avec juſtice qu'il en méritoit les plus éminentes dignités. Déjà pluſieurs Egliſes l'avoient demandé pour Paſteur, & le bruit qu'on alloit l'élever à l'épiſcopat étoit ſi univerſel, qu'il ſe fit entendre juſques dans ſon déſert. Il en auroit été effrayé s'il n'eût ſçu les défenſes expreſſes que la Cour avoit faites d'ordonner aucun Evêque catholique. Cet ordre, tout injuſte qu'il étoit, ne plaiſoit qu'à Fulgence, parce qu'il le regardoit comme un port qui le mettoit à l'abri de l'orage : telle étoit l'idée qu'il avoit des dignités eccléſiaſtiques ; mais quand il eut ap-

Ferrand. Diac. Carth. in vit. S. Fulg. 16 & 17.

pris la réſolution où étoient tous les ſaints Evêques d'Afrique, de paſſer par deſſus ces défenſes impies qui n'étoient faites que pour favoriſer l'Arrianiſme, le Saint prit la fuite, & ne revint à ſon monaſtere que lorſqu'il fut bien informé, qu'on avoit rempli tous les ſiéges vacans.

Ce n'eſt pas que dans cette ordination on n'eût penſé à lui tout abſent qu'il étoit. Les principales Egliſes l'avoient élu, quelques-unes mêmes avoient formé la réſolution d'attendre qu'on l'eût trouvé, & de s'en tenir au choix qu'elles avoient fait du ſaint Abbé; mais la crainte que le Prince étant informé de ce qui ſe paſſoit n'arrêtât le cours des élections, & qu'ainſi ces Egliſes ne fuſſent privées pour long-tems de Paſteurs orthodoxes, les obligea, après mille recherches inutiles de Fulgence, de faire un autre choix.

Elles ne s'étoient pas trompées dans leur appréhenſion. A peine Traſimond, qui s'étoit emparé de l'Afrique avec ſes Vandales, eut-il appris ce que les Evêques catholiques avoient

fait contre ſes ordres, qu'il commanda qu'on les envoyât tous en exil. La perſécution éclata particulierement contre Victor, qui étoit alors Primat de toute l'Afrique : mais ce ſaint Prélat ſçachant que Fulgence étoit de retour, ordonna à ſes confreres avant de partir pour ſon exil, de le faire Evêque de Ruſpe, qui étoit la ſeule Egliſe ſans paſteur ; ce qui s'exécuta avec tant d'adreſſe & de ſecret, qu'on ſe ſaiſit de lui lorſqu'il étoit en prieres dans ſa cellule ; & malgré ſes larmes & toutes ſes réſiſtances, il fut mis ſur le ſiége épiſcopal de Ruſpe.

Que dirons-nous de ſaint Grégoire de Rome ? Son illuſtre naiſſance ; ſa vertu & ſon érudition, ſi connues dans tout l'Empire Romain, les charges importantes qu'il y avoit exercées pour le ſervice de l'Egliſe, le rendoient digne au jugement de tout le monde d'être élevé à la papauté : lui ſeul s'en croyoit indigne. Rien n'eſt plus touchant que les ſentimens d'humilité qu'il fit paroître, lorſque le clergé, le ſénat, & le peuple de Rome l'eurent choiſi à ſon inſçu pour occu-

Joan. Diac. in vit. S. Greg. l. 1. c. 40. 44.

per cette ſuprême dignité de l'Egliſe. Il employa tout ce qu'il avoit d'eſprit & d'adreſſe pour les faire changer de ſentiment : mais voyant qu'il n'y pouvoit réuſſir, il s'adreſſa à l'Empereur Maurice à qu'il appartenoit de confirmer ſon élection, & ſe ſervit non-ſeulement de toute ſon éloquence, mais encore de toute l'autorité qu'il avoit ſur ſon eſprit pour lui perſuader qu'il ne pouvoit en conſcience approuver un ſi mauvais choix.

Sa lettre étoit ſi bien tournée, il le prenoit par tant d'endroits, il touchoit ſi adroitement les intérêts que ce Prince avoit d'en faire élire un autre, qu'il étoit difficile de ne ſe pas laiſſer perſuader. Il vivoit ainſi dans l'eſpérance d'être exaucé, lorſque la réponſe le l'Empereur arriva. Un ambitieux n auroit été ſatisfait, Grégoire en penſa mourir de douleur. Alors il ne délibéra pas long-tems ſur le parti qu'il avoit à prendre. Il ſe déguiſe en changeant d'habit, il ſort de Rome à l'ombre d'une nuit obſcure, il va chercher dans les bois & dans les cavernes un aſyle à ſon humilité ; mais le ciel tra-

hit tous ces innocens artifices, Dieu manifeſta lui-même celui qui ne ſe cachoit que pour l'amour de lui, & une colonne de feu qui parut long-tems ſur l'endroit où il s'étoit retiré, donna lieu à la découverte de ce tréſor, d'autant plus précieux qu'il eſt plus rare, & moins priſé par les amateurs du ſiécle qui ne connoiſſent pas le prix & la valeur de l'humilité chrétienne.

On ſe ſaiſit donc de notre Saint, on l'enleve, on le conduit à Rome, & ſans différer davantage, on fait la cérémonie de ſon ſacre, ſans écouter ni ſes prieres, ni ſes remontrances.

L'éclat de cette nouvelle dignité, n'appaiſa point ſa douleur : elle fut vive dans les commencemens, comme on le peut voir par les lettres qu'il en écrivit alors au patriarche de Conſtantinople, & à la ſœur de l'Empereur; mais le tems, contre l'ordinaire, n'en diminua rien ; & cette innocente colombe gémiſſoit encore de la perte de ſa chere compagne ; c'eſt ainſi qu'il appelloit ſa ſolitude, après les douziémes & les quinziémes années.

Ad Joann. Patriarch. Conſt. ep. 4. l. 1. & ad Theodicta. ep. 5. 6. 7. 30.

On eſt édifié lorſqu'on lit ce qu'il en écrivit à ſaint Léandre, Evêque de Séville, & ſon ancien ami. « Hélas! » s'écrie-t-il, je ne ſuis plus à préſent » ce que vous m'avez vu autrefois. » Homme de Dieu, ayez compaſſion » de ma miſere & de mon malheur. » Je ſuis fort avancé à l'extérieur, je » l'avoue : mais intérieurement j'ai » fait une chute déplorable. J'avois » réſolu, pour ſuivre les traces de » Jeſus-Chriſt mon divin maître, de » paſſer non-ſeulement le reſte de » mes jours dans l'obſcurité, mais » encore de devenir, ſi cela étoit » poſſible, l'opprobre des hommes & » le mépris des peuples : à préſent un » honneur importun me ſuit par-tout » & m'accable; mon cœur ne goûte » plus ſa tranquillité ordinaire, ſous » les belles apparences de l'épiſcopat » je mene une vie toute mondaine, » je ſuis accablé d'affaires, de ſoins » & d'inquiétudes depuis le matin » juſqu'au ſoir ».

L. 7. ep. 126.

Il faut l'avouer, jamais l'ambition de ceux qui aſpirent à la prélature ne fût condamné plus fortement que par

l'humilité de tant de Saints qui ont épuiſé leur eſprit pour ſe défendre de l'épiſcopat ; tandis que ceux qui la conſiderent comme une dignité humaine, mettent tout en uſage pour l'obtenir, ſouvent par des voies qui ne peuvent être innocentes, de quelque côté qu'on les enviſage ; la facilité avec laquelle on accepte ce redoutable miniſtere, lorſqu'on l'offre, n'y trouve pas moins ſa condamnation, & je ne ſçache plus aucun prétexte dont on puiſſe colorer une conduite ſi oppoſée à toutes les régles de la ſainteté & du chriſtianiſme.

HUITIÉME QUESTION.

Ne pourroit-on pas dire que cela étoit bon autrefois ; mais à préſent que les choſes ont ſi fort changé de face, il ſemble qu'on ſe moqueroit de la ſimplicité de ceux qui refuſeroient un bon évêché ?

R. C'eſt ce que j'ai oui dire autrefois à des perſonnes d'ailleurs aſſez éclairées pour étouffer les remords de leur

conſcience, qui leur reprochoit d'avoir ſuccombé trop facilement à la tentation d'être Evêque. « Ce n'eſt plus » le tems, diſoient-ils, on s'expoſe- » roit aujourd'hui à la raillerie du » monde, ſi on voyoit un homme re- » fuſer un évêché qu'on lui préſente. » C'eſt beaucoup ſi on ne fait point » de brigues pour l'avoir, & c'eſt à » ce que je crois, juſqu'où peut aller » toute la vertu de ce ſiécle.

Quoique la foibleſſe de ce raiſonnement ſe faſſe ſentir d'elle-même, il eſt à propos néanmoins d'y répondre pour ôter tout prétexte à l'amour propre, & attaquer les plus ſecrets reſſorts de l'ambition juſque dans ſes derniers retranchemens. S'il étoit de la vertu comme des modes des femmes, on pourroit parler ainſi, & à moins que d'avoir l'eſprit un peu bizarre, il faut demeurer d'accord qu'une perſonne qui voudroit s'habiller à préſent comme on faiſoit dans les cinq ou ſix premiers ſiécles de l'Egliſe, ſe feroit moquer d'elle. Il en eſt de même de toutes les choſes indifférentes. Il faut s'accommoder au tems,

&

& ſuivre les modes & les manieres des lieux où l'on ſe trouve : mais vouloir appliquer cette régle aux maximes inaltérables de la piété & de la religion, c'eſt s'abuſer groſſierement.

La vertu eſt de tous les tems comme elle eſt de tous les états & de toutes les conditions. Quelque changement qu'il arrive dans le monde, elle eſt la même, parce que les principes ſur leſquels elle eſt établie ne peuvent changer. Elle tire ſa ſource & ſon origine de la ſageſſe & de la ſainteté de Dieu ; c'eſt un écoulement de ſes divines perfections, c'eſt une idée de cette belle regle par laquelle il ſe conduit lui-même, & gouverne tout le monde, ainſi elle eſt auſſi immuable que lui ; ce qui eſt ſaint, ce qui eſt bon, ce qui eſt juſte dans le tems, l'a été de toute éternité, & le ſera toujours. Il n'y a que l'inconſtance & la corruption du cœur de l'homme qui en peuvent changer le goût ; ſon affoibliſſement dans la vertu la lui fait enviſager d'une autre maniere ; & comme Dieu ne nous jugera pas ſur l'idée que nous nous

ſommes formée des pratiques de religion, mais ſur ce qu'elles ſont en elles-mêmes, & dans ſa vérité éternelle, rien n'eſt moins raiſonnable que de vouloir juſtifier ſa conduite ſur le goût dépravé des hommes charnels, & ſur les ſentimens qu'ils ont de la vertu dans un tems plutôt que dans un autre.

C'eſt ce qu'on pourroit répondre à ces perſonnes qui diſent que ce n'eſt plus le tems de refuſer les évêchés, quand même tous les hommes auroient conſpiré enſemble pour traiter de folie ou de ſimplicité une action ſi ſainte & ſi vertueuſe : mais j'ajoute que la corruption n'eſt pas ſi univerſelle qu'on ſe l'imagine. Les gens de bien, qui ſont encore en grand nombre, donneront toujours des louanges à cette vertueuſe humilité, & il faut avoir perdu le bon ſens pour ne pas faire plus de cas de leur eſtime & de leur approbation, que de celle des inſenſés, dont le nombre, comme parle l'Ecriture, eſt infini. Eccle. 1. 15.

Au reſte, c'eſt à tort qu'on ſe récrie ſur le changement de conduite,

& ſur les pratiques contraires que l'uſage, dit-on, a introduit & confirmé. La coutume de refuſer les évêchés lors même qu'on vient les préſenter, n'eſt point ſi abolie, qu'on n'en voie encore de tems en tems quelques exemples plus que ſuffiſans pour condamner l'ambition de notre ſiécle & le mauvais raiſonnement dont on ſe ſert pour l'appuyer : car ſans parler ici des Bernards, des Thomas d'Aquin, des Potus, des Thomas de Cantorberie, & de tant d'autres fort poſtérieurs aux ſiécles des Ambroiſes, des Auguſtins & des Chryſoſtômes ; n'avons-nous pas vu l'illuſtre Barthelemi des Martyrs refuſer conſtamment l'archevêché de Brague, auquel la Reine régente de Portugal l'avoit nommé ? Les ſollicitations preſſantes de cette grande Princeſſe, celles de toute ſa cour, les prieres de ſes amis & de tous les gens de bien ne furent point capables d'ébranler cette ame vraiment apoſtolique, ni de la faire ſuccomber à une tentation ſi délicate ; il fallut que le P. Louis de Grenade, ſon ſupérieur, lui en fit un commandement

Catherine d'Autriche, Sœur de Charles-Quint, & veuve de Jean III. Roi de Portugal.

exprès, ſous peine de déſobéiſſance,
En 559. & le menaçât de l'excommunication s'il ne ſe rendoit à l'autorité. Il obéit : mais cette violence qu'on fit à ſon humilité, lui fut ſi ſenſible, qu'il en tomba dans une triſteſſe & une mélancolie qui le conduiſirent aux portes de la mort.

Ce qui eſt ici plus étonnant, c'eſt que ce même P. Louis de Grenade avoit refuſé le premier cette prélature ; le rang qu'il tenoit dans ſon Ordre le mettant hors de l'appréhenſion d'y être contraint par ſes ſupérieurs. Quelques grandes que fuſſent les qualités que poſſédoit ce ſaint homme, il ſe croyoit indigne de l'épiſcopat, il n'avoit des yeux que pour voir le mérite des autres, & les juger capables de ſoutenir une dignité dont l'élévation le faiſoit trembler : il agit dans cette occaſion comme ſaint Baſile avoit fait autrefois à l'égard de ſaint Grégoire de Nazianze, & fit, par un ſaint artifice, tomber ſur ſon ami l'évêché dont on vouloit le charger.

Quel exemple ſaint François de Sales ne nous a-t-il pas donné de

nos jours ſur une matiere ſi délicate ? La premiere propoſition que ſon Evêque lui fit de la part du Prince, de la coadjutorerie de Genève, l'interdit, & lui ôta entierement la parole. Etant revenu à ſoi, telle fut ſa réponſe : « Vous m'offrez une dignité que tout » le monde révére, que quelques-uns » même deſirent, & que la plûpart ne » redoutent pas aſſez : mais pour moi » je ſuis très-perſuadé que ce fardeau, » loin d'être à deſirer, ſeroit redouta- » ble aux Anges même ; je ne puis » voir qu'une diſproportion infinie en- » tre moi & l'épiſcopat, je me con- » nois mieux que perſonne : ainſi je » vous conjure de jetter les yeux ſur » quelqu'autre qui ſoit plus digne que » moi de cette éminente charge ».

Vie de ſaint Franç. de Sales, l. 4.

En vain l'Evêque lui répliqua-t-il qu'il ne l'avoit choiſi qu'après avoir conſulté tout ce qu'il connoiſſoit de perſonnes éclairées & vertueuſes ; qu'il avoit ſouvent conſulté Dieu même, & qu'il ne l'avoit jamais fait ſans ſe ſentir affermi de ſon deſſein ; que le clergé & le peuple le demandoient pour leur paſteur ; que le Prince le ſou-

haitoit avec paſſion ; qu'après cela il ne croyoit pas qu'il put douter que Dieu ne l'appellât à l'épiſcopat, qui étoit une condition qui avoit donné plus de ſaints à l'Egliſe que toutes les autres.

Ibid. François de Sales tint ferme. Il répondit toujours que quand il auroit la plûpart des qualités néceſſaires à l'épiſcopat, ce qu'il étoit fort éloigné de ſe perſuader, il croiroit encore être obligé de le fuir ; qu'on n'avoit vu que trop ſouvent que ceux qui avoient paru des modeles de vertu lorſqu'ils vivoient dans l'obſcurité d'une vie privée, ayant enſuite été élus aux premieres charges de l'Egliſe, avoient été tout d'un coup comme transformés en d'autres perſonnes ; & qu'étant devenus hommes avec les hommes, ils s'étoient comme eux abandonnés à la vanité des honneurs, des richeſſes & des plaiſirs du ſiécle ; que ces exemples l'effrayoient, & qu'il ne pouvoit s'empêcher d'en conclure que les tentations, qui ſont comme attachées à ces grandes dignités, doivent être terribles, puiſqu'elles ſont capables d'ébranler les ames

les plus fortes, comme les grands vents ébranlent quelquefois les bâtimens les plus ſolides; qu'à la vérité l'épiſcopat avoit donné pluſieurs ſaints à l'Egliſe, mais que ceux qui s'y étoient perdus, étoient en bien plus grand nombre que les autres; & qu'enfin il ne pouvoit vaincre la crainte que ces terribles exemples lui donnoient.

On employa l'autorité du Comte & de la Comteſſe de Sales, on ſe ſervit de l'entremiſe de tous ceux qu'on croyoit avoir quelque empire ſur ſon eſprit, pour l'obliger de conſentir à ce qu'on ſonhaitoit de lui : tout cela fut inutile; enfin on fut réduit à ſe ſervir d'une ſainte violence, le Prince & l'Evêque lui commanderent abſolument de ſe ſoumettre, & d'accepter cette charge; c'eſt-à-dire, qu'il fût comme accablé par l'autorité de l'Egliſe & de Jeſus-Chriſt, dont il n'ignoroit pas que ces deux illuſtres perſonnes étoient revêtues.

Mais tandis que tout le monde applaudiſſoit à ce choix, quels étoient les ſentimens du Saint ? Proſterné aux Ibid.

pieds des autels, il fondoit en larmes. *Sauvez-nous, Seigneur*, s'écrioit-il, *nous périſſons ; hélas ! n'étoit-ce pas aſſez que j'euſſe à répondre de mon ame, ſans me charger de tant d'autres dont vous me demanderez un compte ſi terrible ?* L'idée de tant de périls auxquels il alloit s'expoſer le frappa ſi vivement, qu'il en perdit entierement le repos & l'appétit ; cette perte lui cauſa une violente fiévre, & tous ces maux enſemble le jetterent dans une maladie ſi dangereuſe qu'il y penſa périr.

Quoique Jean-Pierre Camus, Evêque de Belley, & l'un des plus célébres Prédicateurs de ſon ſiécle, n'eût jamais fait aucune démarche pour être Evêque, & fut fort éloigné de le déſirer ; cependant il eut un tel regret de l'avoir accepté, qu'il ne pouvoit s'en conſoler. Il en faiſoit ſouvent ſes plaintes à ſaint François de Sales, avec une amertume de cœur qui faiſoit aſſez connoître qu'elles étoient ſinceres : *Nous avons fait tous deux une grande faute*, lui diſoit-il, *vous, de m'avoir ſacré ; moi, d'y avoir conſenti.* « Il ne » tiendra qu'à vous, répondoit l'Evê-

» que de Genève, de m'en juſtifier » devant Dieu, en continuant de vivre » comme vous faites. »

Si le Saint-Eſprit ne nous défendoit pas, par la bouche du Sage, de louer les hommes avant leur mort, je rapporterois d'autres exemples d'un grand nombre de pieux & ſçavans Perſonnages à qui on n'a jamais pu perſuader d'accepter les évêchés qu'on leur offroit, & qui ont préféré l'obſcurité d'une vie privée à l'éclat de cette éminente dignité. Ils avoient tous les mêmes raiſons que nous avons entendu de la bouche de ſaint François de Sales, & je ſuis ſûr que plus on aura de piété & de religion, plus on aura d'éloignement pour l'épiſcopat. Que ceux qui y ſont élevés conſultent donc leur cœur pour y rechercher les motifs qui leur ont fait accepter la prélature : qu'ils voient devant Dieu s'ils étoient dans les ſentimens de ces grands hommes, s'ils ont éprouvé cette profonde & accablante douleur dont ceux-ci étoient pénétrés à la ſeule nouvelle de leur nomination : ou ſi au contraire une certaine joie

Eccli. 11. 30.

ſecrette, qui ne peut venir que de ce fond de corruption & d'amour propre qui eſt dans tous les hommes, ne s'eſt pas alors emparée de leurs ames : s'ils ont conſidéré avec frayeur les dangers de cet état, les tentations où on y eſt expoſé, les riſques du ſalut qu'on y courre, enfin l'étendue de leurs obligations & la peſanteur de la charge. Ils connoîtront alors ſi leur vocation vient de Dieu, premiere condition néceſſaire pour ſe ſauver en quelque état que ce ſoit.

NEUVIÉME QUESTION.

Sur quelles raiſons appuyez-vous un ſentiment ſi ſévére, qui paroît réduire au déſeſpoir tous ceux qui ſont entrés dans l'épiſcopat ſans l'avoir refuſé ?

R. La corruption du monde qui a pénétré juſques dans les paroles & les manieres de s'exprimer, fait qu'on appelle aujourd'hui morale ſévére celle qui s'oppoſe aux inclinations de l'amour propre, & qui au lieu de le favoriſer, tâche de le détruire juſques dans ſa ſource & dans ſon principe,

quelque juſte que ſoit cette morale, & quelque conformité qu'elle puiſſe avoir, je ne dis pas ſeulement avec les loix de l'Egliſe, mais même avec les régles de la raiſon & du bon ſens.

Il eſt étonnant qu'après tout ce que nous avons déjà rapporté des ſentimens des Peres ſur cette matiere; après qu'ils nous ont fait voir par tant de raiſons & par les grands exemples qu'ils nous ont donnés eux-mêmes, l'éloignement qu'on doit avoir pour l'épiſcopat; on traite d'opinion ſévere & de morale outrée, celle qui aſſure que ceux qui n'en ont jamais témoigné, n'ont point de vocation pour cet état, & ne ſont point en ſureté de conſcience: mais il eſt encore plus ſurprenant que des perſonnes élevées dans le ſein de l'Egliſe, nourries pour ainſi dire dans le ſanctuaire, inſtruites de ſes plus pures maximes, paroiſſent ignorer des vérités qui n'ont point été cachées aux gens du monde, & qu'une piété éclairée leur a fait appercevoir.

C'eſt ce qui a obligé les Princes ſéculiers à en faire des loix très-expreſſes,

qui ſervent de barriere à la témérité de ceux qui montent ſur des ſiéges ſi ſacrés & ſi auguſtes, par d'autres dégrés que ceux d'une vocation toute divine.

Cod. de *Epiſc. & Clericis.*

« Il faut, dit l'Empereur Léon, qu'un » Evêque ſoit tellement éloigné de » toute ſorte d'ambition, qu'on ſoit » obligé de le chercher pour le con- » traindre d'accepter cette dignité; il » doit ſe retirer quand on l'en prie, & » prendre la fuite quand on le ſollicite. » Le ſeul parti qui lui reſte dans ces oc- » caſions, eſt l'obligation de s'en excu- » ſer, puiſqu'il eſt indigne de l'épiſco- » pat ſi on ne l'ordonne malgré lui. »

Juſtini. l. *Si quemquam* lib. 1. tit. 3.

Antime, Empereur d'occident dans le cinquiéme ſiécle, défendit qu'on élevât jamais à l'épiſcopat ceux qui ne s'en ſeroient pas rendus dignes par leur humilité, & qui aux premieres propoſitions de les faire Evêques n'auroient pas donné des preuves certaines par une fuite volontaire, qu'ils ſe croyoient indignes d'une ſi grande élévation. On peut voir cette loi ſi ſage & ſi chrétienne, plus au long dans le Code Juſtinien qui la rapporte, & la confirme.

Saint Auguſtin, & ſon fidele diſciple ſaint Thomas, en rendent la raiſon ; elle eſt ſi ſenſible & ſi convaincante, qu'à moins d'avoir perdu le bon ſens, l'eſprit ſe trouve indiſpenſablement obligé de s'y rendre. « Il eſt » conſtant, diſent-ils, que perſonne » ne peut ni ſouhaiter, ni accepter ce » qui eſt au-deſſus de ſes forces & qui » ne lui eſt nullement propre ; autrement ce ſeroit un inſenſé. Sur ce » pied, un homme pourroit accepter l'épiſcopat qui auroit les vertus » & la capacité proportionnée à cette » charge : or il n'y a perſonne qui doive avoir cette préſomption, puiſqu'un Evêque doit, par l'éminence » de ſa dignité, être tellement au-deſſus des autres dans toute ſa conduite, & dans l'exercice de la contemplation, qu'il y ait autant de différence entr'eux qu'il y en a entre le » paſteur & ſon troupeau : qui doute préſentement que ce ne ſoit un orgueil monſtrueux, que de s'imaginer avoir tout ce mérite ? De plus » comme il n'y a que deux choſes dans » la perſonne de l'Evêque, ce degré

S. Thom. ad Timot. c. 3. lect. 1.

» de ſupériorité au-deſſus des autres, » ce qui fait ſa dignité, & ſon tra- » vail pour l'utilité des peuples, ce qui » fait la charge ; ou c'eſt le premier » qu'il accepte, & alors il ne ſçait ce » qu'il fait, ni ce qu'il accepte, puiſ- » que l'épiſcopat ne conſiſte pas dans » cette prééminence ; ou bien il veut » prendre le ſecond, & c'eſt une pré- » ſomption horrible, qui s'attribue » une capacité ſi fort au-deſſus de la » foibleſſe humaine. » C'eſt ainſi que raiſonnoient ces ſaints Docteurs, & qu'en découvrant les plis & replis des conſciences, ils mettent au jour le myſtere d'iniquité qui ſe trouve dans ces ſortes de vocations. De quoi vous êtes-vous chargé, peut-on demander à ces perſonnes qui ſont ainſi entrés dans l'épiſcopat ? Quelle a été votre vue, quelles étoient alors vos intentions ? Eſt-ce l'honneur, le bien & la puiſſance qui s'y rencontrent, que vous avez voulu accepter ? Dès-là vous ne pouvez plus vous excuſer de vanité & d'ambition. Eſt-ce le ſoin des ames, & le miniſtere paſtoral dont vous avez voulu vous charger ? Vous avez donc

cru avoir toutes les qualités néceſſaires pour vous en bien acquitter ? Quel orgueil ! quelle préſomption ! quelle témérité ! La conſéquence eſt facile à tirer. Une entrée dans l'épiſcopat qui n'a pour principe que la vanité ou la préſomption, ne peut être légitime ni agréable à Dieu ; les choſes ſaintes ne ſont que pour les Saints. Jeſus-Chriſt qui eſt l'unique porte du ſacré miniſtere, ne peut avoir d'alliance avec ces vices, non plus que la lumiere avec les ténébres : c'eſt donc en vain que ceux qui ſe trouvent dans cet état cherchent des prétextes, ou l'appui des Docteurs commodes, pour s'y maintenir ; la raiſon ſeule découvre leur égarement & le mauvais état de leur conſcience.

« Croyez-moi, mon Frere, dit ſaint » Auguſtin à ce propos, il faut que » l'honneur vous aille chercher, & » ce n'eſt pas à vous à le prévenir. » Tant que la choſe dépendra de vous, » la derniere place doit être votre par- » tage, afin que celui qui vous a in- » vité vous faſſe une ſainte violence, » & vous oblige malgré votre humble

Aug. lib. 50. hom. 13. c. 1.

» réſiſtance de monter plus haut. Alors
» ce ſera pour vous un ſujet de gloire
» devant Dieu & devant les hommes.
» Que ſi on en demeure là, & qu'on
» vous laiſſe dans votre humilité, ré-
» jouiſſez-vous intérieurement, & vi-
» vez content, en vous ſouvenant, que
» comme vous n'avez rien apporté en
» ce monde, vous en ſortirez auſſi
» ſans rien emporter. »

Au reſte, il eſt ſi certain que pour être Evêque il faut ſincerement ne vouloir point l'être, & que cette condition a toujours paru eſſentielle à l'Egliſe, qu'elle a obligé juſqu'en ces derniers tems ceux que l'on ſacroit Evêques à jurer ſur les ſaints évangiles qu'ils ne vouloient pas l'être. Voulez-vous, leur demandoit-on, être Evêque? *Viſne Epiſcopari?* Et l'élu répondoit, *Nolo:* je ne le veux pas. Cette cérémonie a ceſſé maintenant, peut-être pour n'être pas une occaſion de faux ſerment: mais l'obligation eſſentielle ne ceſſe pas. Les hommes peuvent apporter quelque changement aux cérémonies qu'ils ont inſtituées; mais les loix de Dieu ſont immuables.

Que

Que ferons donc tant d'Evêques qui n'ont point réſiſté à leur ordination, & qui ont reçu avec plaiſir les nouvelles de leur deſtination à l'épiſcopat ? N'y a-t-il point de ſalut pour eux ? Faut-il les jetter dans le déſeſpoir, & leur dire que n'ayant point de vocation, ils ne peuvent ſe ſauver dans l'état où ils ſe trouvent engagés ? C'eſt mal prendre le ſens de ce que nous diſons, & une conſéquence ſi outrée ne ſuit point des principes que nous venons d'établir. Ils ſont à plaindre ; je l'avoue : mais leur ſalut n'eſt point déſeſperé. Voilà en peu de mots le reméde au malheur dans lequel ils ſe ſont engagés. Ils doivent examiner ſérieuſement leur conduite, & s'ils vivent dans l'humilité & dans la ſimplicité chrétienne, s'ils s'étudient à ſe faire moins craindre qu'aimer des peuples qu'ils gouvernent, s'ils ſe voient éloignés de ce faſte & de cet orgueil aujourd'hui tant reproché ; s'ils ont fait du profit dans les ames, & qu'il y ait lieu d'eſpérer qu'ils en feront encore davantage dans la ſuite : enfin s'ils rempliſſent exactement tous

leurs devoirs ; alors on peut croire que l'inadvertance, & le peu de réflexion ont eu plus de part à leur engagement que la vanité & l'ambition : ils peuvent reſter dans leur état, & réparer le défaut de leur vocation par des intentions plus pures & plus droites, par une profonde humilité, & par une ſincere pénitence. Mais s'ils apperçoivent des diſpoſitions contraires, ſi l'épiſcopat ne les a pas rendus meilleurs, s'ils ne s'en ſont ſervis que pour donner l'eſſor à toutes leurs paſſions, s'ils menent une vie mondaine dans un état ſi ſaint ; il n'y a point de milieu, il faut quitter la place, & céder un rang qu'on occupe contre les regles de l'Égliſe, & où il paroît viſiblement que Dieu ne les a point appellés, & qu'il n'a eu aucune part à leur vocation. Ils le doivent faire avec d'autant plus de promptitude qu'ils ont lieu de craindre que Jeſus-Chriſt ne leur faſſe ce reproche : *Mon ami, comment êtes-vous entré ici, n'ayant aucune des diſpoſitions que je demande dans ce miniſtere ?* La principale eſt l'humilité, elle tient lieu de robbe nup-

Matth. 22. 12.

tiale dans ce mariage céleſte, où Jeſus-Chriſt en la perſonne de l'Evêque épouſe viſiblement ſon Egliſe, & ils n'en ont point fait paroître ; ils ont crû poſſéder d'eux-mêmes des qualités qui ne ſont que l'effet de ſa grace, & les ſuites de ſa miſſion ; que peuvent-ils attendre, ſi non d'être *jettés dans les ténébres extérieurs*, comme le châtiment le plus proportionné à leur témérité ? Ibid. 2. 3.

Enfin ce ſont des prophetes qui parlent de la part de Dieu, ſans que Dieu les ait envoyés, qui agiſſent ſans l'avoir conſulté, & ſans s'être bien informés ſi c'eſt ſa volonté qu'ils occupent dans l'Egliſe un rang ſi diſtingué, & qu'ils conduiſent ſon peuple. Eh ! que dit Dieu à ces prophetes ? « Je ne les envoyois point, & » ils courroient d'eux-mêmes ; je ne » leur parlois point, & ils prophéti- » ſoient de leur tête. S'ils ſe fuſſent » ſoumis à ma volonté, & s'ils euſſent » attendu mes ordres, je les aurois » retiré de leur mauvaiſe foi, & du » déreglement de leurs penſées. » Jerem. 23. 2.

Ainſi ce défaut de vocation & de

miſſion les empêchant de recevoir l'eſprit de Dieu, ils ſe trouvent livrés à leur propre eſprit, qui eſt un eſprit d'erreur & de menſonge : d'où il arrive qu'ils ne peuvent rien faire ni pour leur avancement ſpirituel, ni pour celui de ceux dont ils ont entrepris la conduite.

Il y a une grande différence entre la maniere dont on eſt appellé maintenant à l'épiſcopat, & celle dont on ſe ſervoit autrefois pour faire le choix de ces princes de l'Egliſe. Alors ce choix ſe faiſoit ou par tous les Evêques de la province, ou par le clergé & les villes entieres. On connoiſſoit diſtinctement les bonnes ou les mauvaiſes qualités de ceux qu'on éliſoit, c'étoit des gens qui depuis pluſieurs années étoient dans le ſervice de l'Egliſe, & dont on avoit eu tout le tems de bien examiner les talents, les mœurs & la conduite ; il étoit rare qu'on prit pour remplir des charges ſi importantes des Prêtres d'une autre Egliſe que de celle dont le ſiege étoit vacant ; il ne ſe pouvoit faire que le fort & le foible de la perſonne qu'on

choiſiſſoit ne fuſſent parfaitement connus : ainſi ce conſentement unanime de tant de gens ſi éclairés, qui après une longue & mûre déliberation ſe déterminoient enfin à un ſujet, étoit comme une aſſurance certaine de la volonté de Dieu, & un témoignage que lui même avoit préſidé à cette élection ; c'eſt ſur-tout dans ces conjonctures qu'il eſt vrai, que la voix du peuple eſt la voix de Dieu ; on avoit donc alors une certitude morale qu'on étoit appellé de Dieu à l'épiſcopat ; cependant toutes ces aſſurances ne ſuffiſoient pas pour mettre en repos l'eſprit & la conſcience de ceux qui étoient élus : ils ſe croyoient encore obligés de s'excuſer, de refuſer, de prier, de conjurer qu'on jettât les yeux ſur d'autres, & ſouvent de prendre la fuite lorſque leurs prieres & leurs larmes n'étoient pas écoutées ; il ne falloit pas moins qu'un commandement abſolu de leurs ſupérieurs, & une violence inévitable pour calmer les peines de leur eſprit, & les terreurs d'une conſcience juſtement allarmée à la vue d'un fardeau ſi peſant,

& d'un miniſtere ſi redoutable. Semblable, dit ſaint Baſile, à ce conducteur d'Iſraël qui étant appellé de la bouche de Dieu même à la conduite de ſon peuple, tout aſſuré qu'il eſt que c'eſt ſon Seigneur & ſon Dieu qui parle, ne laiſſe pas que de s'en excuſer ſur ſon inſuffiſance, & de le ſupplier de faire un autre choix; il faut pluſieurs commandemens réitérés de la part de Dieu, pour l'obliger à ſe ſoumettre, encore ne le fait-il qu'avec une crainte reſpectueuſe, & une humble défiance de ſes forces.

Baſil. in c. 6. Iſaï.

Mais à préſent que ce choix dans la plûpart des royaumes chrétiens, dépend de la ſeule volonté du Prince; à préſent que la naiſſance & la recommandation y ont tant de part; que les perſonnes qui ſont choiſies, ne ſont ſouvent connues que par leur grand nom, ou par celui de leur famille; à préſent qu'on n'a ſouvent guère qu'une idée générale & imparfaite de leurs bonnes ou mauvaiſes qualités, peut-on ſe croire certainement appellé de Dieu? Cela peut-il ſuffire pour ſe juger digne de l'épiſcopat, & monter

de ce pas ſur le trône de l'Egliſe ſans autre vocation ?

Il ſemble que la moindre démarche que devroient faire ces perſonnes, ſeroit d'aller trouver quelque homme de Dieu éclairé & déſintéreſſé, lui découvrir ſincérement le fond de leur cœur & de leur conſcience, leurs foibleſſes, leurs défauts, leur incapacité, & attendre dans une grande indifférence le jugement qu'il en porteroit ; mais ce n'eſt pas ce qu'on fait ordinairement : loin de s'oppoſer avec vigueur à un choix dont on doit ſe croire indigne, & qu'on eſt obligé, ſelon toutes les regles de l'Egliſe, de refuſer.

DIXIÉME QUESTION.

Ce refus de l'épiſcopat doit-il être continuel, & ne faut-il jamais céder aux inſtances qu'on nous fait de l'accepter ?

R. Les Saints nous ont donné des regles de conduite ſur cette difficulté, & ils nous apprennent la maniere

dont on ſe doit comporter dans ces occaſions. Ils veulent qu'on évite également l'indocilité & la préſomption ; ils regardent comme un effet de celle-ci, d'accepter un évêché aux premieres offres qu'on en fait, & ils attribuent à l'autre ce refus opiniâtre qui ne céde ni aux commandemens des ſupérieurs, ni aux prieres des ſerviteurs de Dieu, ni aux raiſons des perſonnes ſages & éclairées. Enfin ils poſent pour principe qu'à moins d'une indignité réelle & véritable on doit céder à la volonté de ceux qui ont droit de nous l'ordonner, après avoir fait tous ſes efforts pour éviter le coup.

C'eſt ainſi que s'en explique ſaint Gaudence, Evêque de Breſſe en Italie, & un des plus ſaints & des plus ſçavans Prélats du cinquiéme ſiécle. « Ne me » ſentant point de forces proportion- » nées à la peſanteur de cette charge, » dit-il à ſon peuple, il n'y a rien que » je n'aie fait pour l'éviter : mais le » ſaint Evêque Ambroiſe, & tous les » autres Prélats de la province, m'en » ont écrit des lettres ſi fortes & ſi » preſſantes ; vos députés m'ont fait

Gaud. Serm. 16.

» tant

» tant d'inſtances, tous les Evêques » d'Orient où je m'étois retiré pour » vivre dans la ſolitude, m'ont fait » tant de violence, juſqu'à me me- » nacer de m'excommunier ſi je ne » me rendois aux ordres du ciel, qui » ſe déclaroit par la bouche de tant » de Saints, que je me ſuis vu obligé » malgré moi de céder à la force, & » de courber mes foibles épaules ſous » un fardeau ſi terrible. »

On y voit ſes efforts pour n'être point Evêque; on y voit ſa réſiſtance aux premieres ſollicitations qu'on lui en fait; quoique élu par un conſentement unanime de toute la province, il ne ſe rend pas: mais on y voit auſſi ſon obéiſſance & ſon humilité, en cédant enfin aux volontés abſolues de ſes ſupérieurs.

Rien n'eſt plus ſenſé que ce que ſaint Auguſtin enſeigne ſur ce ſujet, & ſes ſentimens ſont ſi juſtes & ſi équitables qu'ils peuvent ſervir de régle pour la conduite de toute la vie. « Les premie- » res nouvelles qu'on me vouloit faire » Evêque, dit-il, m'effrayerent telle- » ment, que je pris la réſolution de

Confeſ. l. 10. c. ult.

me ſouſtraire à la vue du monde, par une fuite précipitée ; mais Dieu m'é-
» claira intérieurement, & me fit con-
» noître que Jeſus-Chriſt étant mort
» pour tous les hommes, il avoit eu
» principalement en vue, ainſi que
» dit ſon Apôtre, qu'ils ne vécuſſent
» plus à eux-mêmes & pour eux-mê-
» mes, mais à celui qui étoit mort
» pour tous ; ainſi malgré mes répu-
» gnances, je réſolus de m'abandon-
» ner à ſa ſainte volonté, & de ne plus
» écouter mes inclinations particulie-
» res lorſqu'il en ordonneroit autre-
» ment. »

Il avertit ailleurs les religieux & les perſonnes qui témoignent trop d'amour pour la retraite, de prendre toujours un milieu entre ces deux extrémités, de ne témoigner jamais d'empreſſement pour les prélatures ; mais auſſi de ne pas reſter opiniâtrément dans leur ſolitude, lorſque la charité & les beſoins de l'Egliſe demandent qu'ils en ſortent. « Nous vous
Aug. ep. 81. » conjurons, mes Freres, leur dit-il, de
» demeurer fermes dans l'état où le
» Seigneur vous a mis, & d'y perſé-

» vérer juſqu'à la mort: mais ſi l'Egliſe
» vous invite de la venir ſecourir dans
» ſes néceſſités, ne recevez pas ſes of-
» fres avec une certaine avidité qui
» ſent la préſomption, & ne les rejet-
» tez pas auſſi par l'amour d'un faux
» repos qui tient de la pareſſe. Soumet-
» tez-vous humblement aux ordres de
» Dieu, lorſque ſa volonté vous ſera
» connue, & ne préférez pas votre
» ſainte oiſiveté aux beſoins de notre
» mere: car enfin ſi tous les gens de
» bien refuſoient de lui prêter la main,
» & de l'aſſiſter, lorſque cette ſainte
» & charitable mere eſt dans les dou-
» leurs de l'enfantement, qui nous
» donneroit le moyen de renaître en
» J. C., & de vivre de ſa vie en nous
» adminiſtrant ſa parole & ſes ſacre-
» mens? Ainſi comme celui qui ſe
» trouve entre le feu & l'eau, doit ſe
» conduire avec tant de précaution,
» qu'il ne ſoit ni conſumé par les flam-
» mes, ni ſubmergé par les eaux;
» de même il faut tenir un milieu,
» afin que ni le feu de l'ambition ne
» nous dévore, ni que les eaux de la
» pareſſe ne nous engloutiſſent. »

C'eſt la conduite qu'a tenue l'illuſtre Evêque de Nole S. Paulin, l'ornement de notre France, & la gloire de toute l'Egliſe, autant par ſa naiſſance que par ſa piété. Il s'en explique en ces termes dans une lettre qu'il écrivit à un de ſes amis ſur ſa promotion :

Ep. ad Amand.

« Ne pouvant me réſoudre à recevoir » l'épiſcopat, lui dit-il, ou plutôt n'en » ayant pas la hardieſſe : moi, qui ne » ſuis qu'un ver de terre & non pas un » homme, j'ai été enlevé par une for- » ce majeure, & la multitude de ceux » qui me vouloient Evêque a rendu » inutiles toutes mes réſiſtances ; ſi bien » que je me ſuis vu obligé de dire à » Dieu ; Seigneur, que ce calice paſſe » loin de moi, cependant que votre » volonté ſoit faite, & non pas la » mienne ; vous qui avez dit que vous » n'étiez point venu en ce monde pour » être ſervi, mais pour ſervir les au- » tres. »

Il vivoit ſur la fin du cinquiéme ſiécle.

Julien Pomere qui eſt reconnu à préſent pour l'auteur de cet excellent traité de la vie contemplative, qu'on avoit attribué à ſaint Proſper pendant plus de huit cens ans, ne fait pas dif-

ficulté de traiter de voleurs & de criminels ceux qui ayant été choiſis par une élection canonique pour remplir les ſiéges de l'Egliſe, ſe laiſſent entraîner par l'amour du repos & par les attraits de la tranquillité qui ſe trouve dans une vie privée, ſans qu'on puiſſe vaincre leur réſiſtance. « Ce ſont des » gens, dit-il, qui ne cherchent que » leurs intérêts, & non point ceux de » Jeſus-Chriſt; ils ne voient pas qu'ils » ſont obligés en conſcience de rendre » à l'Egliſe & à Jeſus-Chriſt, l'uſage » des talens & des rares qualités qu'ils » ont reçu de ſa libéralité : c'eſt un » vol qu'ils lui font, puiſqu'ils veulent » s'approprier des dons qui ne leur » ont été confiés que pour le ſervice » du prochain. » Mais il ſuppoſe toujours qu'ils ont effectivement toute la perfection néceſſaire pour remplir dignement des places ſi auguſtes; qu'ils ne les ont ni ſouhaitées ni recherchées; qu'ils s'en ſont toujours cru indignes; &, il ne blâme dans leur conduite que leur oppoſition invincible, & la réſiſtance opiniâtre qu'ils font aux volontés de Dieu, qui ſe

Lib. 3. de vit. contempl. c. 8.

déclare en leur faveur par la bouche de ſes fideles ſerviteurs : car ſi leur incapacité eſt évidente, ou qu'ils ſçachent intérieurement que leurs vices & leurs paſſions les en rendent indignes, ils ont raiſon, ajoute-il, de demeurer fermes dans leur refus.

Greg. Naz. Orat. 1.

« Il n'eſt pas moins dangereux pour » l'Egliſe, & pour le ſalut des particuliers, dit ſaint Grégoire de Nazianze, de s'ingérer trop facilement » dans le miniſtere épiſcopal, & de le refuſer avec trop de réſiſtance : » pour moi, ajoute-t-il, j'ai tâché de » tenir un milieu entre ces deux extrémités également vicieuſes. Je ne » me ſuis point rendu aux premieres » ſollicitations qu'on m'a faites ſur ce » ſujet ; & je ne ſuis point auſſi demeuré avec opiniâtreté dans mon » ſens. L'un eſt la conduite des téméraires, l'autre eſt le propre des rebelles & des déſobéiſſans. J'ai été » plus timide que tous ceux qui s'engagent ſi facilement dans la prélature, & plus hardi que ceux qui ne » veulent jamais ſe rendre lorſque » Dieu les y appelle.

» Je ne ſuis point venu ici volon- Orat. 25. &
» tiers, dit-il en un autre endroit, Orat. 41.
» comme font la plûpart de ceux que
» nous voyons élevés ſur les trônes de
» l'Egliſe : mais auſſi je ne puis pas
» dire abſolument que j'y ſois venu
» malgré moi, puiſqu'après avoir
» long-tems réſiſté, je me ſuis enfin
» rendu aux preſſantes ſollicitations
» qui m'en ont été faites ; j'ai com-
» battu les deſirs déréglés de la cupi-
» dité ; mais auſſi j'ai obéi à la loi de
» l'eſprit : il eſt bon de s'éloigner
» quelquefois de Dieu par un ſenti-
» ment d'humilité, lors même qu'il
» nous appelle, comme firent Moïſe &
» Jérémie ; & d'autrefois lui donner
» des marques de ſa ſoumiſſion & de
» ſon obéiſſance, en acceptant ce qu'il
» nous offre, comme firent Aaron &
» Elie ; pourvu que l'un & l'autre ſe
» faſſe ſelon les regles de la piété,
» c'eſt-à-dire que dans l'éloignement
» & la répugnance qu'on témoigne,
» on n'ait en vue que ſa foibleſſe &
» ſon impuiſſance ; & que d'autre part
» dans la ſoumiſſion qu'on fait paroî-
» tre, on ne regarde que l'autorité

» ſouveraine & abſolue de celui qui » nous commande. »

Id. Orat. 8. Mais on ne peut aſſez faire de reflexion à l'important avis qu'il donne dans la ſuite à ceux qui ne ſçavent pas faire un juſte diſcernement de leurs forces, & qui s'imaginent pouvoir gouverner les Egliſes les plus difficiles & les plus conſidérables, du moment qu'ils appercoivent en eux quelques legers talens ou quelques ſentimens de piété qui pourroient ſuffire pour des fonctions moins importantes. En effet, combien en a-t-on vu qui dans un petit évêché où les grandes affaires ſont rares, où le peuple ſimple & docile ſe laiſſe conduire facilement, où la qualité des perſonnes qui s'y trouvent ne demande ni tant de tête, ni tant d'expérience & d'érudition, s'y faiſoient aimer & reſpecter, mais qui ſont devenus auſſitôt la fable du monde, lorſqu'ils ſe ſont témérairement engagés dans des poſtes plus élevés, où leurs foibleſſes ont parues, où la petiteſſe de leur génie s'eſt fait connoître, & leur a attiré le mépris & l'indignation des peuples ? Là un air populaire, une conduite

aſſez réglée, une érudition médiocre, un peu de zéle, ſuffiſoient pour remplir tous leurs devoirs : ici un eſprit ſublime, des connoiſſances étendues, des manieres d'agir nobles & élevées, une vigilance infinie, une longue expérience dans les grandes affaires, un jugement ſolide, un diſcernement fin & délicat, pour démêler tous les reſſorts des paſſions des hommes, leurs intrigues & leurs intérêts particuliers, peuvent à peine ſuffire pour s'attirer quelque eſtime & pour faire du fruit dans un grand dioceſe. Le ſaint compare tous ces gens à des inſenſés, qui, ne connoiſſant point les forces & la portée de leur eſtomac ſe chargent indiſcretement de toutes ſortes de viandes qu'ils ſont obligés de rejetter, & s'affoibliſſent enfin de telle maniere qu'ils deviennent inutiles aux autres, & ſe perdent eux mêmes.

On ſçait quels ſont les ſentimens de ſaint Chryſoſtôme ſur la difficulté que vous propoſez. C'eſt un crime digne des plus grandes punitions, dit ce ſaint, que de prévenir ici les ordres de Dieu, ou de courir là où il

Chryſ. hom. 1. in ep. 1. ad Tim.

ne nous appelle pas ; mais ce n'en eſt pas un moindre lorſque ſa volonté nous eſt connue, de s'y oppoſer, & de ne pas faire ceſſer toute réſiſtance. Il demande en un autre endroit quelles ſont les marques de la volonté de Dieu dans ces occaſions ? Et il avoue ingénuement que les plus ſûres & les plus certaines, ſont la voix du peuple, celle des princes, & ſur-tout celle des miniſtres de l'Egliſe.

De Sacerd. l. 1. c. 4.

Synef. ep. 105.

« Si l'Empereur & ſes Miniſtres me » menacent, diſoit un ſaint Evêque » des premiers ſiécles, la crainte des » ſupplices commencera de m'ébran- » ler : mais ſi un Concile provincial, ſi » mon Archevêque, ſi les ſaints Con- » feſſeurs de l'Egliſe, ſi les Prêtres, ſi » les Diacres veulent abſolument que » je ſois Evêque, alors je croirai que » Jeſus-Chriſt le veut, & j'obéirai » humblement à ſa voix : enfin il faut » réſiſter aux hommes, mais il ne faut » jamais réſiſter à Dieu, ſous quelque » prétexte que ce ſoit. »

Saint Grégoire de Rome en donne la raiſon dans ſa lettre à Jean, Patriarche de Conſtantinople, & à Ci-

riaque ſon ſucceſſeur. « Vous m'ap-
» prenez, leur dit-il, l'extrême répu- Greg. l. 6. ep. 4.
» gnance que vous avez de vous ſou-
» mettre au choix qui a été fait de
» votre perſonne pour gouverner cette
» grande Egliſe ; & je ne puis que je
» ne loue votre conduite ; mais c'eſt
» par cet endroit même que je vous
» exhorte à ne pas réſiſter davantage :
» car ſi les dignités de l'Egliſe doi-
» vent être refuſées à ceux qui les re-
» cherchent & qui les aiment, elles
» doivent au contraire être données à
» ceux qui les fuient, & qui s'en éloi-
» gnent. Alors ce ſeroit témoigner
» n'avoir point d'amour pour Jeſus-
» Chriſt, qui ayant quitté les dou-
» ceurs ineffables qu'il goûtoit dans le
» ſein de ſon Pere pour venir en ce
» monde travailler au ſalut des hom-
» mes, nous a appris par ce grand
» exemple à préférer le ſalut du pro-
» chain à notre propre ſatisfaction ».

Il prouve l'un & l'autre par l'exemple d'Iſaïe & de Jérémie : « Celui-ci, Ibid.
» dit-il, s'excuſe ſur le commande-
» ment que Dieu lui fait d'aller prê-
» cher à ſon peuple ; mais ces ordres

» lui étant réïtérés, il ſe ſoumet en-
» fin, & fait céder ſes inclinations
» particulieres & ſes répugnances aux
» volontés abſolues de ſon ſouverain.
» L'autre ne témoigne pas tant d'op-
» poſition; mais d'un autre côté, il
» prend ſes précautions, & ſe raſſure
» contre ſon indignité en voyant un
» Ange qui le purifie avec le feu ſa-
» cré. Allez, donc, conclut ce grand
» Pape, allez hardiment là où Dieu
» vous appelle pour le ſervice de ſon
» Egliſe, lorſque d'une part vous ſerez
» ſûrs de ſa vocation, & que de l'au-
» tre vous aurez des preuves certaines
» que votre cœur eſt purifié auſſi bien
» que vos lévres, & que le feu divin
» a conſumé toute la rouille & tous
» les déſirs déréglés ».

On pourroit prouver la même choſe, par l'exemple de ſaint Hilaire, de ſaint Martin, de ſaint Fortunat, de ſaint Céſaire, & de tant d'autres ſaints Evêques qui ont fait tous leurs efforts & employé toute leur induſtrie pour éviter l'épiſcopat dont on vouloit les charger; mais qui enfin ſe ſont rendus aux ſaintes violences qu'on leur a fai-

tes. Tous ſe ſont conduits par cette régle, qu'il faut fuir autant qu'on peut une dignité ſi redoutable ; & qu'il faut enfin céder aux volontés de Dieu, lorſque nous voyons que toutes nos réſiſtances ſont inutiles, & qu'il nous déclare, par la bouche de ſes ſerviteurs, qu'il nous veut dans cet état.

Un ſeul cas en eſt excepté : c'eſt celui d'une indignité poſitive qu'on ne peut ſe diſſimuler à ſoi-même ; elle conſiſte, ſelon les Saints, à ſçavoir ſa vie ſouillée de quelque crime conſidérable. Alors, diſent-ils, il n'y a point d'inſtance, point de prieres, point de violence, point de néceſſité de l'Egliſe qui doivent nous faire céder, & on doit perſiſter courageuſement juſqu'à la fin dans le refus qu'on a fait de l'épiſcopat, dont on ſçait intérieurement qu'on s'eſt rendu indigne par quelque action criminelle.

C'eſt ainſi que s'en explique ſaint Grégoire, dans une lettre qu'il écrivit au clergé de Syracuſe ſur le choix qu'il avoit fait d'un Prêtre nommé Trajan, pour occuper le ſiége épiſcopal de cette ville. « Si vous n'en trouvez point de Greg. l. 4. ep. 19.

» plus digne, leur dit ce ſaint Pape, » contraignez-le d'accepter cette char- » ge, pourvu qu'il ne ſe ſente point » coupable d'aucun crime : car alors » quelque violence que vous lui puiſ- » ſiez faire, il ne doit point ſe rendre ».

Saint Avit, Archevêque de Vienne en Dauphiné, moins illuſtre par ſa naiſſance, quoique neveu d'un Empereur Romain, que par ſa doctrine & par ſa piété, eſt de même ſentiment. « Que tous ceux, dit ce grand Prélat, » qui ſont appellés aux premieres di- » gnités de l'Egliſe, conſidérent at- » tentivement s'ils n'ont point ſouillé » l'innocence de leur baptême, & » effacé par quelque crime l'image de « l'homme nouveau qu'ils y ont reçue ; » s'ils ſe trouvent dans cet état, il leur » eſt défendu de paſſer outre: car enfin » ils ne peuvent ignorer quel Apôtre » l'a ainſi ordonné par ces paroles : *il* » *faut qu'un Evêque ſoit irréprehen-* » *ſible* ».

Dans les frag. d'Hom. de S. Avit, donnés par le P. Sirmond.

Mais perſonne ne s'eſt expliqué plus fortement ſur ce ſujet que ſaint Chryſoſtôme. « Il eſt de votre devoir auſſi- » bien que de votre honneur, dit-il,

Chryſ. l. 4. de Sacerd. c. 2.

» de ne pas vous arrêter à la multitude
» de ceux qui vous appellent à l'épiſ-
» copat, & qui emploient même la
» force & la violence pour vous y con-
» traindre; mais vous devez aupara-
» vant vous examiner vous-même, &
» peſer attentivement quel eſt l'état
» de votre ame, quelles ſont vos for-
» ces, quelle eſt votre capacité. Y a-t-il
» au monde un homme aſſez inſenſé
» pour entreprendre un ſuperbe bâti-
» ment s'il n'eſt architecte ? En voit-
» on qui veulent ſe mêler de traiter
» des malades ſans avoir étudié en mé-
» decine, quelque ſollicitation qu'on
» leur en faſſe ? Ont-ils honte de dire
» à ceux qui les preſſent, qu'ils ne
» ſont pas aſſez expérimentés dans ces
» arts? Et vous croirez pouvoir vous
» diſculper au jugement de Dieu
» d'avoir entrepris la guériſon de tant
» d'ames, ſans les talens néceſſaires
» pour cela, en diſant qu'on vous y a
» forcé ? Quoi ! dans les moindres
» affaires temporelles, où il ne s'agit
» que d'un peu de bien, nous ſçau-
» rons nous débarraſſer des inſtances
» & des empreſſemens de nos amis,

» lorſque nous voyons qu'il y a du riſ-
» que pour nous ; & dans l'adminiſ-
» tration d'un évêché où il y va de
» notre ſalut & de la perte éternelle
» de nos ames, nous croirons, malgré
» notre indignité, en être quittes pour
» dire, la crainte de déplaire à tels &
» tels qui nous y ont contraints, nous
» l'a fait accepter ? »

CHAP.

CHAPITRE TROISIÉME.

Des conditions néceſſaires pour entrer dans l'Épiſcopat.

PREMIERE QUESTION.

Peut-on s'aſſurer qu'on a toutes les qualités néceſſaires pour être un bon Evêque, lorſqu'on n'eſt entré dans cette charge que par la néceſſité de l'obéiſſance ?

R. QUoique la vocation ſoit la premiere & la principale de toutes les conditions qui rendent une entrée légitime dans les dignités eccléſiaſtiques, elle n'eſt pas cependant l'unique ; & ſi elle met la conſcience en repos de ce côté-là, elle ne ſuffit pas pour croire qu'on remplira exactement tous ſes devoirs, & qu'on a tous les talens néceſſaires ; je ne dis pas pour s'en bien acquitter, mais ſeulement

pour s'y ſauver : c'eſt quelque choſe que d'entrer dans l'épiſcopat par Jeſus-Chriſt, par ſon inſpiration, par ſa volonté ; mais ce n'eſt pas aſſez. Perſonne ne doute que Judas ne fût entré par cette porte, lui qui étoit l'un des douze que le fils de Dieu avoit choiſis. Cependant il ſe perdit : combien d'appellés, ſelon Jeſus-Chriſt ; & cependant combien peu d'élus. Lors donc que le Sauveur nous dit dans ſon Evangile, *que ſi quelqu'un eſt entré par lui, il ſera ſauvé* ; il ne veut nous apprendre autre choſe, ſinon que le ſeul défaut de l'entrée eſt capable de nous perdre ; au lieu que celui qui eſt entré par la porte qui eſt Jeſus-Chriſt, eſt en état de ſalut, quoiqu'il puiſſe encore dans la ſuite ſe perdre par ſa faute, comme il arriva à ce malheureux diſciple.

Joan. x. 9.

On peut dire que leur condition eſt encore plus ſuſpecte & plus dangereuſe : car enfin les hommes qui nous appellent au miniſtere ſacré de la part de Jeſus-Chriſt même, dont ils tiennent ſa place, ſe peuvent tromper ; au lieu que le Sauveur ne pouvoit ſe

tromper dans le choix qu'il faiſoit de ſes Apôtres. Il en connoiſſoit le fort & le foible, il ſçavoit juſqu'aux moindres diſpoſitions de leur intérieur; les replis les plus ſecrets de leur conſcience ne lui étoient point cachés; & il eſt même aſſez vraiſemblable que dans le moment qu'il fit l'honneur à Judas de le mettre au nombre de ſes Apôtres, il avoit alors toutes les qualités requiſes pour cet emploi, & qu'il ne lui manquoit que la fidélité à la grace dont le défaut fut la cauſe de ſa perte.

Il n'en eſt pas de même de ceux qu'il a établis en ce monde pour tenir ſa place, & perpétuer le miniſtere de ſon ſacerdoce dans l'Egliſe. Ce ſont des hommes, & par conſéquent ſujets à ſe tromper. Leurs lumieres ſont bornées, ils ne voient rien dans le ſecret des cœurs, ils ſe trouvent obligés de fonder leur jugement ſur ce qui paroît à leurs yeux; les apparences ſont les ſeuls guides qui les conduiſent, & rien n'eſt plus trompeur que ces apparences.

Combien en voit-on qui ſçavent ſe cacher durant pluſieurs années, &

montrer les dehors d'une vertu qu'ils n'ont jamais poſſédée ? On ſe met à la ſuite d'un ſaint Evêque, ou bien on entre dans un Séminaire de réputation pour s'y faire connoître ; on y affecte un extérieur grave & auſtere, on témoigne un grand zèle pour le ſalut des ames & pour la gloire de Jeſus-Chriſt ; on prend part à tous les intérêts de l'Egliſe, on s'y abbaiſſe juſqu'aux moindres fonctions eccléſiaſtiques, on inſtruit les enfans, on viſite les pauvres, on fait des charités, on aſſiſte les malades, on ſe montre infatigable. La modeſtie aſſaiſonne toutes ces actions de charité, on eſt le premier à condamner le faſte & l'ambition des autres, on cenſure juſqu'aux moindres défauts du prochain, on ſoupire après ces tems heureux & ces ſiécles d'or où l'humilité & la ſimplicité faiſoient le plus bel ornement de l'épiſcopat : qui n'y ſeroit pas trompé, & qui peut tenir contre de ſi belles apparences ?

Cependant, n'a-t-on pas vu de ces prétendus modéles de vertu changés en d'autres hommes, du moment qu'ils ont obtenu ce qu'ils ſouhaitoient, &

qu'ils ſe ſont vus élevés à la prélature. Ce n'eſt plus alors cette douceur & cette humilité qui charmoit ; des airs impérieux en ont pris la place. On s'érige en ſouverain dans ſon dioceſe, on commande avec fierté, on ne parle que de ſon pouvoir & de ſon autorité ſuprême, on menace de la Cour, on vante ſa qualité, on mépriſe les petits, on flatte les grands, on vit dans l'oiſiveté & dans le luxe, & on ſe rend par cette conduite mépriſable devant Dieu & devant les hommes. Que dire de pareils miniſtres ? Que ce ſont des loups qui s'étoient cachés durant quelque tems ſous la peau d'une brebis.

Ces maux ſont preſque inévitables. Toute la ſageſſe & la prudence humaine ne peuvent prévenir ces malheurs ; & c'eſt ce qui a fait dire à un grand Pape, qu'il faut que ceux qui ſont chargés de diſtribuer les dignités de l'Egliſe, & de donner les évêchés, ſoient des anges & des prophetes : des anges pour monter au ciel & découvrir la volonté de Dieu ; des prophetes pour pénétrer l'avenir, & répondre du mérite de l'homme : des S. Greg.

anges pour ne pas ſe fier à l'extérieur ; & ſonder juſqu'aux diſpoſitions les plus ſecrettes du cœur ; des prophetes pour connoître ce qu'ils ſeront un jour, & le fond qu'on peut faire pour l'avenir ſur leur conduite préſente, afin qu'on ne leur reproche pas dans la ſuite d'avoir donné de mauvais miniſtres à l'Egliſe.

Mais je veux que l'hypocriſie n'ait eu aucune part à cette affaire, & que celui qu'on a élevé à ce miniſtere ſi redoutable fût tel au dedans qu'il paroiſſoit au dehors. Le changement de condition ne change-t-il pas ſouvent les cœurs ? Tel qui étoit humble dans la dépendance, devient fier & orgueilleux lorſqu'il a une fois le pouvoir en main. Celui qui étoit ſobre & modéré n'ayant qu'un petit revenu, s'abandonne facilement au luxe & à la vanité, lorſqu'il voit de grandes ſommes dans ſes coffres ; & le défaut d'occaſions & de moyens de faire mal, fait une partie de la vertu des hommes. Rien n'eſt donc moins raiſonnable que de ſe croire en ſûreté, & de s'imaginer avoir toutes les qualités requiſes

pour être un ſaint Evêque du moment qu'on ne l'a point recherché, & qu'on ne s'eſt ſervi d'aucune voie humaine pour s'attirer cet honneur. Un ange deſcendu du ciel pour nous aſſurer que notre vocation eſt légitime, qu'elle vient de Dieu, & que le ciel l'approuve, pourroit à peine nous donner cette ſécurité. Mais ſans recourir aux miracles, il y a d'autres regles qui doivent ſervir de conduite & à ceux qui donnent ces poſtes élevés, & à ceux qui s'y engagent : la fidélité & l'exactitude à les ſuivre, peuvent calmer toutes les inquiétudes de la conſcience la plus timorée.

DEUXIÉME QUESTION.

Quelle eſt cette premiere regle?

R. Après que ſaint Paul a déclaré que perſonne ne doit s'attribuer l'honneur de la prélature, mais qu'il doit y être appellé de Dieu ainſi que Jeſus-Chriſt l'a été de ſon Pere, il nous apprend que cette premiere grace doit être entée ſur celle du baptême & de Hebr. 5. 4 & ſeq.

l'adoption divine, comme elle eſt entée en Jeſus-Chriſt ſur ſa filiation naturelle; & que ſi Dieu établit ſon fils dans la perfection de ſon ſacerdoce par ſa réſurrection, qui eſt une nouvelle naiſſance qui le ſépare de la terre, & le met en état de ne plus vivre que pour Dieu, il ſe doit faire quelque choſe de ſemblable dans tous les Evêques; c'eſt-à-dire, que la premiere choſe qu'ils doivent faire lorſqu'ils ſont appellés à cette ſuprême dignité, eſt d'examiner s'ils n'ont point rompu le ſceau de l'alliance & de l'adoption divine qu'ils ont reçue dans le baptême; s'ils n'ont point ſouillé cette robe d'innocence, & s'ils ſont demeurés juſqu'alors fideles à Dieu, & inviolablement attachés à ſes loix.

En effet, ſi la pénitence peut ſuffire pour faire ſon propre ſalut, l'innocence a toujours été requiſe pour exercer le miniſtre du ſalut envers les autres; & comme les plus grands talents, les mœurs les plus pures, les meilleures intentions, ne peuvent ſans la vocation, juſtifier l'entrée dans un état ſi ſaint; de même la meilleure vocation devient

devient inutile par une vie corrompue & toute ſéculiere.

Perſonne n'eſt digne du ſouverain ſacerdoce, dit le grand ſaint Léon parlant des Evêques, qu'il n'ait depuis long-tems fait un apprentiſſage de la vertu, qui par de continuels efforts, n'ait tâché d'avancer dans la perfection, qui n'ait vécu ſous les yeux & ſous la conduite de ſes paſteurs, & qui, après avoir gardé les interſtices que les canons ordonnent, n'ait fait agir & profiter en lui la grace du miniſtere. La raiſon qu'en donne ce grand Pape, c'eſt que l'épiſcopat eſt, pour ainſi parler, le prix & la récompenſe d'une ſainte vie, qu'on aura paſſée dans le travail & la mortification chrétienne, dans une innocence angélique, & dans une attention continuelle ſur ſes mœurs & ſur ſa conduite. S. Leo. ep. 85. ad Epiſc. Aſtic.

L'Egliſe a donc toujours regardé ſes miniſtres comme une race choiſie, une nation ſainte, un peuple conquis, qui s'eſt toujours conſervé dans la charité & dans l'amour de Dieu en gardant cette innocence premiere qu'il S. Petr. c. 2. 9.

n'a jamais violée. Ce ſont, dans ſes intentions, autant d'enfans bien nés qui étant toujours demeurés dans la crainte & dans le reſpect qu'ils doivent à leur pere, n'ont beſoin ni du ſecours de leurs larmes, ni de punitions ſéveres, ni de mortifications humiliantes pour appaiſer ſa colere, qu'ils n'ont jamais irritée, quoiqu'ils ſoient obligés par quantité d'autres conſidérations de ſurpaſſer le reſte des chrétiens dans les pratiques de l'humilité & de la pénitence; & qu'une vie douce, molle & relâchée, ne ſoit pas moins indigne d'un miniſtre de Jeſus-Chriſt que d'un apôtre, puiſqu'à préſent ils en tiennent la place, & en font les fonctions.

C'eſt dans cette vue qu'elle n'admet point les pécheurs aux fonctions ſacrées; on en voit les défenſes très-expreſſes dans le concile de Nicée, dans le concile de Valence, dans le premier concile d'Orléans & dans pluſieurs autres. Saint Baſile & ſaint Grégoire le Grand, font voir quelle a été ſon exactitude à les priver de leurs miniſteres, lorſque leurs péchés lui ont

• Concil. Nic. c. 2. Concil. 1. Valent. c. 4. Conc. 1. Aurel. c. 5.

Baſil. ep. 2. ad Amphil.

été connus ; & afin qu'on ne diſe pas qu'elle a changé de conduite, & que des régles ſi ſaintes ne ſont plus en uſage, le concile de Trente les a renouvellées, & déclare expreſſément qu'on ne doit élever au gouvernement des Egliſes, & à la charge des ames, que ceux qui depuis leur enfance, auront paſſé par toutes les épreuves eccléſiaſtiques, & donné pendant toute leur vie des marques d'une piété ſincere.

Concil. Trid. ſeſſ. 6. de Reform. c. 1.

Dans la ſeptiéme ſeſſion, il renouvelle la conſtitution d'Alexandre III, & les décrets du concile de Latran, qui défend de donner aucun évêché qu'à ceux dont la vie ait toujours été édifiante, & qui ſe ſoient rendus recommandables par une longue ſuite de vertus.

Seſſ. 7. de Reform. c. 1.

Dans la vingt-deuxiéme ſeſſion, il veut qu'on obſerve exactement les régles des ſaints canons touchant les qualités qu'ils exigent dans ceux à qui on confie le ſoin des Egliſes cathédrales, particulierement ſur le ſujet des mœurs, qu'il veut être ſi pures & ſi innocentes qu'ils n'aient pas la moindre

C. 2. de Reform.

choſe à ſe reprocher dans une matiere ſi importante.

Sess. 24. c. 1. de Reform. Dans la ſeſſion vingt-quatriéme, il ordonne qu'on faſſe une recherche exacte de la conduite de ceux qu'on deſtine aux évêchés; qu'ils ſubiſſent un examen rigoureux, qu'on s'informe ſoigneuſement de leur conduite, & que ſi on trouve la moindre tache dans leurs mœurs, ils ſoient exclus pour toujours de cette ſuprême dignité. Il en charge la conſcience de ceux qui ont le droit de faire ces élections, & leur déclare qu'ils ſeront coupables au jugement de Dieu de tous les péchés que commettront ceux qu'ils éliſent, s'ils ont égard dans leur choix à d'autres choſes qu'au mérite & à la vertu, ou s'ils ſe laiſſent aller aux prieres, aux ſollicitations, aux importunités, ou aux affections de la chair & du ſang.

La raiſon qu'en donne le concile, eſt que nous avons affaire à un Dieu ſi jaloux de la pureté & de l'innocence de ſon Egliſe, qu'il ne peut y rien voir de déréglé, & qu'il eſt impoſſible que toute l'Egliſe ne s'en reſſente, ſi l'E-

vêque eſt vicieux : car comment pouvoir conſerver la ſanté du corps, ajoute-t-il, ſi le chef eſt malade ? On voit la même choſe dans le concile général de Lyon ſous Grégoire X.

Concil. Lugd. *Licèt* canon.

Autrefois lorſqu'on vouloit ſacrer un Evêque, le Métropolitain ſe tranſportoit ſur les lieux ; & après avoir fait aſſembler le peuple & le clergé dans le parvis de l'Egliſe, il demandoit tout haut : *Qui vous a obligé de choiſir un tel pour votre Evêque ?* Alors l'Archiprêtre prenoit la parole, & répondoit : *C'eſt ſa modeſtie, c'eſt ſon humilité, c'eſt ſa patience, c'eſt ſa chaſteté, en un mot, ce ſont toutes les vertus chrétiennes* que nous lui avons vu pratiquer avec beaucoup d'édification ; & le peuple confirmoit le témoignage de l'Archiprêtre par ces paroles : *Cela eſt ainſi, cela eſt ainſi.* L'élu n'étoit point préſent à cette enquête, afin que chacun eut la liberté d'en dire tout le bien ou le mal qu'il voudroit. Le moindre défaut ſur les mœurs ſuffiſoit pour lui donner l'excluſion.

Pontific. Rom. de conſecr. Ep. in fine.

Quoique cet examen ſi utile & ſi néceſſaire ne ſoit plus en uſage ; il ſe

fait néanmoins quelque choſe de ſemblable encore à préſent. Le conſécrateur demande à l'élu : *Etes-vous dans la réſolution de fuir toute ſorte de mal & d'embraſſer toute ſorte de bien?* L'élu répond: *c'eſt mon deſſein.* Le conſécrateur continue: *Etes-vous dans la réſolution de garder une chaſteté inviolable & de vivre dans une grande ſobrieté? J'y ſuis réſolu,* répond l'Elu. Il lui fait les mêmes demandes ſur le ſujet de l'humilité & de la patience; & après s'être aſſuré de ſes bonnes diſpoſitions ſur toutes ces vertus, il paſſe à quelque choſe de plus parfait, ou plutôt à la perfection même du chriſtianiſme, en lui demandant s'il eſt bien réſolu de ne plus vivre que pour Dieu, & de renoncer pour toujours aux affaires du ſiécle ? Le nouvel Evêque le promet, c'eſt-à-dire, qu'il s'engage à mener une vie nouvelle, dont l'eſprit de Jeſus-Chriſt eſt l'ame & le principe; qu'il conſent à mourir au monde, à ſes biens, à ſes honneurs, à ſes plaiſirs, non-ſeulement par la diſpoſition de ſon cœur, qui eſt une obligation commune à tous les chrétiens, mais encore dans un déta-

chement actuel de toutes ces choſes ſenſibles ; ſemblable à celui des Apôtres dont il embraſſe la vie, dont il tient la place, & dont il va exercer le miniſtere par une ſucceſſion non-interrompue.

Cependant comme l'épiſcopat eſt un état de perfection, ſelon tous le Peres, & qu'il faut l'avoir acquiſe, avant que d'y entrer, il eſt clair que celui que l'Egliſe deſtine à un rang ſi élevé, ſe tromperoit groſſierement s'il s'imaginoit que pour l'en rendre digne, il lui ſuffit, lorſqu'il ſera une fois Evêque, de travailler à acquérir cette perfection. Il y doit être, dès le premier pas qu'il fait dans ce redoutable miniſtere ; il n'eſt plus tems de dire, je deviendrai parfait à meſure que j'avancerai en âge, je détacherai mon cœur de toutes les choſes périſſables, j'entrerai dans les ſentiers étroits de l'Evangile, & je deviendrai un digne miniſtre de ſes autels : c'eſt prendre le change, & ſe contenter de quelques deſirs de perfection pour la perfection même.

C'eſt ce qui ne peut être conteſté

qué par ceux qui ſont dans une ignorance groſſiere de la ſainteté de l'état épiſcopal, qui n'y ont jamais fait aucune attention, ou qui n'ont rien lu de ce que les Saints nous en ont appris; & quoiqu'il n'y ait ici aucune diverſité de ſentimens parmi les Docteurs, je veux bien ne pas prendre les choſes ſi haut, & me contenter de ce que les moins éclairés ſeront obligés d'avouer. Il n'y a perſonne qui ne convienne que celui qui entre dans l'épiſcopat doit au moins avoir acquis la perfection eſſentielle au chrétien, c'eſt-à-dire, qu'il doit être ſi dégagé du monde & de tous ſes amuſemens, qu'il ſoit pauvre dans l'abondance, chaſte dans les plaiſirs, tempérant dans la bonne chere, appliqué à Dieu dans le commerce que la néceſſité de ſa condition l'oblige d'avoir avec les hommes; enfin il faut que comme l'éternité bienheureuſe, & le regne de Dieu qu'il demande tous les jours ſont ſon unique partage, l'un & l'autre faſſe auſſi l'objet principal de toutes les actions de ſon eſprit, & de tous les mouvemens de ſon cœur; ſans cela, ni les Rois, ni les

Princes, ni les Courtiſans, ni les Gens de guerre, ni les Juges, ni les Marchands, ni ceux des autres profeſſions ne peuvent eſpérer de ſalut. Or c'eſt ſur ce grand principe que doit s'examiner celui qu'on appelle à l'épiſcopat; il doit voir ſi c'eſt ainſi qu'il a vécu juſqu'à préſent, & s'il s'eſt acquitté de toutes ces obligations qui ſont des ſuites néceſſaires du baptême & de ſon premier engagement au chriſtianiſme. Vous êtes morts, dit ſaint Paul à tous les chrétiens, & votre vie doit être cachée en Dieu avec Jeſus-Chriſt; la vie de la grace que vous avez reçue dans le baptême, vous oblige à n'avoir plus de goût que pour les choſes du ciel, & à être inſenſible pour celles de la terre, c'eſt-à-dire, qu'il ne ſuffit pas à un véritable chrétien de chercher Dieu par la foi, & d'obéir à ſa loi; il faut encore qu'il goûte les choſes de Dieu, qu'il marche avec joie dans la voie de ſes commandemens, qu'il ne ſoit non plus touché qu'un mort des plaiſirs, des honneurs & des richeſſes du monde; enfin qu'il n'ait plus de vie, Coloſ. 3. 1. & ſeq.

d'eſprit, & de cœur que pour le ciel.

Si celui qu'on veut faire Evêque ſe trouve dans ces heureuſes diſpoſitions, il peut ceſſer de s'oppoſer à ſon ordination, & il y a quelque ſujet de croire que Dieu bénira ſes bonnes intentions, & ſoutiendra ſa piété & ſon zèle ; ſans cela ce ſera une lampe dans l'Egliſe qui ne jettera que de la fumée ſans donner aucune lumiere, ainſi que parlent les ſaints : en voici quelques raiſons.

1°. L'Evêque doit être l'exemple de tout ce grand peuple qui eſt commis à ſes ſoins & à ſa direction. Si ſa probité, ſa piété, diſons plus, ſi ſa ſainteté n'eſt univerſellement reconnue, comment le ſuivre, comment l'imiter, comment ſe former ſur ſa conduite, comment redreſſer ſes voies ſur les ſiennes ? Comment les foibles & les forts, les parfaits & les imparfaits trouveront-ils dans ſa vie & dans ſes mœurs, un juge qui les condamne, une régle qui les conduiſe, un flambeau qui les éclaire, une voix qui les anime, un ſel qui les préſerve de la corruption, un médecin qui les guériſſe,

un Ange qui leur montre les voies du ſalut ? En un mot, ils ſont le modéle de tout le troupeau de Jeſus-Chriſt, comme dit le Prince des Apôtres, & comment ſervir de modéle ſans être parfait ? 1. Petr. 4. 3.

2°. L'Evêque, en qualité de Juge & de Pere, doit corriger ſes enfans, les reprendre de leurs fautes, leur faire appercevoir leurs foibleſſes, leur montrer leurs égaremens : comment reprendre dans les autres ce qu'ils peuvent reprendre en nous ? Et n'auroient-ils pas ſujet de nous faire ce reproche de l'Evangile : *Médecin, guériſſez-vous vous-même.* Luc. 4. 23.

3°. Enfin l'Evêque eſt l'époux de l'Egliſe. Quelle vertu & quelle ſainteté ne demande pas une ſi auguſte qualité ! il la partage avec Jeſus-Chriſt, il entre dans toute la plénitude de ſon ſacerdoce & de ſon épiſcopat ; ou plutôt il ne fait avec lui qu'un ſeul Prêtre, un ſeul Evêque, un ſeul époux de l'Egliſe ; comment veut-on après cela qu'il puiſſe ſe diſpenſer d'entrer dans ſa ſainteté, & n'avons-nous pas ſujet de dire, que l'inno-

cence & la ſainteté ſont la premiere condition pour entrer dans l'épiſcopat après une vocation légitime ?

TROISIÉME QUESTION.

Eſt-il néceſſaire que ceux qu'on deſtine à l'épiſcopat aient fait profeſſion de tout tems de cette éminente vertu que vous exigez, & ne ſuffiroit-il pas qu'on fût bien aſſuré de leur converſion ?

Cap. præced. *R.* Quoique nous ayons déja fait voir par le témoignage de ſaint Léon, & par l'autorité du concile de Trente, qu'il faut que ceux qu'on veut revêtir de cette charge, aient paſſé depuis leur enfance par toutes les épreuves eccléſiaſtiques, & aient donné pendant toute leur vie des preuves d'une piété ſincere; que pour plus grande aſſurance de l'in-
Seſſ. 23. c. 5. tégrité de leurs mœurs, cette ſainte aſſemblée ait ordonné qu'on prendra des lettres teſtimoniales de leurs maîtres, & de ceux qui ont eu ſoin de leur éducation ; & qu'enfin un mois avant leur ordination, on affichera leur

nom publiquement, afin que ſi quelqu'un a remarqué quelque vice dans leur conduite on en ſoit averti : cependant comme l'Egliſe s'eſt diſpenſé quelquefois de ſuivre des loix ſi juſtes & ſi raiſonnables pour élever à l'épiſcopat des perſonnes, qui peu auparavant, avoient mené une vie aſſez mondaine ; il eſt néceſſaire d'expliquer quelles ſont ſes intentions ſur ce ſujet, & de faire voir quel eſt ſon eſprit & ſa conduite dans une matiere ſi importante.

S. Paul a été fait Evêque après avoir long-tems perſécuté l'Egliſe & blaſphémé ſouvent le nom adorable de Jeſus-Chriſt. Saint Ambroiſe a paſſé tout d'un coup à l'épiſcopat, lorſqu'il n'étoit encore que catéchuméne, engagé dans les affaires du monde & dans la magiſtrature. Saint Auguſtin avoit mené une vie diſſolue avant ſa converſion, & l'on trouve quelqu'autres exemples ſemblables dans l'hiſtoire eccléſiaſtique : cependant ces exemples ſont rares, & ce ſont des faits particuliers, qui non-ſeulement ne peuvent pas tirer à conſéquence pour les autres, mais qui portent tous avec eux

leur propre juſtification. Saint Paul n'avoit péché que par ignorance, comme il le dit lui-même ; un zèle aveugle & ſans connoiſſance l'avoit engagé dans ces excès, il croyoit rendre ſervice à Dieu en perſécutant l'Egliſe naiſſante, cela méritoit quelque indulgence. D'ailleurs ſa vie étoit irréprochable, perſonne de ſon tems n'obſervoit la loi de Moïſe avec plus d'exactitude, ſes mœurs étoient très-pures & très-innocentes ; & cependant il fallut un miracle, une vocation extraordinaire, un commandement exprès de Dieu, qui de toute éternité l'avoit choiſi pour en faire un grand Apôtre & un ſaint Evêque : c'eſt ainſi que dans la perſonne d'Ambroiſe on vit en peu de jours d'un Magiſtrat paroître un grand Archevêque, après que Dieu eût délié la langue d'un enfant pour faire connoître ſes volontés à l'Egliſe de Milan : on ſçait auſſi que tout catéchuméne qu'il étoit, il avoit mené une vie plus réglée & plus innocente que ne font pluſieurs baptiſés. A la vérité, on ne peut pas dire la même choſe de ſaint Auguſtin ; mais

1. ad Tim. 1. 13.

neuf ou dix ans d'une auſtere pénitence, l'innocence du baptême toujours conſervée, ſes grands talens, ſa profonde érudition, & les beſoins preſſans de l'Egliſe d'Hippone, firent paſſer par-deſſus les régles ordinaires, & la ſuite a fait voir que Dieu étoit l'auteur de ce choix. On n'aura jamais lieu de s'en repentir, quand on élevera des Ambroiſes & des Auguſtins à l'épiſcopat.

On ne doit donc pas juger de ſoi-même par ces exemples qui ſont des cas extraordinaires; mais ſuivre les régles de l'Egliſe qui ne veut pas qu'on donne à ſes enfans, pour maîtres dans la vertu, des perſonnes qui n'y ſont encore que novices.

C'eſt ce que tous les Saints nous apprennent ſur ces paroles de ſaint Paul: *Il ne faut pas prendre pour Evêque un nouveau converti.* Ils peſent beaucoup ſur la raiſon qu'en donne l'Apôtre. Il y a ſujet de craindre, diſent-ils avec lui, que lorgueil ne s'empare de ſon eſprit, en ſe voyant tout d'un coup ſi élevé, & qu'il ne s'imagine avoir des talens extraordinaires qui ont

1. ad Tim. 3. 6.

obligé l'Egliſe de le choiſir pour ſon Paſteur : alors tout rempli de ſon prétendu mérite, il ſe méconnoîtra facilement ; c'eſt le malheur qui eſt arrivé à Lucifer, & qui arriveroit auſſi infailliblement à cet Ange de l'Egliſe.

Hieron. ep. ad Oceanum.

Rien n'eſt plus touchant que les reproches que fait ſaint Jérôme à ces ſortes de perſonnes qui paſſent tout d'un coup d'une vie mondaine à un état auſſi ſaint qu'eſt l'épiſcopat. « On » vous a vu hier à l'amphithéâtre, leur » dit-il, & on vous voit aujourd'hui » dans l'Egliſe à la tête du clergé ; » hier vous n'étiez qu'un Néophite, » aujourd'hui vous voilà Evêque ; le » ſoir dans le cirque, le lendemain à » l'autel ; quelque tems auparavant » vous étiez parmi les bouffons & les » libertins, à préſent vous voilà le » pere des épouſes de Jeſus-Chriſt, le » conſécrateur des vierges, le défen- » ſeur de leur pureté : quelle honte » & pour vous & pour l'Egliſe ! »

Greg. l. 4. Reg. ep. 50.

« Nous avons appris une choſe qu'on » ne peut aſſez déteſter, dit ſaint Gré- » goire de Rome : on voit des gens » pleins d'ambition, qui ayant ſçu la mort

» mort de quelque Evêques, ſe font » tonſurer & paſſent auſſi-tôt de l'état » laïc au ſouverain ſacerdoce. Ce » ſera là, ſans doute, d'excellens Evê- » ques ! Un homme qui n'a jamais » été Soldat, peut-il tout d'un coup » devenir un bon Capitaine ? Un » homme qui ne s'eſt jamais exercé » dans la milice de Jeſus-Chriſt, n'a- » t-il point de honte de prendre la » conduite des ames les plus religieu- » ſes ? Quelle inſtruction leur don- » nera-t-il, lui qui en toute ſa vie n'a » peut-être jamais aſſiſté à un ſermon ? » Comment corrigera-t-il les fautes » des autres, lui qui n'a pas encore » pleuré les ſiennes comme il faut ? »

Il eſt inutile de dire que ceux dont nous parlons ſont engagés depuis pluſieurs années dans la cléricature, & même dans les fonctions ſacerdotales ; & qu'au contraire, ceux dont parle ſaint Grégoire, avoient quitté depuis peu l'état ſéculier. Ce ſaint Pape fait voir auſſi-tôt qu'il entend parler de tous ceux qui n'ont pas toujours vécu dans la piété, & dont l'entiere & parfaite converſion n'a pas encore été af-

fermie par la pratique d'une longue
Ibid. ſuite de vertus. « Ce que ſaint Paul a
» entendu par le mot de Néophite,
» nous l'entendons à préſent, dit-il,
» de ceux qui n'ont encore qu'une
» foible piété, & qu'on peut appeller
» des novices dans l'art tout divin de
» la conduite des ames : ainſi comme
» ce ſeroit une témerité de charger des
» murailles encore toutes fraîches, du
» poids d'une groſſe charpente, ou
» d'employer à cette charpente des
» bois nouvellement coupés ; ce n'en
» eſt pas une moindre de donner à
» l'Egliſe de Dieu des Prélats dont la
» vertu n'ait pas été long-tems éprou-
» vée ».

Il répéte la même choſe en un autre endroit ; mais ce qu'il ajoute eſt d'autant plus digne d'être remarqué, qu'il écrit pour notre France, & adreſſe ſa Lettre aux plus ſaints Evêques qu'il
L. 7. ep. 12. y eût alors dans le royaume. Il ſe plaint du choix qu'on faiſoit de tant d'indignes ſujets pour gouverner les Egliſes cathédrales : il prédit tous les maux qui en arriveront, & il conclut que pour les éviter à l'avenir, il faudroit

n'élever perſonne à ces hautes dignités, qui ne fût, non-ſeulement ſans tache & ſans défaut, mais qui n'eût encore paſſé par de longues épreuves, & par des exercices aſſidus de tous les ordres inférieurs, afin qu'il apprît ce qu'il doit enſeigner aux autres, qu'il vît devant ſes yeux les grands exemples qu'il doit imiter, & qu'il pût inſenſiblement ſe former dans la conduite qu'il doit tenir; de crainte que celui qui eſt obligé de montrer le chemin du ſalut à ceux qui s'en égarent, ne ſoit aſſez malheureux que de s'égarer lui-même. Il veut qu'il paſſe pluſieurs années dans de longues méditations ſur la loi de Dieu & ſur l'étendue de ſes devoirs, & qu'enfin il ſe fortifie tellement dans la vertu, qu'il devienne dans la maiſon du Seigneur, un flambeau que tous les vents des tentations, des douceurs & des adverſités, ne puiſſent jamais éteindre. Car ſi l'Apôtre, dit-il, veut qu'on éprouve beaucoup celui qui doit entrer dans les moindres ordres, quelle épreuve doit-on faire de celui qu'on deſtine à être le médiateur du peuple auprès de 1. Tim. 3.

Dieu, & à qui on veut confier le salut de tant d'ames? Que si après avoir long-tems mesuré ses forces, il trouve qu'il en ait assez pour porter un fardeau si pesant; qu'il s'en charge, à la bonne heure, avec tous les sentimens de crainte & de respect qu'il doit avoir: mais pour peu qu'il ait sujet de se méfier de lui-même, qu'il se retire, & ne soit pas assez présomptueux pour s'exposer à un péril où il trouveroit infailliblement la perte de son ame, & causeroit celle de beaucoup d'autres.

In 1. Reg. l. 4. c. 5. Il les compare ailleurs à Saül, qui fut rejetté, parce que, semblables à ce malheureux Prince, ils ne sont point solidement établis dans l'amour de Dieu & du prochain, en quoi consiste toute la perfection de la religion.

Greg. Nyss. ut suprà. Saint Grégoire de Nysse fait voir que quelque vertu qu'on ait, si elle est encore naissante, elle n'est point propre pour le gouvernement: il le prouve par l'exemple de Moïse, qui avec toutes ses rares qualités, ne pût au commencement venir à bout d'appaiser les différens qui étoient parmi

les Iſraélites, ce qui l'obligea de ſe retirer ; mais après qu'il eût paſſé quarante ans dans la ſolitude, il reconnut que tout lui ſuccédoit heureuſement. Ce n'eſt pas, ajoute ce Saint, que Moïſe ne fût agréable à Dieu, & que la vie qu'il avoit toujours menée ne fût irrépréhenſible, mais il ſortoit de la Cour de Pharaon où il avoit été élevé, & quoiqu'il y eût vécu dans une entiere ſéparation de tous les faux plaiſirs qui s'y trouvoient, juſqu'à préférer, ainſi que remarque ſaint Paul, les mauvais traitemens qui lui étoient inévitables, s'il retournoit parmi les Iſraélites, à la qualité de petit-fils de Roi, & à tous les enchantemens d'une Cour délicieuſe ; cependant comme il n'avoit pas encore épuré ſon cœur par la retraite, & par l'exercice de la contemplation des choſes céleſtes, Dieu ne bénit point ſa premiere tentative, & lui fit comprendre que ce ne ſeroit que dans la ſolitude qu'il lui enſeigneroit à conduire ſon peuple ; d'où ce ſaint tire cette conſéquence, qu'un homme qui a paſſé preſque toute ſa vie dans les

Hebr. 11. 25.

plaiſirs du monde, ou à la ſuite de la Cour ; ſuppoſé même qu'il y ait conſervé ſon cœur, ſon eſprit & tous ſes ſens auſſi purs & auſſi chaſtes que la loi de Dieu le demande, ne peut ſans une extrême témérité ſe croire capable d'entrer auſſi-tôt dans le gouvernement de l'Egliſe ; mais qu'il doit ſe retirer du monde auparavant, & s'exercer long-tems dans la priere, dans la pénitence & dans les ſaintes méditations, qui l'élevent autant au-deſſus du reſte des Chrétiens, que les Anges le ſont au-deſſus des hommes.

Ep. 8. Une perſonne de qualité nommé Brunon, homme poli, ſçavant & doué de toutes les qualités qui font un galant homme, ſelon le monde, conſulta ſaint Bernard, pour ſçavoir de lui s'il devoit accepter l'archevêché de Cologne, auquel il avoit été élu depuis peu. Il ne lui cacha point les raiſons qu'il avoit d'en douter, & lui découvrit ſincérement qu'il n'étoit point tel intérieurement qu'il paroiſſoit au dehors, ayant ſouillé ſon ame de pluſieurs péchés fort conſidérables. Il appréhendoit néanmoins, diſoit-il, que

Dieu ne lui demandât compte de tous les talens qu'il pouvoit employer ſi utilement au profit de l'Egliſe, & qui demeureroient comme enſévelis, s'il refuſoit la charge qu'on lui préſentoit.

Le ſaint qui ne ſçavoit ce que c'eſt de flatter les Grands, ou de diſſimuler les vérités de l'Evangile, ne fait point difficulté de lui dire qu'il tremble pour lui; qu'il a horreur de le voir paſſer d'une vie criminelle à un état ſi ſaint, tel qu'eſt l'épiſcopat, avant que d'avoir fait de dignes fruits de pénitence; qu'il ne voit rien ni dans l'exemple de ſaint Paul, ni dans celui de ſaint Matthieu ou de ſaint Ambroiſe, ni dans ceux du bon Larron & de la Magdeleine, qui puiſſe lui être favorable, ou le diſpenſer de cette régle générale qui veut qu'on ſçache ſe conduire ſoi-même, avant de conduire les autres, & qu'il doit avoir pitié de ſon ame, en travaillant à ſa propre guériſon, avant que de ſe mêler de guérir celle de ſon peuple: enfin, il le renvoie à ſaint Norbert, qu'il croit, par un profonde humilité, plus éclairé que lui ſur ces.

matieres ; mais il lui en dit assez pour lui faire connoître que s'il vouloit suivre son conseil, il ne penseroit qu'à pleurer ses péchés, & non pas à devenir Evêque.

On voit par toutes ces raisons, & par l'autorité de tant de grands saints, que ni les pécheurs, ni les nouveaux convertis, ne doivent point s'ingérer dans le gouvernement de l'Eglise ; qu'il faut une vertu éprouvée, dont la solidité ait parue en plusieurs occasions ; que tout est à craindre d'une vertu naissante qui ne s'est point encore trouvée dans les grandes épreuves ; & qu'enfin il faut être maître dans la vertu, & non pas disciple pour y conduire les autres. C'est sur ces principes que doivent se régler ceux qu'on veut engager dans l'épiscopat ; il ne suffit pas qu'ils n'apperçoivent aucun crime dans leur vie, il faut qu'ils sentent, pour ainsi dire, qu'ils ne sont pas même capables de s'y laisser aller, & qu'étant destinés à soutenir l'édifice du corps mystique de Jesus-Christ, ils soient des colonnes inébranlables, de crainte que leur chute n'entraîne

n'entraîne après eux celle des autres, & qu'ils ſe trouvent accablés ſous leurs propres ruines. En un mot il faut, ſelon la belle penſée de ſaint Léon, que non ſeulement ils aient le cœur droit, & qu'ils tendent uniquement à Dieu, mais encore qu'ils trouvent dans leur conſcience, tout ce qui leur eſt preſcrit par l'autorité des Apôtres, & par les ordonnances des ſaints canons. Leon. ep. 92.

QUATRIÉME QUESTION.

Le défaut de vertu ne pourroit-il pas être ſuppléé par la naiſſance, par l'érudition, & par d'autres excellentes qualités naturelles?

R. « J'avoue, avec le grand ſaint » Grégoire, qu'on ne doit point éle- » ver au gouvernement de l'Egliſe, » ceux qui étant vertueux, n'ont point » de lumieres, ni de connoiſſances; » mais ſeulement ceux dont la vertu » eſt éclairée par les dons de la ſcience » & de la ſageſſe; qui peuvent faire » ce que Dieu commande, parce qu'ils Greg. in 1. reg. c. 16. v. 9.

» ſont vertueux, & qui peuvent com-
» mander aux autres ce qu'ils doivent
» faire, parce qu'ils ſont ſages. » Mais je ne trouve nulle part que le défaut de vertu puiſſe être ſuppléé par la naiſſance ou par l'érudition, quand il s'agit de donner un Evêque à l'Egliſe : au contraire, je vois par-tout que les ſaints ſe ſont élevés contre cet abus, & qu'ils l'ont regardé comme une profanation de ce miniſtere tout divin, dont l'ame doit être la priere, la vertu & la religion.

Greg. Paſt. p. 1. c. 1. & 8. « Etre élevé à l'épiſcopat, dit un grand » Pape, c'eſt être choiſi pour devenir » le chef & le conducteur du peuple » de Dieu, pour être un exemple de » vertu, & un parfait modele de la » vie évangélique. » Il ne dit pas qu'un Evêque eſt un homme de qualité, puiſſant par ſes biens, par ſa naiſſance, par ſes amis & par ſes alliances ; recommandable par ſes talens & par ſes rares connoiſſances dans les lettres ; *mais un exemple de vertu, & un parfait modele de la vie évangélique.* Il en donne la raiſon en un autre endroit. « Si la ſainte Egliſe, dit-il,

In 1. Reg. c. 16.

» ne choiſit point pour la conduite des
» ames ceux, qui au lieu de ne pen-
» ſer qu'aux choſes du ciel, travaillent
» à paroître habiles & intelligens dans
» les affaires du monde; mais ceux
» qui ſe rendent eſtimables aux yeux
» de Dieu par une vie & une lumiere
» toute intérieure & toute ſpirituelle,
» c'eſt qu'elle eſt perſuadée qu'un vé-
» ritable paſteur ne doit pas procurer
» à ſon troupeau les biens terreſtres &
» périſſables, mais les céleſtes & les
» éternels. »

« Dieu, ajoute-t-il, envoie ſon Prophe- Ibid.
» te pour choiſir entre les fils d'Iſaïe,
» celui qui devoit être Roi d'Iſraël, ce
» qui étoit la figure de l'élection des
« Evêques: mais en même tems il re-
» jette ſon fils aîné, quoique Samuël
» voyant ſa taille & ſa mine avanta-
» geuſe, crut que c'étoit lui qu'il de-
» voit ſacrer. Ne conſidérez point ſon
» viſage, ni la grandeur de ſa taille,
» dit Dieu au Prophete, parce que je
» l'ai rejetté, & que je ne juge point
» des choſes ſelon qu'elles paroiſſent
» aux hommes; car l'homme ne voit

» que le dehors ; mais Dieu voit le » cœur ? »

« Ce jeune homme, continue ce » ſaint Pape, étoit la figure des Sça- » vans qui ſont ſuperbes ; la grandeur » de ſa taille marquoit leurs grandes » connoiſſances : & ſa mine avanta- » geuſe, l'éclat de leurs actions exté- » rieures. Lors donc que Dieu le re- » jette par ces paroles que nous ve- » nons de rapporter, c'eſt comme s'il » diſoit : Les hommes ſe portent aiſé- » ment à eſtimer l'éclat des actions » extérieures & de la ſcience ; mais » pour moi je n'eſtime ni la ſcience, » ni les œuvres, lorſque je vois qu'elles » ne ſont pas fondées dans une véri- » table humilité. »

C'eſt une choſe digne d'être remarqué, que tous les canons qui parlent des conditions néceſſaires pour entrer dans l'épiſcopat, ne diſent pas un mot de la naiſſance, de la qualité, du crédit, des richeſſes, des amis, &c. ils ſe contentent ſeulement de la vertu & de la ſcience. Qu'il ſoit propre à cette dignité, dit le chapitre *Licèt*, par

Cap. *Licèt.* de elect. in 6.

ſes mœurs & par ſa ſcience. Il faut, dit le Concile d'Aix-la-Chapelle, qu'il ſoit pieux & ſçavant, parce que la doctrine ſans la piété le rendra ſuperbe, & la piété ſans la doctrine le rendra inutile à l'Egliſe. Le canon *Poſtulaſtis*, la clémentine *Cùm ejus*, le chapitre *In Lateranenſi*, qui eſt d'Innocent III, veulent qu'ils ſoient recommandables par une vie exemplaire, par une ſainte converſation, & par le témoignage authentique des autres Prélats : enfin tous les canons ſur cette matiere, qu'il ſeroit trop long de rapporter, s'en tiennent là, & diſent tous la même choſe.

Concil. Aquiſgran. can. 2.

Can. *Poſtulaſtis* de cleric. excom.

Clement. *Cùm ejus.* de Conceſ. præb.

Cap. *In Lateranenſi.* de præb. & dign.

Ils ont ſuivi dans leur déciſion la doctrine de ſaint Paul, qui fait une longue énumération à Timothée & à Tite de toutes les qualités d'un bon Evêque, ſans parler de celles où le mérite & la vertu n'ont aucune part. Il le fait, à l'exemple de Jeſus-Chriſt, qui, comme il dit ailleurs, n'a point choiſi les ſages, les nobles & les puiſſans du ſiécle pour établir ſon Egliſe ; mais ce qu'il y avoit de plus vil & de

1. Cor. 1. 26.

plus mépriſable, ſelon le monde, pour montrer le peu de cas qu'il faiſoit de tous ces avantages, & que c'étoit la derniere choſe qu'il falloit conſidérer dans un miniſtere qui n'a rien que de divin.

Ce n'eſt pas que les perſonnes qualifiées doivent être exclues de ces charges; au contraire elles y ſont plus propres que les autres, lorſqu'elles ont un grand fond de religion & de piété, & que d'ailleurs elles ne manquent point de lumieres & d'érudition. La naiſſance eſt ordinairement ſuivie d'une belle éducation, le ſang noble donne de grands ſentimens, des manieres polies & aiſées, un cœur généreux & bienfaiſant, une intrépidité dans les dangers & dans les affaires difficiles, une conſtance inébranlable dans les bonnes réſolutions, une ame capable de tout entreprendre pour la gloire de Dieu & de ſon Egliſe; ſans parler du bien qu'ils peuvent faire aux pauvres par leurs richeſſes, de la facilité qu'ils ont à ſoutenir les droits de l'Egliſe & de protéger les gens de bien par leur crédit & leurs amis. Mais

tous ces avantages deviennent un poiſon mortel, & une ſource infinie de maux & de déréglemens, lorſqu'ils ſont deſtitués de vertus, & qu'un amour de Dieu ſincere & véritable ne domine pas dans leur cœur, leur nobleſſe ne ſert qu'à les rendre orgueilleux. Elevés dans la molleſſe & dans les plaiſirs, ils continuent à mener cette vie; accoutumés à commander aux autres, ils deviennent intraitables ſur le trône de l'humilité, & gouvernent les ames avec un empire tout mondain. Les richeſſes ne leur ſervent qu'à ſe donner plus de liberté & à entretenir le faſte d'une grande maiſon; comme l'étude demande une grande aſſiduité au travail, qu'on ne peut s'y avancer ſans ſe ſéparer des compagnies & ſe priver de beaucoup de plaiſirs; il eſt rare que les perſonnes de qualités qui fuient naturellement la peine, & tout ce qui les gênent, aient ce grand fond d'érudition & de lumieres qui eſt néceſſaire à un Evêque: auſſi voit-on beaucoup plus de perſonnes d'une condition médiocre,

faire de grands progrès dans les ſciences qu'on n'en voit parmi les gens de qualité.

Duchesne. t. 2. p. 108. & 111.

Nous avons dans l'hiſtoire de Charlemagne un beau trait de ſa vie, qui confirme cette vérité. Ce grand Prince qui étoit lui-même fort ſçavant, quoique dans un ſiécle d'ignorance, entreprit de faire refleurir les arts & les ſciences. Pour ce ſujet, il établit un Séminaire, où il aſſembla, ſous de ſçavans maîtres, un grand nombre de jeunes gens de toute condition. Il alloit lui-même de tems en tems les voir & examiner les progrès qu'ils faiſoient dans les ſciences. Un jour, après les avoir interrogés & lu leurs compoſitions, il s'apperçut que les enfans de qualité ne faiſoient rien, & ne ſongeoient qu'à ſe divertir, tandis que les autres s'avançoient notablement dans les études. Sçachez mes enfans, leur dit ce grand Prince, que ſi vous continuez de la ſorte, ce ſera à vous à qui je donnerai tous les évêchés & les abbayes de mon royaume. Pour vous autres, dit-il aux igno-

rans, vous n'aurez jamais aucune part en mes faveurs, & ne vous y attendez pas.

Ainſi loin que la naiſſance puiſſe ſuppléer à la vertu, on peut dire en général que lorſqu'elle n'eſt pas accompagnée de celle-ci ; c'eſt un grand obſtacle à la ſainteté de l'épiſcopat.

C'eſt ce qui a obligé le Concile de Trente à exhorter puiſſamment les Rois & les Princes qui ont le pouvoir de conférer les bénéfices, & ſur-tout les évêchés, de n'avoir égard dans ces occaſions qu'au mérite & à la vertu, & de ne ſe point laiſſer éblouir par l'éclat de la naiſſance & des autres qualités qu'on eſtime ſi fort dans le monde, mais dont l'Egliſe de Jeſus-Chriſt fait peu de cas.

Il y en a cependant qui ſe fondent beaucoup ſur ces ſortes d'avantages, & qui avec une bonne volonté dont ils ſe flattent, & une grande réſolution, à ce qu'ils diſent, de bien faire leur devoir, s'imaginent avoir tout ce qu'il faut pour être d'excellens Evêques, quoiqu'ils avouent n'avoir pas beaucoup de vertu. Ils trouveront leur

condamnation dans ces paroles de ſaint Grégoire que je vais rapporter, & qui ſeules ſont capables de les guérir pour toujours de cette imagination, s'ils veulent y faire toute l'attention néceſſaire. Elles ſont d'autant plus importantes que rien n'eſt plus ordinaire que cet abus, qui entraîne une infinité d'ames dans le précipice.

Greg. Paſt. p. 1. c. 9.

« Ceux qui deſirent les dignités de » l'Egliſe, dit ce grand Pape, ne ſe » propoſent d'ordinaire que d'y ſervir » Dieu ; & quoique ce ſoit un mou- » vement d'ambition qui les pouſſe, » ils ne ſe repréſentent néanmoins que » les œuvres de piété & les grands » biens qu'ils s'imaginent vouloir » faire. Ainſi cachant dans le fond de » leur cœur cette intention ſecrette, » ils n'enviſagent que ce faux deſir du » bien qui les trompe, & qui n'eſt » que ſur la ſurface de leur penſée. » Souvent dans ces rencontres, l'eſprit » de l'homme ſéduit l'homme, & ſe » déguiſe à lui-même. Il feint d'aimer » le bien des ames qu'il n'aime point » en effet, & de ne point aimer la » gloire du monde qu'il aime vérita-

» blement. Dans le deſir qu'il a de
» cette ſuprême dignité, il eſt timide
» lorſqu'il la recherche, & devient
» hardi lorſqu'il la poſſede ; la peur
» qu'il a de ne le pas obtenir le rend
» timide ; mais auſſi-tôt qu'il l'a ob-
» tenue, il l'a conſidere comme étant
» dûe à ſon mérite, & lorſqu'il com-
» mence enſuite à exercer cette charge
» d'une maniere toute humaine, il
» oublie aiſément ces grandes idées
» du bien qu'il s'imaginoit d'abord
» devoir faire. Afin de ne pas donner
» lieu à cette illuſion de notre eſprit,
» il eſt bon de jetter les yeux ſur la
» maniere dont nous avons vécu au-
» paravant ; il eſt bon que chacun con-
» ſidere ce qu'il a fait étant parti-
» culier, & il connoîtra s'il eſt capa-
» ble de faire le bien qu'il ſe propoſe
» dans la conduite des autres : car
» celui qui a été ſuperbe avant ſon
» élevation, ne peut pas devenir hum-
» ble lorſqu'il ſera au-deſſus de tous.
» Celui qui aime les louanges avant
» que d'être loué, ne les mépriſera
» point lorſqu'on le louera ; celui qui
» n'a pas aimé la pauvreté lorſqu'il

» étoit ſeul, ne pourra pas vaincre ou » le faſte ou l'avarice lorſqu'il devien- » dra le dépoſitaire des biens qu'il » doit employer pour le ſoulagement » de pluſieurs. Que chacun donc juge » par les actions de ſa vie paſſée ce » qu'il pourra faire à l'avenir, de peur » qu'ayant une paſſion véritable de » poſſéder une grande dignité, il ne » ſe trompe lui-même par de fauſſes » vues, & par des réſolutions imagi- » naires. »

CINQUIÉME QUESTION.

Croyez-vous que pour être Evêque il faille être fort ſçavant?

R. Après la piété, il n'y a rien ſur quoi doivent s'examiner plus ſérieuſement ceux qu'on appelle à l'épiſcopat; que ſur leur capacité & ſur les lumieres qu'ils ont acquiſes dans les ſciences divines & humaines. Si la doctrine ſans la piété, rend un Eccléſiaſtique ſuperbe, comme nous l'avons dit après le Concile d'Aix-la-Chapelle, la piété ſans la doctrine le

Chap. précédent.

rend inutile à l'Egliſe, & le met hors d'état de s'acquitter de ſon miniſtere : mais il ne faut pas raiſonner de la ſcience d'un Evêque, comme d'un ſimple Eccléſiaſtique, ou de celle d'un Paſteur deſtiné à conduire une Egliſe particuliere ; dans celui-ci, une connoiſſance médiocre des ſaintes Ecritures avec le don de la parole, peuvent lui ſuffire pour remplir ſes devoirs : l'Evêque au contraire, étant une lampe allumée pour éclairer tout le monde, un homme établi de Dieu pour inſtruire un grand peuple & pour diriger leurs conſciences, ſa capacité ne peut être trop étendue, & ſes connoiſſances ne peuvent aller trop loin.

Il eſt redevable à tous ceux qui ont recours à lui, & il ne peut ſe diſpenſer de répondre aux doutes & aux difficultés qui lui ſont propoſés ſur toutes ſortes de matieres, de quelque endroit qu'elles lui viennent. Quel fond inépuiſable de ſcience ne faut-il point pour remplir tous ces devoirs & s'acquitter de toutes ces obligations ?

S'il ſe conſidere outre cela comme le rempart de l'Egliſe qu'elle veut op-

poſer aux chicanes des hérétiques, au poiſon des nouvelles doctrines, aux erreurs des ignorans, aux blaſphêmes des libertins, & généralement à tous les maux dont elle peut être menacée, il trouvera que pour convaincre les uns, pour réfuter les autres, pour arrêter la paſſion de ceux-ci, pour éclairer ceux-là, pour réprimer ces derniers, une érudition médiocre ne peut lui ſuffire.

1. Tim. 3. 2. C'eſt ce qui a obligé ſaint Paul, lorſqu'il a tracé les qualités d'un véritable Evêque, d'exiger de lui non-ſeulement qu'il ſoit habile, qu'il ſoit ſçavant, qu'il ſoit maître en matiere

Ad Tit. 1. 9. de doctrine, mais encore qu'il ſoit capable de convaincre ceux qui s'oppoſent à la vérité : ce qui ne ſe peut faire ſans une profonde ſcience.

Il doit garder avec une fidélité exacte le dépôt de la doctrine céleſte qui lui a été confié, comme dit le même Apôtre ; c'eſt-à-dire, qu'il doit donner à ſes enfans ce qu'il a reçu de ſes peres : ſe rendre le maître des hommes, après avoir été le fidele diſciple de Dieu, de ſes divines Ecri-

tures, de ſes Saints, de ſon Egliſe. S'il ne ſait que peu de choſes, peut-il remplir un devoir ſi important ? Il ne peut donner que ce qu'il a, & n'ayant acquis qu'une partie de ce dépôt ſacré, le reſte demeurera dans l'oubli ; les vérités ſaintes s'affoibliront inſenſiblement dans ſon diocèſe, il ne formera que des ignorans, & on ſçait que l'ignorance du Clergé entraîne après ſoi infailliblement la dépravation des mœurs, qui ouvre la porte à toutes les héréſies.

Si Dieu, dans l'ancien Teſtament, rejette de l'honneur de ſon ſacerdoce, les Prêtres qui avoient négligé de ſe rendre ſçavans, & s'il leur défend d'exercer les fonctions de leur miniſtere, ſera-t-il moins jaloux de cette prérogative dans ceux qu'il honore à préſent de cette dignité, dont l'autre n'étoit que l'ombre & la figure ? Oſée. 4. 6.

« Les lévres du Prêtre, dit-il, dans » un Prophete, ſeront les dépoſitaires » de la ſcience, & c'eſt de ſa bouche » que l'on recherchera la connoiſſance » de la loi, parce qu'il eſt l'Ange du » Seigneur des armées. » L'eſt-il Malach. 2. 7.

Ibid. v. 9. moins à préſent ? Et ſi Dieu menace ces Prêtres ignorans de les rendre vils & mépriſables devant le monde pour avoir négligé de ſe rendre habiles dans leur profeſſion, les miniſtres de la nouvelle alliance, qui eſt une loi de feu, de lumieres & de connoiſſances, n'ont-ils pas encore plus ſujet d'appréhender ces menaces ? Si Dieu avoit ordonné que le grand-Prêtre portât toujours ſur ſon rational ces deux mots écrits en gros caracteres, *la doctrine & la vérité*, pourroit-il voir ſans indignation les ſouverains Prêtres de ſon Evangile deſtitués de l'une & de l'autre, ſans lumieres, ſans capacité, ſans talens pour ſoutenir les vérités ſaintes?

Hom. 6. in Levit. Il faut entendre les Peres parler ſur ce ſujet. Celui, dit le ſçavant Origene, qui eſt honoré du ſacerdoce de Jeſus-Chriſt, c'eſt-à-dire d'un ſacerdoce de travail, de peine, de ſainteté, d'intelligence, de piété & de vérité, doit pour remplir le ſens & les myſteres de ſon nom ſçavoir toute la loi, en approfondir la lettre, le ſens, & toutes les vérités que Dieu y a cachées; de ſorte que repaſſant ſouvent

ſouvent dans ſon cœur tout ce qu'elle dit des onctions, des habits & des fonctions ſacerdotales, il ſe rempliſſe de ſentimens, de penſées & de deſirs ſolides, juſqu'à faire paroître en toute ſa conduite autant de ſcience & de ſageſſe, à proportion qu'il en paroiſſoit en celle de J. C. même.

Ce grand homme remarque que Dieu, après avoir donné tous les ordres néceſſaires pour l'établiſſement & les fonctions du grand-Prêtre; après l'avoir élu lui-même, veut encore qu'on appelle la Synagogue, pour apprendre à toute l'Egliſe que Dieu prétend que ſon peuple ſoit perſuadé que l'on choiſit à ſes yeux, pour le conduire, celui que l'on trouve le plus ſçavant & le plus inſtruit des intentions & de la ſainteté de Dieu, le plus pénétré des beſoins & des miſeres des peuples; le plus plein de la ſageſſe & de la vérité de Jeſus-Chriſt, le plus capable de conduire par ſes lumieres & par l'adreſſe de ſa charité tous ceux qu'il eſt obligé de gouverner, afin qu'étant eux-mêmes témoins & perſuadés qu'il n'y en a point Ibid.

de plus éclairé que lui, ils se rendissent religieusement & sans aucun scrupule à tout ce qu'il leur pourroit ordonner de la part de Dieu.

Hom. 10. in Num. Un Evêque, dit-il ailleurs, étant obligé de connoître toutes choses & de remédier à tout, doit être le premier non-seulement à étudier sans cesse & à fond ce que la loi de Dieu a de plus évident & de plus intelligible, mais encore ce qu'elle a de plus sublime & de plus propre à édifier dans les vérités & les mysteres qu'elle renferme, pour se rendre capable de régler, avec ce qui se passe dans les actions & les affaires extérieures des fideles, les mouvemens les plus secrets & les plus importans qui se forment au fond de leur cœur, afin que portant par-tout les impressions & les marques de la sainteté & de la science de Dieu, il puisse travailler avec succès à la sanctification de toutes les personnes & de toutes les choses qui doivent passer par ses mains & par ses yeux.

Hom. 12. in Levit. Il ajoute que tous les trésors & les prérogatives que l'Eglise & la piété des peuples a attachées à l'épiscopat,

ne le rendent, ſelon la vérité, ni plus excellent, ni plus utile que celui de l'ancienne loi, à moins qu'une ſcience parfaite, ſoutenue d'une intégrité de vie qui y réponde, n'en faſſe diſcerner la véritable excellence.

Toutes les vertus d'un Evêque, dit le grand ſaint Hilaire, peuvent lui être commune avec le reſte des fideles: il s'en peut même trouver dans ſon dioceſe qui aient un amour plus tendre pour Dieu & pour le prochain, une humilité plus profonde, une piété plus ſenſible, une dévotion plus exacte qu'il n'a lui-même, ſans être pour cela indigne du rang qu'il occupe; mais pour la ſcience & la doctrine, c'eſt une qualité qui lui convient en tant qu'Evêque, peu doivent l'égaler ſur ce point, perſonne ne le doit ſurpaſſer. Il n'eſt pas abſolument néceſſaire, dit Théodoret, qu'un Evêque ſoit le plus éloquent orateur de ſon dioceſe, mais il faut qu'il ſoit le plus ſçavant dans les divines écritures; & ce grand homme prétend que c'eſt la penſée de l'Apôtre

Hilar. l. 8. de Trin.

Theodor. in ep. ad Tit. c. 1. & 2.

ſur ces paroles à Tite : *Que l'Evêque embraſſe fortement les vérités de la foi ; qu'il ſoit capable d'exhorter ſelon la ſaine doctrine, & de convaincre ceux qui s'y oppoſent.*

S. Thom. 2. 2. q. 16. a. 2. ad 3.

Saint Thomas prétend que d'être Evêque & être ſçavant eſt tellement la même choſe, qu'en même-tems qu'on donne un évêché à quelqu'un on lui impoſe la néceſſité d'être Docteur ; & c'eſt apparemment pour cette raiſon que le Concile de Trente a ordonné qu'à l'avenir on ne feroit plus d'Evêque qu'il ne fut Docteur, ou du moins Licentié en Théologie ou en Droit Canon.

Trid. c. 12. ſeſſ. 24. de reform.

Il n'y a rien que l'Egliſe n'ait mis en uſage pour éloigner les ignorans de ſon ſacerdoce & pour avoir des paſteurs qui fuſſent ſçavans. Dès les premiers ſiécles elle a fait de l'ignorance un point d'irrégularité qui rend ces hommes incapables d'être jamais élevés à cette haute dignité ; & ſi par malheur ils s'y ſont engagés, elle veut qu'on les dépoſe, & l'a ſouvent fait elle-même avec une pleine

autorité. C'eſt ce qu'on voit dans les Ordonnances des ſouverains Pontifes Hilaires, Gélaſe & Sirice. Hilar. ep. 2. Gelaſ. ep. 9. Siric. ep. 1.

Saint Grégoire ne voulut jamais ſouffrir qu'un certain Vigilance prit poſſeſſion de l'évêché d'Ancône auquel il avoit été élu, parce qu'il ne le trouvoit pas aſſez ſçavant, quoique d'ailleurs il eût de très-bonnes qualités. Alphonſe, Roi de Caſtille, ayant préſenté à Grégoire VII une perſonne de la premiere qualité pour remplir un ſiége épiſcopal qui vaquoit dans ſon royaume, ne put jamais en obtenir la confirmation de ce Pape, qui avoit été informé que cette perſonne ne ſavoit pas grand-choſe. Il écrivit au Roi que s'il lui avoit préſenté un homme de baſſe naiſſance, mais qui eut la vertu & la capacité néceſſaire pour bien s'acquitter de ſa charge, il y conſentiroit volontiers; mais que la nobleſſe & la vertu ſans ſcience, ne ſuffiſent pas pour être Evêques. Greg. l. 12. ep. 6. L. 9. ep. 2.

Le zéle que ſaint Anſelme avoit pour l'honneur de l'Egliſe, ne lui put

permettre de voir plus long-tems le ſiége de Beauvais occupé par un Evêque ſans érudition. Il en écrivit au Pape Adrien II, quoique ce ſaint religieux, ne fut encore qu'Abbé, & lui manda nettement qu'il étoit obligé de le dépoſer. Il avoue néanmoins que cet Evêque a toute la vertu imaginable, & qu'il ſeroit des premiers à conſentir à ſa dépoſition du moment qu'on lui auroit fait connoître que l'Egliſe ne veut point de paſteurs ignorans.

Anſel. l. 2. ep. 34.

Le bienheureux Lanfranc, Archevêque de Cantorberie, fit dépoſer pour les mêmes raiſons un Evêque de Worceſtre, dans un concile qu'il aſſembla à Londres l'an 1070. Honoré III, en fit autant à l'égard d'un Evêque d'Allemagne, qu'il trouva fort ignorant; & pour dire encore quelque choſe de notre France, Gillemer élu à l'archevêché de Reims, fut dépoſé par les Evêques de la province, à cauſe de ſon ignorance, quoiqu'il promit qu'il auroit toujours auprès de lui d'habiles gens capables de l'éclairer & de l'inſtruire dans toutes les difficultés qui

Extravag. de ætat. & qual. præficiend. c. 15.

Concil. Gallic. t. 3. p. 359.

ſe préſenteroient ; l'hiſtoire eccléſiaſtique eſt pleine de ſemblables exemples.

On doit conclure de tout ceci que non ſeulement ceux qui n'ont point de ſcience & d'érudition ou qui n'en ont que fort peu, ſont obligés en conſcience de refuſer les évêchés qu'on leur préſente ; mais que ceux mêmes qui y ſont déjà engagés doivent s'en démettre au plutôt, & renoncer à l'épiſcopat, quelque vertu qu'ils aient d'ailleurs. Je dis plus, ceux qui ſont Docteurs, mais qui n'ont pas la ſcience d'un Docteur, parce qu'ils ont acquis ce degré par faveur, par amis, ou par argent, ſont dans la même obligation ; la raiſon en eſt évidente. Pour poſſéder un bénéfice, il faut avoir la ſcience néceſſaire à en exercer les fonctions, c'eſt ce qui ne ſouffre point de difficulté. Ainſi dans les bénéfices pour leſquels le Concile de Trente veut qu'on ait le dégré de Docteur, tel qu'eſt l'épiſcopat, il eſt néceſſaire d'avoir la ſcience que requiert ce dégré ; le Concile n'ayant obligé d'avoir ce dégré qu'à cauſe qu'il

a jugé que la ſcience qui y eſt communément attachée, étoit néceſſaire pour exercer les fonctions de cette charge ; & cette raiſon du Concile de Trente ſubſiſtant toujours, il s'enſuit que celui là ne peut pas poſſéder un bénéfice qui requiert le degré de Docteur, lorſqu'il n'a pas la ſcience de Docteur : puiſque, comme il eſt dit dans la regle *Certum eſt*, celui-là agit contre la loi, qui agit contre l'intention de la loi, quoiqu'il en obſerve exactement les paroles.

Reg. *Certum eſt.* 88. de reg. juris in 6.

On voit la même choſe dans le Concile général de Latran, tenu ſous le Pape Léon X, dans le Concile de Tolède, tenu en 1590, dans les ordonnances de nos Rois, publiées ſous Louis XII, & ſous Henri III, & renouvellées par leurs ſucceſſeurs ; puiſque toutes ces loix déclarent nulles les nominations aux bénéfices qui auront été faites en faveur des gradués qui n'ont pas la ſcience convenable à leur grade.

Concil. Lat. ſeſſ. 11.

Concil. Tol. 1590.

Ordon. du Roi de 1498. art. 2. de 1510. art. 28. & de 1585. à Blois.

Il eſt inutile de dire qu'ils auront des Docteurs auprès d'eux qui leur ſerviront

ſerviront de conſeil, de grands Vicaires habiles & ſçavans qui ſupléeront à leur inſuffiſance, l'Egliſe n'a jamais reçu ces excuſes, parce qu'elle eſt perſuadée qu'un Evêque doit gouverner par lui-même; qu'il doit s'acquitter perſonnellement de ſes fonctions; que c'eſt lui qui doit agir, parce que c'eſt lui, & non pas d'autres, qui doivent répondre à Dieu de toutes les ames qui ſont ſous ſa charge: il en eſt le paſteur, & Dieu ne l'a mis ſur le chandelier que pour éclairer, & non pas ſeulement pour faire éclairer; pour conduire, & non pas pour faire conduire; pour gouverner, & non pas pour prêter ſeulement ſon nom au gouvernement. Cet abus feroit la honte de l'Egliſe & de l'épiſcopat: car qu'y a-t-il qui aviliſſe davantage un miniſtere ſi auguſte & ſi digne de vénération, que de voir un homme revêtu à l'extérieur de toutes les marques de Pontife, de Prélat, de Maître, de Docteur, & n'en faire aucune fonction? Etre réduit, pour dire un oui ou un non à propos, pour réſoudre une difficulté,

pour déterminer une affaire, pour donner un bon conſeil, pour établir le bon ordre, pour faire un mandement judicieux, &c. d'aller conſulter ſon Précepteur ou ſon grand Vicaire, emprunter ſa plume, ſa voix ſon organe ? Quelle figure fait un Evêque dans cette poſture, qui ne parle que par la bouche d'autrui, qui ne voit que par les yeux des autres, qui n'entend que par les oreilles de ſes conſeillers ; en un mot, qui n'agit que par les organes de ceux qui ſont auprès de ſa perſonne ? Un Evêque qui ne ſçauroit parler en public ſans s'expoſer à la raillerie ; un Paſteur dont le troupeau n'entend jamais la voix ; un Général qui ne conduit jamais ſon armée ; un Prince, ou qui n'eſt jamais dans ſes états, ou qui y eſt comme s'il n'y étoit point ? Ce ſont toutes les ſuites funeſtes de l'ignorance des paſteurs, & l'on ne peut mieux les comparer qu'à ces idoles des païens, à qui on dreſſoit tous les jours une table ſplendide, qu'on revêtoit d'habits magnifiques ; mais qui n'avoient d'autre mouvement ou d'autre parole que

Dan. 14. v. 13 & 14.

ceux que la cupidité ou l'avarice des Prêtres qui les conduiſoient, leur donnoit ; ou ſi vous voulez, à ces figures inanimées qu'on fait paroître ſur le théâtre, & qu'on fait marcher & parler comme on veut, quoiqu'elles n'aient ni vie, ni mouvement, ni parole.

Je vous ai établi ſur les royaumes, diſoit Dieu à un Prophete, & en ſa perſonne à tous les paſteurs de l'Egliſe, *pour arracher & pour détruire, pour perdre & pour diſſiper, pour édifier & pour planter.* Il ne lui dit pas, je vous ai établi pour faire arracher, pour faire détruire, pour faire diſſiper, pour faire édifier, & pour faire planter. C'eſt lui-même qui doit faire toutes ces choſes, parce que c'eſt lui & non un autre que Dieu a choiſi pour être ſon miniſtre, & l'exécuteur de ſes ordonnances. C'eſt le Paſteur, dit ſaint Ambroiſe, qui ſous la conduite de Jeſus-Chriſt doit lui-même arracher le vice, détruire le mal, établir le bien, édifier la vertu, à l'exemple de ſon divin maître, qui n'eſt venu en ce monde que pour arracher les vi-

Jerem. 1. 10.

Ambr. in Pſal. v. 10. 2.

ces des Gentils du fond de leur cœur ; détruire toutes les vaines ſuperſtitions du paganiſme, & enſuite y élever l'édifice de la foi, & de la ſainte diſcipline des mœurs.

On ne lui défend pas, ſi la tâche eſt trop grande, ſi le dioceſe eſt trop étendu, ſi la moiſſon eſt trop abondante, de s'aſſocier de fideles miniſtres qui l'aident dans les fonctions, & le ſonlagent d'une partie de la peine, comme Jeſus-Chriſt s'eſt aſſocié des Apôtres & des diſciples ; mais il faut au moins qu'il prenne la plus grande partie de l'ouvrage pour lui-même, que les autres n'agiſſent que par l'impreſſion qu'il leur donne, par les lumieres dont il les éclaire, par le mouvement qu'il leur communique ; enſorte qu'on reconnoiſſe toujours que c'eſt ſon eſprit, que c'eſt ſon génie, que c'eſt ſa vertu, que c'eſt ſon érudition qu'il a communiqué, & qui a tout fait dans les autres. Sans cela, il ſera du nombre de ces paſteurs, qu'un prophete a ſi bien décrit en deux mots, lorſqu'il dit : *O Paſtor & Idolum !*

Zach. 11. 17.

SIXIÉME QUESTION.

Expliquez-nous, dans le détail, juſqu'où doit s'étendre la ſcience d'un Evêque ?

R. On ne s'éloignera point de la vérité, ou plutôt on ne fera que copier fidélement les regles de l'Egliſe, lorſqu'on vous dira qu'il faut premierement qu'un Evêque ſçache au moins la langue latine, celle du païs où ſon évêché eſt ſitué, & le chant de l'Egliſe. En ſecond lieu, qu'il ſoit parfaitement inſtruit des dogmes & des miſteres de la foi, ce qu'il ne peut faire s'il n'eſt bon Théologien, & qu'il ne poſſede bien cette divine ſcience. Il doit de plus être habile dans les controverſes, connoître le fin des héréſies, & tous les détours dont les héréſiarques ſe ſont ſervis pour les ſoutenir. Il doit ſçavoir la tradition ſainte, poſſéder l'hiſtoire de l'Egliſe, ſes déciſions & ſes régles, avoir une lecture profonde des ouvrages des ſaints Peres, être verſé dans les cas

de conſcience, & ſur-tout dans les matieres bénéficiales, avoir quelque teinture du Droit civil, & par-deſſus tout, poſſéder ſi bien les divines écritures, qu'il les ſçache preſque par cœur.

S'il lui manque aucune de ces connoiſſances, on peut dire qu'il n'a point la ſcience qui eſt requiſe dans un Evêque, & qu'il ne pourra jamais s'acquiter dignement de ſon miniſtere. Je n'ait exigé qu'une teinture du droit civil, quoiqu'autrefois il fût néceſſaire qu'un Evêque fût bon Jurifconſulte, parce qu'il étoit le ſeul juge de tous les procès qui arrivoient dans ſon diocèſe en matiere civile; mais à préſent que ce droit a été transférée aux juges féculiers, il faut au moins qu'il en ait quelque connoiſſance, & qu'il ne l'ignore pas; puiſqu'il eſt obligé d'accorder, autant qu'il peut, tous les différens qui s'élevent parmi ſes peuples, les empêcher de plaider, & lorſqu'ils veulent bien le prendre pour arbitre, leur rendre à tous juſtice, ce qu'il ne peut faire s'il ignore les loix civiles.

D'ailleurs il y a une liaiſon ſi étroite entre le droit canon & le droit civil, entre les loix de l'Egliſe & celles des Princes, qu'il ne peut dignement exercer la juſtice eccléſiaſtique qui lui appartient, & dont il eſt chargé, s'il n'a au moins quelque teinture du droit civil.

Enfin la ſcience d'un Evêque à préſent doit être plus profonde & plus étendue que celle du ſiécle des Auguſtins, des Ambroiſes, & des Chryſoſtômes; parce que les loix ſe ſont multipliées, le nombre des conciles eſt augmenté, de nouvelles héréſies ſe ſont élevées, les ouvrages des Peres ſont en plus grand nombre, l'hiſtoire de l'Egliſe eſt beaucoup plus vaſte, & ſi on étoit ſçavant à peu de frais en ce tems-là, on peut dire qu'à préſent un Evêque qui ne ſçauroit que ce qu'il y avoit à ſçavoir alors, ne ſçauroit pas aſſez. Il ne s'agit plus que de prouver dans le détail tout ce que nous venons d'avancer.

L'Evêque étant obligé de poſſéder parfaitement les ſaintes écritures, & les canons de l'Egliſe, comme nous le

ferons voir dans la ſuite, il eſt évident que s'il n'entend bien la langue latine, il ne peut en venir à bout, puiſque tous ces livres ſont latins. Il ſeroit auſſi honteux pour lui qu'il n'entendît point l'office de l'Egliſe, qu'il ne comprît rien à ſon bréviaire, & à toutes les prieres publiques qu'il fait à Dieu, ou pour lui-même, ou pour ſon peuple, & on ſçait que toutes ces choſes ſe font en latin. La liaiſon qu'il a avec le Pape, & qu'il doit entretenir; le commerce qu'il eſt obligé d'avoir quelquefois avec la Cour de Rome, l'engagent encore à ne pas ignorer cette langue; ſans parler des conciles auxquels il doit aſſiſter, de l'hoſpitalité qu'il faut qu'il exerce envers les étrangers, & de pluſieurs autres raiſons qu'on pourroit alléguer, s'il y avoit la moindre difficulté ſur cet article, & que tout le monde n'en convint pas. Il faut donc que non-ſeulement il entende, mais qu'il écrive & parle facilement cette langue; & ce fut particulierement pour cette raiſon que Gillemer, dont nous avons déjà parlé, fut dépoſé de l'archevêché de Reims.

Nous reconnumes, diſent les Peres de ce concile, *après lui avoir préſenté le livre des ſaintes écritures, qu'il ne les entendoit pas; on ſe moqua de lui, & tous d'un commun accord jugerent, qu'il le falloit dépoſer.* Concil. Gallic. tom. 3. ut ſuprà.

C'eſt auſſi ce que veulent dire les canons qui déclarent irréguliers, les Evêques; *illiteratos, ſine litteris, litterarum ignaros, inſcios litterarum.* Toutes ces expreſſions qu'on voit ſouvent dans les regles de l'Egliſe, & qui ne diſent qu'une même choſe en différens termes, doivent s'entendre de la langue latine; car de les expliquer à la lettre, comme a fait un moderne, & de prétendre qu'il ſuffiſe de ſçavoir lire & écrire pour être Evêque, c'eſt prendre plaiſir à ſe rendre ridicule, & expoſer l'épiſcopat à la raillerie du monde, & ſur-tout des hérétiques.

Il n'eſt pas moins néceſſaire qu'il ſache la langue du pays où il réſide, quelque barbare quelle puiſſe être. Nous en avons une ordonnance dans les capitulaires de Charlemagne; & la raiſon qu'elles en donnent, c'eſt, diſent- L. 6. c. 182.

elles, qu'il faut que les ouailles entendent la voix de leur paſteur, & que l'inſtruction qu'il eſt obligé de leur donner par lui-même, ſoit commune aux petits & aux grands; ce qu'il ne peut faire s'il ne ſait leur langue.

1. Cor. 14. 6. & ſeq.

L'Apôtre l'avoit déja dit auparavant. « Quand je viendrois vous parler en des langues inconnues, dit-il aux Corinthiens, quelle utilité vous apporterois-je? Si la trompette ne rend qu'un ſon confus, qui ſe préparera au combat? De même ſi la langue que vous parlez ne m'eſt intelligible, comment pourra-t-on ſçavoir ce que vous dites? Vous ne parlez qu'en l'air. Si je prie en une langue inconnue, comment le peuple répondra-t-il *Amen?* Je loue donc mon Dieu, conclut-il, de ce que je parle toutes les langues que vous parlez: mais j'aimerois mieux ne dire dans l'Egliſe que cinq paroles dont j'aurois l'intelligence, pour en inſtruire auſſi les autres, que d'en dire dix mille en une langue inconnue. »

Le Concile général de Latran ſous

Innocent III, veut que quand il y a dans un même lieu des peuples de diverſes langues, faiſant profeſſion d'une même foi, on ait ſoin de leur donner des perſonnes qui, ſelon la différence de leurs langues, leur adminiſtrent les ſacremens, & les inſtruiſent par leurs paroles & par leurs exemples ; c'en eſt aſſez pour connoître quel eſt l'eſprit de l'Egliſe ſur ce ſujet. Auſſi voyons-nous qu'une des regles de la Chancellerie Romaine, qui eſt de Grégoire XI & d'Eugene V, veut que les proviſions des cures ſoient de nulle force & de nulle conſidération, quand elles ſont en faveur de celui qui n'entend pas, & qui ne parle pas le langage des paroiſſiens : & il n'y a perſonne qui ne voie que c'eſt la même raiſon pour les Evêques, puiſqu'ils ne ſont pas moins paſteurs que les autres.

Can. *Quoniam*, de Officio ordin.

La Sorbonne conſultée ſur un pareil cas, fit cette réponſe : « Le Conſeil » ſouſſigné eſt d'avis que cet Eccléſiaſtique peut en ſureté de conſcience » retenir la cure dont il eſt pourvu, » quoiqu'il ignore la langue, s'il peut

Sainte-Beuve, t. 1. cas 1.

» l'apprendre dans peu ; mais que s'il » ne peut pas l'apprendre dans peu, » de telle ſorte qu'il ne puiſſe ni la » parler ni l'entendre, il ne peut en » conſcience retenir cette cure, en ſe » faiſant même aſſiſter d'un Vicaire » capable, qui entende & parle la lan- » gue de cette paroiſſe. Parce que, » dit cette ſçavante Compagnie, un » Curé ne doit pas être un barbare à » l'égard de ſes Paroiſſiens, ni eux ne » doivent pas être barbares à ſon » égard ; ce qui arriveroit néanmoins » s'il n'entendoit point leur langue, ni » eux la ſienne. » Auſſi voyons-nous qu'une des plus terribles malédictions
Deut. 28. 49. dont Dieu menace ſon peuple, eſt qu'il aura à faire à un homme dont il n'entendra point la langue.

C'eſt du défaut de cette précaution qu'on voit dans quelques dioceſes des provinces éloignées, une partie des peuples négligée & comme abandonnée. Ils ne ſont jamais viſités de leur Evêque, la plupart ne le connoiſſent pas même après des vingt & trente années d'épiſcopat. Qu'irions-nous faire dans ces lieux, diſent-ils pour s'excuſer,

nous n'entendons point leur jargon. Cela eſt vrai: mais pourquoi ne l'apprenez-vous pas? n'y êtes-vous pas obligé? ne devez-vous pas rendre compte à Dieu de toutes ces ames? ne ſont-elles pas vos ouailles, & n'êtes-vous pas leur paſteur? Saint Auguſtin n'étoit pas de votre ſentiment; lui qui différa long-tems à mettre un Evêque dans une Egliſe qu'il avoit enlevée aux Donatiſtes, juſqu'à ce qu'il eût trouvé un bon Prêtre qui ſçût la langue du païs. Ep. 26.

Le travail eſt ingrat, je l'avoue. Il eſt bien dur qu'un homme poli, & éclairé, aille charger ſa mémoire d'une infinité de mots barbares qu'il faut même qu'il oublie quand il eſt obligé de paroître en d'autres lieux; mais que ne doit point faire la charité de J. C. dans un homme qui repréſente ſa perſonne & ſon miniſtere? Après que ce divin Maître s'eſt fait homme pour ſauver les hommes, ſes miniſtres peuvent-ils dédaigner de ſe rendre barbares en apparence pour ſauver les barbares? Les biens infinis qui en reviennent ſont-ils à mépri-

ſer ? Souvent dès cette vie, on en reçoit la récompenſe par les conſolations que Dieu répand ſur ces fatigues, par les fruits de piété & de religion que produiſent ces viſites ſalutaires ; & l'on trouve quelquefois plus de vertu & de chriſtianiſme parmi ces pauvres gens, plus d'amitié & de reconnoiſſance pour leur Paſteur, qu'on n'en trouve parmi les grands ſelon le monde ; ainſi que ſaint François de Sales avoue l'avoir tant de fois éprouvé dans les viſites des montagnes eſcarpées de ſon dioceſe qui, depuis des ſiecles entiers n'avoient point vu d'Evêques ; la difficulté des chemins, la pauvreté des lieux, & la peine d'entendre la langue du pays ayant été comme trois barrieres impénétrables au zele de ſes prédéceſſeurs.

Vie de Saint François de Sales. t. 2.

Pour le chant de l'Egliſe, la choſe parle d'elle-même : ce ſeroit une honte pour un Evêque qui eſt obligé ſouvent de faire l'office, & de dire des meſſes ſolemnelles, de n'en ſçavoir pas le chant. Les fautes qu'il y feroit ne ſerviroient qu'à mal édifier & apprêter à rire ; il ſeroit reſponſable de tou-

es les diſtractions que ſon ignorance auſeroit parmi le peuple & le clergé : & comme il n'y a point de petites fautes dans le ſervice divin, qui eſt l'œuvre de Dieu par excellence, ainſi que parlent les Saints, je ne puis être du ſentiment de ceux qui traitent ce point de bagatelle. Nos Evêques de France ne l'ont point regardé ainſi puiſqu'ils en ont fait un canon qui eſt inſéré dans leurs conciles : *Ut tantùm & computum ſciat.* Par le mot de *computum*, il ne faut pas entendre l'arithmétique, mais la ſcience du calendrier, pour régler les fêtes mobiles, & ſur-tout la Pâque, ce qui appartenoit anciennement à l'Evêque.

Concil. Gallic. t. 2. p. 253.

Il ne nous ſera pas plus difficile de faire voir l'obligation où eſt un Evêque, de ſçavoir toutes les autres choſes que nous avons marquées au commencement de ce chapitre. Qu'il ſçache parfaitement l'écriture ſainte, dit le canon *Omnes pſallentes*, & qu'il n'ignore rien des regles que les ſaints Peres ont établies, non pas par un choix arbitraire, mais plutôt comme exécuteurs des jugemens de Dieu, de

Can. *Omnes pſal.* diſt. 38.

ſorte qu'il puiſſe inſtruire le peuple qui lui eſt commis, conformément aux verités ſaintes qui y ſont contenues. Il ajoute qu'il ne faut pas ſe contenter d'une connoiſſance ſuperficielle de ces choſes, mais que le Métropolitain doit examiner ſérieuſement celui qu'on deſtine pour être Evêque, & voir s'il les ſait à fond : *Non tranſitoriè, ſed ſcrutabiliter ;* & qu'il ſe garde bien de l'ordonner, s'il ne reconnoit pas en lui cette profonde ſcience.

Can. *Ignorantiâ*. diſt. 38

Le quatriéme Concile de Tolede, rapporté dans le canon *Ignorantiâ*, exige la même choſe touchant les canons & les ſaintes écritures : mais il ajoute un mot qui en dit plus que nous n'en pouvons exprimer : *Omne opus eorum ſit in doctrina*, qu'un Evêque ſoit, pour ainſi dire, tout ſcience & tout doctrine.

Can. *Nulli Sacerd.* diſt. 38.

Dans le canon *Nulli ſacerdotum*, qui eſt du Pape Céleſtin, nous voyons qu'il n'eſt pas permis à un Evêque d'ignorer un ſeul des canons de l'Egliſe, ni de faire la moindre choſe qui ſoit contraire à ces ſaintes regles que les Peres nous ont preſcrites.

Le

Le Concile de Francfort déclare qu'il eſt honteux à un Evêque d'ignorer aucun des canons de l'Egliſe ; il veut outre cela qu'il ſçache parfaitement les régles de ſaint Auguſtin & de ſaint Benoît, à cauſe de pluſieurs monaſteres de l'un & de l'autre ſexe qu'il a ſous ſa juriſdiction, & qu'il ne peut gouverner avec ſageſſe s'il ne poſſede parfaitement les régles de ces inſtituts. Conc. Francf. can. 20. & 53

Les Capitulaires de Charlemagne prétendent qu'il ſoit ſi ſçavant dans les ſaintes Ecritures & dans les Canons, qu'il ſoit capable de les enſeigner aux autres : elles veulent qu'il excelle particulierement dans le traité de la ſainte Trinité, & qu'il ſçache tout le pſeautier par cœur. Ce fut dans le même eſprit que ſaint Grégoire de Rome empêcha un eccléſiaſtique d'être Evêque, parce qu'il ne ſçavoit pas son pſeautier. Le ſeptiéme Concile général défend qu'on ordonne aucun Evêque qui ne ſoit ſi habile dans les ſaintes Ecritures de l'un & l'autre Teſtament, & dans les Canons de l'Egliſe, qu'il les ſçache à fond. Il ordonna pour ce ſujet au Métropolitain In Conciſ. Gallic. t. 2. p. 253. L. 12. ep. 6. Can. 2.

de l'examiner ſérieuſement ſur ces choſes avant de le ſacrer, & s'il s'apperçoit que l'élu n'en a qu'une médiocre connoiſſance, de ne pas paſſer outre ; il veut auſſi qu'il ſçache tout le pſeautier.

Innoc. III. regiſt. 10. ep. 39.

Le Pape Innocent III, refuſa la confirmation du choix qui avoit été fait d'une perſonne pour l'évêché de Coloke en Hongrie, parce qu'il n'étoit pas bon Théologien & bon Canoniſte. Le Concile de Bordeaux tenu en 1624, ajoute à la connoiſſance parfaite de l'Ecriture ſainte & des Canons, celle de la Théologie & des ſaints Peres.

Concil. Burdig. cap. 12.

Innoc. IV. cap. *Cum in junctis.* de electione.

Enfin le Pape Innocent IV, après avoir dit qu'il ſeroit à ſouhaiter que tous les Evêques euſſent une ſcience éminente ; qu'il ſuffit néanmoins qu'ils en aient une compétente, ſi d'ailleurs ils ont beaucoup de vertu, explique auſſi-tôt ce que c'eſt qu'une ſcience éminente & une compétente. La premiere, dit-il, eſt celle avec laquelle on réſout ſur le champ les plus grandes difficultés ; & l'autre eſt celle par laquelle, quoiqu'on ne puiſſe pas réſou-

dre tout d'un coup toutes les difficultés, on ſçait néanmoins les connoître, & recourir aux livres qui les peuvent éclaircir.

Pour former de ſçavans Evêques dans toutes ces matieres, le premier Concile de Mâcon avoit ordonné en 581, que tous les clercs jeûneroient trois fois la ſemaine depuis la S. Martin juſqu'à Noël, & que ces trois jours de jeûne ſeroient uniquement employés à étudier la ſainte Ecriture & les Canons de l'Egliſe. Dans ces premiers ſiécles la maiſon épiſcopale étoit proprement l'école où tous les Eccléſiaſtiques alloient s'inſtruire de ce qu'ils devoient ſçavoir, & ils n'avoient point d'autre maître que l'Evêque. Les Conciles de Latran commencerent à établir des profeſſeurs de Théologie dans toutes les Egliſes cathédrales, & des Univerſités dans les principales villes, comme autant de Séminaires où l'on pouvoit élever des Eccléſiaſtiques dans les ſciences. Le Concile de Trente a renouvellé & augmenté cette diſcipline, & a donné lieu à l'établiſſement des Séminaires.

Can. 9.

Concil. Lateran. tertium & quartum.

On ſçait les efforts que fit le grand ſaint Charles après ce Concile, pour rendre ſçavans les eccléſiaſtiques de ſon dioceſe, & les former dans toutes les connoiſſances qui convenoient à leur état. Notre France imita auſſi-tôt ſon zele, & on vit pluſieurs Conciles provinciaux, qui après avoir adopté les réglemens qu'il avoit dreſſés dans le quatriéme & cinquiéme Conciles de Milan, ordonnerent comme lui, que tous les Evêques employaſſent chaque jour trois ou quatre heures à l'étude de la ſainte Ecriture, de la Théologie & des Peres; ils leur recommandent particulierement la lecture de ſaint Grégoire le Grand, de ſaint Cyprien, de ſaint Ambroiſe, de ſaint Auguſtin, de ſaint Chryſoſtôme, de ſaint Bernard, & de l'hiſtoire eccléſiaſtique: & afin qu'on ne manque point à l'avenir de ſçavans Evêques, ces Conciles veulent qu'on faſſe les mêmes leçons dans tous les Séminaires. C'eſt ce qu'on voit dans les Conciles d'Aix en 1585, d'Aquilée en 1596, de Bordeaux en 1624, &c.

Concil. Aquenſ. c. 7.

Concil. Aquil. c. 2.

Concil. Burdig. c. 2.

SEPTIÉME QUESTION.

Il ſemble que l'art de prêcher ne doive pas entrer dans la ſcience d'un Evêque, puiſque vous ne nous en avez rien dit ?

R. Cette matiere eſt d'une ſi grande étendue qu'elle demandoit d'être traitée à part, pour ne pas confondre avec les autres parties de la ſcience épiſcopale, celle qui en fait le principal ornement. Toutes les vertus d'un Evêque demeurent ſtériles, dit ſaint Jérôme, s'il ne ſçait pas parler pour inſtruire ſon peuple : ce n'eſt que dans cette vue que le grand Apôtre lui donne la qualité de Docteur, puiſqu'il ajoute auſſi-tôt qu'il doit répandre ſa doctrine ſur les peuples qui lui ſont commis. Hier. ep. ad Ocean.

En effet Jeſus-Chriſt, qui eſt le premier Evêque de l'Egliſe, n'a été envoyé au monde par ſon Pere céleſte, que pour prêcher aux hommes les vérités éternelles, ainſi que les Propheres l'avoient dit de lui. Ce divin Iſai. 61. 1.

Maître envoya ſes Apôtres, comme ſon Pere l'avoit envoyé lui-même pour prêcher; & lorſqu'étant prêt de quitter la terre, il les revêtit de toute ſon autorité, auſſi-bien que de ſes auguſtes fonctions: il ſemble les avoir renfermées toutes dans la ſeule prédication, puiſqu'il ſe contente de leur
Marc. 16, 15. dire: *Allez par tout le monde, prêchez l'Evangile à toutes les créatures.* Je ne vous défends plus, comme auparavant, d'aller trouver les Gentils, & je ne borne plus votre miſſion aux ſeules brebis de la maiſon d'Iſraël; mais allez par tout le monde, & rempliſſez toute la terre du bruit de vos prédications.

Les Apôtres n'ont pu accomplir à la lettre ce commandement de Jeſus-Chriſt, qui étoit d'une ſi vaſte étendue: *Latum mandatum tuum nimis.*
Pſal. 118. Mais ce qu'ils n'ont pas fait entiérement par eux-mêmes, ils l'ont fait & le feront juſqu'à la fin des ſiécles par ceux qui ont ſuccédé à leur miniſtere: ainſi c'eſt à tous les Evêques à qui cette parole s'adreſſe, & ils ne peuvent ſans ſe deshonorer & attirer ſur eux la ma-

édiction de Dieu, demeurer dans le ilence & abandonner l'inſtruction des ›euples.

« Malheur à moi, diſoit S. Paul, » ſi je ne prêche point. Je trahis mon » miniſtere, je déſobéis aux ordres de » Dieu, puiſqu'il ne m'a envoyé que » pour prêcher ; & lorſque je le fais, » ce ne m'eſt point un ſujet de gloire, » puiſque je ſuis obligé néceſſaire- » ment à cette fonction. » Comme s'il vouloit dire, qu'un Paſteur n'eſt ›as maître de ſes devoirs, ſur-tout ›our prêcher, ou ne pas prêcher ; mais ue comme c'eſt une uſurpation ſacri- ége de le faire ſans y être appellé, c'eſt auſſi une infidélité digne des plus grandes punitions de ne le pas faire en étant chargé. Ainſi on peut dire que comme la prédication eſt de toutes les fonctions des Paſteurs la plus épiſco- ›ale, parce qu'elle eſt la plus apoſto- lique, elle eſt auſſi la plus indiſpen- ſable. Le martyr eſt deſtiné de Dieu, pour défendre ſes vérités ſaintes par l'effuſion de ſon ſang, le Solitaire pour les honorer & les ſoutenir par ſes ſouffrances & par ſes prieres, l'E-

1. Cor. 9. 16.

vêque pour les prêcher & les annoncer aux peuples; comme donc il ne peut y avoir de véritable martyr, s'il ne confeſſe la foi de Jeſus-Chriſt devant les tyrans, point de véritable Solitaire, s'il ne mene une vie pénitente, il n'y aura jamais auſſi de véritable Evêque, lorſqu'il abandonnera la prédication.

Nulle raiſon, nul prétexte, nulle occupation, nul exercice même de charité ne peut l'en diſpenſer. Il n'eſt
Act. 6. 2. pas juſte, diſoient les Apôtres, que nous abandonnions le miniſtere de la parole, pour nous occuper des exercices de la charité du prochain. Ceux qui ont ſuccédé à ces grands hommes ſont entrés dant leur eſprit; & ayant tous regardé la prédication comme ce qu'il y avoit de plus eſſentiel à leur charge, ils ne l'ont abandonné qu'avec la vie. Saint Ambroiſe déplore amerement ſon malheur d'avoir été fait Evêque, avant que d'avoir appris ce qu'il devoit enſeigner; mais cela ne me diſpenſe pas, ajoute-t-il, de l'obli-
Ambr. l. 1. Offic. c. 1. gation d'inſtruire & de prêcher. Je ſuis réduit, dit-il, à apprendre en enſeignant

gnant les autres, ce qu'on ne m'a jamais enſeigné.

Quoique ſaint Auguſtin eût déja donné des marques éclatantes de ſon ſçavoir & de ſa capacité avant que d'être Evêque, par les excellens ouvrages qu'il avoit compoſés, il ſe crut néanmoins obligé, lorſqu'il ſe vit élevé à cette haute dignité, de ſe retirer dans la ſolitude, pour ſe diſpoſer à devenir un digne miniſtre de la parole de Dieu, & il pria inſtamment ſon Evêque de l'y laiſſer quelque tems. Aug. ep. ad Valer.

Saint Hilaire, Evêque d'Arles, ne manquoit jamais de prêcher ſon peuple toutes les Fêtes & Dimanches, auſſi-bien que les jours de jeûnes. On voit la même choſe dans ſaint Léon; les ſermons qui nous reſtent de ce grand Pape en font foi. Saint Fulgence, quoiqu'accablé d'autres occupations, ne laiſſoit pas de compoſer & de prononcer de ſaintes & ferventes prédications. Saint Céſaire, autre Evêque d'Arles, ne ſe vit pas plutôt élevé ſur le ſiége épiſcopal, que pour ſe rendre un parfait imitateur de ceux dont il Surius 1. Maii. t. 6. S. Leo de Paſt. ſerm. t. 3. 7. Ferrand. vit. Fulg. c. 29. Vit. Cæſar. c. 6. & ſeq.

étoit le ſucceſſeur, ſe déchargea de tout le ſoin du temporel ſur ſes Diacres, & s'employa entierement à la lecture, à la priere & à la prédication. Lorſque ſon âge ne lui permît plus d'apprendre & de prononcer ſes ſermons, il les fit réciter par ſes Prêtres, & il ne ſe laſſa jamais d'exhorter les autres Evêques de diſtribuer aux fideles le pain de la parole de Dieu, avec le zéle & l'aſſiduité que leur charge demande.

Joan. Diac. vit. Greg. l. 2. c. 18. Saint Grégoire de Rome fit la même choſe. On ſçait l'excellent moyen que ſa charité ingénieuſe lui fit trouver pour prêcher, après que ſes infirmités lui en eurent ôté le pouvoir. Il ſe réſolut d'expliquer le texte de l'Evangile; non pas par un diſcours continu, puiſqu'il n'en avoit plus les forces, mais par une eſpéce d'entretien familier, en interrogeant ou répondant aux demandes que ſes Diacres lui faiſoient. Il tâcha d'inſpirer ce même zele pour la prédication à tous les Prélats de ſon ſiécle, & menaça les Evêques de Sardaigne de leur faire ſentir la rigueur des Canons, s'il appre-

noit dans la ſuite qu'il y eût encore des payſans idolâtres dans leurs diocéſes, puiſque cela ne pouvoit venir que de leur négligence dans l'inſtruction. Il adreſſe enſuite ces belles paroles à tous les Evêques du monde, capables de les faire rentrer dans leur devoir, & comprendre l'obligation où ils ſont de prêcher & d'inſtruire par eux-mêmes.

« Le monde, leur dit-il, eſt rempli L. 19. in
» d'Evêques; cependant il ne ſe trouve Job. c. 10.
» preſque point d'ouvriers dans la
» maiſon du Seigneur, parce que nous
» recevons bien la dignité épiſcopale,
» mais nous n'en rempliſſons point les
» devoirs. Que faiſons-nous, ô Paſ-
» teurs! nous qui prenons la récom-
» penſe & ne faiſons rien? Nous re-
» cevons tous les jours les fruits de la
» ſainte Egliſe, & néanmoins nous ne
» travaillons point dans la prédication
» pour l'Egliſe du ciel. Conſidérons
» quelle damnation c'eſt de recevoir
» ſans travailler la récompenſe du
» travail. Nous vivons des oblations
» des fideles; mais que faiſons-nous
» pour les ames de ces fideles? Nous pre-

» nons pour notre entretien ce que les » fideles ont offert pour racheter leurs » péchés, & cependant nous n'em- » ployons ni prieres ni prédications » comme nous y ſommes obligés, » pour remédier à ces mêmes péchés.»

De Vit. contemplat. l. 1. c. 21. & 25.

C'eſt dans ce même eſprit que plus de cent ans auparavant, le pieux & ſçavant Prêtre Julien Pomere, avoit fait voir que les Evêques qui tirent leur ſubſiſtance de la laine & du lait des brebis, ſont indiſpenſablement obligés de leur donner en échange la nourriture ſpirituelle, & que c'eſt de cet office qu'ils doivent s'acquitter, afin de pouvoir s'attribuer juſtement les fruits de leur bénéfice.

Cette doctrine n'étoit point nouvelle. On en étoit ſi perſuadé dès le IV ſiécle, qu'on regardoit alors comme indignes de l'épiſcopat, ceux qui ne pouvoient ou qui ne vouloient pas s'attacher à l'inſtruction des peuples. Il ne ſe peut rien ajouter à ce que ſaint Chryſoſtôme a dit avec autant de ſolidité que d'éloquence, ſur le zele que les Evêques doivent avoir pour s'acquitter dignement du miniſtere de la

L. 4. & 5. de Sacerd.

parole, qu'il fait voir toujours inſéparable du caractere épiſcopal. « Ceſt le ſeul » moyen, dit-il, qui nous reſte pour » remplir nos devoirs, & preſque la » ſeule de toutes les qualités que Dieu » avoit départi ſi libéralement à ſes » Apôtres, dont nous ſommes les ſuc- » ceſſeurs. Nous n'avons plus le don » des miracles, le S. Eſprit ne deſcend » plus d'une maniere ſenſible ſur les » fideles ; ce ſeroit en vain que nous » dirions aux morts de ſortir de leurs » tombeaux, aux eſtropiés de marcher » droit, aux malades de reprendre » leur premiere vigueur, pour confir- » mer les vérités de l'Evangile & éten- » dre le royaume de Jeſus-Chriſt : » mais à ce défaut la parole nous eſt » donnée pour le ſalut des ames, » comme la ſcience des remédes & » des médicamens eſt donnée au mé- » decin pour la ſanté des corps. Vous » le voyez tantôt appliquer le fer & le » feu, tantôt dans des bonnes nourri- » tures ; à l'un il fait changer d'air, » à l'autre il ordonne les bains ; ici il » fait couper un bras ou une jambe, » là il fait appliquer les ventouſes. La

» parole dans la bouche de l'Evêque » fait toutes ces fonctions à l'égard des » ames, lorſqu'il ſçait s'en ſervir » comme il doit : c'eſt un reméde gé- » néral pour toute ſorte de maux ; elle » ſert de nourriture aux ames foibles, » d'air tempéré à ceux que leurs paſ- » ſions dévorent ; elle applique le fer » & le feu aux incorrigibles ; elle re- » tranche les membres pourris ; elle » releve du ſommeil léthargique ceux » qui ſont dans un profond oubli de » leurs devoirs. » D'où il conclut que l'Evêque qui néglige la prédication, eſt ſemblable à un médecin qui étant chargé d'un grand hôpital, abandonne ſes malades pour vaquer à toute autre choſe.

L. 4. ep. 37. Saint Grégoire parloit à peu près comme ſaint Chryſoſtôme : « La lan- » gue de l'Evêque, dit ce ſaint Pape, » doit être comme un reméde anodin » pour les bons, & un aiguillon qui » pique les méchans ; elle doit répri- » mer les ſuperbes, appaiſer les co- » lériques, exciter les négligens, ſou- » tenir les foibles, adoucir ceux qui » ſont dans l'aigreur, & conſoler ceux

» qui s'abandonnent à la défiance &
» au découragement. »

Les ſiécles poſtérieurs n'ont pas eu d'autres ſentimens ſur l'obligation où ſont les l'Evêques de prêcher & d'inſtruire. Saint Bernard voyant que le Pape Eugene avoit quelque répugnance de s'y appliquer, à cauſe de l'incorrigibilité & de l'endurciſſement du peuple Romain, lui dit : « Vous » croyez que vous ne pouvez être » utile à votre peuple ; cependant vous » en êtes chargé, & il ne vous eſt » pas permis de diſſimuler ſes bleſſu- » res. Il vous ſemble que ce ſeroit » perdre votre peine, perſuadé qu'elles » ſont incurables. Mais ne vous dé- » couragez pas ainſi, je vous en prie, » Dieu vous demande que vous trai- » tiez ce malade, & non pas que vous » le guériſſiez. *Ayez ſoin de lui*, dit » l'Evangile ; il vous demande le ſoin » & non pas la guériſon. Saint Paul a » dit auſſi : *J'ai plus travaillé que tous* » *les autres*. Il ne dit pas, j'ai plus fait » de fruit, mais j'ai plus travaillé. Et » le même Apôtre nous aſſure que » *chacun ſera récompenſé*, non ſelon

Ad Eugen. de Conſid.

Luc. 10. 35.

1. Cor. 15. 10.

1. Cor. 3. 8.

» le ſuccès, *mais ſelon la meſure de ſon*
» *travail.* Ne penſez qu'à ce qui dé-
» pend de vous, & ne vous mettez
» point en peine de la réuſſite; Dieu
» ſçaura bien faire ſans vous ce qui
» ne dépend que de lui ſeul. Ayez
» ſoin de planter, d'arroſer, de cul-
» tiver, de veiller, & vous vous ſerez
» acquitté de votre devoir. Pour l'ac-
» croiſſement c'eſt Dieu qui le donne
» & non pas vous, & il le donne quand
» il lui plaît. Que s'il ne lui plaît pas
» de le donner, vous n'y perdez rien;
» votre récompenſe eſt toujours aſſurée,
Sep. 10. 17. » puiſqu'il eſt dit, que *Dieu a récom-*
» *penſé ſes Saints ſelon leurs travaux.*»

Un autre Prélat des amis de ce grand Saint, & qui avoit été ſon religieux, avoit peine de s'appliquer à la prédication. Il s'excuſoit ſur ſon inſuffiſance, & ſur ce qu'il y avoit peu de tems qu'il étoit en charge. Saint Bernard ne reçoit point ces excuſes, mais il lui dit: « Diſpenſez aux autres, ſans envie
» & ſans négligence, le pain céleſte,
Ep. 201. » & ne vous mettez en peine que de
» répondre du talent qui vous a été
» confié. Si vous avez reçu beaucoup,

» donnez beaucoup ; ſi vous avez peu
» reçu, donnez ce peu même que vous
» avez reçu : car celui qui n'eſt pas
» fidele dans les petites choſes, ne le
» ſera pas dans les plus grandes. Don-
» nez tout ce que vous avez, parce
» qu'on vous redemandera tout, juſ-
» qu'à la derniere obole : croyez que
» tout votre devoir & toute la ſûreté
» de votre conſcience, dépend de la
» fidélité avec laquelle vous vous ac-
» quitterez de ces deux commande-
» mens que vous avez reçus de prêcher
» & d'édifier : néanmoins ſi vous êtes
» ſage vous y joindrez encore la priere.
» Ces trois choſes ſont eſſentielles au
» Paſteur, la parole, l'action, la priere ;
» mais celle-ci attire la grace qui doit
» former & animer les deux autres. »

Pierre de Blois, fait conſiſter le principal devoir des Paſteurs à départir à leur troupeau la nourriture de la parole divine ; il aſſure que c'eſt le ſeul ſens qu'on peut donner à ce commandement que Jeſus-Chriſt fit à tous les Evêques en la perſonne de ſaint Pierre : *Paiſſez mes brebis.* De inſtit. Epiſc.

Saint Thomas remarque fort judicieuſement que le Fils de Dieu en- 3. p. q. 67. a. 2.

joignit aux Apôtres, à qui les Evêques ont ſuccédé, de prêcher & de baptiſer ; mais avec cette différence, que le pouvoir de prêcher devoit être exercé par les Apôtres en perſonne, au lieu que l'office de baptiſer devoit être commis par les Apôtres à des miniſtres inférieurs ; ce qui avoit été figuré en la perſonne de Jeſus-Chriſt même, dont il eſt dit : *Qu'il ne baptiſoit point, mais ſes Diſciples.* La raiſon que ce ſaint Docteur apporte de cette défenſe, eſt que la ſageſſe & la vertu de celui qui baptiſe n'influent rien dans le baptême, au lieu qu'elles influent beaucoup dans la prédication.

Giuſſano. vit. S. Car. l. 1. c. 8.

Quoique ſaint Charles n'eût pas la parole bien libre, il étoit néanmoins ſi perſuadé de ſon obligation de prêcher étant Archevêque de Milan, qu'il n'oublia rien pour vaincre cet empêchement, & en vint à bout. Il fut depuis infatigable dans ce miniſtere ; il ne rencontroit jamais de ces Evêques négligens qui craindroient de s'incommoder & d'altérer leur ſanté s'ils montoient une fois en chaire, qui ne leur fît de vives reproches de leur lâcheté & de leur pareſſe. On ſçait les régle-

mens pleins de ſageſſe qu'il a faits ſur ce ſujet, afin que ſon peuple ne manquât jamais de cette nourriture ſpirituelle.

Dom Barthelemi des Martyrs, autre lumiere de l'Egliſe, dans le même ſiécle, ne s'eſt pas contenté d'employer toute ſa vie à inſtruire ſon peuple; il nous a encore laiſſé par écrit l'obligation indiſpenſable où étoient tous les Evêques d'en agir ainſi.

« Il faut, dit-il, qu'un Evêque ſoit » tout rempli de ce feu que Jeſus- » Chriſt eſt venu allumer dans le » monde, & que le Saint-Eſprit a » apporté du ciel. Il faut qu'il ſoit la » lumiere & comme le ſoleil de ſon » diocéſe, qui éclaire tout, qui échauf- » fe tout. Il faut qu'il ſoit occupé ſans » ceſſe à gagner des ames à Dieu, » prêchant ſouvent par ſa parole & » toujours par ſon exemple : c'eſt ce » que l'Apôtre, dit-il, nous enſeigne » lorſqu'il écrit à Timothée : *Appli-* » *quez-vous à la lecture, à l'exhorta-* » *tion, à l'inſtruction : veillez ſur* » *vous-même & ſur l'inſtruction des* » *autres.* Il eſt dit auſſi de Jeſus-Chriſt, » *qu'il a été établi Roi ſur la montagne*

Stimul. Paſt. c. 7.

1. Tim. 4. 13. 16.

Psalm. 2. 9. » *ſainte de Sion, pour prêcher la loi de* » *Dieu.* » Puis s'adreſſant aux Evêques, il leur fait cette apoſtrophe : « Que » dites-vous à ceci, Paſteurs lâches » & pareſſeux, qui avez tant d'ardeur » pour vous élever à une dignité qui » vous rends les prédicateurs de l'E- » vangile, & qui avez tant de tiédeur » & de négligence pour vous acquit- » ter de ce devoir ? Jeſus-Chriſt dit » qu'il a été établi pour prêcher, & » vous dites que vous ne pouvez vous » acquitter de ces deux choſes, faire » votre charge & prêcher : cependant » les ſaints Peres, qui ſont nos peres ; » les Grégoire, les Ambroiſe, les » Auguſtin, ont bien pû s'acquitter » de ces deux devoirs ; ils ont gou- » verné leur diocéſes, ils ont enſei- » gné leurs peuples, & ils ont encore » trouvé le tems d'inſtruire toute l'E- » gliſe par leurs excellens écrits. Que » ſi vous êtes trop occupés pour vous » acquitter de ces deux choſes ; dé- » chargez-vous ſur les autres d'une » partie de vos ſoins, mais réſervez- » vous la prédication & l'inſtruction » de votre peuple. »

Les ſentimens de ſaint François de Sales ſur cette matiere ſont ſi connus de tout le monde & ſi récens, qu'il ſeroit inutile de les rapporter. Sa vie n'a été qu'une prédication continuelle, & l'on peut dire que les fatigues qu'il a ſouffertes ont beaucoup abrégé ſes ſes jours. Il avoit coutume de dire, qu'un Evêque qui ne prêche point, eſt ſemblable à un chien qu'on met à une porte pour la garder, & qui ne peut aboyer. Il ne ſe trompoit pas; car c'eſt l'expreſſion du Saint-Eſprit dans ſes divines Ecritures : *Les Paſteurs d'Iſraël*, dit-il, *ſont des aveugles; ils ſont tous dans l'ignorance : ce ſont des chiens muets qui ne ſçauroient aboyer; ils n'aiment qu'à dormir, & à ſe repaître l'eſprit de vains phantômes.* Tels étoient la plûpart des Evêques de France dans le treiziéme, quatorziéme & quinziéme ſiécle, puiſqu'on trouve avec étonnement dans l'hiſtoire, que lorſque le Cardinal Charles de Lorraine, commença à prêcher, il y avoit plus de trois cens ans qu'on n'avoit vu en France un Evêque annoncer en public la parole de Dieu.

Iſa. 56. 10.

Varillas, Hiſt. d'Henri II. t. 1.

HUITIÉME QUESTION.

Ne pourroit-on pas dire que tout ce que vous nous venez de rapporter, ſont effectivement des conſeils ſalutaires & de puiſſantes exhortations pour engager les Evêques à prêcher; mais qu'au reſte on peut légitimement s'en diſpenſer, puiſqu'il n'y a point ſur ce ſujet de précepte ni d'obligation abſolue?

R. Si vous avez bien pris le ſens des paroles de tant de Saints que nous venons d'expoſer à vos yeux, vous y aurez trouvé qu'ils parlent de la prédication, non pas comme d'une choſe qu'il ſoit permis à l'Evêque de faire ou de ne pas faire; mais comme d'une obligation indiſpenſable ſans laquelle il n'y a point de ſalut pour lui. Pouvez-vous regarder comme un ſimple conſeil ces paroles de ſaint Grégoire: *Conſidérons quelle damnation c'eſt de recevoir ſans travailler la récompenſe du travail... prendre pour notre entretien ce que les fideles ont offert pour leurs péchés, ſans remédier à ces mêmes*

péchés par nos prieres, nos prédications, comme nous y ſommes obligés.

Eſt-ce un conſeil à un Médecin de ne pas abandonner un hôpital dont il eſt chargé, ou un précepte abſolu ? C'eſt néanmoins la comparaiſon de ſaint Chryſoſtôme. Un homme peut-il ſans ſe damner, percevoir les fruits d'un bénéfice qui ne lui eſt donné qu'à une telle condition qu'il ne veut pas accomplir ? C'eſt cependant le raiſonnement de Julien Pomere. Un devoir *qui fait toute la ſureté de la conſcience* d'un Evêque, peut-il paſſer pour un ſimple conſeil ? Ce ſont néanmoins les termes de ſaint Bernard. Etoit-ce un conſeil ou un précepte pour ſaint Pierre, lorſque Jeſus-Chriſt lui dit : *Paiſſez mes brebis ?* Il parloit cependant à tous les Evêques, ſelon ſaint Thomas & Pierre de Blois. Saint Paul auroit-il dit : *Malheur à moi, ſi je ne prêche*, ſi la prédication lui eût été indifférente ? Auroit-il dit à ſon diſciple Timothée, qu'il ne ſe ſauvera lui-même, ni ceux dont il eſt chargé, qu'en inſtruiſant, en exhortant & en prêchant ; s'il eût cru qu'un Evêque

1. Tim. 4. 16

pût, ſans ſe perdre, abandonner le miniſtere de la parole ? Mais pour achever de lever tous vos doutes, je veux bien produire ici les ordonnances que l'Egliſe en a faites : car je ne puis croire que vous vous perſuadiez auſſi qu'on peut obéir ou ne pas obéir à l'Egliſe.

Can. 20. Que l'Evêque ne s'occupe en aucune ſorte du ſoin & du gouvernement de ſon bien, dit le quatriéme Concile de Carthage, mais qu'il donne tout ſon tems à la priere & à la prédication de la parole de Dieu.

De Eccleſ. Offic. l. 2. c. 5. L'onziéme Concile de Tolede ordonne à tous les Evêques, comme aux véritables prédicateurs de l'Evangile, de ſe remplir continuellement par la lecture des livres ſaints, de cette divine ſageſſe qu'ils doivent répandre ſur les peuples, puiſque ce n'eſt que de leur abondance qu'ils peuvent enrichir les autres.

Can. 19. & 20. Le premier Concile de Mâcon enjoint aux Evêques de faire obſerver les Fêtes & Dimanches plus exactement qu'on n'avoit fait par le paſſé ; de nourrir les peuples durant ces ſaints jours du pain céleſte de la parole de Dieu

Dieu, & de tâcher d'avoir alors la préſence des Magiſtrats, afin que la terreur de la puiſſance temporelle briſât la dureté de ceux que la douceur des vérités de l'Evangile n'auroit pu amollir.

Le Concile *In Trullo*, fait le même commandement aux Evêques ; il veut qu'ils prêchent, ſinon tous les jours au moins tous les Dimanches, dans leurs Egliſes ; qu'ils nourriſſent les peuples, non pas de leurs imaginations frivoles, mais de la doctrine ſolide des Ecritures & des interprétations des ſaints Peres. Can. 25.

Le ſixiéme Concile d'Arles, tenu l'an 813, avertit les Evêques, que l'ignorance eſt la mere d'une infinité d'égaremens & de crimes, ſur-tout dans les Prélats, dont la profeſſion eſt d'enſeigner les peuples ; & que pour ce ſujet ils doivent être continuellement appliqués à l'étude des Ecritures ſaintes & des canons de l'Egliſe. Can. 3.

Le Concile de Mayence, tenu la même année, veut que les Evêques prêchent tous les Dimanches & tous les jours de Fêtes ; & que s'il arrive qu'ils ſoient malades ou légitimement Can. 25.

abſens, ils ne manquent pas de ſubſtituer quelqu'un à leur place.

Can. 14. & 15. Un Concile de Reims tenu encore la même année, ordonne aux Evêques de s'occuper tout entier de l'étude des Ecritures, des canons, des ouvrages des ſaints Peres, & de prêcher ſuivant la méthode que ces Saints ont gardé dans leurs homélies, en ſe rendant intelligibles aux peuples. Le troiſiéme Concile de Tours & le troiſiéme de Châlons, qui ſont auſſi de la même année, s'expliquent encore plus fort, & les exhortent à vivre d'une telle maniere que la ſainteté de leurs actions ſoutienne la force de leurs prédications.

Can. 17. Can. 1.

Can. 2, 3. 4, 5. 6. Le ſecond Concile d'Aix-la-Chapelle, tenu ſous Louis le Débonnaire en 836, fait les mêmes inſtances aux Evêques, & veut que pour exercer la médecine ſpirituelle des ames dont ils ſont profeſſion, ils aient une application continuelle aux Ecritures, aux canons, & au paſtoral de ſaint Grégoire.

Can. 28. Le Concile de Meaux de l'an 845, demanda inſtamment au Roi Charles

le Chauve de ne pas permettre que les Evêques fuſſent abſent de leur Egliſe durant le tems de l'Avent & de Carême, afin qu'ils puſſent employer ces ſaints jours à la prédication & à la correction des vices, comme ils y étoient obligés. Alors c'étoient les Evêques en perſonne qui durant l'Avent & le Carême rempliſſoient leurs chaires. Ne verrons-nous jamais revivre une ſi ſainte & ſi louable coutume?

Le Concile de Pavie, de l'an 850, menace de dépoſition les Evêques qui ne prêcheront pas au moins tous les Dimanches à leur peuple. L'Empereur Charlemagne, voyant que tant de loix & tant d'ordonnances ne faiſoient pas grande impreſſion ſur l'eſprit de certains Evêques de ſes états, qui aimoient mieux l'air de ſa Cour que celui de leurs diocéſes, leur déclara que ſi avant un certain jour qu'il leur marqua, ils n'avoient tous prêché eux-mêmes dans leur Egliſe, ils ſeroient ſans remiſſion dépoſés. Cette parole d'un Prince qui ſçavoit ſe faire obéir, fit grand effet : on ne vit jamais tant de Prélats en chaire.

Can. 51

Mon. S. Gal. l. 1. c. 20.

Extrà de Offic. ordin. c. 15.

Le ſecond Concile de Latran ſous Innocent III, enjoint aux Evêques de choiſir des perſonnes ſçavantes & pieuſes pour prêcher en leur place lorſque quelque raiſon légitime les empêchera de s'acquitter de ce devoir : ce qui marque aſſez que l'Egliſe ne prétend pas qu'ils s'en diſpenſent, que dans certaines occaſions qui portent leur excuſe avec elles, comme ſont la maladie, une abſence légitime & canonique, une affaire de conſéquence ſurvenue lorſqu'on y penſoit le moins, &c. Mais qu'un Evêque paſſe les années entieres & ſouvent toute ſa vie, ſans jamais rompre le pain de la parole de Dieu à ſon peuple, c'eſt ce que l'Egliſe ne peut ſouffrir, & ce qui n'eſt pas moins oppoſé à ſes loix, qu'à ſon eſprit & à ſes intentions. Un Evêque & un Prédicateur eſt une même choſe parmi les chrétiens ; c'eſt pourquoi autrefois lorſqu'on élevoit quelqu'un ſur le trône épiſcopal, on le faiſoit monter dans la chaire du Prédicateur, afin qu'il connût auſſi-tôt quelle étoit ſa principale fonction : c'eſt ce que Prudence nous apprend d'une ma-

Prud. Carmin.

nierefort pathétique, lorſqu'il décrit l'ordination de ſaint Cyprien.

Les héréſies qui s'éleverent en France dans le treiziéme ſiécle, donnerent lieu à la tenue de divers Conciles. On reconnut dans celui d'Avignon en 1209, que la négligence des Paſteurs à inſtruire leur peuple, étoit une des principales cauſes de ce malheur : c'eſt pourquoi il y fut ordonné que les Evêques s'appliqueroient avec plus de ſoin à la prédication. Can. 1.

Trois ans après, on en tint un autre à Paris, où Robert de Corceron, Légat du ſaint Siége préſida. Ses ordonnances ſont réduites en quatre chapitres, dont le premier & le dernier ne regardent preſque que les devoirs des Evêques, & ſur tout l'obligation où ils ſont de prêcher. Can. 3.

Le premier Concile de Milan, aſſemblé par les ſoins du grand ſaint Charles en 1565, dit nettement que les Evêques étant les ſucceſſeurs des Apôtres, ne peuvent, ſans ſe déshonorer, n'en pas remplir la fonction la plus apoſtolique, qui eſt celle de la prédication. D'où il infére que s'ils ſe diſ- Act. Eccleſ. Mediol. p. 2. 3. 4.

penſent d'un devoir ſi eſſentiel pour des cauſes legeres, ou par négligence, ils en ſeront reſponſables au terrible jugement de Dieu.

In Apoſt. can. 38. L'Egliſe Grecque a encore été plus rigoureuſe que la Latine dans les reglemens quelle a faits ſur ce point de diſcipline. Balſamon, Patriarche d'Antioche, qui nous a laiſſé le recueil de ſes ordonnances, nous apprend que les Evêques qui manquoient à s'acquitter du miniſtere de la prédication, étoient premierement ſuſpendus de leurs fonctions; & s'ils ne ſe corrigeoient, ils étoient ſans rémiſſion dépoſés de l'épiſcopat.

Nous avons reſervé exprès à la fin de ce chapitre, à parler du Concile de Trente, & de ſon ſentiment ſur ce ſujet, non-ſeulement parce que c'eſt le dernier Concile général que l'Egliſe ait aſſemblé juſqu'à préſent; mais encore parce qu'il a renfermé dans ſes réglemens preſque tous ceux des autres Conciles qu'il cite & qu'il confirme; afin qu'on voie que l'eſprit de l'Egliſe a toujours été le même dans tous les tems, & que jamais les Evêques n'ont

été diſpenſés de cette obligation. Il commence dès la ſeſſion cinquiéme, à déclarer que la prédication eſt le principal devoir des Evêques, & qu'ils ſont obligés de prêcher eux-mêmes en perſonne, s'ils n'ont un empêchement légitime; auquel cas ils délégueront des prédicateurs, tels que le quatriéme Concile de Latran les requiert. Dans la ſeſſion vingt-quatriéme, ce décret y eſt confirmé; & après avoir dit que l'autorité de prêcher n'appartient qu'aux Evêques, il leur ordonne de prêcher eux-mêmes dans leur Egliſe, & dans les autres par la bouche de leurs Curés : les uns & les autres, ajoute-t-il, doivent prêcher au moins les dimanches, les fêtes ſolemnelles, & trois jours de la ſemaine en Carême & en Avent. Enfin ce Concile enjoint aux Evêques, & à tous les Paſteurs, avant que d'adminiſtrer les ſacremens aux peuples, de leur faire comprendre quelles ſont les vertus, & les diſpoſitions avec leſquelles il faut s'en approcher, ſe ſervant pour cela de la langue la plus en uſage parmi le peuple. Il ſemble par ces dernie-

Can. 2.

Cap. 4.

Ibid. c. 5.

res paroles avoir eu en vue certains Evêques, qui en conférant les ordres, ou le ſacrement de confirmation, ſe contentent de lire la petite exhortation latine qui eſt dans leur cérémonial, ſans faire d'autre inſtruction aux aſſiſtans qui leur apprenne la nature, l'inſtitution, les effets, les propriétés, & la ſainteté de tous ces ſacremens, auſſi-bien que l'eſprit, les intentions, & la vertu qu'il faut avoir pour les recevoir dignement. Il conclut cette matiere importante, en diſant que toutes les fêtes & les dimanches, ils feront des inſtructions au peuple pendant la meſſe en langage vulgaire, & en retranchant toutes les queſtions inutiles, pour bien inculquer les vérités ſolides de la morale chrétienne. Je doute qu'on puiſſe s'expliquer plus clairement ſur ce ſujet. J'ajoute pour derniere preuve, qu'autrefois l'Evêque étoit obligé de prêcher avant ſa conſécration en préſence du peuple & des Evêques de ſa province, pour voir s'il en étoit capable, & on ne le ſacroit point ſans cela.

NEUVIÈME QUESTION.

Un Evêque ne pourroit-il pas s'acquitter de cette obligation, en ſubſtituant en ſa place d'habiles & ſçavans Prédicateurs ?

R. Puiſque la plûpart des Conciles que nous avons cités, diſent que les Evêques, doivent s'acquitter *en perſonne* du miniſtere de la parole, c'eſt prendre plaiſir à ſe tromper ſoi-même que de croire ſatisfaire à cette obligation en ſubſtituant des Prédicateurs étrangers. Que diriez-vous d'un Magiſtrat qui ne rendroit la juſtice, d'un Avocat qui ne plaideroit, d'un Médecin qui ne feroit des ordonnances pour ſes malades, que par la bouche d'un autre ? Vous diriez, & avec raiſon, que les uns & les autres ſont des idoles ; qu'ils feroient mieux de quitter leurs charges ; que celui qui prononce les arrêts, eſt le Magiſtrat, celui qui plaide eſt l'Avocat, & celui qui ordonne des remédes aux malades eſt le Médecin. Tel eſt le jugement que vous devez porter de ces Evêques

qui n'inſtruiſent jamais leur peuple que par la bouche des autres. Car enfin, ou ils ſont capables de s'acquitter de cette fonction, ou ils ne le ſont pas. S'ils en ſont capables, c'eſt une lâcheté ſans excuſe, de ne le pas faire. S'ils en ſont incapables, ils doivent quitter une charge dont la principale fonction eſt celle de prêcher & d'inſtruire, ainſi que parlent les Conciles & les Peres.

In Append. tom. 2. nov. edit. p. 357. de Offic. l. 1. de Virg. c. 1. L'Evêque, dit ſaint Ambroiſe, eſt obligé de prêcher lui-même, d'une obligation de précepte. Ce n'eſt que pour cela qu'il eſt Evêque, dit-il en un autre endroit; & ailleurs : c'eſt une néceſſité dont il ne peut ſe diſpenſer.

Ep. 88. Saint Fulbert, Evêque de Chartres, nous apprend que le Roi Robert l'ayant prié de donner ſon ſuffrage à Francon pour l'évêché de Paris, il répondit naïvement à ce ſaint Roi, que les Evêques auſſi bien que les Apôtres, étant obligés d'être puiſſans en paroles & en œuvres, ſi Francon étoit bon Prédicateur, & s'il ſçavoit ſoutenir ſa doctrine par une vie exemplaire, il n'auroit pas de plus grande joie

que de ſe conformer aux juſtes deſirs de Sa Majeſté ; mais que s'il lui manquoit l'une ou l'autre de ces qualités, rien ne ſeroit capable de le faire conſentir à ſon élection.

Un ſçavant moderne remarque fort judicieuſement, qu'autrefois on auroit trouvé auſſi mauvais qu'un Evêque eût manqué un jour de dimanche de prêcher dans ſon Egliſe, & d'y dire la grand-meſſe, que l'on trouveroit mauvais qu'un Juge ne tint pas l'audience un jour ordinaire de plaidoyer. Ce qui eſt conforme à ce que dit ſaint Auguſtin de ſaint Ambroiſe, qu'il ne manquoit pas de prêcher tous les dimanches.

M. Fleury, inſt. au droit eccleſ. 1. p.

Confeſ. l. c. c. 3.

Il a été un tems où il n'y avoit que l'Evêque qui prêchât ; ni les Diacres, ni les Prêtres ne pouvoient le faire qu'en l'abſence de l'Evêque. Je n'entre point dans cette fameuſe queſtion, ſi ſaint Chryſoſtôme en orient, & ſaint Auguſtin en occident, ont été les premiers Prêtres qui aient prêché en préſence de leur Evêque ; je ſçais qu'il y a des raiſons pour & contre, & l'Hiſtoire Eccléſiaſtique

nous fournit pluſieurs faits & divers exemples qui favoriſent les deux opinions : mais ce qui eſt certain , c'eſt qu'avant ſaint Auguſtin , cela étoit inoui en Afrique , comme les Auteurs contemporains nous en aſſurent ; & à l'égard de notre France , on n'en voit aucune trace avant le ſixiéme ſiécle. Le deuxiéme Concile de Vaiſon , qui fut célébré plus de cent ans après , dit que ſaint Auguſtin eſt le premier qui ait donné pouvoir aux Prêtres de prêcher dans l'Égliſe cathédrale avec la permiſſion de l'Evêque ; ce qui eſt confirmé par ſaint Cyprien , Evêque de Toulon , qui nous a donné la vie de l'illuſtre Archevêque d'Arles ſaint Céſaire ; & ce fut alors que le peuple commença de s'aſſeoir au ſermon : car auparavant , comme il n'y avoit que l'Evêque qui prêchoit , tout le monde étoit debout par reſpect pour ſa dignité & pour ſa perſonne.

Poſſid. vit. Aug. c. 5.

Ce changement de diſcipline , & la coutume de faire prêcher les Prêtres , ſe ſont introduits dans les commencemens pour des raiſons juſtes & légitimes. Tantôt les maladies & les infir-

mités des Evêques, tantôt leur grand âge, ou d'autres événemens ſemblables en ont été la cauſe. Valere fit prêcher ſaint Auguſtin dans ſon Egliſe d'Hippone, parce qu'étant Grec il avoit de la peine à ſe faire entendre. Saint Céſaire fit prêcher ſes Prêtres dans Arles, parce que l'extrême vieilleſſe où il étoit, ne lui permettoit plus de le faire en perſonne, encore avoit-il ſoin que ce fût ſes propres ſermons qu'ils récitaſſent; afin qu'on pût dire que c'étoit toujours l'Evêque qui prêchoit: mais dans la ſuite l'abus a ſuccédé à une juſte diſpenſe, & beaucoup d'Evêques ayant trouvé cette porte ouverte pour s'exempter du pénible travail de la prédication, s'en ſont preſqu'entierement déchargés ſur leurs Prêtres.

Cependant comme l'épiſcopat ne peut changer de nature, les mêmes obligations ſubſiſtent encore; & c'eſt ce qui a donné lieu au ſaint concile de Trente, qui comprit bien les ſuites fâcheuſes d'un ſi grand abus, de déclarer, qu'il n'appartenoit proprement qu'à l'Evêque de prêcher, qu'il devoit

Seſſ. 5. de reform. c. 2.

le faire en perſonne ; & que s'il y manquoit, on devoit le punir rigoureuſement, *diſtrictæ ſubjacent ultioni.*

Auſſi voit-on encore à préſent qu'on n'ordonne aucun Evêque qu'on ne lui diſe, en lui mettant les ſaints évangiles entre les mains : *Recevez ce livre ; allez, & prêchez le peuple qui vous eſt commis.* Ce n'eſt pas une nouvelle obligation qu'on lui impoſe, on le fait ſeulement ſouvenir de celle qu'il vient de contracter par ſon ſacre, & qui de tout tems a été attachée à ce divin caractere : & comme on ne lui dit pas, faites prêcher au peuple qui vous eſt commis, mais prêchez vous-même, ce ſeroit en vain qu'il croiroit s'acquitter de ce devoir en ſubſtituant des prédicateurs à ſa place.

Cærem. Epiſ. in conſerv.

Je ſais l'excuſe dont la plûpart tâchent de couvrir leur négligence. Nous leur donnons, diſent-ils, des Prédicateurs qui s'acquittent de ce devoir mieux que nous ne ferions nous-mêmes ; nous avons d'autres affaires. Elle n'eſt point nouvelle cette excuſe, il y a plus de deux cens ans qu'on s'en ſervoit déjà fort ordinairement ; mais

on peut dire qu'elle eſt uſée, depuis qu'un ſaint Prélat du ſeiziéme ſiécle l'a réfutée avec tant de force & d'éloquence. Je n'ajouterai rien à ſes paroles, & je ne ferai que les traduire fort ſimplement en notre langue, afin de ne rien ôter à leur énergie.

« Si les Apôtres, dit-il, ont préféré le ſoin de la prédication à celui des pauvres & des veuves, combien l'auroient-ils encore plutôt préféré à tous les procès, & à toutes les affaires du monde ? Qu'y a-t-il de plus indigne que de voir un Evêque s'embarraſſer dans ces occupations toutes ſéculieres, & ne donner que très-peu ou point de tems à la lecture & à la méditation des livres ſaints, pour ſe rendre capable d'inſtruire ſon peuple ? Mais, diſent-ils, nous leur donnons des prédicateurs qui font mieux que nous. Ce n'a pas été là le ſentiment de nos Peres, qui ont fait voir combien ils préféroient la prédication d'un Evêque à celle d'un ſimple Prêtre, lorſqu'ils diſent dans le ſecond concile de Séville : *Il n'eſt pas permis à un Prêtre d'en-*

Stimul. Paſtor. c. 7. par Dom Barth. des Marr.

Can. 7.

» *ſeigner ou d'exhorter le peuple en pré-*
» *ſence de ſon Evêque.* Mais quand il
» arriveroit que l'Evêque auroit moins
» de lumieres & de ſcience, & moins
» de facilité à s'expliquer, il eſt certain
» néanmoins que la parole du paſteur
» a une force & une efficace que n'a
» point celle des autres ; comme le
» lait de la mere, quoique peut-être
» moins bon en ſoi, eſt néanmoins
» meilleur à ſon enfant que celui d'une
» nourrice. »

C'eſt ce que diſoit ce grand Archevêque, qu'on peut appeller le modele de tous les Prélats de ces derniers tems ; & l'expérience fait voir qu'il avoit raiſon. Car on remarque tous les jours que peu de paroles d'un Evêque qui aime ſon peuple, & qui parle de l'abondance de ſon cœur, étant ſoutenues par ſa dignité & par ſon exemple, ſervent ſans comparaiſon davantage que de longs diſcours étudiés d'une autre perſonne. Les brebis entendent naturellement la voix de leur Paſteur, diſoit Jeſus-Chriſt, mais elles n'entendent point celle d'un étranger ; c'eſt pourquoi elles ſuivent

l'un lorſqu'il les appelle, mais non pas l'autre, quelque effort qu'il faſſe pour les faire venir.

En effet, comme il eſt mieux informé que qui que ce ſoit des déréglemens qui regnent parmi ſon peuple, il ſçait appliquer avec plus de lumieres, de circonſpection & de prudence, le remede au mal, & diverſifier tellement ſes inſtructions ſelon la qualité, l'inclination & les diſpoſitions différentes de ſes auditeurs, ce que les autrrs ne peuvent faire; d'où il arrive qu'ils parlent preſque toujours en l'air, & ſi en général, qu'on n'en peut tirer que très-peu de fruit. Ce qui a fait dire à ſaint Grégoire: « Qu'une » Egliſe qui n'a point d'Evêque » pour l'inſtruire, eſt un champ ſec, » qui n'étant point arroſé demeure ſté- » rile, & ne porte aucun fruit; au » lieu que l'Evêque y étant, c'eſt » comme un fleuve qui ſe répandant » de toutes parts, rend les ames fé- » condes, & leur fait produire des » fleurs & des fruits par les eaux cé- » leſtes qui découlent de ſa prédica- » tion & de ſa parole. » Enfin les peu- L. 4. Ep. 37.

ples ſont ſi peu édifiés, lorſqu'ils reconnoiſſent que leur Evêque n'a aucun talent pour la prédication, & qu'il ne ſe met point en peine de l'acquérir, qu'il eſt comme impoſſible que le Prélat n'en reçoive de tems en tems quelque confuſion.

DIXIÉME QUESTION.

Faut-il qu'un Evêque faſſe toujours des ſermons en forme, & prêche en orateur?

R. Lorſque les conciles obligent les Evêques à la prédication, ils entendent ce mot dans le ſens que les ſaints lui ont donné, c'eſt-à-dire ſelon qu'il enferme toute ſorte d'exhortations & d'inſtructions, par leſquelles un Paſteur enſeigne la vérité à ſon peuple; ſoit qu'il le faſſe d'un lieu élevé, par des diſcours juſtes, étendus & châtiés, ſoit qu'il le faſſe d'une maniere plus ſimple, plus familiere & plus courte, qui eſt ſouvent plus utile & plus proportionnée à l'intelligence du peuple.

L'obligation indiſpenſable où ſont

les Evêques d'inſtruire leur peuple les engage donc à trois choſes. La premiere, à répandre dans leur dioceſe deux ſortes de catéchiſmes, l'un court & facile, qui enſeigne les premiers élémens de la religion, & qui donne d'abord une grande idée du chriſtianiſme ; qui faſſe comprendre aux enfans le bonheur qu'ils ont d'être nés dans l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine, hors de laquelle il n'y a point de ſalut ; qui leur inſpire dès leurs plus tendres années la crainte & l'amour de Dieu, qui ſont le commencement de la ſageſſe ; qui leur donne une grande horreur du péché, un ardent deſir de la vertu, & ſur-tout un amour tendre & reſpectueux pour Jeſus-Chriſt qui les a rachetés par ſon ſang, lavés dans les eaux du baptême & adoptés pour ſes enfans, à qui il veut faire part de ſa gloire en leur donnant ſon royaume éternel.

L'autre plus fort & plus étendu, où les perſonnes plus avancées en âge puiſſent apprendre le fond, l'origine & le progrès du chriſtianiſme, la ſainteté à laquelle ils ſont deſtinés en qualité

de chrétiens, les moyens par leſquels on peut y arriver, & les diſpoſitions que Dieu demande pour fréquenter les ſacremens, & faire un ſaint uſage de ces ſources de vie ; car il eſt honteux de voir les catholiques ſi mal inſtruits de leur religion, tandis que les païens & les hérétiques n'oublient rien pour ſe rendre habiles à défendre l'erreur & le menſonge, & qu'on voit leurs enfans de l'un & l'autre ſexe ſçavoir mieux les principes de leur fauſſe religion, que ne font la plûpart des catholiques, nourris & élevés dans le ſein de la vérité.

Après cette tentative, il faut venir à l'inſtruction animée de la voix & de la parole. Celle-là n'a été que comme une ſemence jettée dans les ames, celle-ci la fait germer & fructifier. Elle doit comme la précédente ſe diſtinguer par rapport aux forts & aux foibles ; elle doit être un lait pour les uns, & un pain ſolide pour les autres. En un mot, l'Evêque ne doit pas ſe contenter d'inſtruire ceux qui ſont capables de comprendre les plus hautes maximes de la religion, & les

myſteres les plus relevés du chriſtianiſme ; il faut qu'il s'abbaiſſe ſouvent à des diſcours familiers pour les perſonnes groſſieres & ignorantes, & qu'il ne dédaigne pas d'inſtruire les pauvres & les enfans même, dont le ſalut lui doit être auſſi cher & auſſi précieux que celui des perſonnes de la premiere qualité.

C'eſt ainſi que le grand Apôtre en a agi, auſſi bien que tous les plus ſaints & les plus illuſtres Evêques qui ont ſuccédé à ſon miniſtere. On voit encore dans les ouvrages de ſaint Cyrille de Jéruſalem, de ſaint Auguſtin, de ſaint Grégoire de Niſſe, & de tant d'autres ſaints Prélats, des diſcours faits exprès pour les enfans, & pour les perſonnes les plus groſſieres. Là ils leur expliquent en des termes faciles & familiers, les myſteres de la Trinité, de l'Incarnation, de la Rédemption de Jeſus-Chriſt, & ſur-tout le ſymbole de la foi ; car c'eſt un abus de s'imaginer que pour être ſauvé il ſuffit de ſçavoir ſa croyance par cœur, comme un perroquet pourroit l'apprendre ; il eſt néceſſaire de l'entendre,

d'en comprendre le ſens, d'en connoître les ſuites & les conſéquences; & c'eſt ce qui ſe fait par ces inſtructions familieres, dans leſquelles le paſteur s'abbaiſſant juſqu'à la portée des petits, ſe ſert de termes & de comparaiſons dont ils ſoient capables pour faire entrer ces vérités ſaintes dans leur cœur auſſi bien que dans leur eſprit. Ils prennent à leur égard, comme faiſoit ſaint Paul, tantôt la qualité de pere, tantôt celle de mere, & tantôt celle de nourrice, ſelon les différens états de la vie ſpirituelle où ils les trouvent: vie que l'Egliſe leur a donnée par le miniſtere de l'Evêque, mais qu'il eſt obligé d'entretenir & d'accroître ſans ceſſe par la prédication de la parole.

Il eſt vrai que l'amour propre ne s'accommode pas de pareils exercices, encore moins l'orgueil du monde, & cette vanité dont les grands ont tant de peine à ſe défaire. Un Evêque ſe méprendroit fort s'il croyoit ſe dégrader en faiſant le catéchiſme aux enfans & au petit peuple; le concile de Trente l'y oblige, & ne lui permet

Seſſ. 24. c. 4 & 7.

de ſe décharger ſur d'autres de cette fonction que lorſque de légitimes empêchemens l'en diſpenſeront : mais on ne voit point que cette ſainte aſſemblée mette au nombre des légitimes empêchemens, tant d'occupations moins importantes, quelquefois étrangeres au ſaint miniſtere, qui conſument beaucoup de temps, & dont les paſteurs pourroient aiſément ſe décharger ſur d'autres.

Saint Charles qui avoit mieux pris que perſonne l'eſprit du Concile, ne crut pas ſe déshonorer de faire lui-même les fonctions de Catéchiſte, lorſqu'il fut de retour dans ſon dioceſe. On voit ce grand Archevêque, que la nobleſſe de ſon extraction, ſa qualité de Cardinal, ſon érudition & ſa ſainteté élevoient au-deſſus de tous les prélats de ſon tems, parmi les pauvres & les enfans, leur donner, avec les ſentimens d'une charité toute divine, le lait de la doctrine chrétienne, & leur apprendre l'a, b, c de la religion. Son oncle Pie IV, en ſentit tant de joie, lorſqu'il apprit cette nouvelle, qu'il ne put s'empêcher

de la témoigner publiquement, & de dire, en s'adreſſant aux Prélats qui étoient au près de lui : *Meſſieurs, mon neveu nous apprend notre devoir à tous, tant que nous ſommes de Paſteurs,* * *& nous montre qu'il n'y a point d'ames ſous notre charge, depuis la premiere juſqu'à la derniere, que nous ne ſoyons obligés de nourrir de la parole de Dieu.*

Auguſt. de Sales. l. 5. Saint François de Sales qui vint peu de tems après, entra dans les mêmes ſentimens. « Comme il étoit per-» ſuadé, dit l'auteur de ſa vie, que » rien n'étoit plus capable de contri-» buer au rétabliſſement des bonnes » mœurs que l'inſtruction de la jeu-» neſſe ; il ordonna qu'on feroit dans » Annecy & dans tout ſon dioceſe, » les Fêtes & les Dimanches le grand » catéchiſme, & qu'on y enſeigne-» roit ceux du Concile de Trente & » de Bellarmin, afin qu'il y eût par-tout

* Le Pape Clément XI. faiſoit lui-même le Catéchiſme aux enfans, non-ſeulement à Rome, mais auſſi à la campagne.

» tout une parfaite uniformité de doc-
» trine & d'inſtructions. Pour témoi-
» gner l'eſtime qu'il faiſoit de cette
» fonction, il en voulut lui-même
» faire l'ouverture, & la continua
» toujours depuis, tant que ſes autres
» occupations le lui permirent. L'on
» voyoit ce grand Prélat, dont Rome
» & Paris avoient admiré le ſçavoir,
» & la Cour de France l'éloquence,
» parmi de petits enfans, s'accommo-
» dant à leur portée & à leur foibleſſe;
» & les inſtruiſant lui-même avec une
» patience & une douceur qu'on ne
» pouvoit ſe laſſer d'admirer.

» Son exemple fut ſuivi dans tout
» ſon dioceſe. Perſonne ne trouva
» plus, comme il étoit arrivé juſqu'a-
» lors, cette fonction au-deſſous de
» ſoi, & il n'y eût point de Paſteur
» qui ne ſe crût obligé de faire par
» lui-même dans ſa paroiſſe, ce que
» le ſaint Prélat faiſoit dans ſa ville
» capitale. Pour marquer davantage
» l'eſtime qu'il faiſoit de l'inſtruction
» de la jeuneſſe, toutes les fois que
» ſes occupations ne lui permettoient
» pas de faire lui-même le catéchiſ-

» me, il ne s'en repoſoit que ſur les » dignités de ſa cathédrale, ou ſur » les perſonnes les plus capables de ſon » Clergé. Il arriva de là que chacun » ſe fit une obligation d'aſſiſter à ſes » inſtructions, on ne ſe contenta pas » d'y envoyer les enfans, les perſonnes » les plus âgées, & les plus qualifiées y » alloient comme les moindres du » peuple, & appelloient cela, aller » apprendre le chemin du ciel. En » effet, après qu'on avoit donné quel- » que tems à l'inſtruction des enfans, » le ſaint Prélat ou celui qui tenoit ſa » place montoit en chaire, & expli- » quoit d'une maniere aiſée & fami- » liere les principaux points de la mo- » rale chrétienne. Il n'en fallut pas » davantage pour renouveller tout ſon » dioceſe, & le ſanctifier. »

Il en arriveroit autant dans tous les diocéſes, ſi tous les Evêques vouloient prendre la même peine, & entrer comme ils doivent, à l'exemple de ces ſaints Prélats, dans l'eſprit de leur miniſtere. Ils y ſont d'autant plus obligés que cela ſe fait avec moins de peine, moins de préparation, moins

d'étude, & toujours avec beaucoup plus de fruit que n'en produiſent ordinairement de grands diſcours étudiés, où le faſte de l'éloquence humaine ſe déploie avec pompe & appareil, & qui ſouvent n'aboutiſſent qu'à faire dire : *Voilà un habile homme.* L'oreille y eſt flattée, mais le cœur n'eſt point touché, l'eſprit même n'y eſt guere plus inſtruit ni plus éclairé. On ſort de la prédication auſſi ſec qu'on y étoit entré, & l'on ne voit preſque jamais de changement dans les mœurs.

Ce n'eſt donc qu'une mauvaiſe honte qui retient la plûpart des Evêques, & qui leur fait regarder cette fonction comme au-deſſous d'eux. Il faut les guérir de cette maladie, & rien à mon ſens, n'eſt plus capable de le faire, que de leur mettre devant les yeux les beaux ſentimens du pieux Gerſon, qui ne peuvent accuſer ni de trop de ſévérité dans ſa morale, ni de défaut de lumieres ſur toutes les obligations des Paſteurs.

Ce fameux Chancelier de l'Egliſe de Paris, qui s'étoit fait admirer au Concile de Conſtance, où il avoit ſoutenu

les droits de l'Egliſe & de l'Etat avec une fermeté apoſtolique, & qui étoit pour ainſi dire l'oracle de ſon ſiécle, par ſa profonde érudition, & par ſa piété, ne croyoit pas qu'il fût indigne de lui, de s'occuper à inſtruire les enfans dans ſon Egliſe. Quelques-uns de ces prétendus eſprits forts du ſiécle, lui en firent des reproches, & lui dirent qu'il aviliſſoit le doctorat. Ils le pouſſerent ſi fort ſur ce point, qu'il ſe crut obligé de ſe défendre par écrit; & voici ce qui leur dit :

Tract. de Pueris ad Chriſtum trahendis. part. 2. op.

« Nous ſommes dans un tems où » les maximes & les pratiques les plus » ſaintes ſont ſi fort avilies, que ſi » quelque Prélat ou quelque fameux » Docteur s'occupoit à inſtruire la jeu- » neſſe, on le tourneroit en ridicule, » & on en feroit des railleries, comme » il m'eſt arrivé à moi-même. Rien » n'eſt plus capable de confondre ces » railleries que l'exemple de Jeſus- » Chriſt, qui a dit : *Laiſſez approcher* » *les enfans de ma perſonne; car c'eſt* » *proprement à eux que le royaume du* » *ciel appartient*. O mon doux Jeſus! » qui peut après cela avoir honte de

» s'abaiſſer juſqu'à l'inſtruction des
» petits, puiſque vous, qui êtes un
» Dieu, n'avez pas dédaigné de leur
» tendre la main & de les embraſſer ?
» Donnez-moi un homme ſpirituel,
» qui ne cherche point ſes intérêts
» particuliers, mais uniquement ceux
» de Jeſus-Chriſt ; un homme rempli
» de charité, d'humilité & de piété,
» éloigné de toutes les penſées de va-
» nité & d'ambition, qui ſont ſi ordi-
» naires aux perſonnes du ſiécle, un
» homme dont toute la converſation
» eſt dans les cieux, qui ne puiſſe être
» ni ébranlé par les belles promeſſes,
» ni intimidé par les menaces ; un
» homme ſur qui les attraits des beau-
» tés paſſageres ne faſſent aucune im-
» preſſion, & qui ne ſoit occupé que
» du ſalut des ames, & il comprendra
» ce que je dis.

« Mais un illuſtre Chancelier com-
» me je ſuis, diſent-ils, devroit s'oc-
» cuper de choſes plus importantes.
» Y en a-t-il de plus importantes dans
» le monde, que d'arracher les ames
» de la puiſſance des démons, & de
» les retirer des portes de l'enfer ? Y

» en a-t-il de plus importantes que de
» cultiver & d'arroſer de jeunes plan-
» tes pour en faire quelque jour la
» beauté du champ de l'Egliſe ? Vous
» pourriez faire la même choſe, ajou-
» tent-ils, par de belles prédications.
» J'avoue qu'il y auroit plus d'éclat &
» de faſte, mais moins de profit ; car
» les premiers ſentimens de crainte &
» d'amour de Dieu qu'on inſpire à ces
» ces jeunes gens, demeurent long-
» tems imprimés dans leurs ames, &
» leur ſervent de préſervatif contre
» les tentations du monde. Venez
» donc à moi, vous tous qui êtes en-
» core petits, je m'occuperai avec
» plaiſir à vous inſtruire, de votre
» côté vous prierez Dieu pour moi,
» & par cet innocent commerce de
» doctrine & de prieres, nous ſerons
» les uns & les autres un ſujet de joie
» aux Anges & aux Bienheureux. »
Ainſi parloit ce grand homme.

ONZIÉME QUESTION.

Vous voudriez donc réduire un Evêque à ne faire que des catéchiſmes ?

R. Telle étoit l'occupation des Apôtres & des premiers Evêques ; la plûpart de leurs diſcours & de leurs inſtructions n'étoient que de bons catéchiſmes. Les homélies ont ſuccédé aux catéchiſmes, & on ſçait que ce ne ſont que des inſtructions familieres.

Juſqu'au Pape ſaint Léon, on s'étoit contenté à Rome de pareilles inſtructions ſans apprêt, ſans éclat & ſans éloquence, telles qu'on les faiſoit au tems de la perſécution ; c'eſt pourquoi il ne nous reſte aucuns ſermons, non-ſeulement des Papes ſes prédéceſſeurs, mais même des Evêques des trois premiers ſiécles, ni de ceux qui ont vécu juſqu'au milieu du quatriéme.

Les Ignace, les Irenée, les Athanaſe, les Euſebe de Céſarée, & tant d'autres éclatantes lumieres qui ont éclairé l'Egliſe durant trois ou quatre cens ans, n'en ont pas agi d'une autre

maniere. Les fideles ſe contentoient alors d'écrire les divines vérités qu'ils entendoient de leurs bouches, ſur les tables vivantes d'une ame toute pure & toute ſainte. Jamais les diſcours des Paſteurs n'ont été plus ſimples, & jamais auſſi ils n'ont tant fait de profit dans les ames. Ils répandoient de la plénitude de leur cœur ce que le Saint-Eſprit leur fourniſſoit ſur le champ; & comme il ne trouvoit ni dans leur eſprit, ni dans leur volonté aucun obſtacle à ſes divines lumieres & à ſes céleſtes mouvemens, il ſe communiquoit à eux avec abondance; tous leurs diſcours étoient animés de ce feu ſacré; rien auſſi ne réſiſtoit à l'ardeur de ces flammes. Heureuſe ſimplicité des tems apoſtoliques!

Les Païens venoient en foule demander le baptême; les Juifs ſe convertiſſoient, les Chrétiens qui s'étoient un peu relachés, reprenoient bientôt leur premiere ferveur; ceux qui ne l'avoient jamais quittée concevoient de nouvelles ardeurs: de-là ce courage & cette intrépidité avec laquelle ils ſe préſentoient aux tyrans, & bravoient

voient les plus affreux ſupplices ; mais auſſi que ne peut pas un diſcours animé de l'eſprit de Dieu, ſoutenu par une vie ſainte, & reçu dans un cœur bien diſpoſé ?

Saint Grégoire de Nazianze eſt le premier qui employa les beautés de l'éloquence pour enrichir ſes ſermons. Il eſt facile de s'appercevoir en liſant, qu'avant de les prononcer, il les avoit compoſés, limés, étudiés, écrits & appris par mémoire. Cette nouveauté ſurprit agréablement les eſprits, on en fut charmé ; & l'on vit dès-lors une infinité de copiſtes cachés, & même à découvert, qui les écrivoient tandis qu'il les prononçoit, ainſi qu'il nous en aſſure lui-même.

La même choſe arriva à ſaint Auguſtin en occident, & à ſaint Chryſoſtôme en orient ; l'un & l'autre ſe rendirent très-célébres par leur éloquence & par les beaux ſermons qu'ils prononcerent en préſence de tout ce qu'il y avoit alors d'habiles gens. Non-ſeulement les catholiques, mais les hérétiques mêmes employoient des copiſtes pour écrire par des notes abre- Orat. 32.

gées leurs ſermons, en même tems qu'ils les prononçoient, & je ne doute point que ce ne ſoit à cette innocente fraude que nous ſommes redevables de la conſervation de pluſieurs pieces de ces grands orateurs, qui nous auroient peut-être échappé, ſi on n'avoit eu ſoin de les recueillir précieuſement en ſortant de leur bouche.

Je n'ai garde de condamner cette pratique ; l'éloquence a ſes utilités & ſes avantages, l'eſprit convaincu, entraîne plus facilement le cœur & le porte à ſuivre ce qu'il admire & ce qui le charme ; mais il faut avouer que les diſcours apoſtoliques ſont infiniment plus de fruit dans les ames : auſſi ces grands Saints ne faiſoient-ils pas toujours des diſcours étudiés ; leur maniere ordinaire de prêcher étoit moins gênée & plus populaire. On voit que
De diverſ. Serm. 12. ſaint Auguſtin étant en chaire prenoit ſouvent en main la ſainte Ecriture, & joignant l'office de lecteur à celui de prédicateur, expliquoit par une eſpece de paraphraſe chaque verſet du texte ſacré, dont il tiroit d'excellentes moralités pour ſon peuple, étant bien

perſuadé que ce qui étoit le plus utile aux auditeurs devoit être jugé le plus glorieux pour le prédicateur.

Il nous apprend en un autre endroit qu'un jour ayant choiſi un pſeaume fort court pour le ſujet de ſa prédication, il ordonna au lecteur de le chanter, afin de prêcher enſuite; mais ſoit que le lecteur n'eût pas compris ce que ſon Evêque lui avoit dit, ſoit qu'il ſe fût mépris lui-même, il en chanta un autre fort long; & ſaint Auguſtin ſe crut obligé de changer de deſſein & de parler ſur ce pſeaume que la divine Providence lui préſentoit. Ce ſermon néanmoins prononcé ſur le champ, eſt peu différent des autres, ſi on en excepte un très-petit nombre qu'on voit bien avoir été compoſés à loiſir : ce qui nous fait comprendre que la plûpart des prédications de ce grand Saint, étoient ſans art, & ſans beaucoup de préparation. In Pſal. 138.

On voit auſſi dans S. Chryſoſtôme, que ſouvent il interrompoit ſon diſcours pour interroger ſes auditeurs, & reconnoître par leurs réponſes s'ils avoient profité de ce qu'ils venoient Orat. 4. in ep. ad Hebr.

d'entendre. Cette maniere d'agir ſi familiere, nous fait voir qu'il parloit plus ſouvent à ſon peuple en pere, qu'en orateur.

Je voudrois donc, qu'à l'exemple de ces grands hommes, un Evêque, après les catéchiſmes, ſe contentât de faire des diſcours étudiés, ſçavans, & éloquens en certaines occaſions qui arrivent rarement, comme ſont les plus grandes Fêtes de l'année, l'aſſemblée des Etats, ou de la Province, la préſence des Princes & des Souverains, &c; mais que tout le reſte ne fût que de bonnes homélies proportionnées à la capacité des grands & des petits, où tous les points du dogme & de la morale chrétienne fuſſent expliqués clairement, & d'une maniere touchante & pathétique, aiſée & populaire.

Ce n'eſt pas que dans ces inſtructions familieres il faille en bannir l'érudition & même l'éloquence, pourvu qu'elle ſoit naturelle & ſans affectation.

De Sacerd. l. 4. Un Prédicateur évangelique, dit ſaint Chryſoſtôme, & ſur-tout un

Evêque, doit être docte & éloquent, mais ſon éloquence & ſon érudition doivent être telles, qu'elles ſe puiſſent répandre ſur les peuples ſans peine & ſans travail. Saint Ambroiſe étoit auſſi de ce ſentiment, lorſqu'il diſoit que le diſcours d'un Evêque doit être pur, ſimple, clair, net, plein de poids & de gravité, ſans y affecter l'élégance, & ſans y mépriſer l'agrément. Telle eſt auſſi l'intention de l'Egliſe lorſque dans le ſacre de l'Evêque, elle adreſſe cette priere à Dieu : *Faites, Seigneur, que tous ſes diſcours & ſes prédications ne ſoient pas remplies de ſageſſe humaine, mais qu'on y remarque les effets ſenſibles de l'eſprit & de la vertu de Dieu.*

L. 1. de Offic. c. 21.

Cæremon. Epiſc.

Enfin il doit parler en Pere & en Evêque, allier en même-tems une tendreſſe & une charité vraiment paternelle avec l'éclat & l'éminence de la dignité pontificale. Rien de bas ni de rampant dans ſes diſcours ; mais auſſi rien d'affecté & de trop étudié dans ce qu'il dit en public. Deux extrémités à éviter ; tout y doit être grave, judicieux, ſolide & conforme à

cette autorité & à cette majesté sainte qui est propre à la parole de Dieu, dont il est le dispensateur, & de laquelle son cœur, son esprit & ses expressions doivent être toutes remplies.

Pomer. de vit. contemplat. l.1. c.25.

« Les discours d'un Evêque, disoit » un ancien Pere de l'Eglise, est assez » docte, quand il est plein de foi & » ferveur; & il est assez éloquent quand » il est relevé par la sainteté de sa vie. » Ceux qui affectent tant de politesse » & d'éloquence, doivent craindre de » prêcher plutôt pour établir leur ré- » putation que pour édifier l'Eglise. » Les fleurs de l'éloquence ne con- » viennent pas si bien au sermon d'un » Evêque que ses larmes; & ces gé- » missemens de son auditoire lui doi- »vent être plus agréables que les vains » applaudissemens. Ce ne sont pas les » délicatesses du discours qu'il faut » attendre d'un Pasteur, mais une » doctrine saine, fervente & propor- » tionnée aux plus foibles. »

In cant. Serm. 59.

C'étoit aussi la pensée de saint Bernard. La tourterelle, dit ce Pere, est l'image du Prédicateur; elle gémit plutôt qu'elle ne chante, & elle nous

apprend comme nous devons ſoupirer en cet exil. J'aime à entendre la voix d'un Prédicateur qui ne penſe pas à me plaire, afin que je lui applaudiſſe, mais à me toucher le cœur afin que je me pleure moi-même.

Pour en venir là, il faut être un homme d'oraiſon, & fort verſé dans les ſaintes Ecritures; il faut prier & ſoupirer beaucoup avant de parler, puis donner de l'abondance de ſon cœur; c'eſt ſaint Auguſtin qui nous l'apprend. « Un Prédicateur, dit-il, » parle avec d'autant plus ou d'autant » moins de ſageſſe, qu'il eſt plus ou » moins avancé dans l'amour & dans » l'intelligence de l'Ecriture. Qu'il » aime à prier avant de parler, afin » qu'il donne ce qu'il a reçu d'en- » haut, & qu'il demande à Dieu que » de cette multitude d'inſtructions ou » d'expreſſions différentes qui lui peu- » vent venir dans l'eſprit, il lui faſſe » choiſir celles que lui, qui connoît le » fond des cœurs, voit être les plus » propres pour l'utilité préſente de » de ceux qui l'écoutent. »

De Doct. Chriſt. l. 4. c. 5. & 15.

Ce ſaint fonde ſa penſée ſur ce qui

eſt dit des Apôtres ; qu'ils ſe réſerverent uniquement *la priere & le miniſtere de la parole*. Pour nous apprendre que ces deux fonctions ſont inſéparables, & que l'une & l'autre appartiennent principalement aux Evêques qui ſont leurs ſucceſſeurs.

Act. 6. 4. Quoique Jeſus-Chriſt n'eût pas beſoin de toutes ces diſpoſitions pour faire de grands fruits dans les ames, & de quelle maniere qu'il eût voulu parler aux hommes, il auroit toujours produit dans leurs cœurs tout ce qu'il auroit ſouhaité, il n'a pas laiſſé de s'aſſujettir à cette méthode pour nous en donner l'exemple. *Je dois prêcher*, Luc. 4. 43. dit-il, *parce que je ſuis envoyé uni-*
Matth. 14. *quement pour cela ;* mais avant de le faire, il ſe retiroit de la foule du monde pour prier, & paſſoit ſouvent les nuits entieres dans ce ſaint exercice. Alors il paroiſſoit en public pour donner aux ames la fleur du plus pur froment, & pour y faire deſcendre cette eau vive, qui venant du ciel, rejaillit juſqu'au lieu de ſon origine : auſſi l'Evangéliſte remarque-t-il que ſa maniere de prêcher rempliſſoit tous

ſes auditeurs d'étonnement, parce que ſon diſcours étoit plein de force & d'autorité. Ibid. v. 32.

Il en ſeroit de même de tous les ſermons des Evêques, s'ils vouloient en agir de la ſorte, & on peut dire encore qu'ils y trouveroient leur compte: car ſans parler du fruit qu'ils y produiroient dans les ames; ils ſe feroient eſtimer, & acquéreroient la réputation d'hommes apoſtoliques; ils gagneroient auſſi beaucoup de tems. Il en faut pour faire des diſcours polis & étudiés; ſi on ne les apprend mot à mot, on ne les prononce jamais auſſi juſtes qu'ils ſont ſur le papier, & ils n'ont plus de grace: cependant il n'y a point d'occupation plus ſtérile & plus ingrate que celle d'apprendre de longs diſcours par cœur, ſur-tout quand on n'a pas la mémoire heureuſe. Les accidens qui en peuvent arriver ſont terribles; un ſeul mot qui ne vient pas, peut vous arrêter tout court en chaire, & c'eſt un affront auquel un Evêque ne doit jamais s'expoſer.

D'ailleurs ces ſortes de diſcours ne ſont preſque jamais prononcés avec

ce zele & cette ferveur qui touche, qui anime, qui enleve. La mémoire travaille trop pour laiſſer à l'eſprit & à l'imagination ce beau feu qui rend un auditoire attentif, & qui ſe répand dans toute l'action du prédicateur, lorſqu'il parle de l'abondance de ſon cœur; car alors on ne dit que les vérités dont on eſt touché, dont on eſt pénétré, dont on eſt, pour ainſi dire, tout rempli; & il eſt impoſſible qu'elles ne faſſent ſur les autres les mêmes impreſſions qu'elles ont déja faites ſur nous.

En ſuivant la méthode de l'homélie, on eſt toujours prêt à parler en public. Une demi-heure ou une heure de réflexion avant de monter en chaire ſuffit pour faire merveille. Les différentes circonſtances de notre Evangile, ou du myſtere que vous voulez traiter vous conduiſent comme par la main, vous ne ſçauriez demeurer court. Elles nous donnent lieu à toute ſorte de morale, elles vous engagent à traiter le dogme, à réfuter les erreurs qui lui ſont contraires; enfin elles inſtruiſent avec facilité & toujours avec beau-

coup de fruit : auſſi voyons-nous que c'eſt celle que les Ambroiſe, les Auguſtin, les Grégoire, & tous les autres ſaints Prélats ont ſuivie comme la plus facile & la plus propre à l'inſtruction. Le grand ſaint Charles s'en ſervoit auſſi ordinairement, & le pieux Archevêque de Brague Dom Barthelemi des Martyrs.

A l'égard des matieres qu'un Evêque doit traiter dans ſes ſermons, je crois qu'on ne peut mieux faire que de ſuivre les avis que le premier & le ſecond Concile de Milan donnent à tous les Prédicateurs. Après les avoir avertis de ne jamais rien avancer qui ne ſoit bien établi ſur les fondemens inébranlables de l'Ecriture & de la tradition, il leur ordonne d'invectiver ſouvent, non-ſeulement contre les mauvaiſes coutumes ; mais auſſi contre celles qui n'étant pas abſolument mauvaiſes donnent occaſion de pêcher. D'exhorter les peuples, non-ſeulement à la pratique des préceptes, mais auſſi des conſeils évangeliques & de la perfection du chriſtianiſme. Ils veulent, qu'à l'exemple de S. Paul ils donnent

des inſtructions particulieres à toutes les différentes ſortes de conditions & d'âges ; qu'ils enſeignent aux peres de famille, qu'ils doivent conſidérer l'éducation chrétienne de leurs enfans comme leur plus grande affaire en ce monde & le principal moyen de leur ſalut, & qu'ils ſont pires que des païens, s'ils n'ont un ſoin particulier de leurs domeſtiques. Qu'ils doivent apprendre aux riches à fuir l'avarice, & à mépriſer les richeſſes périſſables pour gagner le ciel. Repréſenter aux voluptueux qu'étant enchantés de leurs paſſions, ils s'engagent par de courtes & cruelles délices en des tourmens éternels. Prêcher le zele de la juſtice à ceux qui ſont obligés de la rendre, & porter tout le monde à faire de grandes aumônes chacun ſelon ſon pouvoir, étant certain que le ſalut ou la damnation de la plûpart des gens du monde dépend de leur fidelité ou de leur négligence à accomplir ce précepte, puiſque c'eſt preſque l'unique moyen qu'ils aient pour racheter leurs péchés : enfin tout doit tendre dans leurs prédications à tirer les ames de la

profonde ignorance où elles ſont, à déraciner les abus & les vices, à frapper les eſprits de la frayeur des jugemens de Dieu, à leur perſuader de s'appliquer ſérieuſement à leur ſalut, & à tâcher d'amollir la dureté de leurs cœurs en les portant à une ſolide converſion & à un véritable changement de vie.

Dans le formulaire d'inſtructions que S. Charles fit dreſſer pour les prédicateurs, & qui fut publié dans le ſecond Concile de Milan, on les exhorte à parler ſouvent & avec force contre l'ardeur, la multitude, les artifices & les détours des procès; contre tant de contrats inventés pour éluder la loi qui défend abſolument l'uſure; contre les ſpectacles, les jeux, les danſes, les bals, & les comédies; à porter les fideles à ſe confeſſer & à communier, ſinon tous les Dimanches, au moins une fois le mois; mais en Avent & en Carême tous les Dimanches, puiſque c'étoit l'ancienne piété des fideles. On veut qu'ils exhortent leurs auditeurs au mépris du monde, à la perfection de la vie chrétienne & à la pratique des con-

ſeils; qu'ils travaillent à faire bannir des écoles tous les livres des païens où il n'y a que des fables ou impies, ou impures, ou au moins inutiles & indécentes à l'inſtruction de la jeuneſſe chrétienne. Qu'ils avertiſſent les fideles, que lorſqu'on ſonne les heures canoniales, s'ils ne peuvent venir à l'Egliſe, au moins ils faſſent quelque priere en particulier, & s'uniſſent de cœur & d'intention à ce que fait l'Egliſe. Enfin qu'ils purifient leur cœur & leur conſcience par la contrition avant de venir entendre la meſſe, s'ils ſe ſentent chargés de quelque péché mortel, & qu'ils n'aient pas la hardieſſe de ſe préſenter devant Dieu dans un état qui ne pourroit attirer ſur eux que ſon indignation & ſa colere. Voilà, ce me ſemble, ſuffiſamment de quoi exercer le zele du plus fervent Evêque.

DOUZIÉME QUESTION.

Il ſemble que toutes les conditions, que vous exigez pour être Evêque ne ſoient point neceſſaires, puiſque l'Egliſe a ſouvent élevé à cette dignité des enfans dans un âge où ils n'étoient pas capables de concevoir tous ces ſentimens.

R. Il eſt vrai qu'on trouve dans l'hiſtoire quelques ordinations de cette nature, & fort précipitées. Dans le dixiéme ſiécle, l'Empereur de Conſtantinople fit élire ſon fils nommé Théophilacte, Patriarche de cette grande ville, quoiqu'il n'eut que quinze ou ſeize ans. Jean XII n'en avoit guère davantage lorſqu'il devint Evêque de Rome; & lui même ordonna pour Evêque de Todi un enfant de dix ans. Hugues, fils d'Héribert, Comte d'Aquitaine, fut fait Archevêque de Reims à l'âge de cinq ans. Ce choix fut approuvé d'Abbon, Evêque de Soiſſons, & de Bavon, Evêque de Châlons-ſur-Marne. Le Pape Jean X le confirma à l'inſtance

du Roi Rodophe. On voit de tems en tems quelques autres exemples ſemblables ; mais on peut dire que ſi l'Egliſe les a vus, elle en a gémi, & ne les a jamais approuvés.

Cedr.&Baron. ad an. 933.

* En effet, Cedrenus qui parle de ce Patriarche de Conſtantinople, avoue que ce fut un intrus ; que l'Empereur ſon pere uſa de violence pour avoir un fils Patriarche ; qu'il agiſſoit en cela contre les loix de l'Egliſe, qu'enfin tous les gens de bien en furent indignés. Auſſi n'en parle-t-il lui-même qu'avec douleur. Pour le Pape Jean XII, on ſçait ce qu'il a été. Sa vie & ſa mort rendent témoignage que c'étoit un impie. Les armes, le ſang & le carnage furent les voies dont il ſe ſervit pour envahir le ſiége de ſaint Pierre ; & autant de dégrés qui l'éleverent ſur le trône dont la juſtice divine le précipita bientôt après, par la fin du monde la plus tragique, après avoir gouverné, ou plutôt ſouillé l'Egliſe par toutes ſortes de crimes, l'eſpace de huit ou dix ans.

Il y a plus de ſujet de s'étonner du choix

choix qu'on fit d'Hugues à l'âge de cinq ans, pour être Archevêque de Reims, & de l'approbation des deux Evêques ſes ſuffragans : mais qui ne ſçait que dans les Cours des Princes, il y a toujours des gens dévoués à toutes leurs paſſions ; des gens qui n'ont d'autre occupation que de louer tout ce qu'ils font, & tout ce qu'ils diſent, juſqu'à canoniſer leurs défauts : c'eſt un malheur lorſque parmi ces ſortes de perſonnes, il s'y trouve des Evêques, dont le rang & le caractere devroient leur donner un éloignement infini de ces baſſeſſes. Ils peuvent s'aſſurer que tôt ou tard on leur rendra juſtice, & que l'hiſtoire ne taira pas leurs lâches complaiſances. C'eſt ce qui eſt arrivé dans l'affaire dont nous parlons. Tous les hiſtoriens la dépeignent avec des couleurs qui font ſentir de quoi étoient capables ces Evêques de cour.

Baron. ad an. 925.

Flodoard. l. 4. c. 2.

Tel étoit Luteric, Archevêque de Sens, qui pour flatter la paſſion de certaines perſonnes de qualité, avoit ordonné un jeune homme, & l'avoit fait Evêque : mais il trouva dans la

perſonne du généreux Evêque de Chartres ſaint Fulbert, un rigide cenſeur de ſa conduite, & il en reçut une reprimande ſi forte & ſi énergique, quoiqu'il fût ſon Métropolitain, que je ne crois pas que l'envie l'ait jamais pris depuis ce tems-là de tomber dans une telle faute.

Fulb. ep. 28.

Saint Bernard n'étoit pas d'humeur non plus que ſaint Fulbert, à ſouffrir de pareils abus, qui n'étoient que trop fréquens en ce tems-là. Soit qu'Henri, Archevêque de Sens y eût part, ſoit que l'ayant pu empêcher il ne l'eût pas fait, le ſaint lui en adreſſe ſes plaintes, dans des termes qui font voir combien il en étoit touché. « On voit, » dit-il, de jeunes écoliers paſſer de » la pouſſiere des claſſes dans les pla- » ces les plus éminentes de l'Egliſe, » & de deſſous la férule s'élever juſ- » ques ſur la tête des Prêtres : plus » aiſes d'avoir ſécoué le joug d'un » précepteur que d'être devenus les » maîtres de l'Egliſe. Quelque indu- » ſtrie que vous ayez pour tirer vos » avantages de ces déſordres, & pour » en faire votre cour auprès des grands,

Ep. 42.

» je ne puis cependant m'empêcher de
» vous dire avec le Sage : *Malheur à* Eccleſ. 10.
» *toi, terre, dont le Roi eſt un enfant.* » 16.

En effet ſi, ſelon le langage de l'écriture, un royaume eſt à plaindre lorſqu'il eſt gouverné par un enfant, l'Egliſe, qui eſt proprement la terre des vivans, l'eſt encore davantage, lorſque ceux qui poſſédent le ſacerdoce royal, & qui devroient vivre de la vie, non-ſeulement des hommes & des anges, mais de Dieu même, ne ſont que des enfans par leur âge, par leurs inclinations, & par leurs actions baſſes & puériles, indignes de la ſageſſe, non-ſeulement de Dieu, mais des hommes mêmes. Auſſi eſt-ce la plaie dont Dieu menace par ſon Prophete de frapper ſon peuple. *Je leur donnerai*, dit-il, *des enfans pour princes.* Is. 3. 4.

Le même ſaint, dans cette ſanglante lettre qu'il écrivit à Rome contre le Cardinal Jordain des Urſins, Légat du ſaint Siége, l'accuſe entre autres choſes d'avoir ſcandaliſé l'Egliſe, en conférant de toutes parts des dignités eccléſiaſtiques à de jeunes enfans, Ep. 290.

parce qu'ils étoient de qualité, beaux
Ep. 271. & bienfaits. Nous avons vu qu'il avoit refuſé au meilleur de ſes amis de le ſervir dans une pareille occaſion, ne pouvant ſe réſoudre, diſoit-il, à perdre les bonnes graces de Dieu, pour faire plaiſir à un homme en élevant un de ſes enfans à l'épiſcopat contre l'ordre de Dieu.

La premiere regle que nous ayons ſur ce ſujet, eſt du Pape Sirice, c'eſt-à-dire dès l'an 386 de notre ſa-
Ep. 1. c. 9. lut. Ce ſaint Pontife défend qu'on éleve perſonne à l'épiſcopat avant l'âge de quarante-cinq ans, encore veut-il que celui qu'on deſtine à cette charge, ſoit entré dans la cléricature dès ſon enfance, ou au moins dès ſon baptême, afin que l'innocence n'ait point été ternie par l'air contagieux du ſiécle. Le Pape Zozime ordonna la même choſe en 417.

Ep. 1. c. 2. 3. Le concile d'Agde, tenu en 506, eſt le premier qui ait réglé l'âge des
Can. 16. 17. Evêques à trente ans : ce qui fut con-
Can. 1. firmé par le quatriéme concile d'Arles. La raiſon qu'en apporte ſaint Iſidore de Séville, eſt que Jeſus-Chriſt

lui-même a attendu juſqu'à cet âge pour faire les fonctions de ſon divin ſacerdoce : mais c'eſt pour la même raiſon que l'Empereur Juſtinien veut qu'on attende juſqu'à trente-cinq ans, n'étant pas juſte, dit ce Prince, que ceux qui n'ont ni la ſainteté ni la ſageſſe de ce divin Sauveur, commencent auſſi-tôt que lui à exercer ſon miniſtere.

De Eccleſ. Offic l. 2. c. 5. 7.

Cod. de Epiſ. & Cler. l. 9.

C'eſt peut-être dans cette vue que ſaint Boniface refuſa conſtamment l'évêché qu'on lui avoit donné ; parce que, diſoit-il, il n'avoit pas encore cinquante ans, ainſi que les canons de l'Egliſe le demandoient : car effectivement on ne voit aucun canon qui ait fixé l'âge de l'épiſcopat à cinquante ans, ſi ce n'eſt peut-être qu'il voulût donner ce ſens aux ordonnances des Papes Sirice & Zozime, qui vouloient qu'on eût quarante-cinq ans paſſés avant d'être Evêque. L'Egliſe de France a toujours tenu ferme pour l'âge de trente ans, & a empêché autant qu'elle a pu qu'on ordonnât aucun Evêque avant ce tems. Nous en voyons les canons dans le Concile de

Sur. die 5. Jun.

Can. 2. Toul de l'an 1056 ; & peu de tems après un Evêque du Mans, nommé Hildebert, fit voir avec quel zéle on devoit obſerver une loi ſi juſte & ſi raiſonnable, ayant refuſé généreuſement d'aſſiſter à l'ordination d'un Evêque d'Angers, parce qu'il n'avoit pas encore cet âge. Il n'en demeura pas là ; mais ne pouvant contenir ſon zéle, il lui écrivit une lettre admirable, où avec une force mêlée de douceur
Ep. 9. c. 12. & de ſageſſe, il lui montre : » qu'une » trop grande jeuneſſe eſt plus propre » à donner de l'appréhenſion & de la » défiance que du reſpect. Qu'Ezé- » chiel commence ſa prophétie par le » témoignage qu'il ſe rend lui-même » d'un âge proportionné à une fon- » ction ſi relevée ; que le fils de Dieu, » quoiqu'il aimât plus ſaint Jean que » ſaint Pierre, donna néanmoins à » celui-ci la principauté du ſacerdoce, » à cauſe de ſon âge, laiſſant cet exem- » ple mémorable à ſon Egliſe de » ne point préférer les jeunes aux an- » ciens ; qu'enfin le fils de Dieu » même écouta les docteurs à l'âge de » douze ans, & ne commença qu'à

» l'âge de trente à faire les fonctions » de docteur & de maître. »

Ce réglement de l'Egliſe de France fut approuvé à Rome, & on y réſolut de le faire paſſer dans toute l'Egliſe. C'eſt pourquoi le treiziéme concile de Latran, tenu ſous Alexandre troiſiéme en 1177, le confirma, & défendit d'élire aucun Evêque qui n'eut trente ans accomplis. Cent ans après, Grégoire X renouvella ce décret dans le concile de Lyon, tenu en 1274; & nous voyons de pareilles défenſes, dans le concile d'Auch, tenu au commencement du quinziéme ſiécle. Can. 13. Cap. 10.

Les choſes en demeurerent là juſqu'au concordat de Léon X & de François premier. Le Roi faiſoit tant de graces au Pape, & le mettoit en poſſeſſion d'un ſi beau revenu par cet accord, que le ſaint Pere ne put réfuſer quelques priviléges à l'Egliſe Gallicane. Celui d'élire des Evêques à l'âge de vingt-ſept ans, en fut un, & les Etats de Blois le confirmerent : mais qui peut ignorer combien on s'eſt oppoſé en France à l'exécution du concordat; les peines étranges qu'ont eu les Rois Ordonnance de Blois, art. 2. 29.

à le faire paſſer ; & pour ne rien dire que du ſujet que nous traitons, les États d'Orléans tenus en 1560 dérogerent formellement à l'article qui permettoit de poſſéder des évêchés à l'âge de vingt-ſept ans, & ordonnerent qu'on garderoit l'ancienne coûtume du royaume qui demandoit trente ans. Auſſi voyons-nous que tous les réglemens qui ont été faits depuis ce tems-là, & toutes les bulles des Papes qui en ont parlé, ne diſent mot de ce privilege, & ordonnent en général, & ſans aucune exception qu'il faut trente ans accomplis pour être Evêque. Telle eſt la bulle de Grégoire XIV, qui commence par ces paroles : *Opus apoſtolicæ ſervitutis, &c.*

On doit conclure de tout ceci, que ſi on a vu quelquefois de jeunes gens dans les premieres dignités de l'Égliſe avec des diſpenſes de Rome, ces exemples ſcandaleux ne doivent ſervir qu'à rendre plus déplorable ce renverſement des canons, & non pas à autoriſer ces déſordres : mais ce qui releve infiniment la dignité du ſaint Siége, c'eſt que tout ce qu'il y a eu de

Papes

Papes un peu zelés pour l'honneur de l'Egliſe & le maintien de ſes loix, ſe ſont fait un devoir de refuſer abſolument les Rois & les Princes qui leur ont fait de pareilles demandes, quoiqu'ils préviſſent que leur refus ſeroit capable de leur attirer quelque perſécution, aimant mieux obéir à Dieu qu'aux hommes.

Le Roi d'Arragon ayant demandé à Sixte IV l'archevêché de Saragoſſe pour ſon fils naturel qui n'avoit guere que ſix ou ſept ans, ce Pape lui répondit avec beaucoup de généroſité, que ni lui ni le ſacré Collége n'avoient pu ſe réſoudre d'accorder une grace, qui devoit jetter ceux qui l'accorderoient, & celui qui l'obtiendroit, dans la diſgrace de Dieu & dans la damnation éternelle; en même tems il nomma un Cardinal à cet évêché. Ce coup parut hardi à toute l'Europe, parce que le Roi d'Arragon n'étoit pas d'humeur à ſouffrir un refus, quoique très-juſte. Le Pape qui le ſçavoit, ne manqua pas auſſi d'ajouter à ſa lettre: *Nous ſommes diſpoſés à ſouffrir toutes ſortes de perſécutions pour une*

ſi bonne cauſe, & nous aimons mieux tout perdre ce que nous avons en ce monde, que de perdre notre ame. Ce trait de grandeur & de généroſité lui attira les louanges de tous les gens de bien. Heureux s'il fût toujours demeuré dans ces ſentimens ; mais hélas ! qu'il y en a peu qui ſoient à l'épreuve des mauvais traitemens. Le Prince qu'il avoit refuſé s'en reſſentit, il fit une cruelle perſécution au Cardinal à qui le Pape avoit donné l'Egliſe de Saragoſſe, & menaça d'aller mettre tout à feu & à ſang dans l'Etat Eccléſiaſtique. Il n'en fallut pas davantage pour déconcerter Sixte IV, il donna enfin à cet enfant l'archevêché qu'on demandoit pour lui, & flétrit ainſi la gloire de ſa premiere fermeté par une lâche & pernicieuſe complaiſance.

Spond. ad an. 1473. n. 17. Le ſçavant Evêque de Pamiers, qui rapporte cette hiſtoire, dit que ce fut le premier exemple de cette eſpéce de diſpenſe ; mais il ajoute auſſi-tôt qu'on doit plutôt la nommer une diſſipation des loix & des canons, également dangereuſe pour les Rois & pour les Papes.

Pie II fut plus heureux à l'égard de Charles VII Roi de France. Ce Prince lui avoit demandé l'évêché de Caſtres pour le Comte de la Marche, qui étoit du ſang royal, mais qui n'avoit encore que dix-neuf ans. Le Pape ne ſe fit pas une affaire de le refuſer ; & afin qu'il ne le trouvât pas mauvais, il le fit ſouvenir adroitement qu'ayant autrefois demandé & obtenu de Nicolas V un évêché pour une perſonne qui n'en avoit pas l'âge, il avoit lui-même déſapprouvé la facilité exceſſive de celui qui avoit accordé ce qu'il n'avoit demandé que parce qu'il eſpéroit de ne le point obtenir. Nous ſçavons, mon très-cher Fils, ajoute le Pape, d'une maniere extrêmement fine & délicate, que les Rois ne peuvent pas ſouvent refuſer leurs prieres & leur médiation ; mais qu'ils ne ſont nullement fâchés ſi les Papes n'écoutent point les prieres forcées, & s'ils ſatisfont plutôt à l'intention des Rois qu'à leurs paroles.

[a] Rainald. ad an. 1459. n. 87.

La conduite de Pie V dans ces occaſions, fut encore plus généreuſe & plus digne du zéle apoſtolique qui ſied

ſi bien à un grand Pape. Le fils du Duc de Brunſwick avoit été élu Evêque d'Halberſtad par la plus grande partie des Chanoines de cette Egliſe ; ce choix fut fort agréable au Prince qui prit l'affaire à cœur, & en écrivit auſſi-tôt à Rome avec le Chapitre, pour obtenir du Pape la diſpenſe d'âge ; car le nouvel Evêque n'avoit que dix ou douze ans. Voici la réponſe qu'y fit ce ſaint Pontife ; nous l'inſérons ici d'autant plus volontiers, qu'elle eſt fort rare, & qu'on n'en trouve preſque plus de copies.

« Après avoir fait quelque réflexion à la demande que vous nous » faites, dit-il aux Chanoines, nous » n'avons pu nous empêcher d'être ſurpris du choix que vous venez de faire » pour votre Evêque. Nous voyons » bien les raiſons que vous avez eues : » mais nous remarquons auſſi que » vous avez fait plus d'attention aux » intérêts temporels de votre Egliſe » qu'à ſon avantage ſpirituel ; nous » chériſſons ſans doute le Duc de » Brunſwick, comme un Prince fort » pieux & fort catholique, & nous

» n'ignorons pas les égards que nous
» devons avoir pour ſa perſonne ; nous
» ſommes auſſi pleins d'affection pour
» ſon petit-fils que nous ſouhaitons
» être quelque jour un digne rejetton
» de cette illuſtre famille : mais notre
» affection & notre amour ne vont pas
» juſqu'à bleſſer notre conſcience &
» l'honneur du ſaint Siége. Ce ſeroit
» une choſe indigne de nous, & qui
» apprêteroit à rire aux ennemis de
» la religion, que de mettre un enfant
» à votre tête, & de lui confier le gou-
» vernement de votre Egliſe. Quelle
» raiſon en pourrions-nous rendre à
» Dieu au jour terrible de ſon juge-
» ment ? Où eſt votre prudence dans
» une affaire d'une ſi grande conſé-
» quence ? Nous vous louons de vous
» en être rapportés au jugement du
» ſaint Siége, mais nous aurions ſou-
» haité que vous euſſiez fait paroître
» dans votre élection plus de piété
» & plus d'eſprit de religion ; au lieu
» que nous voyons avec regret que
» vous n'avez agi que par des vues hu-
» maines : il faut ſonger dans le tems
» où nous ſommes à vous donner un

» homme pour Evêque, & non pas
» un enfant. Ainſi nous vous exhor-
» tons avec toute l'affection poſſible,
» & toute l'autorité que nous donne
» notre charge, de n'avoir égard qu'à
» l'honneur de Dieu & au ſalut des
» ames dans le choix que vous devez
» faire d'un Evêque; prenez une per-
» ſonne qui ſoit propre à remplir cette
» place, & qui puiſſe par ſon érudi-
» tion & ſa capacité, par ſa religion
» & par ſon zéle, faire honneur à
» votre Egliſe. Il y va de votre con-
» ſcience, il y va du ſalut des peu-
» ples. Que vous profitera de penſer
» au temporel & de négliger le ſpiri-
» rituel ? Croyez-moi ſi vous avez
» un ſaint & ſçavant Evêque, il ſçau-
» ra bien défendre les droits de votre
» Egliſe, quand il ne ſeroit pas de ſi
» grande qualité. Toutes les héréſies
» & la perte des biens temporels de
» la plûpart des Egliſes, ne ſont-elles
» pas venues de la corruption des
» mœurs des Evêques & des autres
» Eccléſiaſtiques ? &c. »

Après que le ſaint Pontife a fait cette charitable correction aux cha-

noines d'Halberſtad, il ne parle pas avec moins de vigueur au Duc de Brunſwick.

« Nous ſupplions inſtamment votre » Alteſſe, lui dit-il, de vouloir bien » faire une ſérieuſe réflexion ſur les » obligations ou notre devoir paſtoral » nous engage, ſur les tems malheu- » reux où nous nous trouvons, & ſur » les beſoins de l'Egliſe d'Halberſtad. » Quel ſcandale ſeroit-ce, non-ſeu- » lement pour les Catholiques, mais » auſſi pour les ennemis de l'Egliſe, » de donner un évêché à un enfant? Je » vous avoue que je ne pourrois pas, » ſans rougir de honte, en faire ſeule- » ment la propoſition à nos freres les » Cardinaux. Penſons, je vous prie, » mon cher Fils, que vous & moi de- » vons bientôt aller rendre compte à » Dieu de toute notre conduite; & vous » probablement encore plutôt que moi, » puiſque vous êtes beaucoup plus âgé. » Lorſque Dieu nous demandera à » l'un & à l'autre quelles raiſons nous » avons eu de faire une telle promo- » tion avant le tems & contre les ſaints » canons, que pourrons-nous lui ré-

» pondre, puiſque votre fils n'a au-
» cune des qualités que les loix de
» l'Egliſe demandent pour être Evêque,
» & que ſon âge ne lui permet pas
» même d'en avoir aucune? Il eſt vrai
» que nous concevons de grandes eſ-
» pérances de cet enfant, étant né
» d'une illuſtre famille & ſi pleine
» de piété; mais au moins faut-il
» attendre qu'il ſoit en âge de com-
» prendre ce qu'il fait, & de con-
» noître ſon engagement auſſi-bien
» que la peſanteur de la charge qu'on
» lui impoſe. Lorſqu'il ſera en cet
» état, & que nous reconnoîtrons
» qu'il ne dégénere point de la vertu
» de ſes ancêtres, & ſur-tout qu'il ſuit
» vos traces, & les grands exemples
» de religion que vous avez toujours
» donnés, croyez que le ſaint Siége ſe
» fera un plaiſir de le combler d'hon-
» neurs & de dignités: ainſi nous vous
» demandons en grace de ne plus faire
» d'inſtance pour obtenir une choſe
» que nous ne ſçaurions vous accorder
» ſans offenſer Dieu & les hommes,
» ni nous la demander ſans bleſſer
» votre conſcience. Il n'eſt pas même

» à propos pour l'honneur de votre » fils que cela ſe faſſe ainſi : mais » ſi vous m'en voulez croire, après » avoir remercié le chapitre d'Hal- » berſtad de l'affection qu'il vous a te- » moigné en ceci, vous ſerez le pre- » mier à l'exhorter de ſe choiſir un » Evêque ſelon les canons de l'Egliſe, » &c. »

Quelles terribles vengeances Dieu n'a-t-il point exercées ſur ceux qui en ont agi autrement & qui ont mépriſé des loix ſi ſaintes ? On n'a qu'à ſe ſouvenir de ce qui arriva à Liége dans le quinziéme ſiécle. Les Chanoines de ce fameux Chapitre, croyant avoir beſoin du Duc de Bourgogne pour ſe maintenir dans la tranquillité dont ils jouiſſoient, élurent pour leur Evêque Jean de Baviere, beau frere de ce Duc, qui deſiroit avec paſſion le faire entrer dans l'état eccléſiaſtique, afin de s'emparer de ſes états.

Varil. Hiſt. de Louis XI, l. 4.

Jean de Baviere, qui étoit un jeune Prince de quatorze ou quinze ans, voyant qu'on lui donnoit une ſouveraineté ſpirituelle attachée à un état conſidérable & de grande étendue, qui

lui fourniroit les moyens de vivre en auſſi gros Seigneur que s'il eût eu tous les biens de ſon pere, ſe conſola de l'injuſtice qu'on lui faiſoit, & ſe ſoumit à la volonté de ſes parens, en acceptant l'évêché de Liége.

Mais comme il n'avoit aucune inclination pour l'état eccléſiaſtique, il ne fut pas long-tems ſans ſe laiſſer aller à toutes ſortes de débauches. Les Chanoines de ſaint Lambert ſupporterent patiemment ſon humeur volage & libertine juſqu'à ce qu'il eût l'âge de prendre les ordres ſacrés ; alors ils le preſſerent vivement de s'y engager. Le jeune Prince éluda tant qu'il put leurs importunités ; enfin ne pouvant plus reculer, il leur déclara nettement qu'il prétendoit jouir toute ſa vie du temporel de ſon bénéfice ſans ſe mêler du ſpirituel, dont il laiſſeroit l'adminiſtration à quelque Evêque titulaire.

Une réponſe ſi peu canonique leur donna lieu d'agir contre lui par les voies de la juſtice ; quoique la conjoncture fut un peu fâcheuſe, parce qu'il y avoit alors deux Papes. Ils s'adreſſerent premierement à celui de

Rome, qui étoit Grégoire XI, & ils en furent rebutés ; parce que ce Pape avoit beſoin de la maiſon de Bourgogne pour le maintenir, & n'avoit garde de la choquer. Ils eurent donc recours à celui d'Avignon qu'on nommoit Benoît XII, lequel leur permit de procéder à une nouvelle élection ; ils choiſirent une perſonne de leur corps.

Le jeune Evêque proteſta de nullité & d'attentat contre cette aſſemblée, & ſe pourvût en Cour de Rome. On prit les armes de part & d'autre ; la maiſon de Bourgogne ne manqua pas de ſecourir l'Evêque. On en vint à la bataille, & plus de trente mille hommes y périrent du côté des Liégeois.

C'étoit un avertiſſement que Dieu leur donnoit d'être plus ſages une autre fois, & de ne pas préférer, comme ils avoient fait par des vues toutes humaines, leurs intérêts temporels à ceux de l'Egliſe, au grand mépris de ſes ordonnances ; mais ils n'en ſçurent pas profiter, & retomberent peu de tems après dans la même faute.

Jean de Baviere ayant joui plus de trente ans de la fauſſe paix que ſa vic-

toire lui avoit procurée, puiſqu'il ne changea jamais de vie; obtint ſur ſes vieux jours des Chanoines de ſaint Lambert, partie par menaces, partie par careſſes, la permiſſion de ſe donner un ſucceſſeur. Il en choiſit un qui lui étoit en tout fort ſemblable : ce fut Louis de Bourbon, cadet de la branche aînée de cette maiſon. Le Chapitre y conſentit, & ce jeune Prince ſe vit Evêque de Liége preſque à l'âge que ſon prédéceſſeur l'avoit été.

La punition ſuivit de près un mépris ſi ſcandaleux des loix canoniques, & l'hiſtoire de tous les ſiécles n'a point d'exemple ſi terrible que celui-ci de la vengeance divine ſur un grand peuple, pour le péché d'un ſeul Chapitre.

Louis de Bourbon ne cacha point le deſſein qu'il avoit de vivre d'une maniere encore plus licencieuſe que n'avoit été celle de ſon prédéceſſeur, & les Liégeois ſcandaliſés de l'impudicité publique de leur Prélat, réſolurent de s'en défaire ; mais leur aveuglement fut tel, qu'ils y procéderent par les mêmes voies dont ils s'étoient ſoumis à l'égard de ſon prédéceſſeur,

quoiqu'elles leur euſſent ſi mal réuſſi. Ainſi après avoir inutilement ſommé leur jeune Evêque de prendre les ordres ſacrés, & n'avoir pas eu plus de ſatisfaction du Pape Pie II, qu'ils en avoient eu de Grégoire XI, ils prirent le tems que leur Evêque ſe divertiſſoit dans la ville de Tongres, l'y aſſiégerent, le firent priſonnier, & le menerent à Liége, bien réſolus de ne lui point donner la liberté qu'il n'eût fait tout ce qu'ils ſouhaitoient de lui.

Le Duc de Bourgogne irrité de l'inſulte qui avoit été faite à ſon parent & à ſon ami, entre dans la Province de Liége avec une puiſſante armée, commence par mettre le ſiége devant Dinan, & cette ville audacieuſe qui ſe vantoit d'avoir ſoutenu dix-ſept ſiéges contre des Rois & des Empereurs ſans avoir jamais été forcée, à cauſe de la hauteur de ſes murailles & de l'épaiſſeur de ſes remparts, fut en peu de jours réduite dans l'état du monde le plus déplorable, par ce Prince, dont la juſtice divine ſe ſervoit pour venger ſes droits; il réduiſit en poudre à coups de canon tous ces

puiſſans murs ; il y entra de vive force, il la donna au pillage à ſes ſoldats, fit égorger tous ſes habitans, & noyer ceux qui avoient échappé à la fureur du ſoldat, ſans diſtinction d'âge ni de ſexe, & fit mettre enſuite le feu à toutes les maiſons.

Les Liégeois qui étoient venus au nombre de trente mille pour ſecourir leurs alliés, n'eurent que le tems de ſe retirer au plutôt dans leur ville. De-là ils envoyerent implorer la clémence du vainqueur, mirent leur Evêque en liberté, promirent de faire tout ce qu'on voudroit ; mais il y a un tems où Dieu n'écoute plus le pécheur. On fût inſenſible à leurs larmes & à leurs prieres ; on les aſſiége, on les ſerre de près ; ils ſe défendent en déſeſperés ; mais enfin après un ſiége de vingt-cinq jours la ville fut emportée d'aſſaut. Tout nage dans le ſang, plus de cinquante mille hommes périrent par le fer, & preſque autant de femmes par les eaux où elles furent jettées. Telles furent les ſuites du choix irrégulier que les Chanoines de ſaint Lambert avoient fait d'un enfant pour leur

Evêque. Lui-même fut poignardé peu de tems après par le meilleur de ſes amis, lorſqu'il couroit le piſtolet à la main & l'épée au côté ſur quelques bourgeois qui l'avoient inſulté.

Si Dieu ne châtie pas toujours d'une maniere ſi ſenſible de pareilles fautes, c'eſt qu'il ſuppoſe que les hommes devroient être ſages après tant d'exemples qu'il en a déja faits; mais la punition qu'il leur réſerve en l'autre vie eſt d'autant plus à craindre qu'elle aura été différée plus long-tems.

CHAPITRE QUATRIÉME.

Des diſpoſitions immédiates à l'Épiſcopat.

PREMIERE QUESTION.

Quelle eſt la premiere choſe que doit faire une perſonne qu'on vient de nommer à un évêché?

R. APrès s'être examiné ſérieuſement ſur ſa vocation, ſur ſa vertu & ſur ſa capacité, ſuivant les

régles que nous venons de preſcrire ; s'il a ſujet de croire que ſa vocation eſt toute de Dieu, qu'il a le mérite & les talens néceſſaires pour s'acquitter dignement d'une charge ſi peſante, la premiere choſe qu'il doit faire eſt de ſe retirer du monde, & ſe cacher pour quelque tems dans la ſolitude.

Quoique Jeſus-Chriſt, dès le premier moment de ſa conception, eût plus de mérite, de vertu & de lumiere que tous les Docteurs du monde, il voulut néanmoins, dit ſaint Bernard, ſe tenir caché l'eſpace de trente ans dans une vie retirée, pour ſe diſpoſer aux fonctions de ſon divin miniſtere. Avoit-il beſoin de cette préparation, demande ce grand ſaint ? N'étoit-il pas au-deſſus de toutes les foibleſſes dont les hommes ſont capables, lorſqu'ils ſe trouvent dans quelque poſte éminent ? Avoit-il quelque choſe à craindre des périls qui environnent ceux qui paſſent leur vie dans les fonctions éclatantes ? Nullement ; mais il vouloit nous inſtruire par ſon exemple, & confondre l'impudente hardieſſe de tant de jeunes Eccléſiaſtiques qui

Serm. 1. de Epiphan.

qui, n'ayant ni la ſainteté, ni les lumieres de ce divin Sauveur, viennent du monde & du milieu de ſa plus grande corruption, faire les plus auguſtes fonctions de l'apoſtolat, prêcher l'Evangile, remettre les péchés, parler, inſtruire, dogmatiſer, avant que de s'être préparés dans la ſolitude par la pratique de toute ſorte de vertus à un miniſtere ſi redoutable.

Les ſaints Docteurs de l'Egliſe ont tenu le même langage, lorſqu'ils ont recherché les cauſes qui avoient obligé la divine Providence à retenir ſi longtems ſaint Jean-Baptiſte dans le déſert, avant que d'exercer les fonctions de ſa charge.

« Il falloit, dit ſaint Grégoire de » Niſſe, que celui que Dieu avoit en- » voyé au monde pour y paroître dans » l'eſprit & la vertu d'Elie, fut tout » occupé des vérités éternelles, ainſi » que ce grand Prophete; & rien ne » contribue davantage à cette heureuſe » ſituation, qu'une ſéparation entiere » & générale du commerce des hom- » mes; puiſque nous voyons tous les » jours par une funeſte expérience, que Lib. de Virg. c. 6.

» nos ſens ſe corrompent dans le tumul-
» te du monde ; que les eſpeces & les
» phantômes des vanités & de tous les
» autres objets ou dangereux ou inu-
» tiles, prennent la place des vérités
» ſolides, & qu'après avoir trompé
» nos ſens, ils portent l'erreur & la
» confuſion juſques dans l'eſprit, le
» rendent incapable de juger ſaine-
» ment des choſes & de diſcerner le
» véritable bien d'avec celui qui n'en
» a que les lueurs & les apparences. Il
» s'agiſſoit donc, pourſuit ce ſaint, de
» former un homme qui fût ſans paſ-
» ſion, un homme qui fût tout en eſ-
» prit dans le ciel, & qui ne tint
» rien de la contagion de la terre, ni
» des foibleſſes de notre nature. La
» ſainteté de ſon miniſtere demandoit
» cela ; mais ce n'eſt pas en converſant
» avec les hommes qu'on acquiert
» ces divines qualités, pour peu même
» qu'on y ait demeuré, on ſe trouve
» preſque incapable d'arriver jamais à
» un état ſi ſublime. »

La pénitence que Jean-Baptiſte devoit prêcher dans le monde, diſent-ils, étoit encore un puiſſant motif pour le

retenir long-tems dans le déſert, & l'engager dans cette vie auſtere qu'il y pratiquoit : car quelle apparence de prêcher aux autres ce qu'on ne fait pas ſoi-même ? Vivre dans les délices, & dire au monde qu'il faut vivre dans la pénitence ; jouir des douceurs qui ſe trouvent dans les converſations, & vouloir en même tems perſuader aux autres la néceſſité de la retraite & de la ſéparation du monde ; paſſer ſes jours dans l'abondance & dans la bonne chere, & aimer prêcher la pauvreté & l'abſtinence, ſont des choſes qui frappent tellement l'imagination, & qui choquent ſi fort l'eſprit, quoiqu'elles ſoient fort ordinaires dans notre ſiécle, qu'il ne faut pas s'étonner ſi la plûpart des prédicateurs font ſi peu de fruit dans les ames.

Si ce divin précurſeur, dit ſaint Jérôme, reſta dans le déſert pour fuir le tumulte des villes & l'embarras du monde, il le fit encore pour une fin plus relevée & pour des motifs plus ſpirituels. Etant deſtiné à voir le Sauveur du monde, il crut tout le reſte indigne de ſes yeux. Il choiſit un air In Luciſer. c. 3.

plus pur & plus exempt de la corruption du ſiécle, une demeure où il put contempler le ciel avec plus de liberté, ſe familiariſer, pour ainſi dire, avec le Créateur, s'occuper à la contemplation des choſes céleſtes, s'entretenir avec les Anges, parler à ſon Dieu, l'entendre lorſqu'il lui diſoit comme à Moïſe : *Me voici*; & rendre par tous ces ſaints exercices, ſa voix digne d'être l'organe du Verbe, en la ſanctifiant ſans ceſſe par ſes divins cantiques, juſqu'à ce que le tems de ſa fonction fut arrivé. Origene en parle de même.

Hom. 11. in Luc.

Enfin Jean-Baptiſte étoit une voix, diſent les autres, c'eſt-à-dire, un Prédicateur; en cette qualité il devoit crier, *clama* : mais c'étoit une voix humble qui n'avoit pas la préſomption de crier d'elle-même; elle devoit l'apprendre de Dieu. *Quid clamabo?* Or ce n'eſt proprement que dans la ſolitude que Dieu inſtruit les ames, qu'il leur parle au cœur, & qu'il leur apprend quelles ſont les vérités qu'elles doivent annoncer à ſon peuple. Il ne faut donc pas s'étonner

ſi Dieu a retenu ſi long-tems dans le déſert cet admirable Prédicateur avant que de le faire paroître ſur le théâtre du monde. Plus les vérités qu'il devoit annoncer étoient grandes & relevées, plus ſon ſéjour dans la ſolitude devoit être long : auſſi voyons-nous qu'à ſon exemple, toutes ces grandes lumieres dont Dieu s'eſt ſervi dans la ſuite pour éclairer le monde & inſtruire les Chrétiens, tels qu'ont été ſaint Chryſoſtôme, ſaint Auguſtin, ſaint Jérôme, ſaint Grégoire de Nazianze, ſaint Baſile, ſaint Grégoire de Rome, & tant d'autres, ſe ſont retirés long-tems dans les déſerts avec les ſaints Moines, avant que de venir exercer ces toutes fonctions divines : ce qui faiſoit dire ſouvent à ſaint Auguſtin, que pour être un bon eccléſiaſtique, & un excellent miniſtre de l'Evangile, il falloit avoir été un bon Moine : *Non erit bonus clericus, qui non fuit bonus monachus.* Ep. 76.

L'Egliſe d'orient, perſuadée de cette vérité, n'élevoit ordinairement ſur le trône épiſcopal que ceux qui avoient paſſé toute leur jeuneſſe dans les mo-

naſteres ; les cloîtres & les déſerts étoient les ſéminaires où l'on élevoit les bons Evêques : c'étoit là où ſe formoient ces grands hommes qui ont éclairé toute l'Egliſe par leur éminente vertu & par leur profonde érudition ; c'étoit-là où ils apprenoient à ſanctifier les ames, à inſtruire les peuples, à convertir les païens & les héréti-ques, à s'oppoſer comme des murs d'airain aux injuſtices des hommes, & à ſe rendre redoutables aux Puiſſances du ſiécle qui vouloient opprimer l'Egliſe. Ils ſortoient de leurs déſerts comme autant de flambeaux ardents, dont la chaleur & la lumiere fondoit la glace des cœurs les plus endurcis, & diſſipoit les ténébres les plus épaiſſes.

On voit encore à préſent l'Eſpagne, le Portugal & pluſieurs autres royaumes chrétiens dans l'occident, tirer des monaſteres la plûpart de leurs Evêques. Si la coutume s'en eſt perdu en France, au moins peut-on dire que l'eſprit de l'Egliſe eſt toujours le même, & qu'elle ſouhaite encore plus que jamais que ſes miniſtres ſoient revêtus de toutes les qualités qu'on ad-

miroit autrefois dans les religieux ; qu'ils ſoient comme eux ſéparés du monde, de ſes plaiſirs, de ſes amuſemens & de ſa corruption ; qu'ils ſoient pénétrés des vérités éternelles, & qu'ils ne tiennent plus à la terre par aucun de ces liens malheureux qui y attachent la plûpart des hommes.

Mais pour arriver à cet état il faut entrer dans la ſolitude, quelque talent que vous ayez, j'oſe même dire, quelque vertu dont vous puiſſiez vous flatter ; elle ne ſera que de peu de durée, & jamais ſolide, ſi elle n'eſt affermie par la retraite, où vous puiſerez plus de lumieres en quelques mois, que vous ne feriez durant pluſieurs années en feuilletant les livres.

Il n'a pas encore paru au monde un ſi bel eſprit, ſi pénétrant, ſi vaſte, ſi étendu, qu'étoit celui de Salomon ; ſon cœur étoit proportionné à ſon eſprit, droit, magnanime, bienfaiſant, capable d'y loger tous les hommes, comme il étoit lui-même aimé de tous ; c'étoit l'ouvrage du Tout-puiſſant, qui ſembloit avoir voulu faire de ce Prince le chef-d'œuvre de ſa ſa- L. 3. Reg. c. 3. 13.

geſſe ſur la terre : cependant il n'oſa entreprendre de gouverner les états que ſon pere lui avoit laiſſés en mourant au préjudice de ſon fils aîné, par l'ordre de Dieu même, ſans ſe retirer dans la ſolitude, pour y aller puiſer les lumieres dont il avoit beſoin pour ſe conduire ſagement.

Hetta, qui n'étoit pas éloigné de Jéruſalem, fut le lieu qu'il choiſit pour cet effet, comme étant le plus propre à ſes deſſeins. Il y trouvoit de grands bois, des rochers, des torrens, des côteaux, des vallées, avec d'autres ouvrages de la nature propres à élever ſon eſprit au ciel, & à le faire ſouvenir de l'éternité.

Ce fut dans ce déſert, où à la vue des beautés de Dieu, que ſes réflexions lui découvroient, il conçut de ſi grands mépris des beautés mortelles; & qu'après les autres plaintes qu'il fit contre la trahiſon de leurs promeſſes & de leurs flatteries, il chanta ce fameux cantique que les grottes & les eaux de ſa ſolitude entendirent les premieres, mais que les échos ont depuis fait entendre par-tout, & qu'ils feront retentir

tentir juſqu'à la fin des ſiecles: *Vanités des vanités, & tout n'eſt que vanité.* Eccleſ. 1. 2.

Ce n'eſt pas ſimplement une penſée de ce Prince ſi éclairé, c'eſt comme une effuſion de ſon cœur qui s'écrie plutôt qu'il ne parle, dans l'impuiſſance où il ſe trouve d'égaler par ſes expreſſions, la grande idee que Dieu lui avoit fait concevoir du néant de toutes les créatures.

Enfin ce fut là où la ſageſſe divine le remplit de ces belles maximes de morale & de politique que nous admirons encore à préſent dans ſes livres; mais ſi elle ne les lui a dictées que lorſqu'il étoit ſolitaire, nous pouvons croire qu'elle ne les expliquera qu'aux perſonnes qui le ſont auſſi, & qui iront l'interroger comme il faiſoit en des endroits où l'on n'entend aucune nouvelle des créatures, ni aucun bruit capable de troubler l'attention & le plaiſir de ceux qui l'écoutent.

Je voudrois donc, qu'à l'exemple de ce grand Prince, lorſqu'un homme ſe voit deſtiné, non pas à gouverner un Etat comme lui, mais une Egliſe,

qui eſt infiniment plus qu'un royaume, il ſe retirât dans quelque maiſon de campagne ou dans quelque monaſtere écarté durant cinq ou ſix mois en attendant ſes Bulles, & qu'au lieu d'employer ce tems en viſites actives & paſſives, en complimens & en lettres de remerciment, à dreſſer des équipages, à acheter des meubles, à former une maiſon pleine d'eſtafiers & de valets, & à mille autres vanités, il ne penſât qu'à s'éloigner des créatures, & à s'occuper de Dieu dans une ſolitude propre à cet effet.

Quoiqu'il y eut long-tems que ſaint François de Sales fut coadjuteur de Genêve, lorſque l'Evêque ſon prédéceſſeur mourut, & qu'il ſe fut diſpoſé durant pluſieurs années à recevoir ce divin caractere d'une maniere toute divine, par l'exercice de toutes les vertus chrétiennes, il crut néanmoins qu'il ne pouvoit ſe diſpenſer d'une pareille retraite avant la cérémonie de ſon ſacre, pour attirer ſur lui la plénitude de cet eſprit principal qui fait le véritable caractere des Evêques. Il s'enferma dans le château de Sales,

comme dans le lieu le plus ſolitaire & le plus retiré du commerce des hommes qu'il y eût dans tout ſon diocèſe. Rien ne fut plus capable de l'en faire ſortir, & durant tout ce tems il ne parla à perſonne qu'à ſon Confeſſeur. Ce fut là que tout occupé de la grandeur & de la ſainteté de ſon miniſtere, il dreſſa lui-même le plan de cette vie admirable qu'il a mené depuis, & qui en a fait le plus ſaint Evêque de nos jours. Il y redoubla ſes jeûnes, ſes auſtérités & ſes prieres, il y paſſoit les jours & les nuits; ou s'il ceſſoit quelquefois de parler à Dieu dans l'oraiſon, c'étoit pour l'écouter lui-même parlant aux hommes dans ſes ſaintes Ecritures.

Lorſque l'Archevêque de Vienne ſon métropolitain, & les deux autres Evêques aſſiſtans qu'il avoit invités pour la cérémonie, arriverent à Sales, le Saint ſe contenta de les aller recevoir avec le reſpect qui leur étoit dû, & après les avoir remerciés en peu de paroles de la peine qu'ils avoient priſe, il les conjura de joindre leurs prieres aux ſiennes, pour obtenir de Dieu que ſa conſécration ne fut pas

l'effet d'un de ſes jugemens ſecrets ; qui puniſſent quelquefois des fautes cachées par des engagemens pleins de périls, & au-deſſus de nos forces ; puis rentra auſſi-tôt dans la ſolitude, dont il ne ſortit que pour aller à l'Egliſe y recevoir l'onction inviſible du Saint-Eſprit par les mains de ſes miniſtres.

Les conduites d'aujourd'hui ſont bien différentes : on ſe contente, parmi ceux qui font profeſſion d'une plus exacte piété, de huit ou dix jours de retraite. Encore comment ſe paſſent-ils ? Et par combien d'affaires temporelles, peut-être de vanités, ne ſont-ils pas abrégés ?

DEUXIÉME QUESTION.

Quelles doivent être les occupations de l'Evêque durant cette premiere retraite ?

R. L'homme ne peut rien faire de bien, ni par lui-même, ni par ceux qui ſe trouvent ſous ſa conduite, s'il ne ſe connoît parfaitement. Le défaut de cette connoiſſance lui fera faire

mille fautes qu'il ne pourra jamais éviter, & ſes ennemis domeſtiques lui tendront une infinité de piéges où il tombera infailliblement. Tantôt il croira agir par un véritable zele dans une affaire où il ne ſuivra que ſa paſſion; tantôt il formera des entrepriſes au-deſſus de ſes forces. On le verra s'expoſer dans des occaſions dangereuſes, croyant avoir aſſez de vertu pour s'en retirer, & il y périra malheureuſement. D'autres fois il demeurera dans l'inaction, ne croyant pas avoir aſſez de vigueur pour agir lorſqu'il faut parler; il gardera le ſilence par un eſprit de timidité, ne pouvant ſe perſuader qu'il a aſſez d'autorité pour ſe faire écouter, encore moins pour ſe faire obéir; le bien & le mal, la bonne & la mauvaiſe fortune, lui ſeront également dangereux.

Il faut donc que le nouvel Evêque commence ſa retraite par s'occuper à ſe connoître lui-même par des recherches exactes & de ſérieuſes réflexions ſur ſon génie & ſon temperament, ſur ſes bonnes & ſes mauvaiſes inclinations, ſur ſes vertus & ſes vices. Qu'il

examine ſa force & ſa foibleſſe, ſon courage & ſa timidité, & qu'il juge beaucoup de l'avenir par le paſſé : car quelle eſt l'imprudence d'une perſonne, dit Jeſus-Chriſt, qui s'engage légerement dans quelque entrepriſe ſans en avoir auparavant bien examiné toutes les ſuites ? Un homme entreprend-t-il de faire un grand bâtiment ſans avoir compté ce qu'il a d'argent, & s'il ſera en état de fournir à cette dépenſe ? Un Prince s'engage-t-il à faire la guerre à un autre, avant que de ſçavoir quelles ſont ſes forces & celles de ſon ennemi ? L'examen dont nous parlons eſt donc indiſpenſable ; il faut que dans la retraite, dans le repos, dans le ſilence & dans une profonde méditation de la vérité, ce Néophite apprenne à ſe connoître lui-même, & que durant les premiers jours de ſa ſolitude, cette priere du grand ſaint Auguſtin ſorte jour & nuit de ſa bouche & encore plus de ſon cœur : *Domine, noverim te, noverim me.*

Luc. 14. 28.

Mais parce que rien n'eſt plus ordinaire à l'homme que de ſe flatter, il faut après avoir beaucoup demandé

à Dieu ſes graces & ſes lumieres pour pénétrer les abyſmes de ſon néant & tous les replis de ſon cœur, qu'il appelle à ſon ſecours quelque habile Directeur, dont les connoiſſances & le déſintéreſſement ſuppléent à tous les défauts que les préventions du ſolitaire pourroient apporter à cette exacte recherche.

Pour ce ſujet, il ſeroit bon de lui faire une confeſſion générale de toute ſa vie, & de lui expoſer la nudité de ſon ame avec une ſimplicité chrétienne, accompagnée de toutes les circonſtances qui peuvent donner une parfaite connoiſſance d'un cœur, & ſoumettre le tout à ſes lumieres & à ſon jugement : c'eſt par où ſaint François de Sales commença ſa retraite.

Un ennemi reconnu eſt à demi-vaincu : alors on évite facilement tous ſes piéges, non-ſeulement on ſe précautionne & on ſe met en garde contre lui; mais comme on connoît ſon foible, on peut l'attaquer par cet endroit, & toujours avec ſuccès.

Pour avoir toutes les qualités de piété & d'érudition que nous avons

fait voir dans les chapitres précédens, être abſolument néceſſaires à un Evêque, il ne s'enſuit pas qu'il ſoit ſans défauts ; il eſt rare de trouver de ces grandes ames où il ne paroît rien que de noble & d'élevé, rien que de beau dans leurs paſſions, rien qui ne ſemble s'accorder avec l'eſprit, & n'avoir que des inclinations ſpirituelles. Il eſt encore plus rare de trouver de ces perſonnes dans leſquelles on apperçoive une modération ſi grande & une pureté ſi délicate, qu'elles donnent à penſer qu'il ne leur reſte aucune tache du péché d'Adam. Il ſuffit d'avoir une volonté, cette volonté propre dont le Eccli. 18. Saint-Eſprit nous avertit de nous défier avec tant de précaution comme de notre plus grand ennemi, parce qu'elle ne cherche autre choſe, par ſes deſirs impatiens & par ſes inclinations peu reglées, que de faire naître chez nous des guerres inteſtines, & d'y porter la confuſion & la mort ; il ſuffit d'avoir un cœur ſuſceptible de différentes impreſſions, & toujours plus penchant vers le mal que vers le bien ; il ſuffit d'avoir des paſſions qui,

quoiqu'indifférentes de leur nature pour le bien ou pour le mal, ne ſont jamais néanmoins dans un parfait équilibre ; il s'en trouve toujours quelqu'une qui domine & qui donne le branle à toutes les autres.

Il faut donc que notre Solitaire, après avoir donné toute ſon application à la connoiſſance de ſoi-même, commence par travailler à bien régler ſon cœur. Il eſt la ſource de la vie, dit le Saint-Eſprit, & quand il ſe trouve en déſordre, c'eſt une néceſſité que le reſte y ſoit auſſi ; rien ni dans notre perſonne, ni dans tout ce qui nous appartient ne peut être heureux quand notre cœur ne l'eſt pas. C'eſt-là cet œil dont il eſt parlé dans l'Evangile, qui étant ſimple, & n'aimant que Dieu, répand ſa lumiere ſur tout le reſte : mais comme le cœur de l'homme ne ſe régle bien ſelon Dieu qu'à proportion qu'il eſt poſſédé de ſon amour, & que l'amour ne ſe connoît que par les affections qui en naiſſent ; alors ſon cœur ſera bien réglé, ſi toutes ſes affections conſpirent à le rendre plus pur & plus attaché à Dieu ; s'il n'a

Prov. 4. 23.

Matth. 6. 22.

plus d'autre joie que de ce qu'il eſt aimé de Dieu, plus d'autre douleur que de ce qu'il ne l'aime pas aſſez, plus d'autre crainte que de bleſſer cet amour, plus d'autre deſir que de le fortifier & de l'accroître. Son cœur ainſi rempli de Dieu & de ſon amour, concevra facilement tous les autres deſſeins qui doivent contribuer à ſa ſanctification & à celle de ſon peuple. Il s'armera de zele, comme un autre Elie, pour détruire le vice & l'idolâtrie, pour bannir le péché & la ſuperſtition, pour faire fleurir la juſtice & regner la piété dans ſon dioceſe. Il ſentira une ſainte émulation pour la beauté de ſon Egliſe, & un ardent deſir de la voir auſſi pure & auſſi chaſte que ſaint Paul ſouhaitoit celle de Corinthe, pour avoir l'honneur de la préſenter à Jeſus-Chriſt, comme une de ſes plus dignes épouſes.

Il comprendra que la ſanctification de ſon peuple dépend de la ſienne propre; qu'il ne doit & ne peut lui donner que de ſa plénitude; que cette ſainte plénitude ne peut venir que de l'application continuelle qu'il aura à s'a-

vancer dans la vertu ; & que cette application eſt la récompenſe de ſa fidelité & de ſon attachement inviolable au ſouverain bien.

Enfin, comme Moïſe, après avoir demeuré ſur la montagne dans un éloignement entier des créatures, & dans une converſation continuelle avec Dieu, pour apprendre de lui-même ce qu'il devoit preſcrire à ſon peuple, en deſcendit tout autre qu'il n'étoit auparavant, plein d'ardeur & de zele, plein de lumieres & de connoiſſances, plein de force & de courage ; ainſi notre nouvel Evêque ſortira de ſa retraite dans les mêmes diſpoſitions qu'on remarque dans ce Prophete ; il aura appris de Dieu, comme lui, la maniere de ſe conduire & de conduire ſon peuple ; il ne paroîtra plus agir que par ſon eſprit, ſes paroles ſeront des oracles, & l'on n'aura pas moins de reſpect pour ſa perſonne & pour ſes ordres, que les enfans d'Iſraël en eurent pour ce ſaint Légiſlateur, qui portoit juſque ſur ſon front les marques de l'effuſion de la grace, & les caracteres de la toute-puiſſance de

Dieu, qui lui avoit été communiquée dans ſa retraite.

TROISIÉME QUESTION.

Bornez-vous-là tout ce que doit faire le nouvel Evêque durant ſa retraite ?

R. Les larmes, la priere aſſidue, la méditation des vérités éternelles, & la lecture de l'Ecriture ſainte étant la véritable préparation à l'épiſcopat, ſelon
Ep. 148. ſaint Auguſtin ; on voit aſſez dans ce ſeul coup de pinceau quel doit être le partage des heures & du tems de la retraite dont nous parlons. Comme elle eſt toute deſtinée à former le projet d'une vie ſainte, & d'une conduite irréprochable dans l'adminiſtration de ce que Dieu a de plus cher en ce monde, qui eſt ſon Egliſe ; il ſeroit honteux de penſer à toute autre choſe, & de s'occuper d'affaires temporelles, qui doivent être le dernier & le moindre de tous les ſoins d'un Evêque.

On ne peut, ſans une extrême douleur, faire réflexion ſur l'aveuglement & l'inſenſibilité de ceux qui em-

ployeroient un tems ſi précieux à chercher les moyens d'augmenter les revenus de leur évêché ; qui penſeroient déja à relever les baux de leurs fermes, à établir des taxes, à vendre des offices, & à chercher des ames vénales qui entrent dans tous leurs deſſeins, ou plutôt dans toutes leurs paſſions ; des domeſtiques qui ſervent ſans gages, en les laiſſant faire mille monopoles ſur le Clergé qu'ils permettroient de ſucer comme autant de ſangſues, ou plutôt dévorer comme un morceau de pain, ainſi que parle l'Ecriture.

Que pourroit-on attendre de tels commencemens, ſinon la déſolation de la bergerie, la diſſipation du troupeau, le ſcandale de l'Egliſe, & la damnation du Prélat ? C'eſt un ſaint Evêque que nous tâchons ici de former, & non pas un mercénaire : ne parlons donc que de ce qui regarde le premier, & banniſſons, s'il eſt poſſible, juſqu'à la ſeule idée de l'autre.

Le jeûne, diſent les Peres, eſt le ſoutien de la priere ; il lui donnera la force pour monter juſqu'au ciel, il

porte avec ſoi l'entérinement de ſa requête : & une humble priere accompagnée de jeûnes, ne peut n'être pas exaucée. Lors donc que ſaint Auguſtin nous a dit qu'une priere continuelle devoit être la préparation à l'épiſcopat, il a ſans doute prétendu qu'elle fut ſoutenue par les jeûnes, & par une profonde humiliation intérieure & extérieure ; & c'eſt peut-être ce qu'il a voulu exprimer par ces larmes qu'il joint avec la priere ; car elles marquent un cœur contrit & humilié, un eſprit anéanti devant Dieu, une ame pénétrée de douleur pour ſes péchés & pour ceux des hommes. D'où vient qu'anciennement condamner un chrétien aux larmes, c'étoit le condamner à toutes les rigueurs de la pénitence ; au jeûne, à la cendre, au cilice, à la ſéparation des hommes, & à toutes les autres mortifications qui ſont en uſage parmi les véritables pénitens ; c'eſt l'eſprit que doit prendre celui qui ſe prépare à entrer dans l'épiſcopat. Autrefois il étoit deux jours ſans boire ni manger avant d'être ſacré.

Si vous me demandez quel eſt le ſujet de cet abattement & de cette vive douleur dans laquelle nous voulons que le nouvel Evêque paſſe le tems de ſa retraite, je vous réponds que je le prends des ſentimens & des diſpotions où ſaint Auguſtin veut que ſoit celui qui eſt appellé à l'épiſcopat : Qu'il ne monte, dit-il, qu'en tremblant ſur le trône de ſa dignité, & que de cette haute élévation il appréhende toujours ſa chûte ; il ne peut l'éviter qu'en ſe mettant en eſprit ſous les pieds de tous ceux qui lui ſont ſoumis ; qu'il aime le travail, continue-t-il, mais qu'il ſe garde bien d'aimer l'honneur & la dignité qui l'accompagnent : c'eſt une honteuſe ambition dont il ne peut ſe garantir qu'en demeurant dans les ſentimens les plus humbles dont il eſt capable. D'où ce ſaint Docteur, également humble & éclairé, conclut, que par notre choix nous devons nous porter à la contemplation de la vérité dans une ſainte retraite ; que d'aimer ou de ſouhaiter les dignités, eſt une paſſion criminelle ; qu'il faut y être traîné par le choix de l'Egliſe, par les

Serm. 61. de verbis Dom.

loix de l'obéiſſance, & par l'empire ſuprême de la charité.

Or qui peut aſſurer une conſcience tendre & timorée, que c'eſt uniquement *cet empire ſuprême de la charité* qui l'engage dans l'épiſcopat ? Qui peut ſe promettre à ſoi-même qu'on n'y cherche que la peine & le travail ? Qui peut ſe flatter que ce grand amour pour Jeſus-Chriſt, ce deſir ardent de donner ſa vie pour ſon troupeau & de ſe conſommer de travaux pour ſon Egliſe, eſt l'unique motif qui nous a obligé de conſentir à notre élevation? Ceux qui connoiſſent parfaitement tous les détours de l'amour propre, tous les plis & les replis du cœur humain, combien il eſt ingénieux à ſe tromper ſoi-même dans les choſes les plus importantes ; le penchant naturel qu'il a pour la gloire & pour les emplois élevés, les artifices dont il ſçait couvrir ſes deſirs ambitieux ; & enfin combien il eſt ſujet à prendre les apparences de la vertu pour la vertu même, auront peine à ſe le perſuader. En faut-il davantage pour demeurer dans l'humilité, pour s'abattre & pour ſe confondre

fondre devant Dieu, & concevoir ces juſtes ſentimens de crainte qui ſont le commencement de la ſageſſe ?

Ce n'eſt pas être Evêque, dit encore le même Saint, que de ne pas veiller ſans ceſſe ſur ſon troupeau ; & ce n'eſt pas connoître l'épiſcopat que de le concevoir autrement que comme une charge d'un travail & d'une vigilance plus infatigable. Cette vue ne doit-elle donc pas nous effrayer, & peut-on trouver mauvais que nous exigions de ceux qui y ſont appellés, qu'ils ſe rempliſſent de pareils ſentimens ? Ibid.

Rien de ſi difficile, dit-il ailleurs, rien de ſi pénible, que de s'acquitter dignement des fonctions ſaintes du ſacré miniſtere ; rien de ſi dangereux & de ſi damnable que de s'en acquitter négligemment, quoique l'éclat de ces dignités éblouiſſe pour un peu de tems les yeux des hommes charnels. Ces périls & ces dangers dont le Saint nous menace, ne doivent-ils pas nous faire trembler ? Plus on eſt proche de s'y engager, plus on eſt obligé de les craindre. Ep. 148.

C'eſt déshonorer l'épiſcopat, dit un

Fortun. Poem. l. 1. c. 16. ſavant Evêque de Poitiers, que de ne le pas appréhender. Les Hilaire, les Martin, les Grégoire n'y ſont entrés qu'en tremblant, après l'avoir fui de toutes leurs forces, & on verra des gens qui n'ont ni le mérite ni la ſainteté de ces grands hommes, s'y engager auſſi tranquillement que s'ils avoient le pouvoir de marcher ſur les eaux, ou de paſſer par les flammes ſans ſe noircir ! C'eſt ſe préférer dans le fond du cœur à tous ces ſaints, mais c'eſt en même-tems faire voir une audace criminelle. Il n'appartient qu'à l'inſenſé de courir au péril ſans l'appréhender.

Je trouve les mêmes ſentimens dans les écrits de ſaint Avit, Evêque de Vienne. Ceux, dit ce grand ſaint, qui ſe flattent des paroles de l'Apôtre, que deſirer l'épiſcopat, c'eſt deſirer une bonne choſe, doivent balancer ce deſir par la conſidération ſérieuſe de la vie irrépréhenſible & de l'innocence parfaite que ce même Apôtre exige des Evêques : car ce terme *irrépréhenſible* ne peut convenir qu'à ceux qui n'ont jamais terni par aucune tache la blancheur de la premiere innocence.

Ainſi on ne peut ſans déplaire à Dieu avoir pour ſoi-même cette ridicule complaiſance de ſe croire digne de l'épiſcopat. Or celui qui ſe croit véritablement indigne d'une charge éminente où il ſe voit néanmoins obligé d'entrer, peut-il n'en être pas ſenſiblement touché ? Peut-il ſe diſpenſer de s'humilier & de ſe confondre ? Les larmes, l'abattement & la douleur, ne doivent-ils pas faire ſon partage, juſqu'à ce qu'il plaiſe à Dieu de le conſoler par l'onction de ſa grace, & par un preſſentiment intérieur de ſon ſecours & de ſa protection ?

Enfin quand on conſidere ſerieuſement que le ciel a déclaré tant de fois qu'il demandoit une pureté plus qu'angélique dans les miniſtres de ſes autels ; que les Anges mêmes redouteroient ce terrible miniſtere s'ils étoient capables de l'exercer ; qu'un ſeul péché mortel en rend indigne pour toujours, ſelon les premieres régles de l'Egliſe ; n'a-t-on pas plus de ſujet qu'il n'en faut de s'affliger & de gémir, & n'avons-nous pas raiſon de dire que le nouvel Evêque eſt obligé de paſſer

tous les jours de ſa retraite dans la componction & dans les larmes ?

QUATRIÉME QUESTION.

Ne ſeroit-il pas à propos que le nouvel Evêque, avant de ſortir de ſa retraite, formât un plan de vie qui lui ſervit de régle le reſte de ſes jours ?

R. C'eſt ce qu'ont fait en cette occaſion la plûpart des ſaints Evêques qui ſont entrés dans le miniſtere par une vocation légitime, & par un pur effet de l'obéiſſance qu'ils devoient à l'Egliſe. Convaincus de la fragilité de l'eſprit humain & de ſon inconſtance dans les meilleures réſolutions, ils ont cru ne pouvoir aſſez ſe prémunir contre cette foibleſſe, ni prendre trop de précautions pour demeurer fermes dans le généreux deſſein qu'ils avoient d'abord formé de vivre d'une maniere apoſtolique, & d'être, comme ils y ſont obligés, l'exemple du troupeau que Jeſus-Chriſt leur a confié.

Dans cette vue, ils ont fait une exacte recherche des canons que l'Egliſe a

dreſſés pour leur conduite, des régles que les ſaints Peres nous ont laiſſés ſur ce ſujet, & des plus beaux exemples de vertu dont ils ont eux-mêmes édifié le monde chrétien durant leur vie. Semblables à une diligente abeille qui va dès le matin chercher de fleur en fleur la roſée du ciel pour en compoſer ſon miel, ils ont de ces différentes ſources puiſé un excellent reméde contre l'inconſtance du cœur de l'homme, & formé comme un tableau raccourci de leur épiſcopat, prenant de tous ces beaux endroits ce qui étoit plus convenable au tems, à leurs beſoins particuliers & à ceux de leur dioceſe.

C'eſt ainſi qu'en agit le bienheureux François de Sales dans la retraite qu'il fit pour ſe diſpoſer à la cérémonie de ſon ſacre; & comme cette piece par une providence particuliere eſt venue juſqu'à nous, je crois qu'on ne ſera point fâché de la voir ici telle que je l'ai trouvée dans les Auteurs contemporains qui en ont parlé.

La proximité des tems lui donnera plus de force & de valeur, elle diſſipera cette vaine excuſe dont on ſe ſert

encore ſi ſouvent. Nous ne ſommes plus dans le ſiécle des Chryſoſtôme, des Ambroiſe & des Auguſtin ; il faut s'accommoder au tems. Je le veux ; mais voici un Prélat de nos jours qu'on ne peut accuſer d'avoir outré les choſes, ni de les avoir porté à une trop grande ſévérité ; il eſt éloigné d'onze ou douze cens ans de ces grands Evêques, dont il ſemble qu'on appréhende d'enviſager la conduite, pour n'être pas obligé de la ſuivre : ainſi ce qu'il a cru être d'une obligation indiſpenſable pour lui, le ſera ſans doute pour ceux qui le ſuivent de ſi près dans de ſemblables fonctions & dans un pareil miniſtere.

Il commença par régler ſa maiſon & ſes domeſtiques, convaincu de cette parole de l'Apôtre, que l'Evêque qui n'eſt pas capable de mettre le bon ordre chez ſoi, le ſera beaucoup moins de le mettre dans la maiſon du Seigneur. Telles furent les régles qu'il ſe preſcrivit.

Aug. de Sales. l. 5. Anon. l. 12.

1°. « Ma maiſon ſera propre, mais » ſimple ; ſans peinture & ſans autres » tableaux que de dévotion, & encore

» en petit nombre & de bas prix.

2°. » La magnificence des meubles » en ſera bannie pour toujours. Je » n'aurai que deux chambres tapiſſées; » l'une pour loger les étrangers, & » l'autre pour recevoir les viſites.

3°. » Je n'aurai jamais ni carroſſe, ni » litiere, ni chaiſe à porteur; j'irai » toujours à pied, même en faiſant » la viſite de mon dioceſe, & dans » les chemins les plus rudes, à moins » que le mauvais tems ne m'oblige de » monter à cheval.

4°. » Pour domeſtiques, j'aurai deux » Prêtres de bonne vie, dont l'un me » ſervira d'aumônier & m'accompag- » nera par-tout; l'autre ſera chargé du » ſoin du temporel & de veiller ſur les » gens de ſervice. J'y ajouterai deux » valets de chambre, l'un pour ſervir » les étrangers, & l'autre pour moi; » un ſeul laquais, & deux valets pour » la cuiſine.

5°. » Aucun ne portera l'épée, ni » d'habits d'autre couleur que d'un » gris fort obſcur : j'aurai ſoin qu'ils » ſoient ſages, modeſtes, & d'une » conduite édifiante, & qu'ils fré-

» quentent ſouvent les Sacremens. Ils
» aſſiſteront tous les jours à la priere
» du ſoir & du matin, que je ferai
» moi-même, & après la priere une
» petite inſtruction.

6°. » Toute ſorte de jeux leur ſeront
» interdits, & j'aurai ſoin d'ailleurs,
» qu'ils ſoient occupés ſi utilement,
» qu'ils n'aient point de tems de reſte
» à donner au jeu.

7°. » J'aurai ſoin qu'ils portent beau-
» coup de reſpect aux Eccléſiaſtiques,
» & je leur en donnerai moi-même
» l'exemple. Ma maiſon leur ſera tou-
» jours ouverte, & je défendrai à ceux
» de dehors, qui n'ont point de maiſon
» en ville, de loger ailleurs que chez
» moi. Les Prêtres, autant qu'il ſe
» pourra, tiendront toujours les pre-
» mieres places à ma table.

8°. » J'empêcherai qu'on ne mo-
» leſte mes fermiers & qu'on traite
» durement ceux qui me doivent;
» rien n'étant moins ſéant à un Evê-
» que que d'exiger ſes revenus avec
» rigueur; je leur relâcherai quel-
» quefois de mes droits.

9°. » Je fais une ferme réſolution
de

» de ne jamais plaider, & de ſouffrir » plutôt qu'on me faſſe tort que de » pourſuivre mon droit en juſtice. Si » ſaint Paul défendoit les procès à » tous les chrétiens, à plus forte rai- » ſon les défendoit-il aux Evêques.

» 10°. Je ne refuſerai jamais l'aumô- » ne à aucun de ceux qui me la deman- » dera au nom de Jeſus-Chriſt : mais » parce qu'il n'eſt pas permis à un » Evêque de cacher toutes les bonnes » œuvres étant obligé de donner bon » exemple à ſon peuple ; outre les au- » mônes ſecrettes & particulieres, que » je ferai aller le plus loin qu'il me ſera » poſſible, il s'en fera ſouvent de pu- » bliques à la porte de l'évêché, à l'hô- » pital, & aux pauvres monaſteres. »

Après avoir ainſi réglé l'extérieur, & pour ainſi dire le dehors de l'Evêque, il paſſe à l'intérieur ; & voici ce qu'il ſe preſcrivit pour ſa perſonne particuliere.

1°. « Je me leverai tous les jours à » quatre heures du matin : je ferai une » heure de méditation, je réciterai » mes heures canoniales, enſuite je ferai » la priere à mes domeſtiques, & lirai

» l'écriture ſainte juſqu'à ſept heures.

2°. » Alors je m'appliquerai à l'é-
» tude juſqu'à neuf, & j'irai enſuite
» dire la meſſe que je me propoſe de
» dire tous les jours.

3°. » Après la meſſe, je vaquerai
» aux affaires de mon dioceſe juſqu'au
» dîner.

4°. » Au ſortir de table, je donnerai
» une heure à la converſation, & re-
» prendrai auſſi-tôt les affaires du dio-
» cèſe juſqu'au ſoir; & s'il ne s'en trou-
» ve pas aſſez pour m'occuper, je don-
» nerai le reſte du tems à l'étude & à
» la priere.

5°. » Le ſoir après ſouper je ferai lire
» pendant une heure un livre de piété
» qui me fourniſſe quelques ſujets de
» méditation pour le lendemain; la
» priere commune ſuivra; après la-
» quelle, tout le monde étant retiré,
» je dirai matines pour le lendemain.
» Je jeûnerai tous les vendredis &
» ſamedis, & les veilles des fêtes
» de la ſainte Vierge.

6°. » Les jours de fêtes ſolemnelles
» j'aſſiſterai à tout l'office de mon
» Egliſe avec mes domeſtiques. Les

» dimanches & fêtes ordinaires, j'aſ-
» ſiſterai ſeulement avec eux à la gran-
» de-meſſe & à vêpres. Je me fais une
» loi de me trouver à toutes les fêtes
» de dévotion qui ſe célébreront dans
» toutes les Egliſes de la ville, & d'y
» aſſiſter toujours aux divins offices &
» au ſermon : lorſqu'il s'agit du ſer-
» vice de Dieu & du prochain, un
» Evêque doit toujours paroître le
» premier à la tête de ſon peuple.

7°. » Pour obéir à l'Egliſe qui re-
» commande ſi fort aux Evêques la réſi-
» dence dans leur dioceſe, je propoſe
» de ne jamais ſortir du mien ſans une
» néceſſité évidente, ou du moins
» ſans de très-fortes raiſons toujours
» priſes de l'utilité de l'Egliſe ou du
» prochain, & non d'ailleurs.

8°. » Pour ſatisfaire à mes obligations
» touchant la prédication, je me fais
» une loi de prêcher moi-même à mon
» peuple, le plus ſouvent que je pour-
» rai; d'inſtruire les pauvres & les
» enfans en public; & quand je ne
» pourrai aller à l'Egliſe, je les ferai
» venir pour ce ſujet en ma maiſon.

9°. » On pratiquera exactement à

» table la tempérance & la frugalité
» que les ſaints conciles ordonnent
» aux Evêques. A cette fin, on n'y
» ſervira que des viandes communes,
» à moins qu'il ne ſurvienne quelque
» perſonne de diſtinction ; & alors,
» ſans faire paroître d'affectation, je
» tâcherai de ne point toucher à ces
» mets extraordinaires. On lira tou-
» jours quelque bon livre, au moins
» juſqu'à la moitié du repas.

10°. » Je ne porterai jamais d'étoffes
» de ſoie, ou autres trop éclatantes &
» trop luſtrées, comme ſeroit le came-
» lot ; mais je ſerai toujours vêtu de
» laine, & auſſi ſimplement que je
» l'étois avant d'être Evêque ; la ma-
» gnificence des habits ordinaires n'é-
» tant pas ce qui doit diſtinguer un
» Prélat des autres Prêtres. Je ne pa-
» roîtrai jamais en public ſans le ro-
» chet & le camail, & j'en uſerai de
» même dans ma maiſon autant qu'il
» ſe pourra ; cet habit étant comme un
» avertiſſement continuel de la bien-
» ſéance, de la modeſtie & de la
» retenue qu'un Evêque doit garder
» dans ſon domeſtique comme par

» tout ailleurs. Jamais je ne parlerai » ſans témoins aux perſonnes du ſexe.

11°. » Je ferai tous les ans la retraite » des dix jours, durant le tems du car- » naval, afin de me préparer à paſſer » ſaintement le carême, & pour ex- » pier, en quelque façon, les déſor- » dres qui ſe commettent pendant ces » jours de débauche : j'examinerai » pendant ma retraite ſi j'ai été fidéle » à toutes ces réſolutions. »

On peut dire que cet écrit eſt un abregé de la ſainteté & des devoirs de l'état épiſcopal : il ne faut que le mettre fidélement en pratique pour ſanctifier tous les Evêques du monde. Auſſi eſt-ce par l'obſervation conſtante de ces loix que le ſaint s'étoit preſcrites, qu'il eſt arrivé à ce haut degré de perfection qui l'a rendu l'objet de la vénération de tous les fidéles. On ne voit point dans ces réglemens qu'il ſe ſoit impoſé des auſtérités & des pénitences extraordinaires ; il eſt conſtant néanmoins qu'il portoit la haire, & qu'il prenoit la diſcipline ; mais l'éloignement qu'il avoit de toute oſtentation lui aura fait ſupprimer ces ſain-

tes pratiques, qu'il avoit ſoin de cacher comme des œuvres de ſurérogation, qu'il ne vouloit être connues que de Dieu, & qui ne ſont pas abſolument néceſſaires à l'état épiſcopal. On verra dans la ſuite de cet ouvrage que toutes les autres réſolutions ſont tirées des canons de l'Egliſe & des regles des ſaints Peres ; & que pour vivre en véritable Evêque, il eſt difficile de ſe diſpenſer de ſuivre ce modéle.

CINQUIÉME QUESTION.

En quel lieu croyez-vous que l'Evêque nouvellement élu doive ſe faire ſacrer ?

R. C'eſt une choſe ſurprenante qu'on forme aujourd'hui des difficultés ſur des points de diſcipline ſur leſquels il n'étoit jamais venu le moindre doute dans l'eſprit. Mais la liberté qu'on s'eſt donnée depuis quelque tems de ſe faire ſacrer à Paris ou à la Cour, dans des paroiſſes, dans des colléges, dans des monaſteres d'hommes ou de filles, a répandu de ſi épaiſſes ténébres ſur ce ſujet, qu'il ſemble que ce ſoit vouloir introduire

des nouveautés inouies, que de dire qu'il n'eſt pas permis, ſelon les regles de l'Egliſe, à un Evêque nouvellement élu, de ſe faire ſacrer là où il lui plaît.

Cependant c'eſt une vérité conſtante que le lieu de ſon ordination lui eſt déterminé par les ſaints canons.

On voit par ceux du concile de Can. 5. Taraçone, que c'étoit une loi inviolable dans toute l'Eſpagne de ſe faire ſacrer dans l'Egliſe du Métropolitain, & que lui-même, devoit en faire la cérémonie. Lorſque quelque raiſon conſidérable ne lui permettoit pas de s'acquitter de ce devoir en perſonne, le ſacre ſe faiſoit toujours dans ſa province; il falloit même en ce cas, des lettres ſignées de ſa main qui le permiſſent, & le nouvel Evêque étoit obligé dans les deux mois après ſon ordination, de ſe préſenter à ſon Métropolitain pour recevoir de ſa bouche les inſtructions qu'il jugeroit à propos de lui donner.

Le quatriéme concile de Tolede apporta quelque changement à cette diſcipline. Il y fut ordonné, que le

Métropolitain ne pourroit être ſacré que dans ſon Egliſe : mais pour les autres Evêques, là où le Métropolitain l'ordonneroit, toujours néanmoins dans la province. Enfin l'Archevêque de Tolede étant devenu le Primat de toute l'Eſpagne, & le douziéme concile tenu en cette grande ville, lui ayant donné le pouvoir, préférablement à tous les Prélats du royaume, d'examiner & de ſacrer tous ceux que le Roi auroit nommés aux évêchés, l'Egliſe de Tolede eſt auſſi devenue le lieu ordinaire du ſacre de tous les Evêques, & on ne ſouffre point qu'il ſe faſſe ailleurs.

Can. 6.

Le Pape ordonnoit autrefois lui-même tous les Evêques d'Italie, de quelque province qu'ils fuſſent, après qu'ils avoient été examinés & approuvés par leur Métropolitain. C'eſt ce qu'on voit par les lettres que ſaint Grégoire de Rome a écrites ſur ce ſujet à l'Archevêque de Ravenne, & ce droit eſt inconteſtable, parce qu'il eſt fondé ſur un canon du Concile de Nicée, qui accordoit cette prérogative à tous les Patriarches, dont le

L. 7. c. 50.

Pape ſans doute eſt le premier en dignité, ſi bien que de toutes les provinces d'Italie il falloit aller à Rome ſe faire ſacrer.

Les loix de l'Egliſe Gallicane ſont, que l'Evêque nouvellement élu ſoit ſacré dans ſon Egliſe cathédrale : on en voit les canons dans le quatriéme concile d'Orléans, & dans celui de Clermont. Si la choſe eſt impoſſible, ces conciles ordonnent que ce ſoit dans quelqu'autre Egliſe cathédrale de la province, après en avoir obtenu le conſentement du Métropolitain. Le cinquiéme concile de Paris veut que l'ordination ſoit nulle, ſi elle s'eſt faite ſans le conſentement du Métropolitain ; & afin que le refus que feroient peut-être les Evêques de la province d'y aſſiſter, ne ſoit point un prétexte à l'élu de s'aller faire ordonner ailleurs, le concile d'Agde déclare excommunié tous ceux de la province, que le Métropolitain aura invité au ſacre du nouvel Evêque s'ils n'obéiſſent. Telle étoit auſſi la pratique de l'Egliſe d'Afrique du tems de ſaint Auguſtin,

Can. 5.
Can. 2.
Can. 1.
Can. 35.

comme on peut le voir dans ſa vie & dans pluſieurs de ſes lettres.

Enfin, malgré la mauvaiſe coutume de notre ſiecle, le Pontifical Romain déclare que l'Evêque doit être ſacré dans ſon Egliſe; & M. Fleury, dans ſes inſtitutions au droit canon, reconnoît de bonne foi que c'eſt la loi qu'on doit ſuivre.

C'en eſt aſſez pour faire voir qu'il n'eſt point au choix de l'Evêque de ſe faire ſacrer là où il lui plaît; que c'eſt un abus de le faire hors de ſon Egliſe, un plus grand hors de ſa province, & un très-grand dans des chapelles particulieres, telles que ſont les Egliſes des monaſteres.

La ſource de cet abus vient de deux autres; le premier, de ce que la plûpart des Evêques du royaume faiſant leur ſéjour à Paris, il ſeroit fâcheux de les obliger à retourner dans leur province pour une cérémonie. Le ſecond, de ce qu'une grande partie de ceux qu'on nomme aux évêchés ſont de jeunes Abbés qui ſuivent la Cour, ou qui demeurent dans Paris;

d'où il arrive que les uns & les autres ſe trouvant dans cette capitale du royaume, ils ne penſent qu'à ſe ſervir de l'occaſion qui les accommode tous, ſans faire réflexion ni aux loix de l'Egliſe, ni à ce qui eſt plus utile pour leurs diocèſes, & plus édifiant pour les peuples.

Cependant il ne faut pas croire que ce ſoit ſans de puiſſantes raiſons, que l'Egliſe a ordonné que les Evêques ſeroient ſacrés dans leur cathédrale. Ils ne peuvent trop-tôt donner une grande idée de leur ſacerdoce aux peuples qu'ils ont à conduire, & ſur-tout à ceux avec qui ils doivent faire leur demeure ordinaire. Or, une des choſes qui eſt plus capable de leur imprimer un profond reſpect pour leur Evêque, eſt de le voir ſacrer; toutes les cérémonies de cette action ſont ſi auguſtes, & ſi pleines de majeſté, qu'il n'eſt pas poſſible qu'on n'en ſoit pénétré en les voyant; & que, ſemblables aux Iſraëlites qui ſe proſternerent la face contre terre ſaiſis d'une ſainte frayeur, la premiere fois qu'ils virent le Grand-Prêtre Aaron revêtu

de toute ſa gloire, ils ne conçoivent auſſi une profonde vénération pour leur Pontife, lorſqu'ils le verront dans la cérémonie de ſon ſacre, comblé de tant de graces intérieures & extérieures, & accompagné de tant de gloire.

De plus, il y a des inſtructions dans le ſacre d'un Evêque qui ſont mutuelles; c'eſt-à-dire qui regardent également les devoirs de l'Evêque à l'égard de ſon peuple, & ceux du peuple à l'égard de ſon Evêque; c'eſt donc une injuſtice que de les priver de ces importantes inſtructions, & ils ont droit de s'en plaindre.

Ce n'eſt pas même une foible conſolation pour les fideles, d'entendre cette multiplicité de devoirs & d'obligations dont un Evêque eſt chargé à leur égard; ils comprennent mieux la peſanteur du fardeau qu'on lui impoſe, & ils ſont plus diſpoſés à le plaindre, à prier pour lui, & à excuſer ſes fautes ou ſes foibleſſes lorſqu'il lui en échappera quelqu'une.

D'ailleurs il y a pluſieurs prieres & pluſieurs cérémonies dans cette action qui ſont nulles, parce qu'elles

ne ſignifient plus rien, ou portent à faux, lorſqu'elle ſe fait hors de ſon Egliſe; ce qui n'eſt pas une petite irrévérence.

Enfin, comment l'inſtaller dans ſon ſiege, comment recevoir les reſpects & les ſoumiſſions de ſon clergé & de ſon peuple, toutes choſes qui appartiennent à la cérémonie de ſon ſacre, lorſqu'elle ſe fait hors de ſon dioceſe, & ſouvent à plus de ſoixante lieues de ſon Egliſe?

Ajoutez que par cette irrégularité, il ſe prive des prieres de tout ſon dioceſe, qui ne manqueroit pas d'en adreſſer de ferventes à Dieu, & de s'unir d'intention avec lui par le jeûne, par l'aumône & par d'autres actions de piété, pour attirer la bénédiction du ciel ſur ſa perſonne; au lieu qu'ils ne penſent pas même à lui, lorſqu'il ſe fait ſacrer ailleurs, & qu'ils regardent avec indifférence une action à laquelle ils devroient prendre tant de part.

Mais la raiſon principale, & qui ſemble avoir déterminé l'Egliſe à fai-

re ce réglement, eſt que la vue & la préſence du troupeau dont on ſe voit chargé, produit ordinairement dans l'ame du nouvel Evêque qui va être ſacré, des mouvemens d'une tendre dévotion, & des ſentimens de charité, de compaſſion & de tendreſſe, que la vue d'un peuple qui ne lui eſt de rien n'eſt pas capable de produire. C'eſt ainſi que le bienheureux François de Sales, voyant preſque tout ſon dioceſe qui étoit accouru à la cérémonie de ſon ſacre, & cette multitude preſque infinie de brebis qui venoient ſe ranger ſous ſa houlette, conçut mieux que jamais la grandeur de ſon état, la peſanteur de la charge que Dieu lui impoſoit, & l'obligation non-ſeulement d'aimer, mais d'aimer juſqu'à donner ſa vie & ſon ſon ſang, pour des ames que Dieu, après avoir rachetées, lui remettoit entre les mains. Alors il ſe ſentit pénétré d'une dévotion ſi tendre, & d'un ſentiment de piété ſi plein d'onction, qu'il parut comme hors de lui-même, & qu'il lui arriva quelque

Aug. de Sales. l. 5.

choſe de ſemblable à ce que ſaint Paul raconte de lui-même lorſqu'il fut ravi au troiſiéme ciel.

L'impreſſion que cette vue fit ſur ſon cœur, parut ſi ſenſible, que les Evêques qui le ſacroient, croyant qu'il s'étoit trouvé mal, & qu'il alloit tomber en défaillance, lui offrirent d'abréger les cérémonies; mais il les pria inſtamment de n'en omettre aucune, ajoutant que l'Egliſe n'avoit rien ordonné d'inutile, & à quoi Dieu n'eût attaché quelque bénédiction particuliere.

Toute la cérémonie ſe paſſa dans cette onction, & dans cette eſpece de raviſſement; ce ſont des graces qu'on ne recevroit pas dans une terre étrangere.

SIXIÉME QUESTION.

Quelle idée le nouvel Evêque doit-il conſerver de la cérémonie de ſon ſacre?

R. Une idée qui ne s'efface jamais de ſon eſprit, & qui en rempliſſant

toute ſa capacité, ne lui permette pas de penſer à autre choſe qu'au divin caractere qu'il a reçu, & qui le fait entrer dans toute la plénitude du ſacerdoce de Jeſus Chriſt : plaiſe à Dieu que ce fût auſſi dans toute la plénitude de ſa charité, & de cet amour infini qu'il avoit pour la gloire de ſon pere & pour le ſalut des hommes.

Les plus ſaints Evêques s'en ſont ſervi comme d'un mémorial continuel qui les avertiſſoit de leurs obligations, qui les engageoit à rallumer
2. Timot. 1. 6. ce feu de la grace divine qu'ils avoient reçu par l'impoſition des mains de leur conſécrateur, & qui les obligeoit
Ibid. v. 14. de garder par le Saint-Eſprit qui habite en eux, l'excellent dépôt qui leur avoit été confié. Delà cette ſainte pratique, ſi fameuſe dans les premiers ſiécles de l'Egliſe, de célébrer tous les ans avec une pompe & des cérémonies extraordinaires, l'anniverſaire du ſacre de l'Evêque dans ſa propre Egliſe. Il montoit lui-même en chaire en ce ſaint jour, pour demander le ſecours des prieres de ſon peuple. On s'animoit par une mutuelle

tuelle ferveur ; les uns à remplir mieux que jamais les devoirs de leur charge, les autres à la rendre moins peſante à leurs paſteurs par une conduite ſainte & irréprochable ; tous à mépriſer ce monde qui paſſe comme une vapeur, & à attendre avec une impatience vraiment chrétienne, l'heureux moment qui doit nous réunir pour toujours à Jeſus-Chriſt.

On offroit enſuite la victime d'expiation ſur nos autels ; il y avoit une meſſe particuliere pour ce jour, dont nous n'avons conſervé que les collectes ; l'Evêque la célébroit lui-même, puis faiſoit une aumône générale à tous les pauvres qui s'y trouvoient ; tout le jour ſe paſſoit en prieres & en actions de piété.

On voit encore parmi les ouvrages des Peres, pluſieurs ſermons qu'ils ont prononcés en cette occaſion, & l'on y remarque avec plaiſir les traces de cet eſprit primitif dont ils étoient remplis, & les étincelles de ce feu ſacré dont ils bruloient. Saint Auguſtin ſur-tout s'eſt rendu admirable dans ces jours ; & il ne ſe peut rien ajou-

ter à la piété & à l'humilité qu'il y faiſoit paroître, tant en ſes paroles que dans ſes actions. « Je me repré-
Serm. in anniverſ. conſec. » ſente, diſoit-il, ce jour terrible » où l'on m'a fait violence pour met- » tre ſur mes foibles épaules un far- » deau dont la peſanteur m'accable ; » le tems qui s'eſt écoulé depuis n'en » a point diminué la frayeur de mon » ame ; la charge me paroît encore » auſſi lourde que le premier jour, » & j'y ſuccomberois, ſi me dé- » fiant de mes propres forces, je n'at- » tendois avec confiance le ſecours de » celui qui prend plaiſir à fortifier les » foibles qui eſperent en ſa miſéri- » corde, & n'abandonne jamais ceux » qui ne veulent vivre & agir que » pour lui. »

L. 50. Hom. 24. & 25. » Ce jour, dit-il ailleurs, m'en- » gage à repaſſer ſérieuſement dans » mon eſprit tout ce que j'ai fait de- » puis que je ſuis Evêque ; à gémir » & pleurer les fautes que j'ai com- » miſes, à prendre des précautions » pour éviter celles où je pourrois » encore tomber, & à me diſpoſer » enfin à rendre compte de tout au

» ſouverain paſteur dont la juſtice
» me fait trembler, parce que je ſçais
» qu'il m'épargnera d'autant moins
» que je me ſerai épargné. Je n'ai
» plus que l'humiliation pour déſar-
» mer mon juge; car pour me juſti-
» fier en ſa préſence de tant de fautes
» que je commets tous les jours dans
» l'exercice de ma charge, cela ne
» m'eſt pas poſſible; mon accuſateur
» eſt trop éclairé, rien n'échappe à
» ſa malice, & à l'envie qu'il a de
» nous nuire; trop heureux ſi par la
» pénitence nous pouvons effacer le
» paſſé, & ſi une plus grande exacti-
» tude & une nouvelle ferveur, nous
» garantit de ſes mains pour l'ave-
» nir. »

C'eſt dans de ſi beaux ſentimens que tous les ſaints Evêques paſſoient le jour de l'anniverſaire de leur ſacre. On en voyoit les fruits par un renouvellement de ferveur, par une plus ſcrupuleuſe application à tous leurs devoirs, & par une vigilance plus exacte. Tous en profitoient, & le paſteur & les ouailles.

Si cette cérémonie ſi utile & ſi édi-

fiante n'eſt plus en uſage, les Evêques ne ſe doivent pas croire diſpenſés de faire quelque choſe qui en approche, au moins dans le particulier. Le jour de leur ſacre leur doit être toujours préſent ; & c'eſt peut-être dans cette vue que quelques conciles, comme nous le dirons dans la ſuite, ont ordonné que tous les ans ils ſe feroient lire en public les promeſſes qu'ils y ont faites à Dieu, & les réſolutions qu'ils avoient priſes à la face de l'Egliſe de s'acquitter fidellement de tous leurs devoirs. D'autres ſynodes avoient commandé que cette lecture ſe feroit deux fois l'année ; on ne peut trop ſe ſouvenir d'un ſi terrible engagement.

C'en eſt aſſez pour connoître ſur ce point l'eſprit de l'Egliſe, qui ne change jamais quoique les coutûmes changent, & que les plus ſaintes pratiques s'aboliſſent. Les véritables Evêques, qui le ſont en effet & non pas ſeulement de nom, c'eſt-à-dire qui veillent ſoigneuſement & ſur eux-mêmes & ſur leur troupeau, ne manquent pas pour entrer dans les intentions de l'Egliſe de prendre ce

tems de l'anniverſaire de leur ſacre pour faire une retraite. C'eſt-là que dans un ſaint éloignement de toutes les créatures, ils méditent à loiſir ſur les vérités éternelles ; & que s'appliquant ces paroles de ſaint Paul à un Evêque qu'il formoit & qu'il inſtruiſoit : *Gardez-vous bien de rendre inutile la grace que vous avez reçue ; refléchiſſez ſans ceſſe ſur vos devoirs, afin que le progrès que vous ferez ſoit connu de tout le monde : Prenez garde par conſéquent à vous-même & à votre doctrine* : ils penſent ſérieuſement à ce qu'ils doivent à Dieu, à ce qu'ils doivent aux peuples dont ils ſe ſont chargés, & à ce qu'ils ſe doivent à eux-mêmes. Ils voient avec plaiſir que dans les choſes ſpirituelles ils ſont inférieurs à Dieu ſeul, qu'il ne les charge en ce monde d'autre choſe que de ſe rendre ſes dignes miniſtres, & de le ſervir avec une pureté de cœur & de corps qui approche de la pureté des Anges, ou plutôt de celle de Dieu-même. Car n'eſt-ce pas à ſes miniſtres qu'il dit : *Soyez ſaints comme je ſuis ſaint* ? Il veut que leur ſainteté ſoit comme

1. Timoth. 4.

une copie & un écoulement de la ſienne ; qu'ils imitent de ſa ſainteté toutes les qualités qu'ils en pourront retracer ; & ſi par eux-mêmes ils ne ſont pas capables d'arriver à ce point de ſainteté, il les avertit afin de relever leur courage, qu'il y a ſuppléé *en ſe ſanctifiant pour eux*, & leur méritant non-ſeulement des graces communes comme au reſte des hommes, mais des graces particulieres attachées à la grandeur de leur état. Quelle tâche ! quelle obligation ! Mais quels efforts ne faut-il pas faire pour s'en acquitter dignement ? & pour en venir à ce point, peut-on trop y penſer ? & ce ſeul article n'eſt-il pas capable de fournir le ſujet d'une longue & profonde méditation ?

Joan. 17.

Il eſt vrai que ſelon la penſée d'un ſçavant Evêque, la ſainteté de Dieu réſulte de deux choſes qui ne ſont pas également poſſibles à ſes miniſtres. Dieu eſt ſaint, parce que ſon être le ſépare de toutes les créatures, & l'éloigne infiniment de tous ſes ouvrages. Dieu eſt ſaint, parce que ne trouvant & ne pouvant trouver au-

Guilel. Pariſ. tract. de virt.

cun bien qui l'égale, il ſe repoſe & demeure en lui-même. Loin qu'un Evêque ſe ſanctifiât en ſe repoſant en lui-même, il deviendroit un monſtre d'orgueil ; il ne peut donc pas imiter ce caractere de la ſainteté de Dieu : mais qui l'empêche de ſe ſéparer comme lui du mêlange & de la corruption du monde, & au lieu de ſe repoſer en ſoi, demeurer immuablement attaché à Dieu comme à ſon centre, pour y trouver ſa paix, ſon repos, ſa force & toute ſa vertu ?

Par rapport au peuple dont il eſt chargé, que de choſes encore à méditer ! que d'ignorans qui vivent ſans lumiere & ſans preſque aucune connoiſſance de nos myſteres ! Que de pauvres à la campagne qui à peine ſçavent les premiers élémens de la religion ! Que de néceſſités ſpirituelles & corporelles dans toute l'étendue d'un diocèſe, auxquelles on ne penſe preſque pas. Plus de repos à eſpérer pour un Evêque, dit ſi bien ſaint Bernard, depuis qu'il eſt obligé de faire tous ſes efforts pour conduire

Bern. l. 1. de Conſid.

à la perfection un ſi grand nombre d'ames dont il eſt chargé.

Enfin, par rapport à ſoi-même, combien de choſes ſur leſquelles un Evêque eſt obligé de réfléchir ! Combien d'affaires, ſoit extérieures, ſoit domeſtiques, qu'il doit régler avec toute la précaution & la vigilance poſſible, de peur que leur multitude & leur poids ne l'accable ! Eſt-ce trop de huit ou dix jours de retraite tous les ans pour réflechir un peu plus qu'à l'ordinaire ſur de ſi grandes obligations, & former des réſolutions fermes & conſtantes de s'en acquitter dignement ? Un des moyens les plus efficaces pour le faire eſt la réſidence, & c'eſt de cette importante matiere dont nous allons traiter dans le chapitre ſuivant.

Fin du Tome premier.
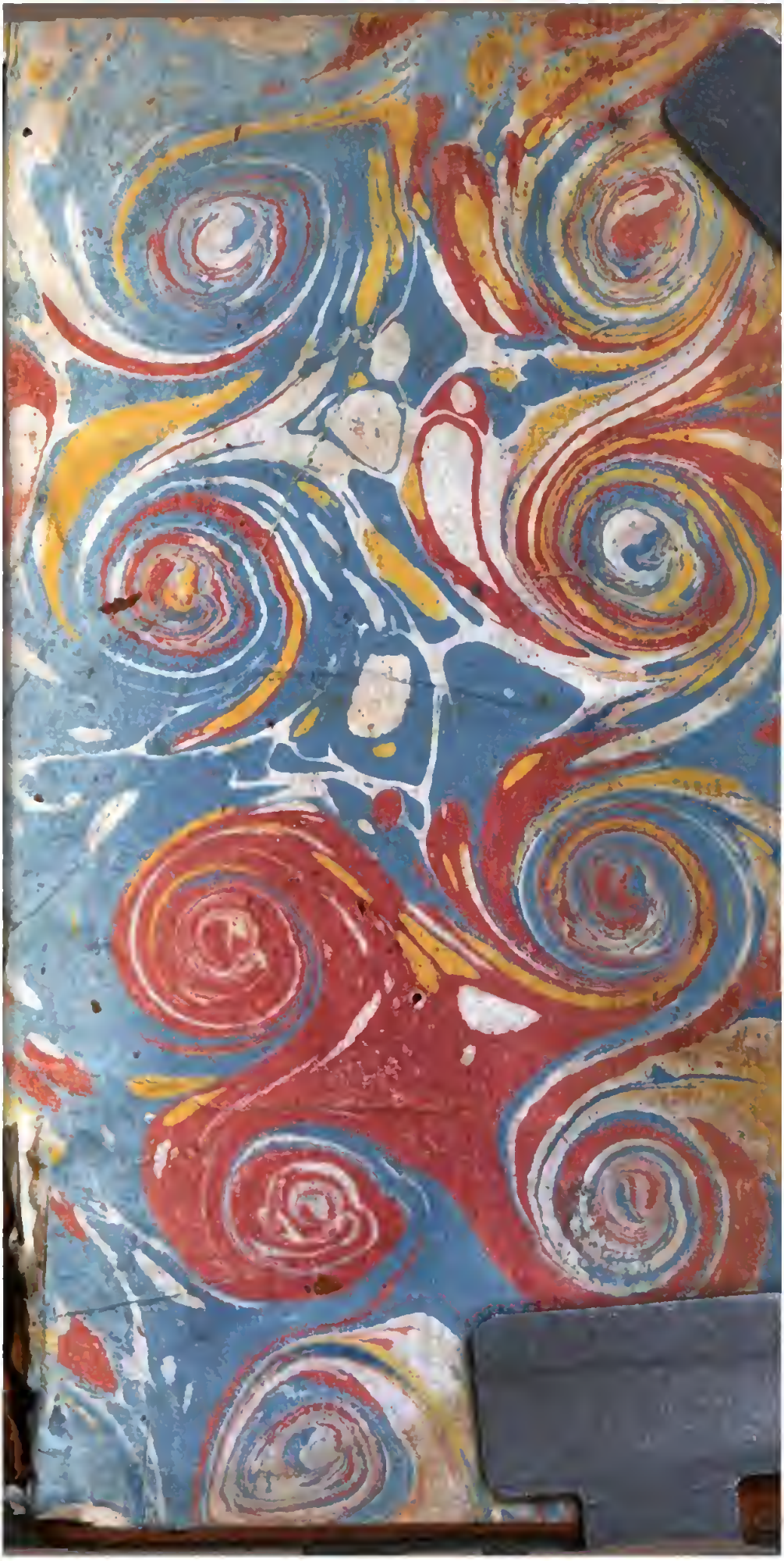
0056816